This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

L Soc 1625.3

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787–1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES, ARTS, AGRICULTURE
ET COMMERCE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

2me SÉRIE. — TOME IV.

AMIENS
IMPRIMERIE DE E. YVERT, RUE DES TROIS-CAILLOUX, 64

1865

A

L. Soc 1625.3

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEGRAND FUND
Sept. 8, 1932

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE,

PAR M. CRETON, DIRECTEUR.

— 16 *Août* 1863. —

De l'influence du spiritualisme sur les œuvres littéraires.

Messieurs,

L'être immatériel, infini, qui a créé, en dehors de lui, des êtres immatériels aussi, mais limités dans leurs attributs, a voulu leur donner la liberté pour qu'ils eussent le mérite, et, par une conséquence nécessaire, il a dû les environner d'impénétrables mystères, puisque, en présence de la vérité dégagée de tout nuage et resplendissant de son éclat éternel, la liberté et le mérite n'existeraient plus.

Les merveilles du monde matériel se déroulent sous nos yeux, et si notre intelligence ne suffit pas pour tout expliquer, au moins nous progressons tous les jours, et

de nouvelles connaissances positives viennent sans cesse agrandir le domaine de l'humanité. Mais, dans le monde intellectuel, l'étude et le génie même ne peuvent que constater leur impuissance : sans les révélations du christianisme, Platon et Cicéron seraient encore nos maîtres.

Au milieu des ténèbres qui nous environnent, une lueur nous apparaît et nous conduit ; et ce qui distingue l'homme de toutes les créatures, c'est le désir immense d'arriver à la lumière et l'aspiration vers ce qui est infini, quoiqu'il ne lui soit pas donné de le comprendre. Dieu a donné à l'homme un regard élevé ; il a voulu qu'il contemplât le ciel.

Ce sont là, Messieurs, des vérités élémentaires que le sentiment intime nous révèle lorsque nous descendons en nous-mêmes, sans préoccupations, sans subtilités, sans orgueil ; ce sont des idées innées, puisqu'elles ont existé partout et dans tous les temps, et qu'elles ont frappé les esprits les plus simples comme les intelligences les plus élevées.

Cependant, à toutes les époques, des systèmes plus ou moins abstraits se sont produits contre cet instinct primitif : les uns n'ont voulu voir dans les phénomènes de la pensée, du mouvement, de la volonté, que des combinaisons produites par la matière même ; d'autres, au contraire, ont douté de l'existence même des corps ; ils ont regardé comme possible que tout ce que nous sentons ou percevons ne fût qu'une représentation idéale, semblable à ce qui se passe dans les songes ; d'autres encore ont voulu que la création ne fût pas distincte du créateur ; ils ont nié la personnalité de Dieu, et considéré la fin de tous les êtres comme se résumant dans une seule unité.

Je n'ai nullement la prétention, Messieurs, de réfuter ici ces divers systèmes ; une discussion métaphysique conviendrait peu dans cette solennité littéraire ; j'ai toujours pensé, d'ailleurs, que la meilleure réfutation, soit du matérialisme, soit de toutes les formes du panthéisme, était dans le sentiment intime, dans le témoignage instinctif de la conscience livrée à elle-même. Je veux seulement dire quelques mots *de l'influence du spiritualisme sur les œuvres littéraires.*

Ma pensée sur ce point est qu'aucune œuvre, quelles que soient les qualités qu'elle réunisse d'ailleurs, ne pourra pénétrer les cœurs et y laisser une impression profonde et durable, si l'auteur n'a pas la conscience d'un être suprême possédant la perfection infinie, et si quelque élan mystérieux et sublime ne l'entraîne vers l'éternité.

Je suis loin de prétendre qu'un sceptique et même un incrédule ne puissent pas posséder des facultés éminentes, et même le génie ; ils pourront provoquer l'admiration, l'étonnement, la terreur ; ils pourront plaire à l'esprit par des conceptions agréables et gracieuses ; mais, à moins de se démentir eux-mêmes, ils n'arriveront jamais aux fibres sympathiques du cœur humain ; ils ne feront pas verser de douces larmes ; ils n'exciteront pas ces émotions sublimes et généreuses qui élèvent l'homme au-dessus de lui-même.

« La nature, dit Longin, a engendré d'abord en nos » âmes une passion invincible pour tout ce qui nous » paraît de plus grand et de plus divin ; aussi voyons- » nous que le monde entier ne suffit pas à la vaste étendue » de l'esprit de l'homme ; nos pensées vont souvent plus » loin que les cieux, et pénètrent au-delà de ces bornes » qui environnent et terminent toutes choses. »

Le vertueux Tacite, après avoir retracé les derniers moments d'Agricola, son beau-père, termine ainsi l'expression de ses regrets :

« Que s'il est un séjour pour les mânes des hommes » pieux ; si, comme les sages aiment à le penser, les » grandes âmes ne s'éteignent pas avec le corps, repose » en paix, et rappelle-nous, nous qui sommes ta famille, » de regrets terrestres et de lamentations qui décèlent » la faiblesse, à la contemplation de tes vertus sur lesquelles il n'est permis ni de pleurer ni de gémir. C'est » plutôt par l'admiration, c'est par d'immortelles louanges, et, si le ciel nous l'accorde, c'est en pratiquant » tes vertus que nous t'honorerons. Tel est le véritable » hommage, le pieux devoir de ceux qui te tiennent de » si près. C'est là ce que j'attends de ta fille et de ton » épouse : elles vénéreront la mémoire d'un père, d'un » époux, en se retraçant à elles-mêmes toutes ses actions, toutes ses paroles, et en s'attachant à sa renommée et à l'image de son âme bien plus qu'à celle de » son corps. Les traits du visage sont périssables, l'œuvre » qui les reproduit est fragile et périssable aussi ; mais » la forme de l'âme est éternelle ; nous pouvons la saisir » et la reproduire, non par le secours de l'art et de la » matière, mais par nos propres vertus. Tout ce que nous » avons aimé dans Agricola, tout ce que nous avons » admiré restera dans la mémoire des hommes et vivra » dans l'éternité. »

« O le beau jour, » s'écrie Cicéron, à la fin de son *Traité de la vieillesse*, « le beau jour où je partirai pour » cette assemblée divine, pour ce céleste conseil des » âmes ; où je m'éloignerai de la foule et des misères de » ce monde terrestre. Au milieu des amis dont je viens » de parler, je reverrai mon cher Caton, l'homme le

» mieux né, le plus remarquable par l'élévation de la-
» pensée. C'est moi qui ai conduit ses funérailles, quand
» il semblait qu'il dût présider aux miennes. Son âme
» ne m'a pas délaissé ; sans doute elle s'est retournée
» vers moi, en partant pour ces lieux où elle savait que
» nous devions nous revoir. J'ai subi cette perte avec
» courage ; non pas qu'elle me laissât insensible, mais
» il me restait cette pensée consolante que notre sépa-
» ration ne serait que de quelques jours. »

Nos plus grands écrivains, ceux que la postérité la plus reculée citera comme ayant laissé les modèles de la littérature la plus noble et la plus parfaite, étaient des spiritualistes imbus des convictions les plus sublimes. Bossuet, Fénelon, Corneille, Racine, écrivaient sous l'empire d'une influence surnaturelle. Un souffle céleste anime les tragédies de Polyeucte et d'Athalie. Voltaire lui-même, qui avait infiniment plus d'esprit que de cœur, plus d'imagination et de finesse que de profondeur et de génie, Voltaire, dont la plume incisive et hardie a écrit tant de pages regrettables ; qui, pour combattre le fanatisme, l'intolérance et la superstition, a trop souvent eu recours au sarcasme et à l'outrage, quand la raison, la vérité et le texte même des livres sacrés eussent mieux servi son éloquence, et qui n'a pas craint de substituer une parodie sacrilége à la plus noble légende de notre histoire, Voltaire était trop puissamment doué pour méconnaître les véritables sources des plus grandes beautés littéraires. Il savait bien y recourir quand il voulait remuer le cœurs ; et l'on peut dire que, lorsqu'il s'élevait au-dessus de ses passions et de ses antipathies excessives, le sentiment spiritualiste s'emparait vivement de ses facultés. Je ne dis rien de la *Henriade :* traitant un sujet national dans un poëme

qu'il considérait comme une épopée, il fallait bien qu'il parlât avec respect des vérités révélées, et qu'il proclamât sérieuse et sincère la conversion de son héros. Mais, dans une œuvre toute spontanée, tirée de son imagination seule, en dehors de toute donnée historique, la tragédie d'*Alzire*, il a voulu, comme il le dit lui-même dans son discours préliminaire, montrer combien le véritable esprit chrétien l'emporte sur les vertus de la nature.

Don Guzman, gouverneur du Pérou, vient d'être mortellement frappé par l'américain Zamore, son adversaire et son rival. Traîné devant le malheureux père de sa victime, et devant cet ennemi qui va mourir, Zamore profère cette imprécation :

Tu veux donc jusqu'au bout consommer ta fureur ?
Viens, vois couler mon sang, puisque tu vis encore ;
Viens apprendre à mourir en regardant Zamore.

GUZMAN.

Il est d'autres vertus que je veux t'enseigner ;
Je dois un autre exemple et je viens le donner.
(*Se tournant vers son père.*)
Le Ciel qui veut ma mort et qui l'a suspendue,
Mon père, en ce moment m'amène à votre vue.
Mon âme fugitive et qui va me quitter
S'arrête devant vous, — mais pour vous imiter.
Je meurs ; le voile tombe, un nouveau jour m'éclaire,
Je ne me suis connu qu'au bout de ma carrière.
J'ai fait, jusqu'au moment qui me plonge au cercueil,
Gémir l'humanité du poids de mon orgueil ;
Le Ciel venge la terre : il est juste, et ma vie
Ne peut payer le sang dont ma main s'est rougie.
Le bonheur m'aveugla, la mort m'a détrompé ;
Je pardonne à la main par qui Dieu m'a frappé.
J'étais maître en ces lieux ; seul j'y commande encore,
Seul je puis faire grâce et la fais à Zamore.

Vis, superbe ennemi, sois libre, et te souvien
Quel fut et le devoir et la mort d'un chrétien....

Des dieux que nous servons connais la différence :
Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance,
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

Messieurs, les erreurs et les sarcasmes de Voltaire passeront, mais ces vers ne passeront pas, et ils apprendront aux générations à venir l'impression que des vérités sublimes avaient faite sur ce grand esprit. Cette adhésion d'un homme aussi éminent pèsera d'un grand poids, même sur les esprits les plus frivoles, et je ne puis m'empêcher de croire qu'il lui sera beaucoup pardonné.

Nul n'a combattu avec plus plus de verve et de clarté le système qui tend à concentrer tous les êtres dans une substance unique, universelle, absolue. S'il vivait parmi nous, personne ne saurait mieux prendre corps à corps des doctrines prétendues nouvelles qui ne sont que de pâles reflets des systèmes de Pythagore, de Lucrèce et de Spinosa. Voltaire nous montre Spinosa se contredisant lui-même et se perdant au milieu de ses rêveries abstraites. Après avoir cité le passage où ce philosophe parle de l'amour de Dieu, il continue ainsi :

« Est-ce le vertueux et tendre Fénelon, est-ce Spinosa » qui a écrit ces pensées? Comment deux hommes si » opposés l'un à l'autre ont-ils pu se rencontrer dans » l'idée d'aimer Dieu pour lui-même, avec des notions » de Dieu si différentes?

» Il le faut avouer, ils allaient tous deux au même » but, l'un en chrétien, l'autre en homme qui avait le » malheur de ne pas l'être ; le saint archevêque en phi-

» losophe persuadé que Dieu est distingué de la nature, » l'autre en disciple très éclairé de Descartes, qui s'ima- » ginait que Dieu est la nature entière.

» Le premier était orthodoxe le second se trompait, » j'en dois convenir, mais tous deux étaient dans la » bonne foi, tous deux estimables dans leur sincérité » comme dans leurs mœurs douces et simples, quoiqu'il » n'y ait eu d'ailleurs nul rapport entre l'imitateur de » l'Odyssée et un cartésien sec, hérissé d'arguments. » S'il est entre eux quelque ressemblance, c'est qu'ils » furent l'un et l'autre accusés..... mais l'un se soumit » et l'autre se révolta. »

Voltaire était pénétré de la plus sincère vénération pour les vertus de Fénelon, qui, après le grand-maître, a été le plus aimable et le plus persuasif des spiritualistes. Quoique, pour son compte, il pratiquât peu l'humilité, Voltaire est profondément touché de l'humilité de l'illustre prélat, parce que en effet l'abnégation de soi-même et la simplicité sont le complément nécessaire de la véritable philosophie. Jusque dans un article du *Dictionnaire philosophique*, généralement écrit sur le ton de l'ironie, Voltaire reproduit encore le témoignage de son admiration et de son respect : « Heureux les » hommes, s'écrie-t-il, si tous les disputeurs du monde, » si tous les hérésiarques s'étaient soumis avec autant » de modération, avec une douceur aussi magnanime » que le grand archevêque de Cambrai, qui n'avait nulle » envie d'être hérésiarque ! Je ne sais s'il avait raison » de vouloir que l'on aimât Dieu pour lui-même ; mais » M. de Fénelon méritait d'être aimé ainsi. »

Rousseau fut aussi un écrivain spiritualiste, mais trop ami du paradoxe pour se soumettre aux conséquences simples et logiques des vérités qu'il admettait. Ne se tenant pas assez en garde contre l'orgueil, suscep

tible à l'excès, mécontent des autres et de lui-même, il a vécu très malheureux, quoiqu'il ne pût ignorer la voie qu'il faut suivre pour être aussi heureux en ce monde que le comporte notre nature. Il croyait à l'authenticité des Evangiles et à la divinité de Jésus-Christ; pourquoi donc tombe-t-il dans le scepticisme sur le reste? « A l'égard de la révélation, dit-il, si j'étais » meilleur raisonneur ou mieux instruit, peut-être sen» tirais-je sa vérité, son utilité pour ceux qui ont le » bonheur de la reconnaître; mais, si je vois en sa fa» veur des preuves que je ne puis combattre, je vois » aussi contre elle des objections que je ne puis ré» soudre. » Est-ce donc, Messieurs, que les objections insolubles et les mystères impénétrables ne sont pas les conséquences d'une nature finie régie par une essence infinie? Dieu devait nous donner ce dont nous avons besoin pour connaître le meilleur chemin, mais il n'est pas tenu de nous livrer ici-bas sa lumière éternelle : le but de la création n'est pas que l'homme sache tout et parvienne à tout expliquer sur la terre. Vous hésitez entre le scepticisme et la soumission à ce qui est révélé ou traditionnel; eh bien! demandez-vous de quel côté vous trouverez plus de garanties pour la vertu, plus de bonheur, ou plus de consolations dans vos revers : la solution est là. Le philosophe de Genève n'a pas trouvé le repos sur l'oreiller du doute; l'oreiller du philosophe de Cambrai fut assurément plus doux. La distance qui existe entre ces deux hommes célèbres tient à ce que l'un a été plus profondément et plus sincèrement spiritualiste que l'autre. L'un est dominé par le sentiment intime; il est simple, il s'élève par son humilité même; son éloquence est comme une eau limpide dont rien ne vient altérer la pureté. L'autre, voulant tout soumettre au creuset de la raison humaine, cherche les objections

et se trouve bientôt déconcerté par son impuissance. Le célèbre *Profession de foi*, inconséquente et heurtée, contient des passages admirables. « Un bon curé, dit le » vicaire savoyard, est un ministre de bonté, comme un » bon magistrat est un ministre de justice. Un bon curé » n'a jamais de mal à faire ; s'il ne peut pas toujours » faire le bien par lui-même, il est toujours à sa place » quand il le sollicite, et souvent il l'obtient quand il » sait se faire respecter. Oh ! si jamais dans nos mon- » tagnes j'avais quelque pauvre cure de bonnes gens à » desservir, je serais heureux, car il me semble que je » ferais le bonheur de mes paroissiens. Je ne les ren- » drais pas riches, mais je partagerais leur pauvreté ; » j'en ôterais la flétrissure et le mépris, plus insuppor- » tables que l'indigence. Je leur ferais aimer la con- » corde et l'égalité qui chassent souvent la misère et la » font toujours supporter. Quand ils verraient que je » ne serais en rien mieux qu'eux, et que pourtant je » vivrais content, ils apprendraient à se consoler de leur » sort et à vivre contents comme moi... Avant de leur » enseigner ce qu'il faut faire, je m'efforcerais toujours » de le pratiquer, afin qu'ils vissent bien que tout ce » que je dis, je le pense. » — Fénelon n'aurait pas désa- voué de telles paroles, mais peut-être se serait-il ar- rêté là.

Messieurs, entre les lettres et les beaux-arts il existe une profonde affinité. Il a été donné à la peinture d'exprimer la beauté idéale et l'aspiration vers la perfection céleste. Les vierges de Raphaël nous représentent le spiritualisme porté à la plus haute puissance. Quand on contemple ces images de la virginité la plus pure unie aux sentiments ineffables qui vivent dans le cœur d'une mère, on sent que ce mystère si profond et si doux

n'est pas de l'invention des hommes. Un panthéiste pourra bien être un grand peintre ; il ne sera jamais un Raphaël.

L'architecture aussi possède des chefs-d'œuvre qui attestent une inspiration toute divine. Les arts venus de la Grèce parlent à l'esprit par la grandeur, l'harmonie, la régularité des formes ; les modèles que l'Orient nous a donnés impressionnent plus vivement l'imagination et le cœur. Les portiques de la Madeleine et les coupoles même du Panthéon restent attachés à la terre ; les voûtes de Notre-Dame d'Amiens semblent élever jusqu'aux cieux l'encens et la prière ; monument sublime, type sacré, temple qui ne peut s'ouvrir qu'au culte du vrai Dieu, comme une porte de l'éternité : *Janua cœli !*

En terminant, Messieurs, je reviens aux belles-lettres et à l'auteur que je citais au commencement de ces réflexions. Longin, qui vivait au troisième siècle, et qui paraît avoir été aussi grand par le cœur que par l'intelligence, attribue la décadence des esprits à l'oubli de la liberté, à l'amour immodéré du bien-être et du luxe, à la passion des richesses, au dérèglement des mœurs. « Aussitôt, dit-il, qu'un homme, oubliant le soin de la vertu, » n'a plus d'admiration que pour les choses frivoles et » périssables, il faut de nécessité que tout ce que nous » avons dit arrive en lui. Il ne saurait plus lever les » yeux pour regarder au-dessus de soi, ni rien dire qui » passe le commun ; il se fait en peu de temps une » corruption générale de toute son âme ; tout ce qu'il » avait de noble et de grand se flétrit et se sèche de soi-» même, et n'attire plus que mépris. »

Serait-il vrai, Messieurs, que ce jugement sévère dût être appliqué à l'époque où nous vivons ?..... Oh ! sans

doute, nous assistons à de tristes réalités. Il faut s'enrichir à tout prix, rapidement, sans labeur ; le désir des jouissances matérielles, les besoins factices, descendent du haut de l'échelle sociale jusqu'au dernier degré. La voix de la conscience est étouffée ; on veut posséder l'or pour le dissiper. Et, malheureusement, Messieurs, certaines œuvres littéraires viennent donner un aliment de plus aux mauvais instincts qui s'emparent du cœur de l'homme lorsque le sentiment des choses éternelles en a été banni. Des auteurs qui possèdent assurément l'art d'écrire et d'intéresser leurs lecteurs par des fictions habilement conçues, abusent des dons que le ciel leur a départis pour répandre jusque dans les ateliers et sous le toit du pauvre le sentiment amer des privations et la haine contre ceux qui semblent posséder le bonheur terrestre. Au lieu de faire comprendre que les inégalités sociales, qui sont des inégalités d'un jour, résultent de la force même des choses et de la direction providentielle de la société, et que l'égalité véritable, celle qui n'a rien de trompeur ni d'éphémère, est l'égalité devant Dieu ; au lieu d'enseigner par la douceur la pratique de la fraternité, on émeut le lecteur par de douloureux contrastes, et l'on crie à l'injustice; injustice incontestable, en effet, si tout se terminait sur la terre.

Mais, hâtons-nous de le dire, les écrivains les plus éminents de notre époque s'efforcent de réagir contre cette propagande insensée. Les séances de l'Académie française manifestent, pour le monde entier, dans le plus magnifique langage, les doctrines les plus sages, les plus consolantes, les plus élevées. Là l'éloquence accomplit sa mission sainte ; elle se voue au service des vérités éternelles. Que toutes les Académies, dans leurs

sphères plus restreintes et plus modestes, concourent au même but ; que chacun, selon son pouvoir, s'efforce de ramener le sentiment de la beauté morale, de la vérité, de l'honnêteté, de la justice, et de nos destinées au-delà du monde matériel. C'est par le matérialisme que les sociétés périssent, il faut que le spiritualisme les fasse revivre.

Et quand nous disons, Messieurs, que les plus vives préoccupations de l'homme doivent être pour les choses invisibles, ce n'est pas que nous appelions le dédain sur les choses qui frappent les sens. Le monde visible est aussi l'œuvre de Dieu, et la nature entière révèle avec certitude la puissance et la grandeur de l'être mystérieux qui a tout fait. La matière est livrée à nos travaux et à nos recherches, et toute science sagement dirigée est un hommage rendu à la Providence divine. Soit que, dans les profondeurs de l'espace, nous suivions la marche des corps célestes, soit que les sciences physiques nous livrent des forces nouvelles et des moyens nouveaux de satisfaire nos besoins légitimes, soit que nous parvenions, par d'ingénieuses expériences, non-seulement à décomposer les substances, mais encore à les recomposer, nous suivons la loi du progrès qui est évidemment dans le programme éternel. Les arts, les inventions, les travaux qui font avancer l'industrie, et qui tendent à rendre meilleure la condition des hommes, sont dignes aussi des grandes intelligences. Aide-toi, le Ciel t'aidera, est une maxime dont nous devons tous profiter ; car le bien-être acquis par le travail est la récompense anticipée de l'homme de bien.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Par M. ANSELIN, Secrétaire-Perpétuel.

— 16 *août* 1863. —

MESSIEURS,

Au moment où, chaque année, nous prenons la parole pour présenter l'analyse de vos travaux, nous jetons autour de nous un regard satisfait ou attristé.

Heureux si nous nous retrouvons tous à ce rendez-vous annuel qui nous ramène en présence d'un auditoire bienveillant. — Profondément ému si un vide s'est fait dans nos rangs ; si, à l'une de ces places, nous cherchons vainement celui que nous avions la douce habitude d'y rencontrer.

L'année dernière nous déplorions la perte de M. de Roucy, enlevé à notre affection, avant qu'il ait pu prendre part à cette séance solennelle ; aujourd'hui nous

avons à regretter celui qui sut, il y a quelques années, la présider avec distinction.

Nous avons perdu M. le docteur Follet, un de nos plus zélés collaborateurs.

Passionné pour l'étude de la science, il allait au-devant des découvertes nouvelles ; surtout de celles qui trouvaient une application à l'art de guérir.

Bien loin de suivre le vieux dicton, dont on voulut faire un sarcasme contre la médecine, *facimus experientiam in anima vili*, c'est sur lui-même qu'il opérait, quand quelque procédé nouveau, comme l'éthérisation, l'acupuncture, le galvanisme, l'électricité, certaines substances, même d'un emploi délicat ou dangereux, s'introduisaient dans la thérapeutique médicale. Dédaignant les voies mystérieuses ou intéressées de l'empyrisme ; loin de garder pour lui le résultat de ses expériences, il se hâtait, Messieurs, de vous les communiquer. — Ses nombreuses lectures en font foi. — Il savait, par la clarté de ses exposés, se faire comprendre de ceux mêmes que des études opposées rendaient étrangers à la spécialité qu'il traitait.

Il a suffi d'une cruelle maladie pour troubler la limpidité de cette intelligence et éteindre ce flambeau qui jetait une lueur si vive.

L'Académie, toujours prompte à réparer ses pertes, a remplacé M. Follet, en rappelant dans son sein, un membre qu'un changement de résidence en avait momentanément éloigné ; mais qui, fidèle à sa vocation et à ses goûts, conservait l'esprit de retour et s'y préparait en éditant un recueil de fables dont le mérite, justement apprécié, lui ouvrait de nouveau nos rangs. M. Henriot dut reprendre sa place avec autant de plaisir que vous en eûtes vous-mêmes à le saluer encore du

titre de collègue. Il inaugurait sa rentrée par une épitre en vers à Crinon, ce poëte moraliste picard dont vous avez encouragé le génie original.

Enfin, Messieurs, vous avez appelé à vous deux jeunes collaborateurs, MM. Herbet et Lenoël, dont l'Académie de médecine de Paris venait de proclamer le talent, en leur décernant une médaille d'or pour l'historique et le traitement de cette affreuse maladie dont le préservatif doit à jamais rendre cher à l'humanité le nom de *Jenner*. Associés pour ce beau travail, vous n'avez pas voulu les séparer, et vous leur avez ouvert simultanement vos portes. Leur réception, ajournée à l'année prochaine, vous donne l'espoir de les voir y occuper dignement leur place et prendre rang dans les travaux que cette année produira.

Quant à ceux de l'année actuelle, Messieurs, nous ne serions embarassés que du choix, s'il nous était permis de choisir ; heureusement la nature de notre tâche nous épargne cet embarras. Mais, pour tout dire, il faut le dire vite et bien. C'est pour nous, vous l'avouerez, retomber de Charybde en Scylla.

Essayons cependant :

M. Bécot. Quand M. Bécot prend la parole, il compte, avec raison, sur un auditoire attentif. Soit qu'il nous conduise aux Héliastes, ces fameux tribunaux d'Athènes, soit qu'il mette en présence *Philippe* et *Démosthènes, Gerbier* et *Linguet ;* nous savons, et vous le verrez bien tout à l'heure, que son étude, indépendamment de l'intérêt biographique, sera remplie d'aperçus philosophiques et profonds, de traits heureux, relevés par le bonheur ou l'originalité de l'expression. Il nous a encore, cette année, captivé par une étude sur *Philippe de Beaumanoir,* qu'il a relevé de l'oubli où tendent à se perdre, en

présence d'une législation aussi complète qu'uniforme, les noms et les travaux des anciens jurisconsultes, qui cependant n'en ont pas moins droit à notre reconnaissance, pour en avoir posé les bases dans leurs écrits sur les coutumes.

Tout ce qui tient aux anciennes traditions ; tout ce qui tend à nous retracer les mœurs intimes d'un passé qui s'efface, nous inspire un vif intérêt, aussi cet intérêt n'a-t-il pas manqué à la lecture, que vous
M. Garnier. a faite M. Garnier, de la biographie de *Jehan Patte*, simple bourgeois d'Amiens, et dont la vie comprend les 83 années qui se sont écoulées de 1569 à 1652, période tristement marquée par la Saint-Barthélemy, la Ligue et la peste.

> Mais écartons de nous ces horribles images,
> Goûtons des jours sereins nés du sein des orages,

dirons-nous avec le poëte.

Et pour nous livrer à des sentiments moins pénibles que ceux qu'évoquent ces tristes souvenirs, suivons
M Berton. M. l'abbé Berton, dans son inspiration sur la Bible. Sous ce titre modeste : *Idée de la Bible*, M. Berton nous offre la profondeur des pensées, alliée à la chaleur du style. Sa logique est persuasive, sa foi entraînante. Quel don céleste que celui de la pensée ! dit-il. Mais quel don stérile, si la parole n'existait pas pour la préciser et pour l'exprimer !

La pensée s'effacerait de l'esprit qui la conçoit, sans que l'homme ait pu la communiquer à l'homme ; mais, à l'aide même de la parole, la pensée n'aurait qu'une durée éphémère; elle s'évanouirait avec le son de la voix qui la formulerait ; des traditions toujours variables ne

nous l'apporteraient pas pure et ne la transmettraient pas inaltérée du passé à l'avenir.

Le troisième et le plus précieux des dons que nous tenons de la bonté divine, c'est l'écriture, qui donne un corps à la pensée, qui la fixe, la rend immuable et la transmet à travers les générations. Ce don, la Providence devait le créer ; elle l'a jugé indispensable pour consigner et conserver intacte la mémoire des faits sur lesquels devaient reposer la révélation et la foi. C'est à l'écriture qu'était confié l'avenir religieux. — On comprend ce qu'un thême aussi vaste peut produire sous une plume exercée, guidée par les convictions profondes dont M. l'abbé Berton est pénétré. — Ce discours, malgré la modestie de son titre, contient d'éloquentes pages dignes de l'écrivain du *Voyage en Orient*.

Les textes sacrés ont peuplé l'Europe de chefs-d'œuvre. L'art moderne y trouve encore une source inépuisable d'inspirations qui reçoivent un juste tribut d'éloges, et récemment, à l'Exposition universelle de Londres, un magnifique exemplaire des Evangiles, illustré par des mains savantes, allait porter au-delà du Détroit la renommée de notre école et de notre art typographique. — Mais n'allez pas, ô feuilletoniste imprudent, pour faire de l'admiration à froid, louer dans la belle tête de saint-Marc, celle d'un apôtre ; chercher sur la figure de saint Jean l'évangéliste, les traits et les émotions du Précurseur. N'allez pas, dis-je, vous heurter à la plume
l. Corblet. exercée de M. l'abbé Corblet, car vous serez percé à jour. Il vous remerciera, avec une ironique et spirituelle bonhomie, de lui avoir appris que saint Jean-Baptiste et l'évangéliste ne font qu'un ; lui qui les avait toujours séparés, et qui malgré sa bonne volonté n'avait pu placer saint-Marc au nombre des apôtres. Cette petite leçon,

donnée par la province à nos *oracles* parisiens, outre le plaisir qu'elle vous a procuré, restera comme un charmant plaidoyer en faveur de la décentralisation.

Qu'il me soit permis de dire, avant de vous rappeler les études de M. Obry sur le *Nirvana*, que ceux de nos travaux qui impriment à nos Mémoires un véritable cachet scientifique, sont précisément ceux qui ne se prêtent qu'aux exposés sommaires.

L'Asie, ce berceau de la race humaine, est la contrée de la terre où l'élément religieux se présente sous les formes les plus diverses. Les *Soutras*, immenses recueils de traditions et de maximes, écrits dans des langues actuellement mortes, présentent, dans leurs interprétations, des difficultés qui exercent la patience de nos plus infatigables orientalistes.

M. Obry. Le Nirvana Bouddhique, ou la délivrance de l'âme après la mort, offre à M. Barthélemy Saint-Hilaire un dogme conduisant l'âme au néant après un certain temps d'épreuve.

M. Obry ne pense pas qu'une telle croyance ait pu, en aucun temps, ni par aucun peuple, être adoptée. Il la regarde comme contraire aux tendances de la raison humaine, aussi bien qu'aux textes interprétés; et il combat, à l'aide d'une logique serrée, soutenue par une grande érudition, l'opinion de son contradicteur. Vous dire que la publication de cette dissertation était attendue avec impatience par les plus savants orientalistes de la Capitale, c'est justifier la place que vous lui avez donnée dans vos Mémoires.

M. Rigault. Si nous rentrons dans le domaine de sciences plus positives, nous rencontrons d'abord M. Rigault, qui s'est voué à une étude spéciale des *ferments* et des substances fermentescibles; cette partie si importante de la

chimie, qui embrasse les transformations que les substances organiques subissent par l'effet de la fermentation ; en d'autres termes, cette loi providentielle, en vertu de laquelle tous les corps organisés se renouvellent et se reproduisent en séparant leurs éléments pour les réunir bientôt sous d'autres formes. Etude aussi attrayante que profonde, et qui n'a soulevé encore qu'un coin du voile sous lequel la nature cache ses mystères.

Decharme. M. Decharme vient ensuite nous communiquer des effets nouveaux de la capillarité, combinée avec la pression atmosphérique. Vous lui avez adressé vos remerciements pour l'empressement avec lequel il avait représenté l'Académie d'Amiens au Congrès scientifique de Paris, cette année, sous la présidence de Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique.

Une anecdote accréditée veut que Newton, ayant vu choir des pommes, conçut et développa la pensée de ce grand système de la gravitation, qu'il appliqua bientôt aux mouvements de tous les corps célestes.

Que l'anecdote soit vraie ou fausse, il est certain que pour un esprit observateur tout devient sujet de méditation.

Mathieu. M. Mathieu considère attentivement la combustion de l'alcool dans son caléfacteur. Il suit les phases et les différents aspects de cette combustion, et il en vient à se demander si, conformément à l'opinion de quelques savants illustres, anciens et modernes, le feu proprement dit n'est pas un élément. Dans un Mémoire étendu, qui méritait l'attention que vous lui avez donnée, M. Mathieu termine en se prononçant pour l'existence d'un fluide qui prendrait le nom *de feu*

quand il est condensé, de *calorique* quand il est raréfié, et de *calorique latent* quand il est combiné avec les substances qui le renferment.

M. Vion. Possédant la théorie et la marche des études dont il sait faire une heureuse application, M. Vion en pose les bases en proclamant la nécessité des études mixtes. Toutes les opinions, dit-il, reconnaissent l'utilité des lettres et aussi celle des sciences. Toutes veulent une instruction ayant à la fois un côté spéculatif et un côté utile ; il propose un mode conciliateur, qui pourrait mener à la solution du problême important, et non encore résolu, de l'éducation secondaire.

M. Courtillier. M. le docteur Courtillier vous a présenté le fragment d'une étude historique et biographique sur l'institution de la Société médicale d'Amiens. Remontant à l'origine de cette Société, qui ne fut dans le principe qu'une réunion de médecins zèlés pour la propagation de la vaccine, formée au sein de ce qu'on appelait alors le Jury de santé. M. Courtillier rappelle les transformations de ce noyau primitif, et après avoir marqué l'époque de la création de la Société médicale, il en suit les développements en signalant les services qu'elle a rendus, consignant les noms et les travaux des principaux membres qui, dans l'origine, en ont fait partie, et parmi lesquels nous voyons figurer M. François de Paul Josse, qui a laissé de son nom et de son talent un digne héritier.

M. Roussel. Encourageant tout ce qui porte un cachet d'utilité, vous avez, sur le rapport lumineux de M. Roussel, accueilli la méthode d'écriture abrégée dont vous a fait hommage M. Brouaye, recommandable par sa longue et utile collaboration dans les bureaux de la Préfecture.

Le desséchement de la vallée supérieure de la Somme

est une de ces entreprises de grande portée, mais qui rencontrent dans leur exécution des difficultés qu'une étude persévérante peut seule surmonter. Cette étude a
M. Fuix. fixé l'attention de notre collègue, M. Fuix Il vient de vous la présenter, et en la plaçant sous votre patronnage, il a bien compris le but de notre institution qui attache un si haut prix aux développements de l'agriculture, et accueille avec empressement tous les travaux qui peuvent concourir à sa prospérité. Comme pour se reposer de cet important travail, M. Fuix vous a lu deux fables dont l'une est une imitation d'Iriarte, le poëte espagnol.

M. de Beauvillé, répondant. Nous avons, en M. V. de Beauvillé, un associé zélé. L'auteur du *Recueil des monuments inédits* vient encore de vous offrir l'heureux résultat de ses recherches sur les *Manuscrits inédits de Gresset.* Avec un rare désintéressement, il a rassemblé tout ce qui avait pu échapper aux investigations des biographes de votre illustre fondateur, et, dans un rapport intéressant, M.
M. Yvert. Yvert vous a signalé les parties les plus importantes de ce recueil. Comme toujours, M. Yvert, fidèle à ses antécédents, a payé l'aimable tribut de ses poésies ; encore aujourd'hui nous viendrons lui demander quelques vers, de ces vers que nous offrons à notre auditoire comme une compensation de l'attention qu'il veut bien accorder à des sujets plus graves.

Les cataclysmes subis par notre globe, en nous dotant de vestiges précieux pour la géologie, ont failli établir dans notre département, dans le Ponthieu, qui fut le théâtre de la fameuse bataille de Crécy, une nouvelle lutte avec l'Angleterre. Un débris humain, trouvé dans un terrain prétendu diluvien, est le sujet de la querelle. La France soutient l'authenticité du débris, l'Angleterre

la nie. Une *dent*, une vieille *dent* qu'elle conserve, motive sa résistance. Dent non fossile, enfin une supercherie d'ouvriers qui l'avaient implantée dans la mâchoire trouvée. Bref une descente sur le sol français est résolue. Au lieu de ces fiers archers qui décidèrent de la journée de Crécy, l'Ecosse et l'Angleterre nous envoient les plus redoutables jouteurs de Glasgow d'Edimmibourg. Quelque temps la victoire est indécise. Déjà la presse anglaise la proclame en sa faveur, lorsque tout s'explique ; la malheureuse dent est mise hors de cause, et l'ancienneté du débris est reconnue par les honorables champions même de l'Angleterre, qui, sur ce chef avouent loyalement leur défaite, en fraternisant avec les nôtres. M. Boucher de Perthes, ce persévérant investigateur, triomphe.

M. Garnier. De tout cet épisode scientifique, M. Garnier vous a présenté un tableau des plus intéressants ; mieux que personne il en pouvait parler, car il avait figuré sur le champ de bataille. Avouons que celui à qui revenait les honneurs du combat avait droit aux honneurs du marbre ; ils ne lui ont pas fait défaut. Notre collègue, M. Forceville, vous présentait cette année un buste de M. Boucher de Perthes, digne du ciseau qui nous donna Delambre et Gresset.

Plus récemment, et comme pour dédommager Amiens de la perte d'un de ses plus illustres enfants; pour tenir lieu à l'Académie d'un éloge dont elle avait fait le sujet d'un prix, M. Forceville vous offrait encore le buste de M. Constant Duméril, ce professeur éminent du Muséum.

Les beaux-arts ont donc aussi payé leur tribut. Cette année encore, nous avons la conscience d'avoir, satisfait à notre programme.

Un regret nous reste, Messieurs, notre appel aux plumes éloquentes, pour traiter le sujet profond de l'*Antagonisme des races*, n'a pas été entendu. Aucune pièce ne nous est parvenue. Cependant le sujet paraissait digne d'étude; son importance avait été signalée, lorsque, dans le développement du programme, nous disions : *Indiquer les moyens de combattre l'antagonisme des races, considéré comme un des principaux obstacles à la fusion des peuples et aux progrès de l'humanité.* Une carrière bien vaste était ouverte aux écrivains, et c'est peut-être son étendue qui écarta les champions ; peut-être ont-ils pensé qu'il fallait un livre où on ne demandait qu'une composition.

Je ne puis mieux terminer, Messieurs, qu'en signalant à vos applaudissements le nom du jeune Edouard Mallet, d'Amiens, élève de philosophie, qui reçut des mains de votre directeur, à la distribution des prix du Lycée impérial, la médaille décernée par l'Académie au vainqueur dans les examens oraux des hautes sciences.

GERBIER ET LINGUET

PAR M. BÉCOT.

— 16 *août* 1863. —

Messieurs,

Deux avocats du dernier siècle, aujourd'hui plus célèbres que connus, Gerbier et Linguet, l'un de famille bretonne, l'autre d'origine picarde, furent mêlés à la crise tumultueuse qui de leur temps agita profondément la magistrature et la société française. L'intérêt de sympathie ou de curiosité qui s'attache à leurs noms se rehausse de l'importance de ces événements.

Lorsque le duc d'Aiguillon, en 1767, fut l'objet de poursuites criminelles devant le Parlement de Paris, à l'occasion de son administration comme gouverneur de la Bretagne, il sentit la nécessité de se justifier devant l'opinion. Dans ce but, il avait plutôt besoin d'une plume que d'une voix, d'un écrivain que d'un avocat. Son choix intelligent se porta sur Linguet. Ce personnage n'avait pas encore plaidé, quoiqu'il fût inscrit au barreau de Paris ; mais depuis longtemps déjà il jouissait d'une bruyante réputation dans les lettres. L'activité prodi-

gieuse de son esprit, sa fertilité en toute sorte de ressources, l'audace connue de son caractère, garantissaient à son noble client qu'il ne négligerait rien pour le triomphe de sa cause, et, qu'au besoin, il ne reculerait, pour le sauver, devant aucune responsabilité. Les Mémoires qu'il écrivit à cette occasion sont des modèles ; ils eurent un immense retentissement, et produisirent le plus favorable effet ; ils soulevèrent, par un vigoureux effort, l'ancien commandant de Bretagne au-dessus du flot d'accusations juridiques, de préventions populaires, de clameurs et de calomnies, qui l'engloutissaient. Dès lors le gouvernement, qui ne demandait qu'un prétexte pour le sauver, put dire, sinon tout-à-fait croire, qu'il était moralement réhabilité, et il résolut d'arrêter la procédure.

Mais le Parlement de Paris, qui avait déjà commencé l'information, refusa de se dessaisir. Après maintes négociations, le Roi, dans un lit de justice, se fit remettre les pièces du procès et les emporta. Le Parlement suspendit alors le cours de ses audiences. C'est là que l'attendait le chancelier Maupeou. Les magistrats de Paris sont arrêtés une même nuit (19-20 janvier 1771), exilés, dispersés sur tous les points de la France. Une suite d'édits vient immédiatement donner à ce coup d'État le caractère d'une révolution judiciaire et consommer la destruction de l'ancienne magistrature : le vaste ressort de Paris est démembré en six conseils souverains, la vénalité des offices est abolie, la gratuité de la justice décrétée, un traitement fixe est attribué aux juges, la simplification de la procédure est commencée. Ainsi étaient promulgués, en quelques traits de plume, les grands principes dont la France ne devait être définitivement dotée que vingt ans plus tard. Le chancelier triomphait dans son

œuvre anticipée, et, comme signe éclatant de sa victoire, le duc d'Aiguillon entrait dans le ministère. Tous les vieux ennemis du Parlement semblèrent se réconcilier un jour pour jouir ensemble de sa chute. Le clergé et la haute noblesse applaudissaient; le parti philosophique battait des mains, Voltaire était aux anges. Son clair génie avait d'ailleurs bien vu, au fond de mille incidents entremêlés, la cause vraie de la ruine du Parlement. — « Aristote, disait-il, définit le liquide, *ce qui ne se contient pas dans ses bornes ;* Messieurs, contenons-nous, c'est le plus sûr moyen de mener honnêtement une vie heureuse. »

Cependant, pour compléter son succès, il restait à M. Maupeou à faire fonctionner le Parlement auquel l'histoire a attaché son nom. Un organe essentiel manquait au nouveau corps judiciaire : la parole. Fidèle, en effet, à la magistrature tombée, les avocats évitaient l'audience, et chaque jour la même scène se répétait au Palais : les siéges sont garnis de juges, les procureurs délient leurs dossiers, l'huissier appelle la cause, le public attend, tout l'appareil usité se déploie dans le temple de la justice, mais le temple est sans voix. La malignité française s'étonnait qu'il eût été plus facile au ministre de faire taire le Parlement que de faire parler les avocats. Cette situation se prolongeait depuis six mois. Le concours ou l'abstention persistante du barreau allait être la vie ou la mort du parlement Maupeou. Gerbier le sauva. Il se rallia. Son influence était alors toute puissante sur ses confrères, son exemple les entraîna, et le 11 novembre 1771, à la Saint-Martin, 300 d'entre eux reparurent à la barre.

A partir de ce jour, pendant trois ans, (1771-1774), la ustice suivit son cours, sinon sans orages, du moins

sans interruption. C'est aussi, dans cet espace de temps, que Gerbier et Linguet se trouvèrent en présence, et que l'opposition de leurs talents, l'antipathie réciproque de leurs caractères éclatèrent en douloureuses conséquences.

A cette époque déjà, Gerbier était en pleine possession de sa gloire. Né à Rennes, le 29 juin 1725, fils, frère, neveu, cousin d'avocats au Parlement de Bretagne, ses traditions de famille semblaient lui faire du barreau une vocation d'origine et un héritage. Tous les soins de l'éducation concoururent avec tous les dons de la nature pour lui assurer l'illustration dans cette carrière. Ses études de droit terminées en 1745, il consacra un stage de neuf ans à préparer ses débuts au Parlement de Paris. Il attendit dans la douce impatience d'un homme qui peut choisir son moment. A l'heure propice, il vint, soutenu du crédit paternel, frapper aux portes de la grand'chambre, et ces portes solennelles, si lentes pour tant d'autres, même pour les forts et les courageux, à tourner sur leurs gonds de fer, s'ouvrirent aussitôt devant lui comme par l'enchantement du mot magique des contes d'Orient. Sa première cause fut un éclatant succès, elle lui valut le patronage d'un ancien de l'ordre, Me Guéaux de Reverseaux, alors en réputation, et de ce jour, ses triomphes s'enchaînèrent l'un à l'autre. La renommée et la clientèle, sa compagne, semblèrent aller au-devant de lui ; il eut moins à les conquérir qu'à les accueillir. Il commençait par où les autres sont heureux de finir. La dure loi des épreuves est souvent, sans doute, une loi salutaire, elle aguerrit et fortifie ; Jacob ne devint Israël qu'après avoir lutté contre l'ange; mais la douceur naturelle des sentiments peut s'altérer dans les sévérités du sort. Gerbier conserva intactes toute la bienveillance de son âme, toute l'aménité de ses manières,

et par là il exerça une influence excellente sur les habitudes du Barreau.

Quand il l'aborda, il put, par un rare bonheur, prendre la première place sans déplacer personne. Parmi plus de six cents avocats attachés au Parlement de Paris, lorsqu'il parut en 1753, aucun ne dominait. Me Jacques Caillard, cet élève chéri de Pothier, qui devait bientôt étonner les hommes d'affaires par ses prodigieuses aptitudes, en était encore au stage ; Me Target prédestiné à devenir plus célèbre par la cause qu'il ne plaida pas que par toutes celles qu'il plaida, n'avait alors que 22 ans. Les deux renommées du jour étaient Me Loyseau de Mauléon, et Me Elie de Beaumont, recommandables par leurs talents, leurs vertus, associés l'un à l'autre à la gloire de Voltaire par la défense posthume des Callas ; mais plus écrivains qu'orateurs, tandis que Gerbier devait être tout orateur, et nullement écrivain. Il n'eut donc à détrôner aucun rival, et son émulation fut moins de surpasser ceux de son âge que d'égaler ceux de l'âge précédent.

Le Barreau de Paris comptait trois gloires dans son passé : *Antoine Lemaistre*, imagination ardente, sensibilité profonde, vaste érudition ; digne par ses puissantes facultés d'être le neveu d'Arnauld et l'ami de Pascal, mais avocat extraordinaire plutôt que parfait, avec plus d'essor que de direction ; *Olivier Patru*, ce grand lettré dont le cardinal de Richelieu, aussi bien que Vaugelas, admirait le style, que célébra Boileau et que Racine consultait ; *Henri Cochin*, qui réunissait en lui les dons partagés entre les deux autres, emporté par le souffle oratoire comme Lemaistre, guidé par un goût sévère comme Patru, plus correct et non moins fécond que le premier, plus entraînant et non moins pur que le second,

le modèle ou plutôt le miracle de son état, durant la première moitié du XVIII[e] siècle.

Lorsque Gerbier débuta, Cochin venait de mourir, et en mourant il avait laissé sa couronne sur la barre : Gerbier trouva cette couronne vacante et la prit naturellement. Il la garda 35 ans.

Sa royauté fut si bien une royauté de la parole, qu'il ne conserva rien de ses plaidoyers, et rien ne nous en est parvenu, même par fragments, par lambleaux (1). Il ne survit que par la tradition. A si peu d'intervalle, désormais il ne reste guère parmi nous d'hommes qui le connurent ; mais ceux qui l'avaient entendu, malgré ce qu'ils virent depuis dans nos assemblées et nos tribunaux, gardèrent de lui un souvenir ineffaçable, une impression qu'aucune comparaison ne put affaiblir (2). Cochin brûlait soigneusement ses discours lorsqu'il les avait prononcés. D'autres sans doute, par un prudent calcul, ont fait de même. Gerbier n'avait pas à détruire les siens au sortir de l'audience, il les anéantissait en les composant : lorsqu'il avait, en effet, arrangé dans son esprit, par une longue méditation, l'ordonnance de ses idées, il commençait par les écrire avec tout le développement qu'elles comportaient ; puis, sa trame ainsi étendue, il revenait sur le premier travail, effaçant d'abord les détails les plus accessoires, éliminant toujours, concentrant son sujet, jusqu'à ce qu'il l'eût renfermé dans un petit nombre de propositions substantielles. C'était là comme une formule de son plaidoyer. Il emportait ces

(1) Voir la lettre de Madame la comtesse de Saumès, fille de Gerbier, dans le *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie*, 1835, n° 31.

(2) C'était notamment l'opinion de M. Royer-Collard (M. de Barante. *Introduction aux œuvres de Royer-Collard*).

quelques lignes à l'audience et n'avait pas d'autres notes. Avec quelle fidélité sa mémoire lui rappelait-elle ces mots et ces phrases raturées ? Dans quelle mesure l'inspiration venait-elle l'illuminer ? Peut-être eût-il éprouvé lui-même de l'embarras à le dire et à donner un avis net sur la nature discutée et mystérieuse de l'improvisation. Toujours est-il que son procédé ne laissait rien subsister de ses discours.

Il avait aussi sa façon particulière d'étudier le droit. Venait-il à rencontrer en son chemin une difficulté de jurisprudence, au lieu de courir à sa bibliothèque, il s'entourait de quelques hommes doctes et autorisés, il les consultait, discutait avec eux le problème, et s'en servait comme de livres qui parlent. S'il ne rendait pas ainsi à la science le culte solitaire d'un érudit passionné, il la traitait du moins en grand seigneur et avec de nobles égards. Telles étaient ses allures. Il portait en toute chose de hautes manières et une certaine ampleur opulente qui caractérisait sa personne et son talent. Il choisissait scrupuleusement ses causes, ne plaidant que celles qui, par leur importance et de secrets rapports avec ses facultés propres, pouvaient l'attacher fortement. Alors il y mettait toute son âme. Chacune de ses apparitions à l'audience était un événement, une fête, un spectacle au Palais. Quand il y arrivait en voiture de sa campagne de Franconville, la foule déjà l'attendait sur le seuil, la grand'chambre était comble. Aux jours solennels, l'usage autorisant les avocats à plaider dans l'intérieur du parquet, Gerbier se montrait en pied dans toute la majesté de sa belle stature. On croyait voir renaître en lui, par l'empire des dons extérieurs, les merveilles de l'éloquence antique. Pourquoi ne pas rappeler ses traits ? Son front prématurément dépouillé, son teint

brun susceptible de la pâleur des profondes émotions, son nez aquilin, son œil lumineux sous un sourcil proéminent, faisaient dire que l'aigle du Barreau en avait la physionomie.

Mais la force s'alliait en lui à beaucoup de séduction. L'une est aussi utile que l'autre, car l'orateur se mesure par l'effet qu'il produit, et cet effet est en raison directe, non pas de ses facultés, en général, mais de l'aptitude particulière qu'il possède de se mettre en communication avec ses auditeurs, de leur agréer, d'identifier leurs sentiments avec les siens, et lorsqu'il s'en est emparé par une intime assimilation, de les incliner à sa conviction et de les entraîner à son but. A ce point de vue, l'éloquence est un don qui se distingue nettement de tous les autres : c'est le don de sentir en soi et de pressentir dans autrui. L'instrument que touche l'orateur est étendu, il est puissant, il est sonore, c'est tout le cœur et tout l'esprit de l'homme ; mais cet instrument est par tout et toujours le même, immuable dans son étendue, sa puissance, sa sonorité. Les grands orateurs sont ceux qui restent pleinement dans cette permanente humanité et savent rendre avec le plus de justesse et d'éclat tous les sons humains.

Tel parut Gerbier à ses contemporains, et il rencontrait parmi eux des appréciateurs sévères, des juges redoutables : dans les lettres, Buffon, Voltaire, Rousseau, d'Alembert, Diderot, Fontenelle, Duclos ; au Barreau, Duveyrier, Tronchet, Portalis ; dans la magistrature, Malesherbes, Séguier, Lachalotais, Servan, Dupaty.

Sa manière peut être entrevue dans les rares écrits qu'il a laissés (1). On y découvre sa méthode habituelle,

(1) Voici l'indication des Mémoires et Consultations publiés par Ger-

sa marche à travers un sujet, toutes les grandes parties de la composition qui tiennent plus à la vigueur créatrice de la pensée qu'aux artifices de l'art. On discerne aussi, en maint endroit de ces pages glacées, le germe d'un développement fécond, d'une explosion qui éclatera à l'audience, d'un élan qui n'attend que l'illumination du geste, du regard, de l'accent. Tous ces mouvements d'ailleurs indiqués avec sobriété et à-propos, sans parti pris de chercher des motifs à pathétique et des thèmes déclamatoires. Cet odieux défaut n'était pas le sien ; on le tenait pour un homme de goût.

Une autre révélation précieuse est sa prédilection pour Pascal. Gerbier n'aimait pas les gros livres. S'il les faisait habiller de riches reliures pour l'ornement de sa bibliothèque, il s'en tenait respectueusement à distance. Excusons-le, la vie est si courte ! En vivant trop avec les autres, on n'a plus assez le temps de vivre avec soi-même. Mais les *Provinciales* faisaient ses délices, on les voyait sans cesse entre ses mains, et pour se préparer

bier, à ma connaissance :

I. Réponse pour la Compagnie des Indes contre Dupleix, 1759.

II. Réflexions sur le droit du roi de nommer aux prélatures du royaume, 1764.

III. Mémoire pour le duc de Chevreuse, sur la réunion du comté de Dunois au domaine de la Couronne, 1767.

IV. Mémoire pour plusieurs ducs et pairs touchant les droits de lods et ventes dans le cas de cession d'une pairie, 1769.

V. Précis pour les évêques de Chartres et d'Orléans, relativement à la déclaration de biens à faire par ces prélats au duc d'Orléans, pour son apanage.

Ces cinq Mémoires sont forts courts. Deux productions imprimées plus étendues de Gerbier sont le Mémoire qu'il publia pour sa défense personnelle, et le Mémoire pour le capitaine Hatte, réclamant la qualité d'enfant légitime d'un fermier-général.

à la plaidorie lorsqu'il se rendait au Palais, il en relisait quelques passages, ou plutôt se les récitait, car il savait par cœur ses chères petites lettres. Cette pensée de Pascal qui tire au but d'un vol rectiligne, ce style agissant qui l'y porte d'une aile rapide, c'était là son idéal. Il dut en avoir un vif sentiment pour le tant admirer, et une constante application l'en fit sans doute approcher beaucoup.

Somme toute, Gerbier paraît avoir eu le ton qui a définitivement prévalu au Barreau. C'était un avocat, un grand avocat, mais rien qu'un avocat. Son époque était troublée. Il resta, autant qu'il dépendit de lui, en dehors de cette effervescence qui fut comme le long prologue de la Révolution. Il faisait partie du conseil privé de plusieurs princes du sang. En lui rien de factieux, de turbulent. Il ne se prononça, avec ardeur du moins, ni pour ni contre les Parlements : il avait plaidé sous l'ancien, il plaida sous le nouveau, et quand l'ancien fut restauré, il plaida encore. Était-il hostile ou favorable à l'Encyclopédie ? Plutôt favorable, si je ne m'abuse. Moliniste ou janséniste? Plutôt janséniste, dirai-je encore. Je vois, en effet, que dans la fameuse cause des frères Lioncy contre les jésuites, poursuivis en garantie du R. P. de Lavallette, il fit déclarer, en principe, toute la société responsable des engagements pris par l'un de ses membres (1) ; procès immense dans sa portée, signal de la croisade qui amena l'abolition de l'Ordre en France, en Espagne, en Portugal, à Naples. Je vois encore que Gerbier défendit le testament de l'abbé Desfiltières, attaqué comme renfermant un fidéicommis en faveur de Port-Royal, et qu'il en prit occasion de faire un magnifique

(1) Arrêt du Parlement de Paris, 8 mai 1764.

éloge de cette illustre Maison. Quelle que fût d'ailleurs son inclination entre des nuances, il ne se montra jamais agressif envers aucune portion du clergé et n'eut lui-même à en subir aucune espèce d'hostilité. Ses chagrins ne vinrent pas de ce côté ; ils eurent pour unique cause son antagonisme avec Linguet. Ces deux hommes ne pouvaient être sympathiques l'un à l'autre : tout dans leur caractère était opposé comme tout fut différent dans leurs destinées.

On trouve dans les origines de Linguet des particularités qui semblent présager l'absence d'homogénéité et les orages de son existence. Il sortait d'une famille de cultivateurs qui avait longtemps habité les bords de la rivière d'Aisne ; mais son père quitta la vie rurale pour le professorat et devint même principal d'un collége de Paris ; bientôt exilé de la capitale pour cause d'opinions religieuses, il se réfugia à Reims, où il épousa la fille d'un procureur et fut nommé greffier d'une juridiction subalterne. C'est là qu'en 1736, Linguet reçut le jour. Aussi disait-il qu'il était né sous les auspices d'une lettre de cachet, et il se vantait d'appartenir à cette classe où l'illustration est plus flatteuse parce qu'elle est toute personnelle. A la fin de ses études, il remporta les trois premiers prix de l'Université. Le duc de Deux-Ponts l'emmena en Pologne comme secrétaire ; plus tard le prince de Beauveau, qui commandait l'armée française en Espagne, se l'attacha en qualité d'aide-de-camp du génie. La paix survint avant que la guerre n'éclatât, et Linguet, pour ne pas perdre le fruit de son voyage, publia à Madrid une traduction des principales pièces de Calderon et de Lopez de Vega. De retour en France, il renonça à la diplomatie, aux expéditions lointaines, et se consacra exclusivement aux lettres. Il

donna coup-sur-coup le programme d'un nouveau spectacle de musique, une histoire du siècle d'Alexandre, une tragédie de Socrate ; puis il porta ses regards vers l'Académie. D'Alembert, qui en tenait alors les clefs, ne jugea pas à propos de lui ouvrir. L'irascible Linguet lança contre lui un pamphlet, *le Fanatisme des Philosophes*, et cherchant fortune ailleurs, il se tourna vers le Barreau. Il avait alors 29 ans. Il inaugura sa nouvelle voie par un projet de réforme de l'administration de la justice, et dans l'intervalle de ses premiers loisirs d'avocat, il fit paraître l'Histoire des révolutions de l'empire romain, l'Histoire du XVI[e] siècle, l'Histoire impartiale des Jésuites, que le Parlement trouva trop partiale et fit brûler comme une apologie de la société alors proscrite; enfin, Linguet mit au jour sa célèbre Théorie des lois civiles, où l'on crut voir la justification du despotisme. Déjà beaucoup de bruit se faisait autour de son nom et il venait de se commettre avec la magistrature ; c'est à ce moment que le duc d'Aiguillon le chargea de présenter la défense de son gouvernement de Bretagne.

Dès lors, on trouve Linguet dans la plupart des grands procès de l'époque, mais comme avocat consultant ; il ne plaidait pas encore, et n'eut osé braver à l'audience le mécontentement de l'ancien Parlement. On voit par ses *Œuvres judiciaires*, que sa principale clientèle lui venait de la Picardie. Son premier Mémoire a pour objet la défense de trois jeunes gens d'Abbeville, accusé de sacrilège, qu'il fut assez heureux pour faire renvoyer des poursuites. Son second Mémoire discute la question si les professeurs de physique et de logique au collége d'Amiens devaient, aux termes des règlements universitaires, garder leurs chaires en permanence ou alterner chaque année. Le troisième défend la liberté du com-

merce des grains contre les échevins de Saint-Valery qui se prétendaient en possession de prélever un droit sur tous les blés arrivant dans leur port, par le débouché de la Somme, pour être livrés à l'exportation. Plus loin, on trouve une consultation en faveur du chapitre d'Amiens contre le gouverneur de la Picardie, lequel se croyait autorisé, aux jours de cérémonies publiques, à se faire accompagner de tous ses gardes, dans le chœur même de l'église cathédrale ; plus loin encore, un précis pour le prince de Ligne contre l'abbaye royale de Corbie.

Linguet aborda l'audience en 1771, à la chute du Parlement. Il obtint par ses plaidoiries plus de succès encore que par ses Mémoires.

Ce n'est pas qu'il fut, comme Gerbier, heureusement doué de sa personne. Petit et grêle, d'un teint noirâtre, d'allures vulgaires, il ne possédait pas même le genre de laideur qui étonne. Mais il était plein de feu. Sa voix pénétrante, son geste impérieux, le ton insistant des parleurs de sa race, commandaient l'attention, et dès qu'il s'en était emparé, il la tenait captive. La netteté de son expression frappait d'abord, et bientôt on reconnaissait en lui le plus vigoureux dialecticien. Explorer une cause dans toute son étendue, la scruter dans ses profondeurs, la fouiller dans ses moindres recoins, en tirer absolument tout ce qu'elle peut contenir de preuves et d'aperçus, les multiplier, les compter, les peser, par un procédé d'analyse qui participe de l'exactitude des instruments mathématiques, tel était l'art de Linguet. Il le porta aux dernières limites dans la plupart de ses plaidoyers, surtout dans celui qu'il prononça pour le comte de Morangiès. Ce morceau passe à bon droit pour un chef-d'œuvre du genre, et l'on ne trouve-

rait rien de supérieur, comme discussion de faits, dans les annales si riches de notre Barreau.

La puissante argumentation de Linguet avait à sa disposition un vaste savoir. Ce n'est pas lui qui redoutait les in-folio. Ceux qu'il composait montrent assez combien il dut en lire. Il possédait une des plus belles bibliothèques du temps par le nombre et la rareté des livres. Les siens auraient suffi seuls à en garnir de nombreux rayons. Ses écrits judiciaires n'en sont que la moindre partie, et là cependant on remarque déjà une grande variété de connaissances. Tous ses plaidoyers m'ont paru remarquables. Ils peuvent encore aujourd'hui être consultés avec intérêt et plusieurs avec profit. Mais pour apprécier Linguet comme il doit l'être, il le faudrait voir dans l'ensemble de ses productions. A quel sujet ne touche-t-il pas, depuis ses Mémoires sur la Bastille, sur la Lumière, sur la Chirurgie comparée à la Médecine, sur l'ouverture de l'Escaut, jusqu'à ses projets de canaux navigables le long des côtes de la Picardie, de suppression des jurandes, de réduction des divers impôts en un seul ? Cette énumération fort incomplète dit assez que Linguet suivait le cours orageux de la polémique de son temps ; mais ce n'était pas assez pour lui d'y jeter à intervalles quelques opuscules, il voulut se tenir en permanence au milieu des flots, et fonda les *Annales*, journal politique et littéraire, dont la collection s'élève à dix-neuf gros volumes. On est effrayé des travaux qu'il s'imposait. Et il y suffisait par lui-même, de sa propre main, sans secrétaire, sans collaboration.

Qu'on se garde néanmoins de croire que ses écrits portent les traces de la précipitation et d'une science d'emprunt : Linguet pensait par lui-même et polissait

ses ouvrages. On ne saurait assurément lui reprocher l'absence d'initiative ou le défaut de soins. Il connaissait fort bien l'économie de ses facultés, et, grace à la puissance du travail et de sa volonté, il s'en rendait pleinement maître. Il avait la conscience de sa perfection relative et parvenait à y atteindre. Aussi a-t-il produit tout ce qu'il pouvait produire.

Par malheur, il lui manquait la source des grandes pensées et des nobles inspirations, je veux dire le désintéressement de soi-même, l'émotion devant le beau, l'enthousiasme pour le vrai. Il le savait et cherchait à y suppléer par l'art ; mais contre la nature rebelle, l'art est impuissant. L'homme peut se donner beaucoup; le cœur, c'est Dieu qui le donne. Aussi quand Linguet comprend qu'il doit s'élever, il bat des ailes avec bruit, sans parvenir à quitter le sol ; quand il cherche l'indignation, c'est la colère qu'il trouve ; quand il veut toucher, s'échauffer, s'attendrir, il est visiblement mal à l'aise dans sa contrefaçon ; d'un mot, quand il appelle l'éloquence, c'est la rhétorique qui répond. Avec une qualité de plus, il eût été sans contredit aux premiers rangs comme avocat, aux premiers comme écrivain ; mais cette qualité qu'il n'avait pas est la seule, lorsqu'on la possède, qui empêche de regretter les autres. Il était richement doué sous le rapport de l'esprit, il disposait de toutes les ressources, de toutes les armes que l'esprit seul peut donner, et il en faisait un merveilleux usage. Mais l'esprit ne saurait suffire. Pas de cœur, pas de grandeur. Entre mille exemples, on en pourrait citer deux tout proches de Linguet. L'un de ses contemporains, qui composa comme lui des Mémoires judiciaires, qui savait comme lui manier le sarcasme et connaissait mieux que lui encore les secrets du talent

comique, mais auquel manquait aussi l'élan et l'ouverture du cœur, Beaumarchais ne se présente à la postérité qu'en compagnie de son inséparable Figaro ; un autre homme de leur temps, blâmable comme eux d'avoir mésusé de la plume et de la parole, à bien des égards ne valant guère mieux qu'eux, mais dont l'âme après tout était grande et généreuse, cet homme, quand ses destinées l'appelèrent à jouer un rôle national, se plaça naturellement à la hauteur de sa responsabilité devant l'avenir, et du pamphlétaire sortit Mirabeau. Telle est la différence.

Pour Linguet, on voit par où il défaillit. Il manquait comme orateur d'un ample foyer de chaleur et de vie. Sa verve est un feu qui pétille et ne flamboie pas. Il était né surtout pour démontrer, pour lutter et vaincre par la toute-puissance de l'argumentation, la force de l'évidence qui s'impose. Mais ici même il y a des mesures qu'il ne savait pas garder. Ses commencements avaient été pénibles : il était arrivé, mais blessé, aigri, injuste parce qu'il croyait avoir souffert de l'injustice. Peu disposé envers les autres à des ménagements qu'il n'avait pas rencontrés lui-même, il se laissait aller au plaisir d'avoir raison à outrance, sans songer à ce que coûte un triomphe orgueilleux aux susceptibilités de l'adversaire. Il se permettait des façons de catilinaires comme s'il avait eu Rome à sauver en présence de Catilina; il se jetait éperdûment dans toutes les mêlées, heureux de se faire distinguer à son agitation et aux étincelles qui jaillissaient du choc de ses armes. A le voir porter et provoquer les coups, on eût dit qu'il ne cherchait qu'à multiplier ses ennemis, dans la conviction qu'il les accablerait tous.

Ce genre agressif est toujours dangereux et particu-

lièrement au Barreau où il crée un antagonisme trop direct. Linguet d'ailleurs n'avait pas cette franchise ouverte qui peut faire excuser les exagérations et les emportements de parole, comme tout ce qui part d'un bon naturel. Mais rien n'est insupportable comme le sarcasme prémédité et l'amertume à froid. Quand on a de la sorte irrité beaucoup d'amour-propres, on a préparé beaucoup de représailles ; ces passions hostiles finissent par se rechercher, se rencontrer, se reconnaître, s'associer, et elles retombent sur vous d'autant plus puissantes qu'elles sont collectives, d'autant plus implacables qu'elles sont presque anonymes.

Linguet en fit l'expérience à ses dépens. Il fréquentait l'audience depuis trois ans à peine, que déjà les traits qu'il ne cessait d'aiguiser avaient de toutes parts soutiré la foudre sur sa tête. Tant de colères multipliées autour de lui n'attendaient pour se condenser et éclater, qu'un centre commun. Ce point de ralliement, elles le trouvèrent dans le nom de Gerbier. Cet illustre avocat venait d'être en butte à de blâmables attaques publiées par Linguet dans les *Réflexions* pour la comtesse de Béthune dont il était le conseil.

Le Barreau de Paris dénonça ces outrages au Parlement Maupeou, près duquel Gerbier était en très-haute faveur, et par arrêt du 11 février 1774, rendu en l'absence de l'inculpé et sans instruction préalable, les *Réflexions* furent déclarées calomnieuses et leur auteur rayé du tableau.

Ainsi, Linguet perdait son état. Il comprit qu'il n'avait rien à espérer de la magistrature du moment ; mais une occasion se présenta, sinon de faire tomber l'arrêt qui venait de le frapper, du moins de satisfaire sa vengeance. Gerbier, en effet, se trouvait alors impliqué dans

un fâcheux procès. L'ambassadeur de France à Londres à cette époque, était M. le comte de Guines, dont le secrétaire, un sieur Tort de la Sonde, avait joué dans les fonds anglais et perdu des sommes considérables. Cet argent avait été emprunté à un banquier nommé Herzuello qui réclamait son remboursement. Tort de la Sonde prétendait qu'il n'avait opéré que dans l'intérêt de M. de Guines, qui lui aurait même, disait-il, livré, pour favoriser ses spéculations, les secrets de l'Etat. De là une demande en responsabilité civile du sieur Tort contre l'ambassadeur, et une plainte en calomnie de l'ambassadeur contre le sieur Tort. Gerbier prit en main la défense de celui-ci, et comme une enquête était ordonnée, il fournit à son client des notes détaillées sur les points qu'il s'agissait de faire éclaircir. Dans une perquisition au domicile du sieur Tort, ces notes tombèrent entre les mains de la justice, et le comte de Guines croyant y voir des projets de dépositions, dressés et concertés d'avance dans un but coupable, inculpa Gerbier d'avoir cherché à influencer, à suborner des témoins. Cette affaire ne pouvait être sérieusement compromettante pour l'avocat ; mais Linguet s'en empara comme d'une base à ses propres récriminations. Dans des Mémoires, qui sont à nos yeux la grande faute de sa vie, il accumula contre son confrère d'odieux griefs. Linguet était à la fois égaré et coupable. Cet esprit soupçonneux et analytique, sur une phrase, sur un mot, sur un rien, échafaudait des crimes. Gerbier était au-dessus de ces imputations, et le Parlement Maupeou ne l'aurait pas fait descendre à se justifier.

Mais l'heure de cette commission judiciaire, comme l'appelaient ses ennemis, allait sonner et changer la situation. On n'avait pas tardé à regretter l'ancienne

magistrature, les uns à cause de ses bienfaits, les autres à raison de ses abus. La haute bourgeoisie, qui n'avait que cette porte ouverte pour entrer dans la noblesse, désirait fort sa restauration. Le peuple remuant des praticiens ne s'accommodait guère d'une justice prompte à bon marché. A la Cour, une politique sans gravité, sans dignité, abaissait cette question de la magistrature comme toutes les autres. Aux yeux du public, le Parlement Maupeou avait eu le malheur d'enregistrer le même jour onze édits bursaux sans examen, et le malheur plus grand de voir naître le démêlé de Beaumarchais avec le conseiller Goëzman. Ces deux incidents généralisés par la malveillance, exploités par la satire, signifièrent : l'un servilité et l'autre corruption. Le Roi cependant résistait au retour du Parlement, mais Louis XV mourut presque inopinément le 16 mai 1774. Son successeur commença par exiler le chancelier Maupeou et appela le comte de Maurepas, qui sortit lui-même, pour prendre la direction des affaires, d'un exil de 25 ans, auquel l'avaient condamné quatre méchants vers contre la marquise de Pompadour. Le nouveau ministre était vieux, désireux de repos, et l'expérience des naufrages l'avait rendu timide; il sentit que le vent soufflait vers l'ancien Parlement, il s'y laissa aller ; l'excellent Louis XVI crut voir aussi de ce côté l'opinion populaire ; il disait : Je veux être aimé ; la jeune reine le voulait de même, bref, la vieille magistrature fut rétablie le 12 novembre 1774. Elle revint non pardonnée, mais triomphante, et recommença dès le 3 décembre suivant ses protestations et remontrances.

Ce retour, qui déplaçait tant de destinées, donna des espérances à Linguet et des inquiétudes à Gerbier.

Linguet se jeta dans les bras du Parlement restauré

et implora sa protectien. Il fut admis à faire opposition à l'arrêt du 11 février, et il prononça, devant la grande chambre, une défense habile qui occupa deux audiences. Il se présenta en victime de la persécution, comme un autre Cicéron plaidant *pro domo suâ ;* puis assimilant son sort à celui des magistrats qui l'écoutaient : « Au- » rai-je le malheur, dit-il, de demander en vain justice » à une Cour qui vient elle-même de l'obtenir avec tant » de gloire ? » Il attribua l'inimitié de ses confrères à son dévouement inébranlable à ses clients ; ensuite, il discuta les reproches qu'on lui adressait et qu'il résumait ainsi : Citoyen dangereux, sujet rebelle, écrivain impie, avocat prévaricateur. Il termina son apologie par cette prière ironique : « Indiquez-moi, dit-il, un moyen compatible avec l'honneur, pour apaiser le ressentiment de ceux qui ne peuvent me pardonner le mal qu'ils m'ont fait, et je l'embrasse avec ardeur. »

Séance tenante, le 17 janvier 1775, le Parlement annula l'arrêt du 11 février 1774.

Cette décision, qui disculpait Linguet, qui le réhabilitait et rétablissait son nom sur le tableau, par contrecoup entachait Gerbier, puisque l'arrêt qui avait déclaré calomnieuses les imputations dirigées contre lui était mis à néant.

Mais la situation allait encore une fois changer de face. Le Barreau de Paris maintint de son autorité la radiation de Linguet, et décida qu'aucun membre ne communiquerait avec lui.

Linguet déféra cette délibération à la Cour. Une question de principe se présentait : les avocats sont-ils maîtres de leurs tableau à ce point que la radiation d'un de leurs confrères n'ouvre pas à celui-ci de recours devant la justice ? M. l'avocat général Séguier, qui montra

dans cette affaire la plus noble indépendance, pensait que le recours est de droit, et sa doctrine a prévalu de nos jours ; son collègue, M. de Barantin, soutint la proposition contraire, que le Parlement adopta. D'ailleurs, cette question théorique du tableau était ici visiblement dominée par un fait. Dans l'hypothèse où la Cour l'aurait résolue dans un sens favorable à Linguet, restait contre lui l'interdiction de communiquer ; sa présence à la barre en eût écarté tous ses confrères. Quel moyen de les y ramener ? On savait, depuis le temps de M. Moupeou, que les avocats ne plaident pas malgré eux, et qu'un grand corps judiciaire ne peut fonctionner sans plaidoirie.

Linguet fut donc déclaré non-recevable, (arrêt du 29 mars 1775), dans son opposition à la délibération de l'Ordre, de façon que l'arrêt du 17 janvier 1775, qui lui avait solennellement restitué son état, demeura sans nul effet.

En vain voulut-il lutter encore. Il adressa au Roi une requête civile qui resta sans réponse ; il adressa à la postérité un Appel qui n'a guère eu plus de succès. Sa part, à lui, était définitivement faite.

Celle de Gerbier restait à faire. Le souvenir de son éclatante adhésion au Parlement Maupeou pesait sur lui. On l'appelait l'avocat défectionnaire, parmi ceux qui se targuaient d'orthodoxie parlementaire, parmi les purs qui ne parlaient de la commission déchue qu'avec horreur et une sorte de pudeur effarouchée, en se voilant la face d'un pan de leur robe. Ces fidèles donnèrent la main à Linguet dont les anciens griefs furent repris, et Gerbier se vit accusé, en plein Parlement, d'exaction et d'infidélité envers ses clients ! De vendre toujours ses paroles et quelquefois son silence ! De subornation de

témoins ! D'abus de confiance dans une affaire et de faux dans une autre !

Il en fut profondément affligé et comme engourdi de douleur. Au lieu de faire tête à l'orage, il fléchit, céda, quitta le Palais. Et il fuyait devant un fantôme, car de ces nombreuses accusations, pas une n'avait le moindre fondement. Il le démontra lui-même clairement dans un Mémoire qui nous est parvenu. Son seul tort possible était son adhésion. Toutes les autres imputations, indignes de lui, auraient dû l'être de ses juges. Mais dans cette démarche même dont on voulait le punir, il avait eu pour complice la royauté, le clergé, la noblesse : sa faute était celle de la France libérale et intelligente, son crime, le crime de l'avenir. En l'accusant, on lui mettait en main la plus belle cause qu'il eût jamais rencontrée. Il ne la vit pas, ou n'osa la voir. Les situations apparaissent rarement aux contemporains dans la juste perspective que leur donne plus tard un certain éloignement. Gerbier se défendit timidement, chercha plutôt des excuses qu'une justification. Son humilité cependant ne désarma pas le Parlement. On ne pouvait le condamner, et on ne pouvait se résigner à l'absoudre, on le mit « *hors de Cour* », moyen terme entre la peine et l'acquittement, mi-partie entre l'innocence et la culpabilité, ambiguité exprimant le doute, la suspicion, le blâme.

Ce châtiment immérité frappa Gerbier au dépourvu. Sa fortune toujours heureuse ne l'y avait pas préparé. Le succès avait été son élément, et dans la disgrâce il ne se retrouva pas lui-même. Que n'avait-il un peu de cet instinct de résistance et de combat, la seule chose qu'il pût envier à Linguet ! Mais combien est rare dans un homme le parfait équilibre de l'esprit et du caractère.

Gerbier vécut quelques années dans la retraite, au sein de sa famille. Il était fait pour goûter les joies du foyer, qui consolent de tout, et cependant un incurable sentiment de mélancolie, né de l'injustice des autres et de ses propres regrets, assombrissait sa vie. Du fond de sa solitude, il ne pouvait se défendre de tourner les yeux vers la Grande Chambre ; sa gloire passée le tentait. Il reparut à l'audience. Il y obtint de nouveaux triomphes, mais attristés par une ombre. Entre le Parlement et lui se plaçait l'arrêt de mise hors de Cour. Ce souvenir empoisonna le reste de ses jours, et contribua même à les abréger.

Gerbier mourut le 26 mai 1788, à l'âge de 63 ans. Quelques mois auparavant, ses confrères l'avaient réélu bâtonnier. Sa statue, avec celle de d'Argentré, de la Chalotais et de Toullier, décore le péristyle du Palais de Rennes. Sa renommée appartient à toute la France.

Le principal auteur de ses mortels chagrins, Linguet, lui survécut pour subir jusqu'au bout les conséquences de son déplorable caractère, car chaque homme porte en soi la loi qui le juge. Rayé du tableau en 1775, il s'était consacré tout entier au journalisme. Mais tel on l'a vu pour ses confrères du Barreau, tel il se montra pour ses confrères des lettres et de la politique. Une attaque violente contre l'Académie, à propos de l'élection de Laharpe, fit supprimer, par le ministre Maurepas, son journal qui avait une vogue immense. Il protesta contre cette mesure par une lettre qui aurait suffi à la justifier, et, redoutant les suites de ce nouveau méfait, il se réfugia en Suisse, de là il passa en Hollande, en Angleterre, à Bruxelles. Après la mort de M. de Maurepas, il obtint du comte de Vergennes l'autorisation de rentrer en France ; faveur funeste, car,

presque immédiatement, de nouveaux écarts déterminèrent son incarcération à la Bastille où il resta deux ans. Rendu à la liberté en 1782, mais frappé d'exil, il retourna à Londres et se hâta d'y publier un Mémoire contre le Pouvoir arbitraire. A cette époque, ayant su, par des éloges sans servilité, faits pour plaire, gagner la faveur de l'empereur Joseph, il fut appelé à Vienne et reçut des titres de noblesse ; par malheur, il s'avisa de prendre la défense des insurgés du Brabant, et on lui intima l'ordre de quitter les États de son auguste protecteur. La révolution française éclatait alors, il rentra dans sa patrie. On le voit apparaître deux fois à la barre de l'Assemblée constituante comme pétitionnaire : dans l'une de ces circonstances, il s'attira les admonitions de Mirabeau ; dans l'autre, il déchira sa pétition avec emportement. Cependant, quand les jours sinistres approchèrent, il se retira dans un hameau près de Ville-d'Avray. Il commençait à goûter dans cette retraite les premiers moments calmes de sa vie, à reposer son inquiète pensée, son existence vagabonde. Il s'occupait de jardinage, donnait des conseils de concorde à ses voisins, et c'était un spectacle assez singulier de voir Linguet tranquille au milieu de l'orage déchaîné autour de lui. Mais ce contraste, qui était fait pour plaire par son étrangeté même à cette esprit contradicteur et paradoxal, ne devait pas se prolonger. Comment, après tant d'années d'agitations, n'être pas suspect dans son repos ? Le terrible comité, en quête de victimes, l'arracha à son abri. Emprisonné à la Force, on l'oubliait, perdu dans le nombre, et chaque jour d'oubli était un pas vers la délivrance. Mais il ne savait ni se résigner ni attendre ; la fougue de son tempérament l'emporta comme toujours, il réclama sa comparu-

tion devant le tribunal révolutionnaire. Il croyait apparemment qu'on allait le juger ; on le condamna sans défense, « pour avoir encensé les despotes de Vienne » et de Londres ». Il n'avait qu'à mourir et il mourut bien. Pour qui le connaît, il dut moins souffrir de perdre la vie que de n'avoir pu la disputer à son accusateur.

FRAGMENTS

D'UNE HISTOIRE DE GRESSET

PAR M. BERVILLE.

(*Séance du* 16 *août* 1863.)

CHAPITRE III.

A peine âgé de plus de trente ans, Gresset comptait déjà parmi les poëtes dont s'honore la France. Mais les succès qu'on prise le plus chez nous sont les succès du théâtre. Ses amis l'exhortaient à les rechercher. Déjà, en le félicitant de ceux qu'il avait obtenus dans la poésie légère, Rousseau l'avait invité à prendre un vol plus élevé, à marcher sur les pas d'Homère, de Virgile et d'Horace. Gresset aima mieux s'essayer sur les traces de Sophocle et de Corneille. Il n'était jeune poète en ce temps qui ne se crût obligé de faire sa tragédie : le chantre de *Ver-Vert* se fit auteur tragique tout comme un autre. « En cela, » dit La Harpe, « il méconnut en- » tièrement la nature de son talent et la mesure de ses » forces. » On ne peut nier que La Harpe ait ici raison. Cependant *Edouard*, à tout prendre, n'était pas plus mauvais que mille autres pièces acceptées du public.

Il réussit : l'auteur était aimé. On passa sur l'intrigue romanesque, sur le style dénué de force tragique ; on applaudit quelques beaux vers sur le suicide et la nouveauté hardie d'un coup de théâtre. C'était, en effet, alors, quelque chose de très-hardi que de montrer un personnage poignardé sur la scène. L'art, depuis, s'est cruellement perfectionné.

Edouard, joué le 22 janvier 1740, sur la scène française, eut neuf représentations, trois éditions en une année, et fut traduit en deux langues étrangères, en hollandais et en allemand. Voltaire, à qui l'auteur l'adressa, lui répondit par une lettre *polie et d'amitié*. Et cette politesse n'était pas tout-à-fait de l'eau bénite de cour, car, dans sa correspondance intime, Voltaire ne parle pas sans estime de l'ouvrage de Gresset. Il y trouve *quelques beaux vers et un certain air anglais qui ne lui déplaît pas.*

Un tel début, s'il n'était pas un triomphe, n'était pas fait pour décourager. Cependant cinq années s'écoulèrent avant que l'auteur d'*Edouard III* recommençât d'écrire pour le théâtre. Dans cet intervalle, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, mourut (31 mai 1740), et le Prince royal monta sur le trône. Gresset, qui paraît avoir été en correspondance avec lui dès les années précédentes, salua son avènement par une ode où l'inspiration lyrique se laisse un peu désirer, mais où l'on trouve du nombre et de l'élégance. Frédéric fit ce que peu de rois auraient su faire : il répondit à l'ode par une ode, ou du moins par une esquisse d'ode, qu'il retoucha depuis pour l'insérer dans ses œuvres. L'ode était accompagnée d'une lettre flatteuse où le roi disait au poëte : « Je suis toujours dans les sentiments où j'ai été » autrefois sur votre sujet ; il dépendra de vous d'en

» réaliser les effets. Ne vous imaginez point que vous » serez gêné ici ; nous avons des villes, mais nous avons » aussi des campagnes, et l'on connaît, malgré l'embar- » ras des affaires, tout le prix d'une vie tranquille et » appliquée, *peut-être la seule heureuse dans ce monde.* » J'attends votre réponse et j'espère que je ne trouverai » pas à présent les empêchements chez vous que j'ai » rencontrés autrefois : du moins trouverez-vous tou- » jours chez moi la même estime. » (24 octobre 1740).

On voit par cette lettre que l'invitation du roi se réfère à des offres antérieurement faites et non acceptées. C'est à ces premiers appels que Voltaire semblait faire allusion lorsque, dans une lettre écrite quatre ans auparavant (10 septembre 1736), rappelant à Berger son refus de quitter Cirey pour Berlin : « Si Gresset, ajou- » tait-il, va à Berlin, apparemment qu'il aime moins » ses amis que moi. »

La lettre du roi, que Gresset se fit sans doute un honneur de laisser voir, donna généralement à supposer que le poëte allait se rendre auprès de lui. Voltaire semble l'avoir supposé aussi, et c'est dans cette pensée, sans doute, que le 31 décembre, écrivant à Frédéric, il lui disait :

Hélas ! que Gresset est heureux !
Mais, grand roi, charmante coquette,
Ne m'abandonnez pas pour un autre (1) poëte :
Donnez vos faveurs à tous deux.

Le 7 janvier suivant, il écrivait à Helvétius, en faisant toujours allusion aux liens qui le retenaient à

(1) Je cite d'après l'édition de Beuchot. Celle de Dosoer porte « pour un *mauvais poëte*, » et cette leçon pourrait bien être vraie. Voltaire avait de ces boutades, qui ne tiraient pas chez lui à conséquence.

Cirey : « Je crois que vous me mépriseriez bien si j'étais » resté à Berlin. M. Gresset, qui probablement a des » liens plus légers, rompra sans doute ses chaînes à » Paris pour aller prendre celles d'un roi qu'on ne peut » préférer à Mme Duchâtelet. J'ai bien dit à Sa Majesté » prussienne que Gresset lui plairait plus que moi, mais » que je n'étais jaloux ni comme auteur ni comme cour- » tisan. Sa maison doit être comme celle d'Horace, *est* » *locus unicuique suus.* — Dans une autre lettre, Voltaire » parle encore du *Prussien* Gresset. »

Assurément le génie vaste et puissant de Voltaire ne pouvait être jaloux du talent aimable et modeste de Gresset. Nul ne le croira, malgré tout ce qu'un biographe, estimable du reste, a prodigué d'encre et de mauvaises raisons pour accréditer cette folie. Mais il n'est pas déraisonnable de penser que l'hôte de Cirey, justement fier d'être recherché par un roi, et par un roi qui promettait un grand homme, n'eût pas vu avec plaisir, quoi qu'il en dise, un autre écrivain partager cet honneur. La modération de Gresset lui épargna cette petite mortification. Il aimait sa patrie ; il avait des parents avancés en âge et qu'il ne voulait pas abandonner. Plus sage que Voltaire lui-même ne le fut dans la suite, il résista aux instances de Frédéric, et de ses faveurs il n'accepta que le titre de membre honoraire de l'Académie de Berlin.

De 1740 à 1745, il ne parut de lui aucun ouvrage de quelque importance. A peine trouvons-nous à mentionner une Epître à M. de Chauvelin (1741) et une Ode au roi Louis XV, sur sa convalescence de Metz (1744). Mais le 3 mai 1745, il rompit ce long silence en faisant représenter au Théâtre-Français un drame en trois actes, *Sidney*.

D'*Edouard à Sidney*, le progrès est sensible. *Sidney* n'est pas encore une pièce bien conçue : c'est déjà une œuvre littérairement remarquable. Le sujet en est plus triste qu'intéressant : l'action, régulièrement conduite, manque de mouvement et de variété. C'était la seconde fois que l'auteur s'attaquait à la question du suicide ; mais ce texte, qui dans *Edouard* avait produit une scène éloquente, ne pouvait fournir en incidents, en progrès, en développements de quoi remplir trois actes. Ces défauts ont empêché l'ouvrage de se maintenir au théâtre ; mais un style élégant, plus ferme même et plus précis qu'il n'avait été jusque-là chez l'auteur un peu trop facile de *Ver-Vert* et de *la Chartreuse*, des morceaux bien frappés, un bon rôle de valet le font lire avec plaisir. Applaudi à la scène, *Sidney* essuya dans la presse des critiques auxquelles Gresset paraît avoir été sensible. Pourtant on le reprit en 1770 avec quelques succès, et il eut en Allemagne et en Russie les honneurs de la traduction.

Malgré l'accueil indulgent fait à la tragédie d'*Edouard*, malgré l'accueil plus mérité fait au drame de *Sidney*, Gresset, dans la carrière du théâtre, en était encore à chercher sa voie. Il la trouva deux ans plus tard. Les genres sérieux n'allaient pas à sa gaîté : il laissa la tragédie et le drame, et fit représenter, en 1747, l'excellente comédie du *Méchant*. Non que *le Méchant* soit lui-même une pièce fort gaie. Il appartient à cette école plus ingénieuse que naïve, qui, au dix-huitième siècle, a remplacé par les élégances de l'esprit le franc comique de Molière et de Regnard. Aussi, dit-on, son mérite ne fut pas d'abord senti des comédiens. La pièce fut refusée et il fallut des protections pour la faire jouer. Si ce récit est vrai, la faveur eut raison cette fois, chose rare. Pourtant, ne blâmons pas trop les comédiens. Les

mérites du *Méchant* devaient surtout frapper les gens de lettres, ses défauts les gens de théâtre. Il y a peu d'action dans la pièce, pas beaucoup d'intérêt : l'intrigue, qu'une soubrette conduit, comme dans l'ancienne comédie, est faiblement nouée. Ce qui fait le prix de l'ouvrage, c'est une peinture aussi vraie que spirituelle des travers alors à la mode ; c'est un tableau fidèle des sociétés du temps ; c'est la censure d'un vice odieux, trop commun à cette époque ; ce sont des caractères bien imaginés et bien soutenus ; c'est un style dont l'élégance continue et l'exquise urbanité sont relevées par une foule de traits heureux ; ce sont, à chaque pas, des vers *devenus proverbes en naissant.* Terminée en 1746, la pièce fut jouée le 15 avril de l'année suivante et eut vingt-quatre représentations. On en fit quelques critiques qui produisirent peu d'effet. Des censeurs blâmèrent le caractère de Cléon, qui, disaient-ils, n'était pas proprement un *méchant.* On connait la réponse de J.-J. Rousseau : « Il ne vous paraît pas méchant parce que vous l'êtes plus que lui. » Quelques-uns prétendirent reconnaître dans ce personnage le comte de Stainville, depuis duc de Choiseul et premier ministre ; supposition sans vérité et sans vraisemblance : d'autres répandirent que l'auteur avait recueilli dans la société *du cabinet verd* (on nommait ainsi celle qui se réunissait à l'hôtel de Forcalquier) quelques-uns des traits applaudis de son dialogue ; ce qui n'est pas impossible ; mais ce qui n'est nullement prouvé, et ce qui, en tout cas, n'aurait rien que de très-licite. En résultat, le *Méchant*, applaudi dans la nouveauté, est resté au théâtre, non-seulement comme un ouvrage agréable et bien écrit, mais comme une des meilleures comédies du dix-huitième siècle.

Un an ou deux avant sa représentation, la jeune

madame d'Etioles, dont la liaison avec le roi Louis XV avait d'abord été secrète, si une liaison royale peut l'être, avait enfin été avouée comme favorite sous le nom de marquise de Pompadour. Elle chantait bien, jouait bien la comédie, et l'idée lui vint d'user de ces talents agréables pour divertir et pour s'attacher son royal amant. Par ses soins, dans les derniers mois de 1747, un théâtre s'éleva aux Tuileries, dans le cabinet des médailles. Les acteurs de la noble troupe étaient les ducs d'Orléans, d'Agen, de Nivernais, de Duras, de Coigny, le comte de Maillebois, les marquis de Courtenvaux et d'Entraigues. Les actrices étaient, avec la marquise, la duchesse de Brancas, les comtesses d'Estrades et de Marchais, cette dernière connue par le portrait flatteur qu'en a tracé Marmontel dans ses Mémoires. Le directeur était le duc de la Vallière. L'abbé de la Garde cumulait les emplois de trésorier et de souffleur. La marquise avait connu, dans la société de son oncle, Lenormant de Tournehem, plusieurs gens de lettres éminents, Crébillon, Gresset, Voltaire même. Ce dernier n'était pas aimé de la famille royale, mais il était bien venu de la favorite, et la première pièce qu'on représenta fut son *Enfant prodigue*, joué avec succès vers la fin de l'année précédente. Mme de Pompadour obtint du roi que l'on accordât les entrées aux auteurs dont on exécutait les ouvrages, et Voltaire ainsi fut présent à la seconde représentation donnée. Après *l'Enfant prodigue*, on joua *le Méchant*. Le duc de Nivernais y remplit le rôle de Valère et s'en acquitta si bien que Roselli, qui jouait ce rôle au Théâtre-Français, fut invité à venir le voir (1).

(1) Marmontel, dans ses Mémoires, parle de Roselli comme d'un acteur intelligent et d un caractère estimable.

Roselli vint, fut ou fit semblant d'être enchanté, et réforma, dit-on, son jeu sur celui de Nivernais. Peut-être, tandis que le courtisan faisait ici le comédien, le comédien faisait-il un peu le courtisan. Après tout il n'est pas impossible qu'un amateur homme d'esprit, dont l'attention se sera concentrée sur un seul rôle, arrive à le comprendre mieux que l'artiste forcé de partager la sienne entre tous les rôles de son emploi. Du moins, Gresset, dit le narrateur dont j'emprunte le récit, fut enchanté de voir son idée si bien rendue.

Le succès du *Méchant* était encore dans tout son éclat, lorsque, aux premiers jours de 1748, la mort de Danchet ouvrit une vacance à l'Académie française. Gresset se mit sur les rangs. Ses titres auraient dû lui suffire : il sollicita pourtant l'appui de M^me^ de Pompadour ; mais il la trouva engagée en faveur de l'abbé Leblanc, auteur d'une tragédie d'*Aben Saïd*, et connu seulement par l'amitié que Buffon eut pour lui ; du reste, elle promit son appui pour l'élection suivante. Mais Gresset n'eut pas besoin d'attendre jusque-là, et l'Académie n'hésita point entre l'auteur d'*Aben Saïd*, et celui du *Méchant*. « Il y fut reçu, dit d'Alembert, aux acclamations du » public et des gens de lettres, sans qu'aucun criât à » l'injustice, sans qu'aucun protecteur lui prêtât l'inu- » tile appui de ses importunes sollicitations, sans qu'au- » cune femme eût besoin de parler de lui. »

Voltaire qui, sans avoir de liaison particulière avec Gresset, était porté à la bienveillance envers un poëte aimable et inoffensif, avait applaudi d'avance à son élection. Avant qu'elle fût consommée, il écrivait de Lunéville à son ami d'Argental : « Je serais charmé, en reve- » nant près de vous, de me trouver confrère de l'auteur » du *Méchant*. Il ne nous donnera point de grammaire

» ridicule, comme l'abbé Girard, mais il fera de très-
» jolis vers, ce qui vaut bien mieux. »

Ici s'arrête la période ascendante du talent de Gresset. ici s'arrête également le progrès de sa fortune littéraire. Désormais, retiré dans son pays natal, il écrira peu, publiera encore moins. Les douceurs de la patrie, les plaisirs de la famille et du foyer domestique remplaceront pour lui les succès du théâtre et les séductions du grand monde.

LE CHÊNE ET LA MARGUERITE

FABLE

PAR M. HIPPOLYTE HENRIOT,

(Séance du 16 août 1863).

Aux premiers jours d'avril, éclose au fond d'un bois,
Pour y vivre le quart du mois,
Une chétive Marguerite,
Entre mille la plus petite,
Et la plus revêche pourtant,
(Les roquets, les nabots, n'en font-ils pas autant ?)
Voyait un Chêne séculaire,
Que, sapant sans relâche, un pauvre bûcheron
Allait bientôt jeter par terre.
— Ah ! ah ! seigneur voisin, illustre fanfaron,
S'écria-t-elle, eh quoi ! ce splendide feuillage,
Ce port majestueux, plus puissant que l'orage,
Descendent-ils déjà, sous les coups d'un rustaud,
Aux sombres bords ?... C'est bien dommage !
Voilà ce que l'on gagne à s'élever si haut.
Qu'hier on vous l'eût dit, vous ne l'eussiez pu croire.
Mais puisque c'en est fait, sachez, dans le malheur,
Rester fidèle à tant de gloire ;
Gardez-vous de broncher, mourez en grand seigneur,
Et si vous mourez bien j'écrirai votre histoire.

Pendant cet insolent discours,
Le Chêne, pour toute vengeance,
Gardait un dédaigneux silence :
Le bûcheron frappait toujours,
Tant que du haut des airs enfin se précipite
Et tombe au loin avec fracas
Le noble colosse aux cent bras :
Il écrasa la Marguerite.

FOLIE ET SAGESSE

FABLE

PAR M. HIPPOLYTE HENRIOT,

(Séance du 16 août 1863).

— Que je voudrais revenir à vingt ans !
Dussé-je être dans la misère,
Disait un riche octogénaire,
C'est qu'alors c'était le bon temps ;
J'avais nombre d'amis, j'étais chéri des belles,
Grandes dames et pastourelles :
Puis la fortune un jour secondant mes efforts,
Je fus comblé d'honneurs, j'amassai des trésors.
Des honneurs ! des trésors !... au déclin de la vie,
Qu'importe ? Au lieu d'amis, hélas ! j'ai des flatteurs ;
Les plaisirs ont fait place aux cuisantes douleurs,
Aux tortures de l'insomnie,
Mon oreille est rebelle et ma vue affaiblie,
Mon cœur sec et flétri n'a plus de battements,
Ma tête en ses pensers s'égare à tous moments,
Déjà la mort épouvantable
Semble s'attacher à mes pas,
Je la sens qui déjà m'enlace de ses bras,
Je l'entends m'appeler de sa voix lamentable !

—Ah ! que la vie est misérable !
Disait un homme à son printemps ;

Suis-je donc né, grand Dieu ! pour vivre de tourments ?
Force, santé, talents, ambition, courage,
Une ame enthousiaste, un grand et noble cœur,
Je croyais avoir en partage
Tout ce qui peut donner ici bas le bonheur,
Ce n'était qu'un trompeur mirage.
Sans fortune où sont les amis ?
Les amours où sont-ils ? ils ne m'ont pas compris.
Et puisque le destin s'acharne à me poursuivre,
Je veux demander au trépas
Le terme de tant de combats ;
Bientôt j'aurai cessé de vivre.

Un troisième vivait sans demander comment,
Toujours dispos, toujours content,
Allant au jour le jour. Un petit coin de terre,
Cultivé de ses propres mains,
Lui procurait un travail salutaire,
Exempt de soucis, de chagrins,
Lui produisait le nécessaire.
Ni l'âpre ambition aux mécomptes cuisants,
Ni d'un Plutus menteur les funestes présents,
Ni les noirs poisons de l'envie,
Ni les infirmités à la longue insomnie,
N'assombrirent jamais l'azur de son bonheur.
Il s'éteignit nonagénaire,
Jusqu'au suprême adieu conserva de son cœur
La sérénité tout entière,
Ses enfants l'entouraient des soins d'un tendre amour,
Et son dernier soupir fut la fin d'un beau jour.

DU CANGE ET LA NAIADE

DIALOGUE ENTRE DEUX STATUES

PAR M. YVERT.

Séance du 16 *août* 1863.

DU CANGE.

L'ombre augmente, la nuit est tout-à-fait venue,
Et de loin et de près rien n'arrive à ma vue.
D'un utile instrument, secours très précieux,
Caudron aurait bien dû favoriser mes yeux
Dont les perceptions seraient beaucoup plus nettes,
Si, jadis, sur mon nez il eût mis des lunettes.
Mais il n'a pas voulu qu'au sein de ma cité
On pût me croire atteint de quelque infirmité ;
Il a craint que m'offrant en myope, en presbyte,
Son œuvre ne perdît beaucoup de son mérite,
Pensant avec raison qu'un objet d'art ne plaît
Que lorsqu'il représente un homme au grand complet ;
Ses droits n'étant acquis à la faveur publique,
Que s'il est distingué par la beauté physique.

LA NAÏADE *dans le lointain.*

Bravo ! bravo ! Du Cange !

DU CANGE.

On a parlé, je crois...
Que m'a-t-on dit ? Mais non, ce n'est pas une voix
Qui vient de retentir ; c'est bien plutôt, sans doute,
Quelque lourd camion se hâtant dans sa route,
De peur de ne pas être assez tôt arrivé,
Et qui, sous ses colis, fait gémir le pavé.
Peut-être, cependant, est-ce Pierre Lhermite
Qui vient, avec Gresset, me faire encor visite....
Quant à ce bon Lhomond, ce ne peut être lui :
Raffermi sur sa base, et solide aujourd'hui,
Pour courir par la ville il ne pourrait, sans peine,
Quitter le piédestal où son destin l'enchaîne,
Et qui, grâce au talent d'un habile maçon,
Vient d'être replâtré d'une bonne façon.
Ah ! sa position était vraiment cruelle,
Et certe il était temps qu'on y mît la truelle,
Car il allait tomber et, sous sa pesanteur,
Il pouvait écraser quelque innocent flâneur
Qui, fort imprudemment, quittant l'abri d'un arbre,
Serait venu de près examiner son marbre.
Ce nouveau piédestal, quoique bien goudronné,
Court, grâce au mauvais temps, risque d'être écorné.
Un bon socle en granit, ou tout au moins en pierre,
Eût bravé des autans la fureur meurtrière ;
Lhomond le méritait, et je ne sais pourquoi
On n'a pas fait pour lui ce qu'on a fait pour moi.
Enfin.... Mais à mes yeux disparaît la lumière,
Les pavots de Morphée assiégent ma paupière ;
Un large et doux fauteuil serait fort à mon goût,
Or, ne pouvant m'asseoir, je resterai debout,
En cela moins heureux que l'illustre auditoire
Qu'on voit à l'Institut s'endormir dans sa gloire.

LA NAÏADE.

Ne vous endormez pas, Du Cange, et veuillez bien

M'accorder la faveur d'un moment d'entretien.

DU CANGE.

Je ne m'abuse point, et vraiment, c'est merveille !
Une voix féminine a frappé mon oreille.
Malgré l'obscurité..... Ce n'est point une erreur,
Je distingue des traits.....

LA NAÏADE.

Excusez-moi, Docteur,
Et daignez me prouver que la galanterie
Peut avec la science aller de compagnie,
Que vous êtes poli, Du Cange, et qu'on peut voir
Associés en vous, savoir-vivre et savoir...

DU CANGE.

C'est possible ; pourtant je crois qu'en sa demeure
Toute femme prudente est rentrée à cette heure.
En vous rendant ici dans un pareil moment,
Vous me compromettez, Madame, horriblement.

LA NAÏADE.

Repoussant à bon droit la mode qui domine,
Je n'ai, vous le voyez, pas mis de crinoline.

DU CANGE.

Je trouve néanmoins que votre agustement,
Plus léger que le mien, est beaucoup moins décent.

LA NAÏADE.

Regardez ces bambins suspendus à mes poches,
Et demeurez sans peur, car je suis sans reproches.
Placés tout près de moi, ces deux petits enfants
Nous mettent à l'abri des propres médisants.

DU CANGE.

Soit. Mais enfin de moi que voulez-vous, Madame ?

LA NAÏADE.

Ce que de vous, Docteur, j'espère, je réclame,

Et ce que force gens sollicitent aussi,
C'est que vous veuillez bien déménager d'ici,
Aller camper plus loin et faire place nette
Dans ce square élégant afin que l'on m'y mette.

DU CANGE.

Et pourquoi, s'il vous plaît ?

LA NAÏADE.

Parce qu'au même endroit,
Côte à côte installés, nous serions à l'étroit,
Mon cher ; deux monuments ayant notre importance
Doivent être espacés à très-large distance,
Et de telle façon, que l'œil des promeneurs,
Admirant l'un ici, contemple l'autre ailleurs.

DU CANGE.

Où m'envoyez-vous donc ?

LA NAÏADE.

Dans la cour du Musée,
Qui, pour vous recevoir est au mieux disposée.
De ce beau monument l'inauguration,
Vienne le mois d'Auguste, aura lieu, nous dit-on,
Et l'on peut affirmer, sans être grand prophète,
Que vous serez alors le héros de la fête ;
Que désormais, paisible, éloigné de tout bruit,
Vous comprendrez enfin, par un bon vent conduit
Auprès des pots cassés dont ce beau lieu fourmille,
Qu'on ne peut être mieux qu'au sein de sa famille.
Ainsi donc, par la force avant d'être contraint
A déloger d'ici, cédez-moi ce terrain.

DU CANGE.

Votre prétention me semble un peu hautaine.
Mais qui donc êtes vous ?

LA NAÏADE.

Moi ? je suis la Fontaine,

Qu'en son patriotisme un jeune homme d'Amiens
A léguée en mourant, à ses concitoyens.
Vous dont la piété parmi nous est notoire,
Docteur, vous conviendrez qu'un legs si méritoire,
Objet de gratitude et d'admiration,
Ne saurait soulever la moindre objection.

DU CANGE.

Volontiers, j'en conviens; mais je ne puis comprendre
Qu'à vos désirs je doive aujourd'hui condescendre,
Et qu'enfin vous veniez ici me disputer
Le terrain où je suis, où je prétends rester,
Car je tiens à mon poste, et serais par trop dupe
D'abandonner pour vous la place que j'occupe.

LA NAÏADE.

Des gens plus haut placés, et bien plus forts que vous,
Cher Du Cange, ont été forcés de filer doux;
De quitter pour toujours des châteaux, des domaines,
Où régnaient fièrement leurs grandeurs souveraines.
A l'époque actuelle, ami, songez-y bien,
On doit tout redouter, car on n'est sûr de rien,
Et tel, qui se croit bien incrusté dans sa place,
Est, le plus lestement, celui que l'on en chasse.
Donc, sans vous étonner, et sans trop en gémir,
Du Cange, à votre tour, songez à déguerpir.

DU CANGE.

Moi déguerpir! jamais! moi déserter ce square
Que, par mes nobles traits, je domine et je pare!
Non, non, de ce jardin, en dépit des tracas
Qu'on m'ose susciter, je ne sortirai pas.
Vos propos menaçants ne m'intimident guères;
J'ai pour me protéger mes braves Antiquaires,
Qui ne souffriront point, athlètes vigoureux,
Qu'on attente à ce bronze inauguré par eux.
Ici me supplanter! et qu'y pourriez-vous faire?
Rien de bien merveilleux.... tout au plus de l'eau claire!

LA NAÏADE.

De l'eau claire ! d'accord ; c'est ce que trop souvent,
Tout fier de ses travaux, produit plus d'un savant.
Mais la mienne, Docteur, utile, salutaire,
Profite à qui se baigne, à qui se désaltère.
Mon onde rafraîchit des arbustes, des fleurs
Qui, sans elle, perdraient leur force et leurs couleurs.
Sans l'élément liquide et sa vertu féconde,
On verrait sous la soif bientôt finir le monde.
De l'incendie enfin, redoutable fléau,
Qui peut se rendre maître et sait l'éteindre ? l'Eau.
N'est-ce pas elle enfin dont la puissance active,
Etendue en vapeur dans la locomotive,
La pousse, la dirige, en faisant fendre l'air
Aux wagons entraînés sur les chemins de fer ?

DU CANGE.

Je n'en disconviens pas ; mais ce qui me tracasse,
C'est que vous insistiez pour usurper ma place.
Heureusement pour moi, confondant votre effort,
Le Corps Municipal vient de vous donner tort.

LA NAÏADE.

Ah ! vous le saviez donc ?

DU CANGE.

Je le savais, sans doute,
Et sais que vos projets sont en pleine déroute ;
Je sais pertinemment qu'espérant un succès,
Vous avez, contre moi, perdu votre procès ;
Qu'à l'endroit où je suis je resterai tranquille,
Tandis que décorant la place Longueville,
Avant peu transformée en véritable Eden,
Vous serez élevée au centre d'un jardin
Embelli par des fleurs, par les plantes nombreuses
Que feront prospérer vos ondes généreuses.

Qui des bons Amiénois charmeront les regards,
En arrosant enfin leurs poudreux boulevards.

LA NAÏADE.

Ah ! monsieur le savant, vous êtes ironique,
Mais le débat subsiste, et j'aurai la replique.
Oui, je réclamerai.

DU CANGE.

Vous n'êtes, je le vois,
Qu'une jeune intrigante.

LA NAÏADE.

Et vous, qu'un vieux sournois.

DU CANGE.

Soit ; mais je vous dirai, fussiez-vous une idole,
Un fétiche adoré ; dût, ici, ma parole
Donner au vieux proverbe un démenti nouveau :
Je ne boirai jamais, Fontaine, de ton eau.

LE NAÏADE.

Ni d'une autre, Docteur, car vous pouvez, sans craintes,
De la soif désormais mépriser les atteintes.
Au square Longueville, exempte de souci,
Moi, je serai, d'ailleurs, tout aussi bien qu'ici ;
Du public, désireux de voir une Naïade,
Je saurai désormais charmer la promenade ;
Les dimanche et jeudi, d'un brave régiment,
J'entendrai résonner maint sonore instrument ;
A l'époque foraine, et pour grossir leurs banques,
Là seront, comme ailleurs, de subtils saltimbanques ;
Là mon onde saura, par son heureux élan,
Humecter, rafraîchir un sol pulvérulent ;
Et si quelqu'étranger vient à se mettre en peine
De savoir qui créa cette belle fontaine
Dont les bienfaits nombreux seront alors les miens,
Chacun lui répondra : C'est un enfant d'Amiens !

DU CANGE.

A merveille ! entre nous, plus de procès, de lutte ;
Calmés et satisfaits, abjurons la dispute.
Au rebours de ces gens qui ne sont si taquins,
Que parce que le sort les rendit trop voisins,
Moi, conservant ma place, et vous, trouvant la vôtre,
Nous ferons admirer quel accord est le nôtre,
Puisque (l'expérience ici-bas en fait foi),
Il faut, pour être heureux, rester chacun chez soi.

ADHÉRENCE DES CORPS SOLIDES

CONTRE

LE FOND ET LES PAROIS DES VASES CONTENANT UN LIQUIDE PLUS DENSE QUE CES CORPS ET NE LES MOUILLANT PAS (*).

Par C. DECHARME.

(*Séance du* 25 *Avril* 1863).

MESSIEURS,

La plupart des phénomènes physiques ne sont, en raison du nombre et de la généralité des lois qui les régissent, que des effets complexes et en quelque sorte superposés, provenant de l'intervention simultanée de diverses causes, dont les unes sont prépondérantes, tandis que les autres sont plus ou moins éclipsées, selon les circonstances concomitantes.

C'est ainsi que la force désignée sous le nom de capillarité, intervient d'une manière plus ou moins apparente

(*) Les résultats des expériences que contient ce Mémoire ont été communiqués à la réunion des Sociétés savantes, tenue à la Sorbonne, en avril 1863.

dans un grand nombre de phénomènes physiques et peut y produire parfois des modifications profondes et tout-à-fait inattendues. Elle peut amener de frappantes dérogations aux principes les plus généraux et les mieux établis.

En un mot, la capillarité est une force avec laquelle il faut souvent compter en physique. Il est donc utile, indépendamment de l'intérêt qu'offre l'étude de ses effets multiples et variés, de connaître les diverses circonstances où elle se manifeste, et de pouvoir faire sa part dans des conditions déterminées, afin d'éviter les erreurs d'observations et de mesure.

Parmi les faits qui semblent dépendre de cette force, il en est un qui n'a été jusqu'ici, de la part d'aucun expérimentateur, que je sache du moins, l'objet d'une étude approfondie, et qui m'a paru cependant mériter quelque attention. Je veux parler de *l'adhérence des corps solides contre le fond et les parois des vases contenant un liquide plus dense que ces corps et ne les mouillant pas.*

Si, pour les personnes étrangères à la physiqne, la vue d'un morceau de fer flottant sur le mercure cause d'abord quelque surprise, ce ne sera pas sans étonnement que les expérimentateurs, à leur tour, verront le même morceau de fer (ou un corps plus léger) rester adhérent, au fond d'un vase contenant ce liquide, et exiger, pour en être détaché, un effort plus ou moins considérable, selon les circonstances.

Je m'empresse d'ajouter que ce n'est pas seulement avec des corps d'un très-petit volume et à l'état de fils, que l'on obtient ce résultat, mais avec des corps de volume et de figure quelconques, pourvu toutefois qu'ils présentent alors une forme telle, qu'une partie notable de leur surface puisse être appliquée assez exactement

contre le fond du vase contenant le mercure. Je supposerai, dans tout ce qui va suivre, que le fond est plan.

La facilité avec laquelle on fixe ainsi les solides sous le mercure, soit au fond, soit contre les parois du vase qui contient le liquide, est surtout remarquable avec les corps qui présentent une grande étendue et peu d'épaisseur, quelles que soient d'ailleurs leur forme et leur nature. Ainsi un disque d'ivoire, un morceau de papier ou d'étoffe, une feuille d'arbre, sont retenus au fond du liquide avec une grande énergie. L'effort nécessaire pour détacher une lame de verre de 10 à 12 centimètres carrés de surface équivaut, en certains cas, à un poids d'environ deux kilogrammes, déduction faite de celui du mercure surnageant.

On peut superposer alternativement et indistinctement des lames de métal, de verre, de bois, etc. Il n'est pas non plus nécessaire que ces objets aient les mêmes dimensions.

J'ai dit que quand le solide présentait une face plane, l'adhérence se manifestait plus facilement. Cette condition toutefois n'est pas indispensable; car le phénomène se produit aussi avec des anneaux à section circulaire, avec des fils métalliques placés horizontalement au fond du vase ou implantés dans le liquide, ne touchant ainsi le fond que par une ligne, ou même par un point, s'ils sont recourbés en U et posés verticalement. L'expérience réussit également avec des fils de lin, de soie ou de coton, avec de la ouate, de la plume, etc. Il est assez curieux de voir les corps les plus légers rester à la surface inférieure du liquide le plus lourd que l'on connaisse.

Lorsqu'on emploie des pointes ou des épingles à tête ronde, le phénomène offre quelque chose de pittoresque: on peut les planter pour ainsi dire dans le mercure, la

tête touchant au fond du vase et la pointe dépassant le niveau du liquide. Alors on les voit se tenir verticales ou obliques et osciller, sans quitter le fond, quand on imprime au vase différents mouvements.

Je ne m'arrêterai pas à cet autre effet dont l'analogue se manifeste d'une manière si curieuse à la *surface supérieure* des liquides. Je dirai seulement que la cause dominante du mouvement des corps, à la *surface inférieure* du mercure, est la déclivité du fond du vase ; car dès que l'horizontalité fait défaut, on voit le corps adhérent glisser spontanément vers la partie élevée, quelle que soit sa distance au niveau, aux parois ou au ménisque produit par un autre corps.

J'en étais arrivé à ce point de mes observations, à ce qu'on pourrait appeler l'analyse quatitative du phénomène, me disposant à passer aux mesures de précision pour en déterminer les lois. Mais, avant d'entreprendre ces expériences délicates, j'ai dû préalablement rechercher si quelque observateur avait déjà signalé le fait, déterminé l'énergie de cette adhérence, ses causes de variations, et expliqué ce phénomène qui est une dérogation frappante au principe d'Archimède.

Je n'ai trouvé l'idée que dans un Mémoire de M. Simon, de Metz, sur la capillarité (inséré dans les *Annales de chimie et de physique*, année 1851, t. XXXII, p. 5). Voici ce que je lis à la suite et comme complément d'un travail étendu sur ces phénomènes capillaires.

» Par la même raison, dit M. Simon, qu'un corps peut flotter sur un liquide de moindre densité que la sienne, un corps léger peut être fixé au fond d'un vase rempli d'un liquide d'une plus grande densité ; un fil de laiton de 5$^{m\ m}$ de diamètre peut adhérer au fond d'un vase rempli de mercure.....

» Il faut uniquement reconnaître, dit-il, dans tous ces phénomènes, l'action de l'adhésion des molécules, la résistance d'une surface liquide à se laisser pénétrer. »

Plus loin il ajoute : « On doit considérer une surface liquide comme opposant à la pénétration une résistance qui est produite par la force avec laquelle les molécules liquides adhérent les unes aux autres. »

On voit, par cette citation, que le fait qui m'occupe y est nettement indiqué, et l'explication affirmée d'une manière générale, sans la moindre restriction.

Malgré le désapointement que j'ai éprouvé en voyant émise par un autre une idée que je croyais nouvelle, je n'ai pas cru devoir, pour cette raison, abandonner un sujet qui, en définitive, n'avait pas été étudié. Il restait, en effet, à mesurer cette adhésion, à rechercher les circonstances qui peuvent la modifier, en un mot à trouver les lois qui la régissent ; enfin à savoir si l'explication donnée par M. Simon suffisait à rendre compte de tous les faits observés dont quelques-uns me semblaient déjà en désaccord avec l'opinion émise par l'expérimentateur messin. Je continuai donc mes expériences.

Ayant remarqué, dès le principe, qu'en intervertissant l'ordre des choses, c'est-à-dire, en mettant d'abord le solide dans le vase vide, et en y versant ensuite le liquide, j'obtenais le maximum d'adhérence, j'ai procédé ainsi dans toutes les expériences ultérieures. Sans cette modification il serait très-difficile de chasser tout le mercure qui envahit alors une partie plus ou moins étendue de l'intervalle compris entre les surfaces de contact, ce qui rendrait les résultats impossibles à comparer entre eux.

J'ai vu, dans cette circonstance, qu'il est rarement nécessaire, pour obtenir la submersion du solide, de maintenir celui-ci contre le fond du vase pendant qu'on

verse le mercure. Toutefois, si le corps en expérience est très-léger et peu volumineux, il faut alors, pour obtenir le même effet, que le solide présente peu d'épaisseur, un tranchant, une pointe, ou qu'il ait la forme d'une lame mince, d'un fil, afin que les premières couches du liquide puissent le franchir facilement comme un plan incliné.

Après avoir cherché des relations entre les poids nécessaires au détachement et la nature ou la forme des corps, en faisant varier la section ou l'épaisseur, en employant des cercles, des carrés, des triangles, des polygones à angles saillants ou rentrants ; après avoir opéré sur le verre, le fer, le marbre, le buis, le liége, en tenant toujours compte du mercure superposé, j'ai reconnu, par la discordance des résultats numériques, qu'il n'y avait, dans ce phénomène, de véritable loi que celle de la proportionnalité des surfaces de contact, et que les divergences obtenues venaient moins du mode de suspension et du défaut d'horizontalité, que de l'état plus ou moins plan des surfaces solides en contact.

En ne considérant que des corps de peu de volume, entièrement plongés dans le mercure, leur séjour au fond d'un liquide plus dense pouvait, avec quelque vraisemblance s'expliquer d'après l'idée émise par M. Simon, de Metz, à l'égard d'un fil de laiton, c'est-à-dire par la résistance que la surface liquide oppose à la pénétration. Mais, si le corps est volumineux et partiellement plongé, l'explication précédente devient insuffisante. Il pourra bien arriver encore, en certains cas, que la couche de mercure entourant le solide présente la forme d'une sorte de voûte offrant, en apparence, une certaine résistance à la rupture. Mais, comment expliquera-t-on, d'après l'idée de M. Simon, l'adhérence d'un cylindre

droit poli, en verre, en marbre ou en métal autre que le platine, posé sur sa base et émergeant du tiers ou de la moitié de sa hauteur, celle d'une lame de verre posée sur sa tranche, sortant du mercure et oscillant aux mouvements du vase, celle enfin d'un cône tronqué posé sur sa petite base ?

N'est-il pas évident que, dans ce cas, l'action moléculaire qui s'exerce ici horizontalement, ne peut avoir d'effet assez marqué pour provoquer une résistance considérable dans le sens vertical ?

L'attraction réciproque du mercure et des corps qu'il ne mouille pas, bien qu'existante, comme le prouvent diverses expériences et plusieurs faits souvent observés, ne peut rendre complètement compte des résultats précédents.

Il faut donc chercher une autre explication du phénomène.

Lorsque les conditions d'horizontalité et d'équilibre sont bien remplies, la force nécessaire à la séparation peut aller, pour un disque de verre de 6 cent. de diamètre jusqu'à 6 kilogrammes ; elle peut donc être supérieure au poids du vase et du liquide contenu. Il y a plus : l'expérience prouve qu'il n'est pas nécessaire que le mercure recouvre entièrement le disque ni même qu'il s'élève à la hauteur de la tranche (quand le disque est épais) pour qu'il y ait adhérence et soulèvement du vase. Il suffit que le liquide forme un *anneau complet* d'épaisseur minimum au pourtour du disque ; dans ce cas, la force nécessaire pour opérer la séparation est la même que quand le mercure couvre complètement le disque, en tenant compte toutefois du poids du liquide supérieur.

D'après cela, peut-on admettre qu'il faille une force de 6 kil. et plus pour rompre cette couronne de mercure,

cet anneau si mobile que le doigt coupe sans effort et qui ne fait que toucher la tranche du disque ? Ne doit-on pas attribuer cette résistance principalement à la pression atmosphérique ? La vérification est facile à concevoir. Il n'y aurait qu'à opérer dans le vide pour décider la question. N'ayant pas les appareils nécessaires pour réaliser cette expérience (que d'ailleurs je ne croyais pas indispensable (1), j'ai dû tourner la difficulté en renversant l'ordre des données du problème ; au lieu d'opérer dans le vide, j'ai mis le dessous du disque légèrement concave en communication avec l'air atmosphérique, en pratiquant au centre de ce disque une ouverture dans laquelle ne pénétrait pas le mercure. Le vide ne pouvant alors se faire sous le disque, le soulèvement ne devait exiger qu'un faible effort. C'est ce que l'expérience a vérifié sur des corps de diverse nature. L'adhésion eut lieu comme à l'ordinaire, mais le poids nécessaire pour opérer la séparation fut toujours très-faible. L'ouverture fermée, l'adhérence reprenait toute son énergie, comparable à celle qu'exerce la pression atmosphérique sur une surface sous laquelle on a fait le vide.

Les poids obtenus dans les expériences les mieux réussies n'ont jamais dû atteindre, cela se comprend, le poids correspondant à la pression atmosphérique sur la surface de contact du corps employé, parce qu'il reste toujours une couche d'air entre elle et le fond du vase.

On conçoit, d'après ce qui précède, qu'il est facile de modifier l'expérience de manière à tenir une cuvette à

(1) J'ai fait depuis l'expérience sous le récipient de la machine pneumatique et j'ai remarqué que, dans le mode de suspension adopté, la rupture de l'équilibre avait lieu lorsque la pression était réduite à 6 ou 8 centimètres de mercure.

fond plat suspendue en équilibre stable *sous une lame de verre*, sans y être retenue autrement que par une petite quantité de mercure versée à son pourtour et servant en quelque sorte de soudure entre deux solides qui n'exercent l'un sur l'autre qu'une attraction peu sensible (du moins dans les conditions de l'expérience) et qui exigent, pour être séparés, une force relativement considérable(1).

Ce résultat, qui ressemble à un paradoxe, m'a paru intéressant en ce qu'il montre très-simplement et d'une manière saisissante l'énergie de la force mise en jeu dans cette circonstance.

Ainsi le principal rôle que joue le mercure, dans le phénomène présent est celui d'obturateur. Ce qui le prouve encore, c'est que le même effet d'adhérence est produit avec l'eau, l'alcool, l'huile ou un liquide quelconque, comme je l'ai vérifié par expérience. Il est bien entendu que dans ce cas, comme avec le mercure, le liquide ne doit pas envahir le dessous du disque, sans quoi la question changerait de nature.

Il est digne de remarque que cet effet tient à la présence des quelques gouttes de liquide qui forment la couronne et constituent en quelque sorte la clef de voûte de l'anneau qui détermine la résistance (2).

(1) Cette expérience est le pendant de celle de Vidi, (l'inventeur des Anéroïdes), où l'on voit une cuvette de mercure ou d'un autre liquide suspendue sous un tube par l'effet de la seule pression atmosphérique.

Ce qui est à remarquer dans l'expérience que j'indique, c'est que, comme dans celle de Vidi, on peut faire tourner le disque ou le vase, autour d'un axe vertical, sans que rupture s'en suive, pourvu que l'horizontalité soit maintenue.

(2) En voyant la répulsion du mercure près des solides qu'il ne mouille pas, on peut se demander, avec quelque raison, s'il

L'explication de M. Simon, qui, comme je l'ai dit en commençant, pouvait paraître satisfaisante, quand il ne s'agit que de corps peu volumineux et complètement submergés, ne peut donc plus rendre compte des résultats que j'ai rapportés en dernier lieu, le phénomène ne pouvant changer de nature et de cause par le seul fait de la mise à nu d'une plus ou moins grande partie de la surface du corps immergé et même de la tranche du disque adhérent.

J'ai voulu indiquer les différents essais par lesquels j'ai dû passer pour arriver à l'explication des faits, afin de montrer quelle peut être la faible part de la *capillarité* dans le phénomène en question, qui désormais pourra être rangé avec plus de raison parmi les résultats relatifs à la pression atmosphérique.

Je n'ai dû entrer dans aucuns détails, on voit maintenant pourquoi, à l'égard des moyens employés pour les pesées, car l'exactitude des mesures devient inutile dans cette première partie de mon travail, le fait constaté se rattachant principalement à une cause dont les lois sont parfaitement connues.

J'ai cherché si l'adhérence des corps au fond des vases contenant du mercure pouvait recevoir quelque application. J'en ai entrevu plusieurs : Une des plus simples est celle qui consiste à élever ou abaisser à volonté et facilement le niveau dans une cuve à mercure, avec la

y a réellement contact entre le solide et le liquide ; et, si ce contact a lieu, quelle en est la distance au niveau ? L'expérience précédente répond à la question : le contact parfait a lieu puisque tout accès de l'air est intercepté ; et ce contact commence à une profondeur moindre que la plus mince couche de mercure qu'on puisse réaliser, c'est-à-dire qu'elle a au plus la hauteur du ménisque mercuriel sur un plan horizontal.

même quantité de liquide, en introduisant au fond du vase un corps plus ou moins volumineux présentant une face qui établirait le contact et l'adhérence entre les surfaces des deux solides.

D'après les effets précédemment cités, une cuve à mercure est une presse toujours prête, un récipient où l'on peut tenir sans attache, à l'abri de l'air et de l'humidité, une foule de substances minérales ou organiques.

Enfin, on pourrait, dans certains cas, faire usage de cette adhérence pour soulever un corps solide par le moyen d'un autre qui n'aurait avec lui aucune adhérence, aucun lien visible ; il suffirait pour cela de mettre sur le corps supérieur quelques grammes de mercure pour enlever un poids considérable.

Ce serait ici l'occasion d'examiner si la pression atmosphérique joue un rôle dans l'adhérence d'un disque à la surface supérieure d'un liquide qui le mouille ou d'un liquide qui ne le mouille pas ; phénomènes que les physiciens expliquent par l'adhérence des solides pour les liquides, ou par la seule cohésion des molécules de ces derniers. Mais je n'ai encore à ce sujet aucune expérience réalisée, et je me garderai bien d'étendre aujourd'hui à ces phénomènes les conclusions qui ressortent de celui qui a fait l'objet de cette communication.

Conclusions. Tout en admettant qu'il existe, entre le mercure et les corps qu'il ne mouille pas, une certaine force adhésive, je crois pouvoir conclure des expériences qui précèdent que quand un de ces corps est plongé totalement ou partiellement dans le mercure, pourvu que le liquide forme autour de lui un *anneau complet*, la résistance qu'il faut vaincre, pour détacher ce corps du fond du vase ou des parois, est due en grande partie, je pourrais dire en presque totalité, à la pression atmos-

phérique, surtout pour des corps dont le volume atteint plusieurs centimètres cubes, et qui présentent une grande surface pouvant s'appliquer hermétiquement contre la face interne du vase.

La capillarité provoque le phénomène, mais la cause efficace, qui s'oppose à la séparation des surfaces en contact, est la pression atmosphérique, loin d'être exclusivement, comme le pensait M. Simon, de Metz, dans la résistance que le liquide oppose à la rupture de sa surface par suite de la cohésion de ses molécules.

Ainsi, en partant de l'explication émise par le physicien que je viens de citer, je devais avoir l'espoir de découvrir les lois d'un phénomène simple non encore étudié. L'expérience ne m'a conduit, pour cette première partie de mes recherches, qu'à détruire une opinion erronée, en assignant à l'effet principal du phénomène sa véritable cause ; explication qui, de ce côté, dispense de tout commentaire puisqu'elle rattache le fait observé à un autre dont les lois sont parfaitement connues.

Il reste maintenant, dans le phénomène dont je viens d'établir la complexité et de déterminer la cause principale, à faire la part *exacte* de l'attraction moléculaire. Ce sera l'objet de la seconde partie de mon travail, partie qui exige des mesures de précision et des dispositions particulières que le temps ne m'a pas permis de réaliser.

ÉTUDE

SUR

L'ACTION DU SOLEIL

COMME CAUSE DE LA MOTILITÉ DES ANIMAUX.

Discours de réception de M. le Docteur Lenoël.

(Séance du 12 Novembre 1863).

MESSIEURS,

Lorsque le physiologiste porte les yeux sur l'ensemble des innombrables animaux qui peuplent la surface de la terre, où qui vivent dans le sein des eaux, et que, sans s'arrêter aux différences de leur conformation extérieure, il observe la manière dont la vie se manifeste chez tous ces êtres, le mouvement, qui leur appartient à tous, frappe d'abord son esprit comme étant le grand caractère de l'animalité. Aussi cette faculté, qu'ils ont ou n'ont pas de se mouvoir spontanément, servit-elle, dès l'origine des sciences, à établir la première distinction

entre les êtres vivants : les animaux, comme les végétaux, vivent, s'accroissent et se multiplent; mais les uns se meuvent et les autres restent fixés au sol qui les a vus naître. Les progrès de la science ont bien mieux défini les limites qui séparent ces deux règnes; mais le *mouvement* n'en reste pas moins le plus frappant, sinon le plus essentiel des caractères de l'être animé.

Mais d'où vient à l'animal cette motilité ? D'où tire-t-il cette force qui permet à l'oiseau infatigable de parcourir des distances immenses en se soutenant par les mouvements multipliés et énergiques des ailes ? Où l'homme prend-il ces mouvements qui, réglés et dirigés par sa puissante intelligence, lui ont fait créer les arts, et appliquer à l'industrie toute la nature ?

Si, il y a quelques années, on nous avait dit : Cette force nous vient du soleil, nous aurions cru entendre un paradoxe : pourtant, telle est la vérité, et la science, d'accord en cela avec la voix populaire, proclame maintenant cet astre comme la source vivifiante de toute transformation matérielle ; c'est lui qui versant continuellement la chaleur sur la terre, y verse le travail ou le mouvement. Ce rôle actif du soleil, je vais essayer de vous le faire voir aujourd'hui où, pour la première fois et grâce à votre bienveillance, je prends part aux travaux de la Société savante la plus éminente du Département, par sa position officielle et surtout par le talent et le savoir des hommes qui la composent. Succédant, dans la chaire de zoologie de la ville d'Amiens, à M. Andrieu, un de vos plus estimés collègues, j'ai cru trouver là le motif des indulgents suffrages qui m'ont admis dans cette Compagnie où toujours ont été représentées les sciences naturelles. Aussi, ai-je regardé comme un devoir de vous entretenir de ces sciences et d'essayer de

leur faire l'application de faits récemment expliqués et de transformations nouvellement découvertes dans les forces physiques.

I.

Quatre substances élémentaires *principales* composent la matière organique du végétal. Permettez-moi, Messieurs, de revenir sur ces notions si universellement connues ; ce sont *l'oxygène*, *l'hydrogène*, *le carbone* et *l'azote*. Les trois premiers de ces corps donnent naissance au *bois*, à *l'amidon*, au *sucre*, à *l'huile*, à la *cellulose*, etc., produits organiques que les chimistes appellent ternaires à cause de leur composition par trois éléments.

Le végétal renferme, en outre, des produits azotés ou quaternaires, c'est-à-dire composés des quatre éléments, ce sont l'albumine, la fibrine, la caséïne, etc.

Ainsi, du bois, de l'amidon, du sucre, de l'albumine, de la fibrine, de la caséïne,.... telles sont les parties importantes du végétal au point de vue de la physiologie. Ces substances, qui constituent le végétal, les trouve-t-il toutes formées ? Non, ses feuilles, ses racines n'absorbent ni amidon, ni bois, ni albumine, ni fibrine ; il ne rencontre aucun de ces produits autour de lui ; ce n'est pas l'air qui les contient, et si le sol a reçu des engrais, la matière organique y a été décomposée par la putréfaction.

Fait bien remarquable ! le végétal compose donc lui-même la matière organique qui le constitue, et, puisqu'il la compose, ce doit être aux dépens des combinaisons minérales où figurent les quatre éléments que nous avons nommés.

Le *carbone*, qui existe en si énorme quantité dans la plante, qui forme son squelette, le bois, provient de

l'acide carbonique de l'air : Les végétaux, au moyen de leurs parties vertes, absorbent cet acide versé à chaque instant dans l'atmosphère par nos foyers, par nos machines à vapeur et surtout par la respiration incessante des innombrables animaux.

Que ne puis-je ici, Messieurs, m'arrêter un instant sur cet échange admirable entre le règne végétal et le règne animal, où éclate le merveilleux ordre établi par le Créateur dans la nature ! Empruntant l'oxygène à l'air, l'animal y rejette dans la respiration l'acide carbonique, gaz nuisible, même mortel pour lui ; la plante enlève cet acide, le décompose, fixe dans son intérieur le carbone et remet dans l'air l'oxygène si nécessaire à l'animal.

L'azote, qui entre dans la constitution de la fibrine, de l'albumine, de la caséïne, quelques plantes le prennent directement à l'air ; mais la plupart pompent par leurs racines une combinaison azotée provenant soit du sol, soit des engrais.

L'oxygène et *l'hydrogène* entrent dans le végétal combinés ensemble et formant de l'eau, c'est dans l'humidité du sol ou dans la vapeur de l'atmosphère que la plante prend l'eau nécessaire à sa constitution ; cette eau s'unit ordinairement avec le carbone et l'azote pour créer les principes organiques végétaux. Mais il en est ou prédomine l'hydrogène, et qui n'ont pu prendre naissance que par suite de la décomposition de l'eau.

Cette décomposition de l'eau, comme la décomposition de l'acide carbonique, ne peut avoir lieu que si une quantité considérable de chaleur est employée, est absorbée, si on peut parler ainsi, par le végétal. Ce point, Messieurs, n'avait pas été compris par les physiologistes nos prédécesseurs ; ils savaient la lumière et la chaleur nécessaires à la plante, mais ils n'en entre-

voyaient pas le rôle dans la formation des tissus organiques.

Pour vaincre l'affinité qui réunit si énergiquement les éléments de l'acide carbonique et les éléments de l'eau, le chimiste, s'il veut décomposer ces corps, doit employer une force énorme, une chaleur considérable. Le végétal n'agit pas autrement. Pour éliminer l'oxygène et fixer le carbone et l'hydrogène des substances minérales qu'il reçoit du milieu dans lequel il vit, ses seules forces ne suffisent pas, il appelle à son aide la lumière et la chaleur que le soleil répand tous les jours sur notre globe. C'est cette chaleur que nous voyons reparaître quand nous jetons un tronc d'arbre dans notre foyer.

Pour la transformation moléculaire de ce tronc, l'arbre avait décomposé de l'eau et de l'acide carbonique, et avait absorbé de la chaleur du soleil. Dans le foyer, l'acide carbonique et l'eau se reconstituent, s'échappent par la cheminée, et il se dégage cette chaleur bienfaisante que nous recevons en approchant de notre feu.

Ces immenses champs de colzas que nous rencontrons dans notre contrée ne peuvent créer le principe oléagineux qui les rend si précieux à l'industrie, que si, pendant longtemps, ils ont accumulé les rayons calorifiques et lumineux du soleil. Dans l'huile qui brûle dans nos appareils d'éclairage, l'acide carbonique et l'eau, que ces végétaux avaient décomposés, se reforment et la chaleur et la lumière absorbées renaissent de nouveau. C'est donc le soleil qui, dans nos lampes, nous éclaire, qui, dans nos foyers, nous réchauffe. Cette conclusion inattendue ne s'explique que parce que la lumière, la chaleur et le mouvement, ne sont que les différentes formes d'une même force ; ce sont ces transformations

dont nous allons maintenant poursuivre l'examen chez les animaux.

II.

Dans le règne animal, l'être vivant reçoit-il, comme le végétal, des substances minérales qu'il convertit à l'aide de la chaleur en principes organiques ? Non, Messieurs, vous le savez, la nature a fait dépendre de la plante la vie de l'animal. Sans le règne végétal l'animal est impossible. Partout où apparaît l'être animé, la plante l'a précédé. En effet, les substances qui constituent le corps de l'animal sont bien formées des mêmes éléments, ce sont les mêmes principes ternaires ou quaternaires que ceux du végétal ; mais, bien différent en cela de ce dernier, il ne forme pas ces principes, il les prend au règne végétal. Est-il herbivore ? il les lui prend directement ; Est-il carnivore ? c'est-à-dire se nourrit-il de la chair des herbivores ? c'est toujours la plante, mais médiatement, qui lui fournit ses aliments.

Ces matières organiques, tirées des végétaux qui pénètrent par la nutrition dans l'animal, que deviennent-elles ?

Les unes, comme l'amidon, le sucre, les graisses, sont incessamment combinées avec l'oxygène de l'air que fournit la respiration ; cette combinaison avec l'oxygène produit de l'eau et de l'acide carbonique qui, exhalés dans l'air, sont repris par les végétaux.

Les autres substances, les composés azotés, s'assimilent aux tissus, aux humeurs, contribuent chez les jeunes sujets à l'accroissement du corps et réparent, chez tous, les pertes que les mouvements de la vie occasionnent ; mais, en même temps, ils fournissent des maté-

riaux que l'oxygène finit plus tard par attaquer, par brûler également ; bientôt alors rejetés sous forme d'urée ou d'ammoniaque, ils deviennent des engrais ; ils retournent au règne végétal qui les reconstitue et en fait de nouveaux aliments pour les êtres animés. Nouvel échange et admirable harmonie des deux règnes des êtres vivants que je ne puis que signaler ici en passant !

Mais cette combinaison avec l'oxygène, dans l'intérieur de l'animal, des matières alimentaires, est accompagnée d'un dégagement de chaleur ; c'est, en effet, une combustion semblable à celle de ce tronc d'arbre que nous avons tout-à-l'heure jeté dans notre foyer.

Lavoisier a parfaitement signalé ce fait, quand, en 1789, résumant toute la théorie de la chaleur animale, une de ses plus grandes découvertes, il disait : « La » respiration n'est qu'une combustion de carbone et » d'hydrogène, semblable en tout à celle qui s'opère » dans une lampe allumée ; dans la respiration, comme » dans la combustion, c'est l'air de l'atmosphère qui » fournit l'oxygène ; mais, comme dans la respiration, » c'est la substance de l'animal, c'est le sang qui fournit » le combustible ; si les animaux ne réparaient par les » aliments ce qu'ils perdent par la respiration, l'huile » manquerait bientôt à la lampe, et l'animal périrait » comme une lampe s'éteint lorsqu'elle manque de nour- » riture. »

III.

Les animaux possèdent donc en eux un appareil à combustion ; mais nous l'avons dit en commençant cette étude, le grand signe de l'animalité, c'est de se mouvoir spontanément.

Mouvement et combustion : pouvons-nous établir entre

ces deux ordres de faits un rapprochement ? dérivent-ils l'un de l'autre ? Un médecin allemand, M. Mayer, a découvert la relation entre la chaleur et la motilité, et nouveau Lavoisier, il a fait faire un progrès immense à la physiologie et à toutes les sciences physiques.

De même que l'oscillation d'un lustre dans une église fit découvrir à Galilée les lois du pendule, de même que la chûte d'une pomme révéla à Newton les mystères de la gravitation, ce fut une saignée faite à un fiévreux, à Java, en 1840, qui provoqua les travaux de M. Mayer ; il vit que le sang veineux, dans la région tropicale, est d'un rouge plus brillant que dans les régions froides. Cette simple remarque, faite par un homme de génie, donna naissance à l'admirable théorie de l'équivalence du travail et de la chaleur.

Examinons une machine à vapeur, où là aussi, comme dans le corps de l'animal, se trouvent produits *combustion* et *mouvement* ; supposons-la dans sa simplicité la plus grande : un foyer fournissant de la chaleur, de l'eau absorbant cette chaleur et se changeant en vapeur; enfin la vapeur soulevant un piston et se rendant ensuite dans un condensateur.

Dans ce foyer, la combustion est ardente ; l'eau bout dans la chaudière, la vapeur s'en échappe, notons sa température au moment où elle se précipite dans le corps de pompe pour soulever le piston : elle a, je suppose, 150° : le piston est soulevé, il accomplit un certain travail, il fait, par exemple, tourner un métier.

La vapeur a donc exercé un travail, mais du même coup, elle s'est refroidie, et si nous constatons sa température au moment où elle sort de l'appareil et se rend dans le condensateur, nous la trouvons plus basse qu'au commencement, elle n'est plus qu'à 100°.

Pour accomplir le travail, la vapeur a perdu une quantité notable de chaleur ; en un mot, une partie de la chaleur s'est changée en mouvement.

Ainsi, la combustion, c'est-à-dire les réactions chimiques qui se passent dans le foyer de la machine, ont produit une chaleur dont une partie, accumulée dans la vapeur, s'est ensuite transformée en travail mécanique.

Une combustion quelconque, comme celle de ce foyer, dégage donc non-seulement de la chaleur, mais une force qui peut se manifester de deux manières, sous forme de chaleur et sous forme de travail.

Une ancienne expérience de Rumfort, oubliée longtemps, rappelée dernièrement par M. Charles Laboulaye, montre d'une manière saisissante le même phénomène. Il expérimentait un canon de fusil dans lequel il introduisait toujours la même charge de poudre ; tantôt il n'y mettait pas de balles, tantôt il y plaçait une, deux, trois, même quatre balles, les unes sur les autres :

« J'étais dans l'habitude, dit-il, de saisir avec la main » gauche le canon aussitôt après chaque décharge, pour » le tenir, pendant que je l'essuyais en dedans avec » une baguette garnie d'étoupes, et j'étais fort surpris » de trouver que le canon était plus échauffé par l'ex- » plosion d'une charge de poudre donnée, quand il n'y » avait point de balle devant la poudre, que quand une » ou plusieurs balles étaient chassées par la charge.... »

Quoi de plus convaincant que cette expérience dans laquelle une certaine quantité de chaleur disparaît en même temps qu'un travail est produit, et dans laquelle cette corrélation est assez manifeste pour être perçue par la main ?

Cette transformation de la chaleur en travail est maintenant admise par tous les physiciens; la transformation

inverse même, ce travail changé en chaleur, s'observe à chaque instant ; un bâton est-il frotté, il s'échauffe ; une roue à palettes tourne-t-elle dans un réservoir, la température de l'eau s'élève. Bien plus, dans ces transformations, il y a toujours un rapport constant entre la quantité de chaleur et la quantité de travail ; ce rapport a été cherché et établi numériquement (1).

« Partout où il y a frottement vaincu, dit M. John » Tyndall (traduction de M. Moigno), il y a chaleur » produite, et cette chaleur est la mesure de la force » dépensée à vaincre le frottement. La chaleur est sim- » plement la force primitive sous une autre forme, et » pour éviter cette transformation, il faudrait anéantir » le frottement ; c'est dans ce but que nous mettons ha- » bituellement de l'huile sur la pierre à aiguiser, que » nous graissons nos scies, et que nous avons grand » soin de lubrifier les essieux de nos voitures.

» . . . . . Le devoir du mécanicien, sur un che- » min de fer, est de faire marcher son train d'un lieu à » l'autre, de Londres à Edimbourg ou de Londres à » Oxford, suivant l'occasion. Son désir est d'appliquer » à ce but particulier la force de la vapeur ou du foyer » qui donne à la vapeur sa tension. Il n'est pas de son » intérêt de laisser une partie de cette force se convertir » en un autre genre de force qui ne lui servirait pas à » atteindre ce but. Il n'a nulle envie que ses essieux » s'échauffent, et pour cela il évite, autant que possible, » de dépenser sa force à les échauffer. De fait il a obtenu » sa force de la chaleur, et il ne s'agit nullement pour

(1) *Annales du Conservatoire*, tome 1, page 74.
Selon M. Soule, une calorie équivaut à 423,5 kilogrammètres, d'après la méthode de Mayer une calorie 423,5 —

» lui de ramener sa force à l'état de chaleur. Car à cha-
» que degré de chaleur engendrée par le frottement de
» ses essieux, correspondrait une perte déterminée et
» équivalente de la force mécanique qui doit entraîner le
« convoi. Il n'y a pas de perte absolue de force. Si nous
» pouvions recueillir toute la chaleur engendrée par le
» frottement et la transformer sans perte en force méca-
» nique, nous serions en état de communiquer au train
» la somme précise de vitesse qu'il a perdue par le frot-
» tement. Ainsi chacun de ces employés de chemins
» de fer, que vous voyez s'avancer avec leur pot de
» graisse jaune, et ouvrir les petites boîtes qui entou-
» rent les essieux des wagons, démontre expérimenta-
» lement, sans s'en douter, le principe qui constitue le
» lien d'union des phénomènes de la nature ; il affirme,
» à son insu, et la convertibilité et l'indestructibilité de
» la force : il démontre pratiquement que l'énergie mé-
» canique peut être convertie en chaleur, et que lors
» qu'elle est ainsi convertie, elle n'existe plus comme
» puissance mécanique, car pour chaque degré de cha-
» leur développée, un équivalent rigoureusement pro-
» portionnel de *la force locomotive* de la machine dis-
» paraît. »

Il est remarquable que ce soit un médecin qui ait été amené à trouver les bases de cette théorie en réfléchissant au jeu de la vie ; et, en effet, Messieurs, si les êtres vivants échappent, dans tout ce qui touche à l'action nerveuse, aux lois ordinaires de la physique et de la chimie, ils y sont, au contraire, soumis en ce qui concerne leur organisme.

Dans l'animal, l'oxygène appelé dans l'organe respiratoire se fixe sur les globules du sang, et ces cellules vivantes se transportent dans toutes les parties du corps,

pour y brûler, à des degrés divers, tous les principes alimentaires tirés du règne végétal. Cette étonnante combustion intérieure est la source des mouvements et de la chaleur animale, comme le foyer de notre machine à vapeur développe et de la chaleur et du travail. M. Hirn, médecin allemand, et M. le professeur Béclard, de la faculté de Paris, ont mesuré la quantité de chaleur transformée ainsi en mouvement (1).

Chez l'animal à sang chaud, chez l'oiseau, par exemple, dont la respiration si énergique consomme tant d'oxygène, la combustion fournit une chaleur qui maintient constamment la même température du corps, et produit ces mouvements si variés et si rapides qui nous surprennent.

Chez les animaux à sang froid, tels que le poisson, le reptile, l'insecte, dont la respiration est moins énergique, la température du corps n'est que d'un ou deux degrés au-dessus de celle du milieu qu'ils habitent, et c'est principalement sous forme de mouvement qu'apparaît la force que produit la combustion qui se passe dans l'intimité de leurs organes.

IV.

Cette force qui se révèle par du mouvement et de la chaleur chez l'animal, cette force que nos machines transforment en travail mécanique, d'où vient-elle ? du soleil, le grand vivificateur de tout ce qui existe sur la terre.

C'est lui dont les rayons calorifiques et lumineux permettent à la plante de créer ces substances organi-

(1) J. Béclard, De la contraction musculaire dans ses rapports avec la température animale, Arch. gén. de méd., 1861.

ques, aliments des êtres vivants, ou combustibles de l'industrie.

Que les rayons du soleil tombent sur une plage de sable aride, le sable s'échauffe et il renvoye bientôt par rayonnement toute la chaleur qu'il reçoit ; mais que ces rayons tombent sur des herbes, sur des plantes, sur une forêt, ces végétaux absorbent, s'approprient une partie de leur chaleur, l'employent à la création de leurs tissus, et de leurs organes où le règne animal trouvera les substances nécessaires à sa nutrition, et d'où l'industrie tirera ses matières combustibles.

« Ce ne sont pas, disait Stéphenson, en voyant avancer » un convoi à toute vitesse, ce ne sont pas ces puis- » santes locomotives dirigées par nos habiles mécani- » ciens qui font marcher ce convoi, c'est la lumière du » soleil qui, il y a des myriades d'années, a dégagé le » carbone de l'acide carbonique, pour le fixer dans des » plantes qu'une révolution du globe a ensuite modifiées » en houille. »

Ajoutons : c'est le soleil qui donne la motilité aux animaux, c'est sa chaleur que la plante immobile met lentement en réserve pour les animaux qui la consomment en mouvement et en chaleur animale.

Nous savions déjà que le végétal était nécessaire à notre nutrition, en nous fournissant des aliments, à notre respiration, en détruisant le gaz délétère de l'atmosphère et le remplaçant par l'oxygène bienfaisant : nouvelle harmonie entre ces deux règnes de la nature, l'immobilité de la plante accumule de la chaleur que l'animal fait renaître ou transforme en mouvement.

DE L'EMPLOI

DES

ANESTHÉSIQUES EN CHIRURGIE

Discours de réception de M. le docteur Herbet.

(Séance du 12 Novembre 1863).

MESSIEURS,

La médecine se rattache par les liens d'une étroite solidarité à toutes les branches des connaissances humaines ; les conquêtes de la science ont presque toujours été l'origine de ses progrès, et ce n'est pas au milieu de vous qu'il pourrait être utile d'insister sur l'influence qu'exercent sur elle les études philosophiques et littéraires ; aussi l'honneur d'appartenir à une Compagnie qui, comme l'Académie d'Amiens, réunit des hommes d'étude et de savoir, mais en même temps d'aptitudes et d'occupations différentes, a-t-il toujours été hautement apprécié par les médecins. Si, en effet, l'échange

d'idées, la communication de travaux et de recherches embrassant presque tout le domaine de l'intelligence, est utile à tous, il est profitable à un degré plus marqué encore aux hommes de notre profession. Qu'il me soit donc permis, à mon entrée dans cette enceinte, de me féliciter des nombreux avantages que je recueillerai de mon commerce avec vous.

Le contingent que j'apporte à l'Académie est loin d'égaler ce que je suis appelé à en recevoir ; étranger à tout ce qui n'est pas la médecine, je ne puis vous entretenir que des choses de ma profession ; humblement placé dans la science, je n'enrichirai pas le compte-rendu de vos séances de l'exposé de brillantes découvertes ; je dois me borner à résumer, à apprécier, devant vous, les travaux d'autrui ; heureux si je puis ainsi contribuer à dissiper quelques préjugés, à répandre la vérité, à propager quelqu'utile pratique.

Une découverte faite en 1846, par deux chirurgiens américains, MM. Morton et Jackson, eut alors un immense retentissement, et trois médecins, vos collègues à cette époque, dont la perte est encore si vivement ressentie par vous, en firent tous trois l'objet de communications diverses à l'Académie. L'illustre et à jamais regrettable M. Barbier (d'Amiens), par son exquise sensibilité, par sa bonté sans égale, par sa profonde et sympathique commisération pour tout malheur, pour toute souffrance, était plus que personne disposé à apprécier et à faire ressortir tout ce qu'il y a d'heureux et de bien dans l'emploi des anesthésiques. L'amour de la science joint à l'habitude des opérations, à une incontestable vocation pour la chirurgie, permettait à M. le docteur Andrieu des recherches et des expériences dont les résultats soumis à vous d'abord, Messieurs,

et aussi à des corps savants plus exclusivement voués aux études médicales, valurent à leur auteur de flatteuses distinctions. — M. le docteur Follet enfin, esprit chercheur, qui toute sa vie s'est montré si plein d'enthousiasme pour tout ce qui, dans la science, lui paraissait être un progrès, dut saisir avec empressement l'occasion d'essayer et de propager le nouvel agent thérapeutique.

Je n'ai pas, Messieurs, la prétention de refaire aujourd'hui l'œuvre de ces éminents confrères, mais il m'a paru que je ne saurais mieux prouver à l'Académie combien je lui suis reconnaissant de l'honneur qu'elle me fait en m'admettant dans son sein, qu'en lui montrant ma volonté de suivre de loin la trace de mes devanciers ; qu'en essayant, dans la limite de mes forces et de mon intelligence, de continuer leurs traditions, de compléter leurs travaux ; et comme pour les anesthésiques, ainsi que pour toutes les choses de ce monde, les temps d'épreuves et de doutes n'ont pas tardé à suivre les joies et les triomphes de l'avénement dans la science, j'ai voulu retracer devant vous ces épreuves et ces doutes, pour arriver enfin à une appréciation aussi éloignée d'un enthousiasme irréfléchi que d'une crainte exagérée.

Dans les maladies, dans les opérations chirurgicales, la douleur est un phénomène d'une grande importance. Ce n'est pas, en effet, au point de vue de la guérison, du succès d'une opération, chose indifférente en soi que le plus ou moins de souffrance éprouvée par le malade; et en dehors du sentiment naturel qui porte tout homme à compâtir aux misères de ses semblables, le médecin, le chirurgien trouvent encore dans les conséquences graves, quelquefois terribles, qu'entraînent à leur suite

les violentes douleurs, des raisons de les éviter et de les combattre.

Toute douleur vive, ou longtemps prolongée, peut être la cause de redoutables accidents ; après y avoir été soumis, le malade fatigué, abattu, étourdi, brisé, reste pâle et défaillant ; il éprouve, tantôt des syncopes, des convulsions, tantôt une réaction qui va jusqu'à produire un délire momentané. L'organisme tout entier a été atteint et la prostration des forces, résultant de souffrances excessives, non seulement entrave, retarde la guérison, mais peut aller jusqu'à la mort même. C'est ainsi qu'après, ou même pendant des opérations chirurgicales, on a vu des malades succomber, sans qu'il soit possible d'expliquer la mort autrement que par l'excès de la douleur.

Et ne croyez pas, Messieurs, que le courage de l'opéré, surexcité par l'amour-propre, soutenu par une résignation religieuse, ou par une force d'âme peu commune, puisse éloigner ou amoindrir les déplorables effets des violentes douleurs ; au contraire, c'est quand l'homme réagit contre elles, quand il les dompte et en réprime toutes les manifestations, que des accidents sérieux sont le plus à craindre.

Aussi le chirurgien ne recherche-t-il pas l'impassibilité chez les malheureux auxquels il est contraint d'imposer de salutaires tortures; loin de là, les douleurs muettes l'étonnent et le chagrinent, et il s'efforce de solliciter chez ses malades les plaintes et les cris par lesquels ils exhalent et soulagent leurs souffrances.

C'est cette conviction qui inspirait à un chirurgien militaire du commencement de ce siècle, au savant et habile Percy, les paroles suivantes : « L'orgueilleux

» stoïcien a dit : La douleur n'est pas un mal, se plain-
» dre est indigne de l'homme, crier est une honteuse
» pusillanimité. Le vrai philosophe, au contraire, s'hu-
» miliant sous la main de la nature, reconnaît l'empire
» de la douleur, avoue que la plainte est permise à celui
» qui souffre, et fait consister la faiblesse, non dans des
» cris qu'il est si difficile de retenir, mais dans leur
» intempérance et leur excès. . . . . Tout être doué
» de sensibilité est accessible et sujet à la douleur, et
» par cela même condamné à l'exprimer par des agita-
» tions extraordinaires ou par des cris. S'il est pres-
» qu'impossible d'étouffer ceux-ci dans les maladies
» très-douloureuses, il est très-dangereux de s'en abste-
» nir dans les grandes opérations de chirurgie qui, de
» tout temps, en ont arraché aux individus qui y ont été
» soumis. »

Comme tous les animaux, l'homme éprouve une crainte innée de la douleur qui, chez lui aussi, vient puissamment en aide à l'instinct de la conservation. Mais en raison même du développement plus parfait de son intelligence, il ressent plus vivement les impressions pénibles auxquelles il est exposé. Il prévoit la douleur, elle frappe, pour ainsi dire, son esprit avant d'atteindre son corps, et chez lui la souffrance s'accroît toujours de toute l'appréhension qu'elle inspire. Une blessure inattendue est souvent à peine douloureuse, et comme le dit Montaigne : « Nous sentons plus un coup de rasoir du
» chirurgien, que dix coups d'épée en la chaleur du
» combat. » Ce n'est pas tout : en dehors de l'état moral du malade, qui, nous le voyons, a une influence si marquée sur sa sensibilité, l'état physique des organes en exerce une non moins certaine, non moins puissante ; tel tissu qui, à l'état sain, est complètement insensible,

devient, par suite de la maladie, d'une inflammation par exemple, le siége d'horribles douleurs.

Le chirurgien, dans la plupart des cas, opère sur des parties malades dont la sensibilité est surexcitée ; il agit sur des personnes préparées à son opération, résignées à s'y soumettre, mais, à cause de cette attente, de cette résignation mêmes, plus disposées à ressentir toutes les impressions douloureuses. Pour être chirurgien il ne faut pas s'arrêter avec trop d'attention et trop d'inquiétude aux cris, aux plaintes et aux supplications des malades. On doit s'accoutumer par la pratique à les entendre sans en être troublé, et cependant, comme le dit encore Percy, les chirurgiens ne deviennent pas pour cela impitoyables ; chez eux ce n'est pas le cœur qui s'est endurci, ce sont les oreilles.

La pitié a si bien conservé tous ses droits sur le cœur des chirurgiens, que toujours ils se sont attachés à rendre les opérations moins douloureuses et moins lamentables. Agir avec une promptitude qui n'exclut ni la prudence ni la sûreté ; détourner l'attention du blessé, encourager par de bonnes paroles, par des marques d'affection, le malheureux patient; avoir soin, par-dessus tout, de se servir toujours d'instruments de choix, dont l'usage est plus rapide et moins douloureux, étaient et sont des expédients mis en usage par tous les hommes de l'art. Ils avaient aussi cherché à modifier soit la sensibilité générale, soit localement celle de la partie affectée ; mais les ressources employées, les opiacés, les alcooliques poussés jusqu'à l'ivresse, une compression énergique des membres sur lesquels devait porter l'opération, offraient trop de sérieux inconvénients pour que de pareils essais pussent être érigés en méthode générale, en procédés usuels.

La découverte faite, à la fin de l'année 1846, par Jackson et Morton, des propriétés de l'éther sulfurique pour produire l'insensibilité pendant les opérations, vint fournir aux chirurgiens le moyen de supprimer la douleur, qu'ils avaient vainement cherché jusqu'alors. Connues presqu'en même temps en France et en Angleterre, les expériences des chirurgiens américains y furent aussitôt répétées, et le 12 janvier 1847, M. Malgaigne communiquait, le premier, à l'Académie de Médecine, les résultats de plusieurs opérations pratiquées par lui, à l'Hôpital Saint-Louis, sur des malades privés de toute sensibilité au moyen des inhalations d'éther. Dès lors tous les chirurgiens entreprirent des essais, et la méthode fut promptement vulgarisée.

Vous vous rappelez, Messieurs, la joie et l'enthousiasme excités par cette heureuse découverte. La douleur était vaincue ! Des histoires touchantes de malheureux amputés, réclamant avec reproches et instances une opération faite à leur insu et pendant un sommeil bercé même, pour quelques-uns, par des idées riantes, par des rêves de bonheur, furent citées de toutes parts.

Adoptées, presque sans contestation, par tous les chirurgiens, les inhalations d'éther ne furent cependant pas employées à l'aveugle et sans précautions ; des essais sur les animaux, des mesures de prudence précédaient toujours l'étude attentive du nouvel agent thérapeutique sur l'homme sain et sur l'homme malade. Il suffit de parcourir les collections des journaux de médecine, pour reconnaître avec quel soin, avec quelle ardeur furent recherchées toutes les conditions, toutes les conséquences de l'application des vapeurs d'éther aux opérations chirurgicales.

Moins d'une année après la découverte de l'éthérisa-

tion, M. Simpson, dans un mémoire ayant pour titre : *Histoire d'un nouvel agent anesthésique proposé comme remplaçant de l'éther sulfurique pour les cas de chirurgie et d'accouchement*, soumettait à la Société médico-chirurgicale d'Edimbourg de nombreuses expériences faites par lui sur l'emploi du chloroforme, corps découvert par M. Soubeiran, et dont les propriétés anesthésiques avaient déjà été signalées par M. Flourens.

Les avantages du chloroforme sur l'éther sulfurique, exposés par M. Simpson, dans son travail, sont les suivants : une action plus prompte, plus complète et plus durable, une puissance anesthésique très-grande ; la suppression de la période d'excitation, du moins dans la majorité des cas ; une administration plus agréable pour le malade, plus simple pour l'opérateur qu'elle dispense de la nécessité de l'emploi d'un appareil. Ces avantages, constatés par MM. Roux et Velpeau, n'étaient pas exempts d'inconvénients, et si M. Flourens avait justement nommé l'éther sulfurique un agent merveilleux et terrible, il avait raison d'ajouter que le chloroforme est un agent plus merveilleux et plus terrible encore. Dès les premiers moments, des craintes graves furent exprimées, et MM. Sédillot (de Strasbourg), et Bouisson (de Montpellier), insistèrent avec force sur les dangers du chloroforme. En effet, Messieurs, l'imperfection de la nature de l'homme s'étend aux œuvres mêmes les plus brillantes de son génie.

Déjà, le 20 février 1847, un cas de mort, attribué aux inhalations d'éther, avait été signalé ; mais ce fait et ceux très-rares, du reste, qui furent publiés, pouvaient s'expliquer, soit par la gravité même de l'état des individus opérés, soit par une application défectueuse et imprudente du procédé anesthésique ; aussi, ils ne pro-

duisirent pas grande sensation dans le monde médical. Mais un cas de mort survenu, pendant l'emploi du chloroforme, chez une demoiselle de 30 ans, d'une bonne santé, et annoncé à l'Académie de Médecine, dans sa séance du 4 juillet 1848, par M. Gorré, chirurgien en chef de l'Hôpital de Boulogne, vint donner l'éveil. Des accidents de même nature avaient déjà été signalés en Angleterre, et le 11 juillet 1848 un nouvel exemple était apporté à l'Académie par M. Robert, chirurgien de l'Hôpital Beaujon.

L'examen de tous ces faits fut renvoyé par l'Académie de Médecine à une commission au nom de laquelle, dans la séance du 31 octobre 1848, M. Malgaigne présenta un rapport dont les conclusions, adoptées le 6 février 1849, après une longue et brillante discussion, sont les suivantes :

« 1° Le chloroforme est un agent des plus énergiques, » qu'on pourrait rapprocher de la classe des poisons, et » qui ne doit être manié que par des mains expéri- » mentées.

» 2° Le chloroforme est sujet à irriter, par son odeur » et son contact, les voies aériennes ; ce qui exige plus » de réserve dans son emploi lorsqu'il existe quelqu'af- » fection du cœur ou des poumons.

» 3° Le chloroforme possède une action toxique pro- » pre, que la médecine a tournée à son profit en l'arrê- » tant à la période d'insensibilité, mais qui trop long- » temps prolongée peut amener directement la mort.

» 4° Certains modes d'administration apportent un » danger de plus étranger à l'action du chloroforme » lui-même ; ainsi l'on court des risques d'asphyxie, » soit quand les vapeurs anesthésiques ne sont pas

» suffisamment mêlées d'air atmosphérique, soit quand » la respiration ne s'exécute pas librement.

» 5° On se met à l'abri de tous ces dangers en obser- » vant exactement les précautions suivantes : 1° s'abs- » tenir ou s'arrêter dans tous les cas de contr'indication » bien avérée, et vérifier, avant tout, l'état des organes » de la circulation et de la respiration ; 2° prendre soin, » durant l'inhalation, que l'air se mêle suffisamment » aux vapeurs de chloroforme, et que la respiration » s'exécute avec une entière liberté ; 3° suspendre l'in- » halation aussitôt l'insensibilité obtenue, sauf à y » revenir quand la sensibilité se réveille avant la fin de » l'opération. »

Malheureusement cette dernière conclusion n'est pas tout à fait exacte, et il est des cas, peu nombreux, mais incontestables, dans lesquels la mort ne peut être attribuée à l'oubli d'aucune des précautions qu'a formulées la science, à la négligence d'aucune des mesures que peut conseiller la prudence la plus scrupuleuse. Cette vérité fut reconnue en 1853 par la Société de Chirurgie. A propos d'un savant Mémoire lu à cette Société par M. le docteur Robert. Il fut démontré, par la discussion, que, dans un nombre assez considérable de cas, le chloroforme a déterminé la mort des opérés, sans que rien dans les moyens employés pour son administration puisse être invoqué pour expliquer ce résultat funeste. En 1857, une nouvelle discussion s'ouvrit à l'Académie impériale de Médecine, provoquée par M. Devergie qui proposait de conseiller, pour la chloroformisation, l'emploi d'un appareil ; il fut alors reconnu qu'indépendamment du mode d'administration, et malgré toutes les précautions prises, la mort peut, dans quelques cas malheu-

reux, être promptement amenée par le chloroforme. Quant à l'emploi des appareils, l'Académie, sur les observations des chirurgiens les plus compétents, les rejetta comme inutiles et présentant quelquefois des dangers.

La certitude des périls auxquels expose l'emploi, même le plus méthodique, du chloroforme, donna une impulsion nouvelle aux recherches déjà entreprises, pour trouver des succédanés de l'éther sulfurique et du chloroforme. Les propriétés anesthésiques existent dans un grand nombre de corps, mais quelques-uns sont en même temps des poisons très-actifs; ceux qui ne présentent pas ce grave inconvénient sont : les éthers chlorhydrique, bromhydrique, chlorhydrique chloré, acétique, l'aldéhyde, le chloroformo-méthylal, l'huile de naphte; l'amylène proposé par M. Snow en 1857, la kérosolène, l'acide carbonique mélangé à l'air essayé en 1862, par M. Ozanam. Mais aucun de ces composés n'offre des avantages certains, et les dangers auxquels donnent lieu quelques-uns d'entr'eux, sont plus grands que les dangers du chloroforme lui-même.

Des tentatives furent faites aussi dans une autre voie; on essaya de produire l'insensibilité des parties seules sur lesquelles devait porter l'opération. Une congélation momentanée, à l'aide d'un mélange de glace et de sel, fut employée dans ce but; mais l'insensibilité locale ainsi obtenue n'atteint les tissus qu'à une profondeur très-limitée, et ne saurait suffire pour les grandes opérations. Jusqu'à ce jour les essais d'anesthésie locale ont pu faire concevoir des espérances, mais n'ont pas donné de résultats décisifs.

Vous le voyez, Messieurs, tous les chirurgiens reconnaissent les dangers des anesthésiques; tous se préoc-

cupent des moyens de les combattre et de les éviter ; de là de nombreuses divergences d'opinions. Pour les uns, et les chirurgiens de Paris sont de ce nombre, le chloroforme est et doit rester l'agent préféré ; d'autres, la Société de Médecine de Lyon s'est prononcée dans ce sens, aiment mieux recourir à l'éther sulfurique qui, malgré quelques désavantages, n'en suffirait pas moins pour le but à atteindre, et n'exposerait à aucun danger ; une troisième opinion voudrait que l'on réservât le chloroforme pour les constitutions d'élite et pour les opérations dans lesquelles les inhalations ne doivent pas être plusieurs fois renouvelées, et qu'on se servît de l'éther sulfurique dans toutes les autres occasions. Mais jamais l'existence même de la méthode anesthésique ne fut mise en question ; jamais l'abandon de cette précieuse conquête ne fut demandé ; des indications, des contr'indications furent posées, des précautions conseillées, tel agent préconisé aux dépens de tel autre, mais jamais, je le répète, on ne fut tenté de proscrire la méthode anesthésique.

En effet, si les dangers de l'anesthésie sont certains, ils sont loin d'être fréquents. En 1850, M. Roux estimait que les anesthésiques avaient été mis en usage plus de cent mille fois, et sur ces cent mille individus on citait à peine douze ou quinze cas de mort. Aujourd'hui, un chirurgien distingué admet la proportion de un mort sur vingt mille anesthésiés ; or, je vous le demande, est-il un seul des agents, que la thérapeutique emploie tous les jours, et qui jouisse de quelqu'activité, qui, soumis à une enquête aussi sévère, ne puisse donner des résultats plus funestes.

En supposant même que l'on ait fait bon marché de la douleur ; en admettant, ce qui est loin d'être démon-

tré, que l'influence heureuse de l'emploi des anesthésiques sur le résultat final des opérations soit nulle et ne vienne pas compenser les accidents auxquels ils exposent, la méthode anesthésique devrait encore être conservée. Quels services ne rend-elle pas dans des cas difficiles où, privé de son aide, le médecin serait presque réduit à l'impuissance ! Si, dans les accouchements, les anesthésiques ne doivent pas être administrés sans distinction, à tous les sujets, comme cela se pratique en Angleterre, il est néanmoins des cas où leur usage est indispensable ; dans l'éclampsie puerpérale, dans certaines présentations vicieuses de l'enfant, où la version pelvienne est rendue impossible par des convulsions violentes et continues, dans de pareilles circonstances, le chloroforme a souvent, et mon confrère et ami, M. le docteur Lenoël, en est le témoin convaincu, permis de terminer un accouchement jugé impossible par des praticiens habiles et expérimentés. On ne saurait de gaîté de cœur se priver de ce moyen de réduire certaines fractures, certaines luxations des membres où, comme je l'ai moi-même éprouvé, la force de plusieurs hommes ne suffit pas pour vaincre la résistance des muscles convulsivement rétractés, de cette ressource infaillible pour reconnaître et déjouer la simulation de nombreuses maladies.

En résumé, Messieurs, et pour mettre fin à ce trop long travail, la méthode anesthésique est entrée, pour n'en plus sortir, dans la pratique chirurgicale ; ses dangers, rares il est vrai, mais malheureusement jusqu'à ce jour inévitables, font qu'on ne doit l'employer ni sans précautions, ni à la légère ; mais ils ne doivent pas lui faire perdre la place que lui ont conservée et que lui conservent encore les chirurgiens les plus

habiles et les plus prudents. Pour moi, Messieurs, dnas les occasions, peu nombreuses encore, où l'anesthésie m'a paru indispensable, je n'ai pas hésité à la produire, et jamais la crainte des conséquences fâcheuses que pourrait avoir pour ma fortune, ou pour ma réputation, un revers que je n'aurai pu éviter ni prévoir, ne me fera refuser les bienfaits des anesthésiques à un malade pour lequel leur nécessité me sera démontrée.

RÉPONSE DE M. HUBERT

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE,

Aux discours de réception de MM. Lenoël et Herbet.

MESSIEURS,

Plusieurs mois se sont écoulés depuis que nos suffrages vous ont appelés parmi nous. Votre accession dans nos rangs a été différée par l'interruption que nos vacances annuelles amènent dans nos séances, et par d'autres circonstances indépendantes de notre volonté, mais qui ne pouvaient aucunement altérer notre estime et nos sympathies. Nous regrettons beaucoup un tel retard, et je le regrette le premier, malgré l'honneur qu'il me procure d'être votre introducteur au sein de notre Compagnie.

Les applaudissements que vous venez de recevoir vous sont un témoignage de l'intérêt avec lequel l'Académie accueille votre premier début. Vous comblerez le vide laissé dans cette enceinte par deux de nos honorables collègues, et ils auront en vous, nous l'espérons, de dignes imitateurs qui nous dédommageront de leur perte, l'un par ses tendances à fonder la médecine sur la physique et la chimie, l'autre par son zèle et ses efforts pour raviver autour de nous le goût de l'histoire naturelle, qui, on ne peut se le dissimuler, est devenue depuis quelque temps, dans notre ville, l'objet d'une fâcheuse indifférence.

Avant de nous appartenir, Messieurs, vous vous étiez déjà fait connaître avantageusement à nous par une publication savante à laquelle l'Académie impériale de Médecine a accordé une flatteuse distinction, et dont nous vous remercions d'avoir bien voulu enrichir nos archives. Suivre, depuis ses commencements jusqu'à nos jours, l'histoire de la vaccine et de la maladie qu'elle est destinée à combattre, résumer rapidement les faits observés, réunir sous une forme abrégée et commode les matériaux épars ça et là chez les auteurs, exposer et apprécier les opinions contradictoires, et vous rendre accessibles à toutes les intelligences : tel est le but que vous vous êtes proposé dans votre travail. Vous vous êtes spécialement attachés à faire valoir les salutaires effets d'une des découvertes les plus précieuses pour l'humanité, à la défendre contre les attaques de ses détracteurs qui lui imputent la plupart des maux dont est affligée l'espèce humaine, et la dégénérescence physique et morale qui, à les entendre, se manifesterait chaque jour dans la population. « L'espèce humaine » dégénère, dit M. Verdé-Delisle, en s'adressant aux » académies et aux médecins. Aux puissantes races » des temps anciens a succédé une génération malingre, » maigre, chétive, chauve, myope, dont le caractère » est triste, l'imagination sèche, l'esprit pauvre. » — « Voilà, lui répond M. Moreau de Jonnès, dans ses » éléments de statistique, de terribles accusations ! » rien n'a échappé à l'action désastreuse de la vaccine; » les cheveux eux-mêmes n'ont pu résister à une si » redoutable influence ! mais cependant au lieu de » vivre de 20 à 23 ans, comme les puissantes races » des siècles passés, notre génération chétive vit maintenant de 43 à 44 ans. »

Nous avons, lui répondez-vous à votre tour, l'imagination sèche, l'esprit pauvre ! et néanmoins le monde se repose à peine d'une découverte, qu'une autre surgit plus brillante et plus complète. La marche du genre humain ne s'est point ralentie depuis la fin du dernier siècle ; dans l'ordre intellectuel, comme dans l'ordre moral et politique, les pensées élevées, les aspirations généreuses éclatent et cheminent parmi nous.

Toutefois, Messieurs, en vous montrant chaleureux défenseurs de la vaccine, vous ne vous êtes pas laissé entraîner par un enthousiasme exagéré. Vous n'avez pas nié ses imperfections, ses défaillances même. Mais vous avez démontré que si elle n'a pas encore réalisé toutes ses promesses, rien ne prouve qu'elle ne les réalisera point, et que la découverte de Jenner, telle que l'expérience la présente, est digne encore de la gratitude et de la confiance du genre humain.

Un économiste a pensé que, si elle est un bienfait pour la génération actuelle, elle peut avoir ses dangers pour les générations futures. « *La vaccine*, a-t-il dit, » *doit amener des changements dans l'ordre social, par* » *l'excès de la population, puisse être pour son bon-* » *heur !* » Il vous eût été facile sans doute de dissiper sur ce point les défiances et les inquiétudes, si vous n'aviez craint de trop étendre votre cadre. Un auteur cité plusieurs fois dans votre ouvrage, M. le docteur Bousquet, a essayé de le faire... Mais ses raisonnements et ses conjectures ne détruisent pas complètement l'objection.

A côté de la salutaire pratique de la vaccination, certains fanatiques superstitieux ont vu une idée téméraire, celle de vouloir perfectionner l'homme qu'on a toujours considéré comme le chef-d'œuvre de la création ; et ils

ont prétendu que vacciner c'est tenter Dieu. Il vous eût été également facile de les combattre et de leur faire voir qu'ils tombent aveuglément dans le fatalisme en rejetant une providence conservatrice, la providence divine elle-même. Mais ces sortes de questions sont d'un autre ressort que celui de la médecine proprement dite, et elles n'entraient pas dans le plan de votre ouvrage, où vous avez voulu vous borner à envisager les faits au simple point de vue scientifique et médical.

Votre livre, Messieurs, n'est pas seulement le fruit de votre amour pour la science, il a été écrit sous les mutuelles impulsions, sous les mutuelles inspirations de l'amitié, et ce beau sentiment en double le mérite et l'intérêt. Quand on voit dans le monde tant de rivalités haineuses, tant d'hommes chercher à se supplanter, et se coudoyer méchamment au lieu de se donner la main, il est beau de voir deux jeunes émules *par nobile fratrum*, comme le dit le poëte, s'entr'aider en se communiquant leurs lumières, mettre en commun leurs facultés et leurs travaux, ne vouloir séparer ni leurs efforts dans l'accomplissement de leur tâche, ni leurs noms dans la récompense obtenue; ne vouloir enfin ni être utiles ni être honorés l'un sans l'autre, donnant ainsi un noble démenti à un mauvais adage (1) qui porterait presque à faire confondre le temple d'un dieu bienfaisant, Esculape, avec celui de la malveillance ou de l'envie.

Soyez donc, Messieurs, les bienvenus parmi nous; et en retour de nos sympathiques suffrages, apportez-nous le concours de cette activité que donne surtout la jeunesse, et si précieux dans les Sociétés instituées pour seconder le progrès intellectuel dans le pays.

(1) *Invidia medicorum pessima.*

DISCOURS

Prononcé par M. Creton, directeur de l'Académie,

SUR LA TOMBE DE M. LE DOCTEUR FOLLET,
DÉCÉDÉ LE 18 FÉVRIER 1863.

(Séance du 28 février 1863).

MESSIEURS,

Chaque année nous apporte de nouvelles douleurs. Naguère, nous déposions dans la tombe les restes mortels de l'honorable M. de Roucy; aujourd'hui c'est M. le docteur Follet que nous conduisons à sa dernière demeure; enlevés l'un et l'autre au milieu de l'âge mûr, et lorsqu'ils semblaient destinés à rendre longtemps encore les plus utiles services à leurs concitoyens et à leurs familles. — Il appartenait à une voix plus autorisée que la mienne de parler des vertus de l'homme privé et du mérite professionnel du savant médecin dont la perte est si vivement sentie; mais l'Académie d'Amiens devait apporter aussi, dans cette cérémonie funèbre, le tribut de ses profonds regrets.

M. Follet était un de nos collègues les plus assidus et les plus actifs; il a rempli plusieurs de nos séances

par des lectures d'un véritable intérêt. Son style toujours vif et clair, quelquefois plein d'élégance et de finesse, faisait oublier l'aridité des sujets scientifiques qu'il traitait. Poursuivant la science avec une ardeur infatigable, il voulait connaître à fond toutes les expériences nouvelles, toutes les découvertes, tous les instruments inventés pour guérir ou pour adoucir les maux de l'humanité. — L'Académie a reconnu les titres que M. Follet avait à son estime en l'appelant à l'honneur de la présider.

Le dévouement sans bornes qui l'animait dans l'accomplissement des devoirs de sa noble profession, la surexcitation de ses facultés intellectuelles, et peut-être le désir d'être un jour, dans les sciences médicales, le continuateur des collègues illustres que nous avons perdus, auront concouru à précipiter sa fin. — Pourquoi, Messieurs, faut-il que l'intelligence de l'homme, même parmi les êtres qui paraissent le plus heureusement doués, subisse l'influence des agents matériels? Pourquoi la pensée n'est-elle pas indépendante des ressorts sur lesquels elle agit? Mystère impénétrable devant lequel tout esprit doit s'humilier. Ce qu'il nous est donné de comprendre sur la terre, c'est que l'Etre infini qui a tout créé, possède nécessairement la justice, la sagesse et la bonté infinies. Les joies de ce monde s'évanouissent comme une fumée; mais nos douleurs passeront aussi, et le bonheur inaltérable viendra pour ceux qui auront espéré.

MÉTHODE

D'ÉCRITURE ACCÉLÉRÉE

DE M. BROUAYE,

Rapport par M. Mn. ROUSSEL.

(Séance du 9 mai 1863.)

MESSIEURS,

Dans l'une de vos dernières séances, j'ai eu l'honneur de déposer sur votre bureau, de la part de M. Brouaye, une brochure portant pour titre : *Ecriture accélérée n'exigeant qu'une lettre alphabétique ordinaire par syllabe.*

M. Brouaye, sous-chef de division à la Préfecture, n'est pas pour l'Académie un homme inconnu.

Déjà en 1846 et 1848, il a soumis à votre examen un système de sténographie dont il est l'inventeur. Une commission nommée par vous, en 1846, a pris connaissance de cette nouvelle méthode, et s'est assurée, en la comparant aux méthodes connues et pratiquées avant elle, que la nouvelle venue l'emportait sur ses aînées, tant sous le rapport de la rapidité de l'exécution, que sous celui de la lisibilité. Après avoir entendu la lecture des deux rapports que j'ai eu l'honneur de vous présen-

ter, aux époques indiquées plus haut, le premier, comme organe de votre commission, vous avez bien voulu en adopter les conclusions, proclamer l'utilité du nouveau système, et le recommander à l'attention des personnes qui, par profession ou par amusement, s'occupent de sténographie.

La méthode d'écriture, dont M. Brouaye vient aujourd'hui vous faire hommage, repose sur le même principe que son système sténographique. Avant de passer à l'examen de la nouvelle application qu'il est parvenu à en faire à l'écriture ordinaire, permettez-moi, Messieurs, de vous remettre sous les yeux, d'une manière très-sommaire d'ailleurs, le mécanisme du système de sténographie, qui sert de base à la nouvelle méthode d'écriture accélérée.

Tous les sténographes qui ont précédé M. Brouaye ont, comme pour l'écriture ordinaire, divisé l'alphabet en voyelles et en consonnes. De là, nécessité d'employer deux signes pour exprimer ces deux catégories de lettres ; de là aussi, pour abréger, obligation de supprimer l'un des deux signes, au risque de tomber dans la confusion ou l'obscurité, c'est ce qui arrive inévitablement. Quelques sténographes suppriment toutes les voyelles médiales, et, très-souvent, les voyelles initiales et finales. Il résulte de cette suppression, qu'après un certain temps, souvent même très-court, la traduction de l'écriture sténographique devient très-difficile, si ce n'est tout à fait impossible. On sait, en effet, qu'en général les sténographes ne travaillent que pendant quelques minutes, et que, sous peine de ne pouvoir reproduire les fragments de discours qu'ils ont recueillis, ils sont obligés de traduire le plus promptement possible, en caractères ordinaires, leur travail sténographique. D'au-

tres conservent, il est vrai, quelques voyelles, mais alors ils sont obligés de les écrire. De là, perte de temps ou nécessité de recourir à d'autres abréviations qui compliquent encore le problème, et rendent bientôt l'écriture sténographique tout à fait illisible.

Frappé de ces difficultés, souvent même de ces impossibilités, M. Brouaye a eu la pensée d'appliquer à la sténographie une idée que lui avait suggérée l'examen attentif des diverses combinaisons des lettres de l'alphabet. Depuis longtemps, déjà, il s'était demandé s'il ne serait pas possible d'exprimer les syllabes, composées de voyelles et de consonnes, par un caractère unique, ayant la même valeur que l'assemblage de la consonne et de la voyelle. La réponse à cette question donna naissance au système sténographique dont il est l'inventeur. Dans ce cercle restreint d'application, l'idée de fondre ainsi la voyelle et la consonne, et de les exprimer toutes deux par un signe unique, était vraiment précieuse. Entre les mains de M. Brouaye elle donna des résultats très-remarquables. Il fit ce que personne n'avait fait avant lui ; il parvint à recueillir, seul, des discours entiers, qu'il put traduire sans la moindre difficulté, plusieurs jours, plusieurs semaines après les avoir sténographiés.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont fait partie de la commission nommée par l'Académie, en 1846, pour examiner la méthode sténographique de M. Brouaye, se rappellent les épreuves auxquelles cet inventeur a été soumis, et le succès complet avec lequel il les a soutenues. Après avoir entendu les développements de sa méthode sténographique, la commission a proposé à M. Brouaye d'en faire l'application sous ses yeux. Un des membres de la commission a lu, à livre ouvert,

quelques pages d'un volume pris au hasard dans votre bibliothèque. M. Brouaye a parfaitement suivi la lecture et a reproduit le texte en caractères sténographiques. Ce morceau ainsi recueilli, et le volume dans lequel il avait été pris et dont M. Brouaye ignorait même le titre, sont restés déposés entre les mains de votre commission, et quinze jours après, dans une seconde réunion, M. Brouaye a lu textuellement, et sans la moindre hésitation, sur son travail, le morceau sténographié quinze jours auparavant. Depuis, comme je l'ai dit plus haut, M. Brouaye a pu, seul, recueillir des discours entiers, les lire et les traduire longtemps après les avoir recueillis. Ces résultats établissent donc d'une manière incontestable les avantages du système sténographique de M. Brouaye, et la fécondité de l'idée-mère sur laquelle il repose.

C'est cette idée que M. Brouaye veut appliquer aujourd'hui à l'écriture ordinaire, non plus à l'aide des signes sténographiques, mais en se servant des lettres mêmes de l'alphabet.

Dans la brochure dont il vous a fait hommage, et dont vous avez bien voulu me charger de vous rendre compte, l'auteur, tout en payant son tribut d'admiration aux merveilleuses combinaisons sur lesquelles est fondé l'art de l'écriture, tout en reconnaissant les immenses bienfaits dont la religion, la morale et les sciences lui sont redevables, laisse pourtant échapper l'expression d'un regret. La multiplicité des signes, les exigences de l'orthographe lui apparaissent comme autant de difficultés qui s'opposent à la célérité de l'écriture, partant au bon emploi du temps dont le Ciel nous a départi des instants si courts. Il signale, comme un véritable obstacle au progrès qu'il poursuit, la nécessité de joindre

une voyelle à la consonne pour que cette dernière puisse donner un son et exprimer des effets phonétiques. Il voudrait que chaque consonne, tout en conservant sa propriété d'articulation, participât, en même temps, aux avantages de la voyelle ; que, comme elle, elle pût former par elle-même une voix, un son. C'est là, véritablement, comme je l'ai dit déjà, la reproduction de l'idée d'où est sorti le système sténographique. Il voudrait, enfin, que l'écriture pût, par un caractère unique, exprimer les effets vocaux de la parole, au lieu de la représenter, comme elle le fait, par la réunion et la combinaison de plusieurs lettres.

M. Brouaye justifie, dans sa brochure, par un travail assez curieux, les reproches qu'il fait aux procédés graphiques en usage pour exprimer ce qu'il appelle les effets vocaux. Il nous montre l'effet vocal A se reproduisant dans l'écriture de 30 manières différentes, le son EU de 16 manières, celui de l'E fermé de 21 manières, ceux de l'E ouvert, de l'I, de l'O, de l'OU, de l'AN, de l'IN, de l'ON, de l'UN, s'écrivant de 29, de 21, de 26, de 25, de 33, de 31, de 21, de 9 manières différentes. Les consonnes B, C, D, etc., s'écrivant de 6, de 10, de 6 manières différentes et ainsi des autres. En résumé, les voyelles et les consonnes qui ne sont qu'au nombre de 32, dont trois, l'H, le R et le Q peuvent être regardées comme des lettres nulles, ce qui réduit le nombre des voyelles et des consonnes à 29, n'en expriment pas moins des effets vocaux de tant de manières différentes, que la réunion de ces divers nombres forme le chiffre total de 435.

Après avoir montré les obstacles qui s'opposent à la rapidité de l'écriture, et résultant, selon lui, de la multiplicité des éléments représentatifs des mots, M. Brouaye propose d'appliquer à l'écriture ordinaire les

principes de son système de sténographie. Comme je l'ai rappelé plus haut, les signes sténographiques employés par M. Brouaye ne représentent pas seulement des lettres, mais des syllabes ; de même, dans sa nouvelle méthode d'écriture, M. Brouaye demande aux caractères de l'alphabet de représenter, non plus seulement des lettres, mais des syllabes entières. Ces caractères deviennent ainsi, comme il les nomme, des lettres syllabiques.

Il obtient ce résultat important en modifiant légèrement la forme de chaque lettre, au moyen de boucles, de crochets et de déliés ; quelquefois, aussi, en rendant plus sensible la distance qui sépare les lettres les unes des autres.

Les lettres de son écriture se trouvent ainsi partagées en trois classes principales, savoir :

Les lettres à boucles,
Les lettres à crochets,
Les lettres sans boucles ni crochets.

M. Brouaye fait remarquer, dans une note, que ces trois sortes de lettres existent dans l'écriture ordinaire, qu'il ne s'agit donc ici d'aucune innovation.

Voici comment il emploie ses lettres ainsi modifiées, et comment il arrive à leur faire signifier, non plus une simple lettre, mais la syllabe entière.

Je prendrai seulement pour exemple la lettre *b*.

Cette lettre, légèrement bouclée à sa naissance sonnera en *a*. Ainsi *b* avec une seule boucle au commencement donnera la syllabe *ba ;* la même boucle agrandie, donnera le son *an*, et l'on aura la syllable *ban*. La même lettre sans boucle au commencement, mais bouclée à la fin, sonnera en *i*, et donnera la syllabe *bi*. La même boucle agrandie sonnera en *in*, et l'on aura la syllabe *bin*. Ainsi des autres modifications dont cette

lettre est susceptible, et qui lui feront produire tous les effets phonétiques auxquels donne lieu sa présence dans l'écriture ordinaire.

Il en est de même des autres lettres de l'alphabet, voyelles et consonnes. Les mêmes modifications amènent les effets phonétiques correspondants.

M. Brouaye renferme les modifications à faire aux différentes lettres, et les nouvelles propriétés qu'elles leur donnent, dans un petit nombre de règles générales, résumées dans un tableau synoptique qui présente à l'œil les modifications de forme indiquées, et, dans vingt-six exemples, le son ou la valeur graphique de la lettre ainsi modifiée.

Ce même tableau offre un exemple de l'application de la méthode. L'exemple choisi comprend 137 lettres ordinaires, et la traduction, suivant le nouveau système d'écriture, seulement 44 lettres syllabiques. Dans un autre exemple, figurant sur un second tableau relatif uniquement à l'emploi des lettres majuscules, et montrant également comment elles doivent être modifiées, 211 lettres ordinaires sont représentées par 71 lettres syllabiques. Dans ces deux exemples le nombre des lettres n'est que le tiers des lettres ordinaires. Ainsi se trouve justifiée la promesse que fait M. Brouaye, en commençant, dans le titre même de sa brochure, que sa méthode d'écriture accélérée permet de faire, en une heure, le travail graphique qu'on fait habituellement en trois heures.

Ici, Messieurs, devrait se terminer le compte-rendu que vous m'avez demandé.

L'exposé succinct que je viens de vous faire de la méthode d'écriture accélérée proposée par M. Brouaye suffira, je pense, pour en donner une idée assez complète, et pour déterminer ceux d'entre vous qui vou-

draient en faire usage, à consulter la brochure dans laquelle cette méthode est développée. Toutefois, avant de terminer, permettez-moi, Messieurs, de vous présenter quelques considérations sur la nature même du travail dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir.

Comme base d'un nouveau système de sténographie, l'idée de fondre la voyelle dans la consonne, et de former ainsi des consonnes syllabiques, était une idée éminemment heureuse. Elle devait produire et elle a produit, en effet, d'excellents résultats. Tout en conservant à la sténographie ses formes si rapides d'exécution, elle lui a donné, ce qui lui avait manqué jusqu'à présent, le moyen de reproduire, à l'œil, la parole, et cela, sans rien demander à l'intelligence ou à la mémoire.

Cette fusion de la voyelle dans la consonne a, comme on le voit, complété la sténographie en lui donnant le caractère de clarté et de certitude qu'elle n'avait pas. M. Brouaye veut aujourd'hui, par l'application du même principe, débarrasser l'écriture ordinaire de son bagage inutile, et, tout en lui conservant la clarté et la certitude d'expression qu'elle possède, lui donner quelque chose de la rapidité d'exécution de l'autre système.

Je crois, Messieurs, qu'il ne s'est pas trompé ; que sa méthode d'écriture accélérée, bien comprise, sera d'une exécution facile ; qu'elle réalisera les espérances de son auteur, et que, dans certaines limites, elle pourra rendre de véritables services.

J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien vous associer à ces conclusions, et remercier M. Brouaye de la communication qu'il vous a faite.

Les conclusions du rapport qui précède ont été adoptées par l'Académie.

NOTICE

SUR

PHILIPPE DE BEAUMANOIR,

PAR M. BÉCOT.

(Séance du 16 *mars* 1863*)*.

MESSIEURS,

Philippe de Beaumanoir appartient à la Picardie ; il écrivit la Coutume de Beauvoisis ; il fut bailli de Clermont et de Senlis ; il comptait dans son gouvernement, à la fois militaire et civil, St.-Quentin, Ham, Le Catelet, St.-Simon, Liancourt, Fitz-James, Ressons, Pont, Beaumont, Boufflers, Gerberoy. La plupart de ces villes étaient comprises dans votre ancienne province, les autres en étaient fort voisines. Nous pouvons d'ailleurs, sans usurpation et sans scrupule, nous emparer de la gloire trop modeste du vieux jurisconsulte ; elle n'a jamais, que je sache, été revendiquée par un autre pays. Quoique Beaumanoir fût un grand lettré, aucune Académie n'a entendu son éloge ; quoiqu'il eût consacré sa vie aux labeurs de la magistrature, il n'a pas encore

obtenu une mention dans les discours qui, chaque année, inaugurent les travaux des cours impériales. Et cependant, Montesquieu l'avait signalé à l'admiration des publicistes en lui accordant la sienne (1). D'autres moins illustres, quoique fort compétents aussi, assuraient que le droit français lui était redevable de ses plus belles maximes (2).

Toutefois, serait-il téméraire de dire que, de notre temps, peu de gens ont étudié la Coutume du Beauvoisis? Les causes de cet oubli ou de cette défaveur sont nombreuses. Beaumanoir vivait à l'une des époques les plus compliquées et les moins connues de notre histoire, au milieu de ce XIII^e^ siècle plein des luttes tumultueuses qui marquèrent la transition entre la féodalité à son déclin et la royauté renaissante; il recueillait les règles de cette législation féodale et coutumière qui a laissé peu de traces dans la science judiciaire de nos jours, et dont les doctes mêmes, à peu d'exceptions, détournent maintenant leurs regards; il écrivait dans une langue qui ne se lit plus couramment, et nous serons obligé nous-même, dans les citations qui vont suivre, de la rajeunir quelque peu pour la faire aisément comprendre. Comme pour ajouter à cette dernière difficulté, la seule édition qu'on possédât des Coutumes du Beauvoisis se présentait sous la forme rebutante d'un in-folio qui fourmillait d'incorrections (3).

(1) Esp. des Lois, liv. XV-VI, ch xv.

(2) Ricart, additions aux Commentaires sur la Coutume de Senlis. — Du Cange, avertissement sur la 3^me^ partie de l'Histoire de St.-Louis. — Loisel, Pithou, Carondas, Choppin ont souvent cité la Coutume du Beauvoisis et lui ont fait des emprunts.

(3) Les vœux de la science ont reçu, sous ce rapport, une tar-

Par un autre malheur de Beaumanoir, on ne savait rien de son existence privée, l'intérêt des détails biographiques lui faisait entièrement défaut. Il n'avait pas été assez soucieux de l'avenir pour se donner une histoire, et la postérité ne s'était pas montrée assez reconnaissante pour lui en faire une. Mais très-récemment la science est parvenue à lui restituer en quelque sorte son individualité; elle a découvert que *Beaumanoir* n'était qu'un nom de fief, de seigneurie, et que, de son nom patronimique, l'auteur des Coutumes s'appelait *Remin*. Dès-lors, les anciennes chartes ont pu être consultées avec fruit, et la lumière qui s'est faite sur Philippe de Remin a percé les ténèbres qui enveloppaient Philippe de Beaumanoir (2).

D'après les dernières recherches, le législateur du Beauvoisis serait né en 1248 sur les confins de la Picar-

dive mais pleine satisfaction. M. le comte Beugnot a donné en 1852 une seconde édition précédée d'une introduction que le nom de son auteur suffit à recommander.

La première édition, 1690, est de La Thaumassière, avocat au parlement de Paris. Elle avait été faite sur un manuscrit de la bibliothèque de M. le premier président de Lamoignon. Ce manuscrit était écrit dans le dialecte picard.

L'édition de M. Beugnot, en deux volumes, est le résultat de la comparaison savante de plusieurs manuscrits. C'est, je crois, la leçon conforme au dialecte de l'Ile-de-France, qui y est généralement suivie.

(2) Voir, dans les Mémoires des Antiquaires de Picardie, vol. de 1855, une Notice sur Beaumanoir, par M. Bordier, conservateur aux Archives impériales.

Il est regrettable que M. Laboulaye, dont la Revue de législation contient, tom. XI, une étude sur Beaumanoir, si remarquable à tous les points de vue, n'ait pu connaître la Notice postérieure de M. Bordier. Son rare esprit critique en eût discuté, pour notre profit à tous, la valeur historique.

die et de l'Île-de-France, probablement au village de Remy qui existe encore. Son père avait exercé des charges de judicature, son aïeul s'était distingué à la bataille de Bouvines où il commandait les milices de Compiègne. Pour lui, on le trouve, dès 1273, à la tête du bailliage de Clermont qu'il administrait pour Robert de France, cinquième fils de St.-Louis. Ces sortes de fonctions ne pouvant être exercées plus de trois ans de suite dans le même lieu, il alla diriger successivement les justices de Poitou, de Saintonge et de Touraine ; puis, il se rapprocha de son pays d'origine, devint bailli du Vermandois, de Senlis et enfin de Clermont pour la seconde fois. Il remplissait cette charge quand il mourut, le 7 janvier 1296, dans un manoir qu'il possédait près de Pont-Ste-Maxence. Il fut inhumé dans l'église des Jacobins de Compiègne.

C'est durant les 23 années de son exercice judiciaire qu'il composa son livre des Coutumes. Il l'a daté lui-même de 1283, à la dernière page. Un seul événement, étranger aux occupations habituelles de sa vie, semble être venu les interrompre, lorsque le roi Philippe III l'envoya, en 1289, près du Saint-Siége, pour y remplir une mission dont le but est resté jusqu'ici inconnu.

Son titre de bailli de Clermont implique qu'il était noble et chevalier. Tous ses successeurs, dont on possède la liste complète, le furent également. On trouve parmi eux un Guillaume, comte de Montmorency, un Henri de Boulainvilliers, comte de Roussillon, un Roger du Plessis, comte de Liancourt. Cette extraction nobilière ne rend que plus méritoire le sentiment de vraie justice qui respire dans les Coutumes de Beauvoisis.

Au XIII[e] siècle, les baillis, comme représentant le seigneur suzerain, exerçaient dans leur ressort l'admi-

nistration en pleine autorité; il entrait dans leur mission de tenir les assises pour le jugement des procès civils et criminels, de lever et de commander le ban des vassaux, de percevoir les taxes, en un mot, de régir sans partage de leurs pouvoirs. Ce n'était pas sous la robe longue du clerc et sur la mule pacifique du légiste, c'était armé de toutes pièces en gentilhomme et sur un cheval de guerre, que Beaumanoir parcourait le territoire de sa juridiction. Mais dans cette statue de fer on sent battre un cœur humain, tout plein d'une douce équité qui n'était pas de ce temps, quoique ce temps ait vu St.-Louis. L'équité sans l'égalité est bien difficile à comprendre, plus difficile à rencontrer. Les deux vont si naturellement ensemble, que c'est presque la même chose et presque le même mot : *prima par æquitatis, æqualitas.*

Pour comprendre la portée du livre de Beaumanoir il faut se rappeler le moment où il écrivait :

La féodalité, on le sait, avait touché à son apogée du IX^e^ au XII^e^ siècle. Elle fut une réaction contre l'autorité royale, une expansion du génie individualiste des chefs francs. Les barons, en haine des efforts de centralisation tentés sur eux par les Carlovingiens, répudièrent cette race et se choisirent un roi de même source, de même puissance, de même date qu'eux, un roi dont la royauté ne fût qu'une seigneurie; ils élurent Hugues Capet. Mais, par bonheur, les Capétiens oublièrent leur origine et ne tardèrent pas à reprendre pour eux-mêmes des traditions qui étaient moins dans une famille que dans une situation : ils visèrent aussi au pouvoir unitaire. Leurs efforts furent heureux ; ils patronnèrent les faibles, la foule, les campagnes surtout ; leur action bienfaisante fut le secret de leur grandeur. Bientôt la royauté, qu'on

avait vu descendre dans l'obscurité et qu'on croyait éteinte, sembla revenir du fond des ténèbres. C'est au moment même de ses héroïques efforts pour dominer la féodalité, c'est entre Louis IX et Philippe III, que Beaumanoir affirmait le droit royal. Tel est le côté politique de son livre.

Comme jurisconsulte, l'œuvre qu'il entreprenait était fort considérable, le champ qui s'ouvrait devant lui était immense. Il va mettre en écrit les coutumes et usages de Beauvoisis ; mais cet objet comprend, dans l'ensemble d'une législation à l'état rudimentaire, tout ce que nous appelons aujourd'hui droit public et privé, droit civil, criminel, administratif, commercial, c'est-à-dire, qu'il se donne le chaos à organiser. A quelles sources puisera-t-il ses documents ? Lui-même l'indique. « Nous entendons, dit-il, confirmer grande partie de ce livre par les jugements qui ont été faits en notre temps en la comté de Clermont ; et l'autre partie par clairs usages et par claires coutumes usés de longtemps paisiblement; et l'autre partie, des cas douteux en ladite comté, par les jugements des châtellenies voisines ; et l'autre partie par le droit qui est commun à tout le royaume de France (1). » Ainsi, la première autorité qu'il invoque, c'est sa propre jurisprudence. Il fonde le droit en le constatant ; il est plus que commentateur, docteur et légiste, il est législateur.

Et cette mission d'où lui vient-elle ? Il se l'attribue au nom de son office de bailli et la puise dans sa bonne volonté d'être utile. Diverses raisons l'y portent ; surtout il espère que, « par l'enseignement de son livre, les gens qui veulent vivre en paix apprendront à pour-

(1) Prologue.

suivre leurs droits, à délaisser leurs torts, tandis que les tricheurs et barreteurs, tout connus en leurs barrats et tricheries, seront boutés arrière. »

Malgré de si louables intentions, il ne se fait pas connaître au début de son livre. « Car aucune fois, dit-il, advient que le bon vin est refusé quand on nomme le terroir là où il a cru, pour ce qu'on ne croit pas que tel terroir puisse tel vin porter, et aussi nous doutons-nous, si on savait si tôt notre nom, que pour le petit sens qui est en nous, notre œuvre ne fut moins prisée. »

Après ce propos gaulois, le seul du même genre, au reste, qu'on rencontre dans son livre, il entre en matière et consacre le premier chapitre des Coutumes à traiter de l'office des baillis. Énumérant les qualités que ces officiers, ces chevaliers de lois et d'armes, doivent réunir: « Il m'est avis, dit-il, que qui veut être loyal bailli » et droiturier, il doit avoir en soi dix vertus. » J'en supprime quelques-unes et j'abrège les autres.

« Que le bailli, ajoute Beaumanoir, soit débonnaire, sans félonie ni cruauté, non envers les malfaiteurs, car le bailli mettrait ceux qui veulent bien vivre en péril de mort; mais envers les bonnes gens et le commun peuple, quand ils méfont par ignorance plus que malice;

» Qu'il soit souffrant et écoutant, sans soi courroucer ni émouvoir de rien, ce que les parties ont à dire l'une contre l'autre, sans outrage pour son autorité et celle de son sire;

» Qu'il soit hardi et sans nulle paresse, car bailli paresseux laisse moult choses en souffrance, et bailli couard il n'oserait fâcher le riche qui a affaire contre le pauvre;

» Qu'il soit large, car largesse fait aimer le bailli de Dieu et du siècle. Cœurs avaricieux sont insatiables, et

avarice hébergée au cœur de bailli est plus périlleuse qu'en autres gens ;

» Mais la vertu qui est meilleure de toutes et les enlumine toutes, c'est loyauté : qui même a peu de sens et peu d'autres vertus, par loyauté seule est souffert, cru, aimé, prisé ; qui en manque, n'est que barreteur. Et comme il serait forte chose d'avoir les dix vertus, au moins se garde le bailli que loyauté ne lui faille. »

Après avoir parlé des qualités morales du bailli, Beaumanoir expose ses attributions. Ce n'est pas sans raison qu'il pose ce personnage officiel au frontispice de son ouvrage. Le bailli est en effet l'expression vivante et nécessaire de la Coutume, qui ne peut avoir de réalité qu'en s'incorporant en lui et le prenant pour organe. De sa nature la Coutume est purement verbale, son existence gît dans les précédents : la mémoire, la notoriété, la commune renommée, et, à vrai dire, quand on la rédige, on la détruit pour lui substituer le droit écrit. Le bailli est en quelque façon une enquête permanente qui déclare la Coutume ; c'est sur lui, dépositaire, conscience et voix de la Coutume, que reposait tout l'édifice du vieux droit féodal.

Le fondement de son livre ainsi établi dans le personnage primordial du bailli, Beaumanoir embrasse dans 70 chapitres tout son vaste sujet. Il ne le concentre pas en articles, comme nous voyons la Coutume de Paris et nombre d'autres, il en développe magistralement chaque partie dans une large exposition féconde en aperçus, abondante en idées substantielles qui, se déroulant avec une grave lenteur, y produisent à la fin une clarté parfaite.

On peut donc se rendre aisément un compte très-exact de l'administration de la justice dans la comté de Cler-

mont au XIII[e] siècle, et, par la Coutume de Beauvoisis, on connaît à peu près toutes les autres de la même époque. Pasquier, en effet, a raison de dire que « de l'une par aventure, on peut imaginer au plus près quelle fut la façon de faire en tel cas pour le reste de la France ; car encore que les pays et contrées aient leurs coutumes locales, toutefois ordinairement le style et la forme de procéder sont universels (1). »

Les divisions adoptées par Beaumanoir ne rappellent en rien la méthode des lois romaines, ni l'exposition de nos anciens jurisconsultes classiques, Dumoulin, Domat, Pothier. La science du droit s'offre à lui comme une notion inculte où les analogies naissent souvent l'une de l'autre par des affinités qui pourront aujourd'hui paraître assez surprenantes. Ces rapports toutefois choquent plus nos habitudes que la raison elle-même. Prenons un exemple. Il traite dans deux chapitres des sociétés ou associations qu'il appelle compagnies. La première compagnie à ses yeux, c'est le mariage qui, n'admettant d'autre régime que celui de la communauté, confond les biens meubles des époux. En traitant du mariage, il rencontre le douaire, institution d'origine toute féodale. « Car, dit-il, après que le mari est trépassé de ce siècle, il est métier que la fame, qui demeure esbahie et déconfortée, emporte en douaire la moitié de tout l'héritage que son baron avait le jour où il l'épousa. » La compagnie du mariage l'entraîne naturellement à parler du droit héréditaire des enfants, du droit d'aînesse, et le voila dans les successions ; mais, pour le cas où les enfants seraient mineurs au décès de leur père, il faut s'occuper ici de la tutelle. La communauté

(1) Recherches, liv. IV, chap. I.

de biens, née de la vie conjugale, lui rappelle aussi une société singulière, par suite de laquelle deux individus ayant de fait demeuré ensemble l'an et jour « au même pain et au même pot » tous leurs biens meubles devenaient communs et appartenaient par moitié à l'un et à l'autre, « de sorte, dit-il, que qui n'apporta dans la compagnie que 40 sols, en emporte plus de 200 livres » Mais la société fondée sur le mariage ou la cohabitation a du rapport avec les communautés d'habitants ou communes qui, elles aussi, ont des choses indivises entre tous ; de là l'exposé de l'origine et de l'administration des villes et villages, de leurs obligations, de leurs franchises, selon que ces agglomérations existent en vertu d'une charte octroyée par le seigneur, ou que leur établissement se perd sans titre dans la nuit des temps. C'est également à propos des compagnies que la Coutume du Beauvoisis traite de la propriété des Justices ; l'exploitation, le domaine utile d'une juridiction, en effet, est assimilé par le droit féodal à celle d'un moulin, d'un four, d'un pressoir ou d'une pêcherie, et il arrive, dit Beaumanoir, que telle Justice appartient à deux seigneurs à la fois, ou à trois, ou à quatre, ou à plus ; et il s'applique, en conséquence, à régler les droits respectifs de ces co-associés ou *Parconniers*.

Ainsi, les classifications de notre auteur, dictées par une logique instinctive, confondant ce que la science juridique avait distingué avant lui et devait distinguer après, mêlaient les institutions qui sont d'ordre public avec celles qui sont d'ordre privé, le statut réel avec le statut personnel. Beaumanoir, comme tout le moyen-âge, s'est trouvé dans la barbarie entre deux civilisations ; mais Montesquieu, qui savait tenir compte de tout, acceptait le génie dans ces conditions et sous cette

forme, et n'en disait pas moins que « Beaumanoir fut la lumière de son temps, et une grande lumière. »

Nous aurons des preuves plus marquées de la hauteur de ses idées en le voyant aux prises avec l'esprit de violence qui, dans la législation du XII[e] siècle, affectait deux modes principaux : le combat judiciaire et les guerres privées.

Dans le Beauvoisis, la décision des procès, tant civils que criminels, était déférée aux hommes du fief réunis en assises, sous la présidence du bailli. Celui-ci dirigeait le plaid sans participer au jugement même. Le service judiciaire était une prestation que les vassaux devaient à leur seigneur, une charge de leur féauté. Suivant la qualité des accusés ou des plaideurs, on appelait à siéger des gentilshommes ou des vilains. Chacun était ainsi jugé par ses pairs. Cette justice avait une apparence patriarcale ; au fond, elle recélait l'arbitraire. Le justiciable y trouvait peu de garanties, car le bailli, à qui appartenait le choix des juges, pouvait en composer une commission selon ses vues. Quant aux jugeurs eux-mêmes, la mission qu'on leur imposait était singulièrement périlleuse. Pour les contraindre à la remplir, il fallait avoir recours souvent à la saisie de leurs biens et à l'établissement de garnisaires dans leurs maisons. Etait-on parvenu à les amener à l'assise, ils ne se décidaient pas facilement à rendre leur sentence ; on leur accordait délai sur délai. « Les hommes qui sont chargés de faire jugement, dit Beaumanoir, peuvent prendre trois répits avant qu'ils le fassent, dont chacun répit contienne en soi quinze jours, et après ils peuvent prendre un répit de quarante jours, et puis un répit de sept jours et sept nuits, et après un répit de trois jours et trois nuits, et doncques quand ils ont pris touts ces répits, le seigneur les doit tenir en

prison tant qu'ils aient jugé » (1). Pour éluder la nécessité de se prononcer, les jurés employaient divers subterfuges, et la Coutume s'appliquait encore à déconcerter ces manœuvres par des moyens coërcitifs.

Mais pourquoi tant de résistance, et quel scrupule venait ainsi tourmenter les juges, même dans des litiges purement civils? C'est que la comté de Clermont possédait une haute-justice avec compétence pour autoriser le combat judiciaire. Or, lorsqu'un plaideur entendait prononcer une décision qui lui portait préjudice, il pouvait dire à l'un des pairs qui y donnaient leur adhésion : « Vous avez fait ce jugement faux et mauvais, par loyer ou par promesse ; je vous le fausse. » — Et le pair ainsi pris à parti était obligé, pour défendre la sentence attaquée, de descendre dans la lice.

La procédure des gages de bataille était longue et minutieuse ; on pourrait dire qu'elle était savante. Nulle part on n'en trouve l'exposé plus complet que dans Beaumanoir dont la haute raison découvrit le moyen à la fois le plus simple, le plus légal, le plus pratique, d'en restreindre l'usage. L'abolition du combat rencontrait une énergique résistance de la part des gentilshommes qui, en plaçant leur cause au bout de leur épée, ne relevaient que d'eux-mêmes. A ces fiers instincts d'indépendance, Beaumanoir opposait un principe de droit et de bon sens ; le combat, après tout, n'étant qu'un mode de preuve, ne devait pas s'appliquer aux crimes tellement manifestes, avérés, que toute preuve devenait superflue. « Male chose serait, disait-il, si l'on avait occis mon prochain parent, en pleine fête, devant grande plantée de bonnes gens, ou si aucun boutait le fen dans ma maison en la

(1) Chap. LXV, p. 331. Edition de la Thaumassière.

présence des voisins, s'il me fallait combattre au malfaiteur pour quérir le vengement et le dommage du méfait » (1). Il travailla donc, et avec succès, à faire triompher cette jurisprudence que, pour les crimes d'une évidence entière, le bailli pourrait agir d'office contre le coupable, sans permettre la délivrance des gages. Mais on aperçoit les conséquences de cette nouvelle règle : l'évidence est un fait, et le bailli qui le déclare devient, dans la plupart des cas, arbitre de l'opportunité du combat.

Beaumanoir réussit mieux encore à réprimer les excès des guerres privées.

« La Coutume, dit-il (2), souffre les guerres en Beauvoisis, entre gentilshommes; et guerre se peut mouvoir, par fait ou par paroles ; elle meut par paroles, quand l'une menace l'autre de lui faire vilainie ou ennui de son corps, ou quand il le défie lui et les siens ; elle se meut par fait, quand chaude mêlée et rixe s'élève entre gentilshommes d'une part et d'autre. »

La guerre étant déclarée pour une de ces causes, les parents de chacune des parties jusqu'au quatrième degré y étaient compris de droit, et, à leur suite, y entraînaient leurs amis et tous les hommes de leurs domaines. On reconnaît ici, encore vivants, l'esprit de famille, l'inviolable alliance entre les proches, qui était un trait si profond du caractère des premiers Francs (3). Cette solidarité du sang avait du moins pour conséquence de rendre

(1) Beau. Ch. XLIX, p. 239 — Chap. LXI, p. 308 — Edition de la Thaumassière.

(2] Chap. LIX, p. 300. — Même édition.

(3) Tacite, Germanie, XXI : Suscipere tam inimicitias seu patris seu propinqui quam amicitias, necesse est.

la guerre impossible entre deux frères germains, comme l'explique notre auteur. « Nous voulons que touts sachent que guerre ne se peut faire entre deux frères engendrés de même père et même mère, car l'un n'a pas de lignage qui ne soit aussi prochain à l'autre comme à lui, et quiconque est aussi prochain de lignage de l'une partie que de l'autre, de ceux qui sont chefs de la guerre, il ne se doit de la guerre mêler » (1).

Toutes les voies de fait et représailles auxquelles se livraient les belligérants ne relevaient pas de la justice et emportaient impunité. La royauté, pour arrêter de tels désordres, dont la conséquence était toujours la dévastation des campagnes, Saint-Louis surtout, qui avait tant à cœur de « prohiber tout empêchement donné aux charrues » (2), firent divers règlements touchant les quarantaines, les trèves, les assurements. La difficulté était de mettre ces ordonnances à exécution. D'ailleurs, l'assurement seul, qui était la paix définitive, imposée par la Justice, pouvait avoir une sérieuse efficacité. Mais on se demandait si le bailli avait le droit d'intervenir de lui-même entre les parties, ou s'il ne fallait pas que son autorité fût invoquée par l'une d'elles. Beaumanoir posa nettement la question dans son ressort par un acte de vigueur : deux gentilshommes du Beauvoisis étaient en guerre ; il les fit arrêter pour les contraindre à lui demander l'assurement ; de leur côté, ils prétendaient n'y être pas obligés ; mais ajoute-t-il : « Il fut jugé que nous, de notre office, pouvions et devions tenir les parties en prison jusques à tant qu'assurement fut fait, car moult

(1) Chap. LIX, p. 299. — Suscipere tam inimicitias seu patris seu propinqui quam amicitias, necesse est.

(2) Ord^e. de janvier 1257.

méfaits peuvent être par ce délaissés, et il appartient à tous princes et barons de prévenir, en justiciant, les maux qui peuvent advenir. »

On le voit, la jurisprudence que s'efforçait d'établir Beaumanoir s'attaquait directement aux deux principales causes de désordres : le duel judiciaire et les guerres privées. Sa haute intelligence lui faisait bien sentir qu'un pouvoir puissamment concentré était le seul remède à l'anarchie. La royauté revendiquait la responsabilité de la paix publique comme un droit régalien, et promulguait à cet effet des règlements pour toute la France; mais les seigneurs-suzerains ne reconnaissaient nullement force obligatoire à ces édits sur leurs domaines. La suprématie législative du Roi était donc le grand débat social à ce moment de conflit entre l'esprit d'unité et l'esprit d'individualisme. Or, l'auteur de la Coutume de Beauvoisis se prononce sans hésitation :

« Voir est que le Roi est souverain par-dessus touts, » et a, de son droit, la générale garde du royaume, par » quoi il peut faire tels établissements comme il lui » plaît pour le commun profit, et ce qu'il établit doit » être tenu » (1).

Ailleurs « Nul ne peut faire nouvelle coutume, fors le » Roi, au royaume de France » (2).

Comme corollaires de ce principe, Beaumanoir attribue à la royauté des prérogatives non moins caractéristiques du droit souverain.

« Nul en sa querelle, dit-il, ne doit être juge et partie, » excepté le Roi » (3).

(1) Ch. XXXIV, p. 181. — Edition de la Thaumassière.
(2) Ch. XLIX, p. 267. — Id.
(3) Ch. I, p. 13. — Id.

« Le Roi, de son droit, peut être à la fois juge et accu-
» sateur, laquelle chose nul n'a, fors lui » (1).

« Ce que le Roi témoigne par son sceau doit être cru,
» car on doit croire que qui a tout le royaume à gouver-
» ner pour nul rien ne témoignerait chose qui ne fut
» vérité et loyauté » (2).

Qu'on ne soupçonne cependant pas Beaumanoir d'une complaisance aveugle pour la royauté ; en la dotant de tels priviléges il l'avertit, avec une mâle franchise, de n'en pas abuser, et lui montre la limite de ses pouvoirs en même temps que le danger de leur excès. « Encore que le Roi, dit-il, puisse faire de nouveaux établissements, il doit bien prendre garde qu'il les fasse pour raisonnable cause et pour le commun profit, spécialement qu'ils ne soient faits contre Dieu et contre bonnes mœurs; car s'il le faisait, ce qu'il ne fera si à Dieu plaît, ne le devraient pas ses sujets souffrir, pour ce que chacun par dessus toute chose doit aimer et redouter Dieu de tout son cœur, et après cela obéir au Seigneur terrien selon les possessions temporelles » (3).

A côté des barons et de leurs prétentions féodales, Beaumanoir rencontrait dans ses fonctions la rivalité des juridictions ecclésiastiques. Ces dernières connaissaient non-seulement des procès de foi et d'hérésie, des revendications de biens d'Église, des contestations entre clercs et religieux, auxquels on assimilait les croisés de la Croix d'outre-mer ; leur compétence pénétrait aussi de divers côtés le droit laïque par les questions du mariage, de douaire, de testament, d'usure. Bien plus, les malfai-

(1) Ch. XXXIX, p. 216. — Edition de la Thaumassière.
(2) Ch. XXXIX, p. 216. — Id.
(3) Ch. XLIX, p. 267. Id.

teurs ordinaires se réclamaient, par supercherie, des tribunaux d'officialité dont les pénalités étaient moins sévères, et, au dire de notre auteur, larrons, meurtriers, ou autres mauvaises gens, se faisaient les uns aux autres des tonsures, afin de se donner pour clercs quand ils étaient pris et d'être jugés comme tels (1). Enfin, le droit d'asile, encore florissant au XIII[e] siècle, multipliait les occasions de conflits entre les cours laies et les cours de chrétienté. Beaumanoir s'applique en maint endroit à marquer avec un soin extrême les attributions de ces justices, et, dans un chapitre intitulé des *Deux Epées* (2), les mettant en parallèle, il en parle d'une hauteur de ton vraiment digne du sujet :

« Deux épées sont, par lesquelles tout le peuple doit être gouverné, et l'une des épées doit être spirituelle et l'autre temporelle : la spirituelle est baillée à Sainte Eglise et la temporelle aux princes de la terre ; et celle qui est baillée à Sainte Eglise est appelée spirituelle parce que qui en est féru périt en la vie spirituellement; et l'épée spirituelle étant plus cruelle que la temporelle pour le péril que l'âme y encourt, doivent-ils bien regarder ceux qui l'ont en garde qu'ils n'en frappent sans raison. L'épée temporelle est d'une autre attrempure, car par elle doit être faite droite justice sans délai et vengeance prise des malfaiteurs corporellement; et quand l'une des épées a besoin de l'autre, elles s'entredoivent aider, sauf que l'épée spirituelle ne se doit entremettre de nulle justice temporelle dont nul puisse perdre vie ni membre ; mais spécialement l'épée temporelle doit toujours être appareillée pour garder et défendre, toutes les fois que métier en est.

(1) Ch. XI, p. 61. — Edition de la Thaumassière.
(2) Ch. XLVI, p. 260. — Id.

Et le sage bailli ajoute, comme si, de son temps, cette matière avait présenté des écueils, qu'il trouverait bien plus à dire sur la vertu des deux épées, mais que son sujet l'appelle ailleurs.

Il descend plus profondément encore dans l'organisation du moyen-âge lorsqu'il expose l'origine des diverses classes de personnes. Notre publiciste du Beauvoisis ne connaissait évidemment Platon ni Aristote. C'est avec l'assurance d'un témoin oculaire qu'il raconte la naissance de la royauté, de la noblesse, de la bourgeoisie et du servage.

« Au commencement, dit-il, touts furent francs et d'une même franchise ; mais quand le peuple commença à à croître, que guerres et courroux furent nés par orgueil et envie, qui plus régnaient alors, les communes du peuple, voyant qu'ils ne pourraient vivre en paix tant que chacun cuiderait être plus grand sire que les autres, ils élurent un Roi et lui donnèrent pouvoir de faire commandements et établissements sur eux ; et pour aider le Roi à les garantir, ils regardèrent entre eux ceux qui étaient plus beaux, plus forts et leur donnèrent seigneurie sur eux ; et de ceux-là sont venus ceux qu'on appelle gentilshommes ; et des autres qui ainsi les élurent sont venus ceux qui sont francs hommes sans gentillesse » (1).

Quant aux serfs, leur origine est plus complexe, elle a pour cause la guerre, la misère, la violence. « Mais par quelconque manière que les serfs soient venus, dit Beaumanoir, vous pouvez entendre que grande aumône fait le Sire qui les ôte de servitude et les met en franchise, car c'est grand mal quand chrétien est de serve condition » (2).

(1) Ch. XLV, p. 257. — Edition de la Thaumassière.
(2) Ch. XLV, p. 257. — Id.

Si la naïve théorie de notre auteur paraît susceptible de critique, on l'excusera facilement en faveur de cette conclusion, conforme d'ailleurs à sa conduite. Il traitait avec miséricorde les serfs de son bailliage. Sa position personnelle lui permettait d'être humain envers eux en liberté. Il n'exerçait pas une autorité précaire et détestée sous quelque baron oppresseur. Il se sentait patronné de haut, par Saint-Louis d'abord, qui maintenait ses grands vassaux d'une main ferme, par Philippe-le-Hardi ensuite, qui se montra parfois plus que sévère à leur encontre. Son maître immédiat, le comte Robert, fils de l'un de ces rois et frère de l'autre, s'il ne régna pas lui-même, fut la source de la maison de Bourbon par son mariage avec Béatrix de Bourgogne. Un si grand personnage n'avait pas besoin de pressurer ses domaines pour soutenir son rang. Aussi la différence se remarque-t-elle. « Il y a des serfs, dit Beaumanoir, à qui leurs sires peuvent prendre tant qu'ils en ont, à mort et à vie, et leurs corps tenir en prison toutes fois qu'il leur plaît, soit à tort, soit à droit; mais plus courtoise est notre Coutume envers les serfs et plus débonnairement on les mène en Beauvoisis. » (1)

Et il ajoute ce conseil économique qui ne manquait pas d'application : « Qui une fois écorche, deux fois ne » peut tondre. »

Les souffrances des serfs n'étaient pas les seules à réclamer soulagement. Beaumanoir, qui a fait un chapitre spécial des cas où « pitié et miséricorde doivent passer avant raideur de justice » (2), pouvait beaucoup dans son bailliage pour adoucir la législation féodale; il pouvait

(1) Ch. XLV, p. 257-258. — Edition de la Thaumassière.
(2) Ch. LXIX. — Id.

davantage par l'influence de son exemple ; plus encore par celle de son livre. Il ordonne que le débiteur incarcéré, s'il est indigent, reçoive une fois par jour pain, vin et potage, aux frais du créancier, et qu'après quarante jours, abandon fait de ses biens, il soit mis en liberté, car ce serait contraire chose à l'humanité que l'on laissât toujours corps d'homme en prison pour dettes (1). Il défend de comprendre dans les saisies mobilières les objets à l'usage des femmes en couches, les couvertures de ceux qui gisent malades ou en langueur, les lits et les robes des dames et demoiselles (2). Par une préoccupation pleine de délicatesse, il veut que les femmes, dont la compagnie peut être convoitée pour leur beauté ou leur jeunesse, ne soient mises en prison pour nul cas, si ce n'est en cas de crime ; et alors on leur doit bailler garde sans soupçon, pour qu'elles ne pêchent par force ou par peur (3).

Au milieu des sujets si nombreux, si divers qu'il développe ou qu'il effleure, tour à tour homme d'état, philosophe, moraliste, jurisconsulte, praticien, mais toujours animé d'un sentiment d'équité compâtissante, il a sans cesse devant les yeux cette belle maxime qu'il a formulée lui-même « que justice est le commun profit de tous » (4). C'est en l'appliquant qu'il parcourt le cercle des choses juridiques de son temps, depuis la procédure et les modèles d'actes, jusqu'à l'administration des villes et des maladreries ; depuis le droit privé qui régit les familles et leur patrimoine, jusqu'aux règlements publics de la voirie et des impôts.

(1) Ch. LI, p. 273. — Edition de la Thaumassière.
(2) Ch. LIV, p. 285. — Id.
(3) Ch. I, p. 15. — Id.
(4) Ch. XI, p. 61. — Id.

Son ouvrage est, sans contredit, de tous ceux qu'on possède sur les Coutumes, le plus original et le plus homogène. Il n'en est que deux autres, d'ailleurs, qu'on puisse lui comparer, et ce sont deux livres contemporains du sien : le *Conseil* de Pierre de Fontaine, et la *Somme rurale* de Jean Le Boutellier. Encore dans ces deux traités, le droit féodal se montre-t-il altéré par le mélange du droit romain. Comme le dit Loysel « Le livre de Beaumanoir est le plus hardi œuvre qui ait été composé sur les Coustumes ; car c'est lui qui en a rompu la glace et ouvert le chemin à tous ceux qui sont venus depuis. » Les légistes du XII[e] siècle commençaient à s'infatuer du droit romain et à se targuer des Pandectes; mais dans leur ignorance de l'antiquité, ils possédaient la lettre de ces lois sans en avoir la conscience. On connait l'érudition classique de cet âge par les vignettes des manuscrits : sur tel feuillet, l'enterrement de J. César porté au cimetière par un cortége de moines, la croix en tête ; sur tel autre, la pompe d'Alexandre-le-Grand qui reçoit au pont-levis d'un château à tourelles, sa cour d'évêques et de barons. Comme ils traitaient l'histoire, ils traitaient la législation. Beaumanoir ne fut nullement atteint de cette contagion. Il ne savait sans doute pas le latin, du moins n'en trouve-t-on pas un seul mot dans les Coutumes du Beauvoisis, bien qu'il admirât, qu'il enviât peut-être les clercs qui, dit-il, « avaient une manière de parler moult belle : le latin. » Cette heureuse ignorance a laissé à sa science juridique une pureté féodale qui lui donne un prix unique.

Par la même cause, son style offre des sujets particuliers d'étude. De grands esprits avaient manié avant lui la langue romane ou vulgaire. Dès le XII[e] siècle, Saint-Bernard avait quelquefois prêché dans cet idiôme encore

à ses premiers débrouillements ; Abailard, dans sa jeunesse, avait mis cette langue naissante au service de chansons légères dont il composait les paroles et la musique ; plus tard le comte Thibaut l'assouplit au joug de la rime dont il fut l'inventeur ; Geoffroy de Ville-Hardouin et Joinville lui imposèrent la précision en lui conservant sa grâce native ; pour Beaumanoir, bien qu'il l'appliquât à des matières peu littéraires dans les Coutumes, on a pu voir que sous sa main elle ne manquait ni de propriété ni d'énergie. Encore avons-nous dû, dans la nécessité de beaucoup abréger, nuire à l'une des qualités de notre vieil auteur, qui est l'abondance de l'expression et l'ampleur des développements.

Le prosateur d'ailleurs ne révèle en lui qu'une des faces de l'écrivain. On a découvert récemment aux Archives impériales (1) un manuscrit (2) qui contient neuf ouvrages dus à ses veilles ou plus exactement à sa verve, car il s'agit d'œuvres poétiques. Deux de ces compositions sont d'une grande étendue, elles renferment chacune environ 8,500 vers ; ce qui est beaucoup pour la perfection. Ce sont des épopées ou légendes rimées, dont l'une est intitulée la *Manekine* et l'autre *Jean de Dammartin*. Plusieurs scènes ont pour théâtre les pays du Beauvoisis. Ces écrits, dont l'existence vient d'être signalée seraient-ils destinés à joindre à la gloire du jurisconsulte une auréole poétique, cumul sans exemple jusqu'à nos jours ? Nous n'avons à apprécier ici, même sous le rapport de la forme, que le livre des Coutumes.

En le lisant, il vient souvent à l'esprit des réminiscences de Montaigne et de Saint-Simon, ou de Pascal

(1) V. l'article de M. Bordier, cité plus haut.
(2) N° 7,609, 2.

même. Voyez comme il parle de l'homme qui se laisse surprendre par la mort sans avoir restitué des biens mal acquis : « Qu'il sache que son âme est donnée à l'ennemi d'enfer, et son corps aux vers, et son avoir à ses parents; si bien, que nul des trois ne voudrait donner sa part pour celle des autres ; car l'ennemi ne donnerait pas l'âme pour le corps et pour l'avoir ; les vers ne donneraient pas le corps pour l'avoir et pour l'âme ; et les parents ne donneraient pas l'avoir pour l'âme et pour le corps. Ainsi, chacun se tient pour payé, et le chétif est perdu perdurablement » (1).

Certes, la Coutume de Beauvoisis est l'œuvre d'une puissante intelligence, mais ce n'est pas une œuvre parfaite ; Beaumanoir vaut mieux que son temps, mais son temps l'enveloppe. Quand on entre dans quelqu'une de ces belles cathédrales que le moyen-âge nous a léguées, on est saisi d'admiration, soit que le regard se lève vers ces hautes voûtes qui ressemblent à la carène d'un vaisseau renversé, soit qu'il contemple l'harmonie des minces colonnes groupées en faisceaux ou la hardiesse des ogives et des arceaux épanouis en délicates nervures ; le cœur et les yeux jouissent d'un spectacle où la grandeur de l'ensemble se rehausse de la perfection des détails. Mais l'auguste cathédrale a des profondeurs sombres où le fidèle hésite entre la crainte et le recueillement ; les goules de pierre qui l'entourent, hideuses ou grotesques, mêlent les démons aux anges ; les bas-reliefs sont pleins d'anachronismes ; et le groupe de ses innombrables statues, empreintes d'une gaucherie charmante, révèle mieux la naïveté de l'artiste que son talent. Qu'importe ! la majesté de Dieu n'en remplit pas moins cette vieille église, et le clocher qui s'élance au-dessus montre à la

(1) Ch. XLIX, p. 346. — Edition de la Thaumassière.

pensée le chemin du ciel. De même, dans la Coutume de Beauvoisis, on rencontre des contrastes ; à côté des plus saines règles du droit et des plus pures maximes de la morale, on s'étonne de trouver les étrangetés absurdes ou cruelles du droit féodal ; la raison tour à tour s'afflige et se console ; mais, après tout, l'impression qui sort de ce livre est excellente, c'est une forte et vivifiante espérance.

Beaumanoir avait la conscience du grand travail qu'il venait d'achever. Son nom, qu'il n'osait découvrir en commençant, il l'inscrit à la fin. Avec quelle effusion il remercie Dieu de l'avoir soutenu jusqu'au bout ! « Vous, Roi des rois, Sire des seigneurs, vrai Dieu, vrai Homme, Père et Fils et Saint-Esprit, et vous très-glorieuse Reine, Mère et Servante de celui qui tout fit et qui tout peut, grâces je vous rends de ce que vous m'avez donné espace de temps et volonté de penser jusqu'à ce que je sois venu à la fin de ce que j'avais propos de faire en mon cœur, c'est à savoir un livre des Coutumes de Beauvoisis. Certainement, je ne puis, ni ne sais, ni ne vaut tant que je puisse avoir persévéré en cette œuvre, si n'eût été votre douce miséricorde..... » (1).

En terminant, il tourne les yeux vers le passé, et le bailli droiturier dépose dans la dernière page de son livre ce qui était le dernier mot de son expérience. « Après que nous eûmes ordonné les Coutumes et mises en écrit, dit-il, nous regardâmes le siècle et le mouvement de ceux qui volontiers et accoutumément plaident, et plus les regardâmes et moins les prisâmes ; et pensâmes la chose qui mieux serait à rechercher en ce siècle, et quand nous eûmes moult pensé sur cette matière, il nous sembla qu'il n'est rien que nul doive convoiter tant

(1) Conclusion.

comme ferme paix ; car qui ferme paix a affirmée en son cœur, il est droitement sire du siècle et compagnon de Dieu : il est sire du siècle, en tant comme il est en bonne pensée et ne convoite à outrage nulle chose terrienne ; et compagnon de Dieu, parce qu'il est en état de grâce et sans péché. Et sans ces deux voies, nul ne peut avoir ferme paix, car nous ne croyons pas qu'il soit si méchant homme que son cœur ne soit guerroyé de sa conscience même. »

Un souffle puissant, si je ne m'abuse, anime ces pages poudreuses ; celui qui les écrivait y livre toute son âme, Certes, il y a une grandeur dans cet enthousiasme de la vérité, il y a un charme dans cette foi profonde.

Quand on s'est familiarisé avec Beaumanoir par une étude assidue, on aime en lui l'homme qui, placé si loin de nous par sa date et les mœurs de son temps, se rapproche de notre époque par son esprit, par un sens large et généreux de la justice ; on s'attache au jurisconsulte qui nous découvre, dans toute la réalité des choses judiciaires et usuelles, la société ou vivaient nos pères. S'il n'écrivit qu'une Coutume locale, cette localité du moins est la terre de France en quelque sorte française par excellence ; c'est la terre qui fut la première conquise à à Clovis par la victoire de Soissons, la dernière défendue par Napoléon Ier à l'héroïque bataille de Craone ; la terre où se fonda le berceau de la royauté et que la royauté, même aux jours de son plus grand abaissement, ne perdit jamais tout entière ; la terre qui a vu passer dans ses châteaux et ses splendides forêts la pompe de toutes nos races souveraines, depuis le Mérovingien qui apportait la loi salique jusqu'au digne et glorieux héritier du fondateur immortel de nos Codes.

RAPPORT DE M. YVERT

SUR L'OUVRAGE DE M. DE BEAUVILLÉ,

INTITULÉ :

POÉSIES INÉDITES DE GRESSET,

PRÉCÉDÉES DE RECHERCHES SUR SES MANUSCRITS.

(Séance du 27 juin 1863).

Tel est le titre d'un magnifique volume in-8° de 200 pages que vient de publier notre honorable et érudit compatriote, M. Victor de Beauvillé, à qui nous sommes déjà redevables de deux beaux et intéressants ouvrages : l'*Histoire de la ville de Montdidier*, et les *Documents inédits relatifs à l'Histoire de Picardie.*

Et tout d'abord constatons que tout ce qui se rattache à Gresset, que tout ce qui en émane ne peut qu'intéresser vivement, non-seulement tous les amis d'une littérature dont il est une des gloires les plus brillantes, mais encore et surtout une cité qui s'honore de l'avoir vu naître, qui lui est redevable de l'existence officielle d'une Académie dont il fut l'illustre fondateur, et dont, il y a quelques années, la respectueuse reconnaissance se manifestait par l'érection d'uns statue en

marbre due au patriotisme de notre habile compatriote, M. Gédéon Forceville.

Le volume dont nous nous occupons aujourd'hui est donc un nouvel hommage rendu à la mémoire de Gresset; nous n'avons pas besoin de dire qu'il répond à toutes nos sympathies.

Ce volume se compose de deux parties. La première renferme divers documents relatifs aux vicissitudes qu'ont subies les premières éditions des œuvres de Gresset; documents parmi lesquels se trouvent des lettres de M. de Longuerue, neveu de Gresset; de Duméril, frère du célèbre naturaliste, notre compatriote, et de M. le comte François de Neufchâteau, sénateur et membre de l'Académie française; toutes personnes par les mains desquelles ont passé la plupart des pièces manuscrites laissées par Gresset, ou découvertes après sa mort.

Nous ne nous appesantirons pas sur cette première partie qui, bien qu'elle soit assez curieuse, n'offre qu'un intérêt secondaire auprès de la seconde, celle qui, contenant les poésies inédites de Gresset, nous semble pouvoir servir de complément au livre que publia, en 1844, M. de Cayrol, sous le titre : *Essai historique sur la vie et les ouvrages de Gresset*, et dans lequel se trouvent aussi plusieurs pièces de vers inédites de Gresset, entr'autres des fragments du poëme intitulé l'*Ouvroir;* fragments que M. de Cayrol essaya de relier par des vers de sa façon, qu'il eut, il est vrai, le soin de guillemeter. M. de Cayrol eût mieux fait, selon nous, de respecter les vers de Gresset, quelqu'incohérents qu'ils fussent, de les donner tels qu'il les avait trouvés, et de ne pas mêler les rimes d'un versificateur inconnu à celle d'un poëte illustre.

M. de Beauvillé, nous devons lui rendre cette justice, a été plus circonspect et plus scrupuleux que M. de Cayrol à qui, d'ailleurs, il impute quelques erreurs historiques. Non seulement il n'a pas essayé de combler les lacunes qui existent dans les pièces de Gresset, qu'il est parvenu à se procurer, mais, en outre, il a laissé subsister dans ces pièces quelques incorrections dont Gresset eût certainement fait justice s'il eût prévu que ces pièces dussent un jour être publiées.

C'est ainsi que dans la première pièce du recueil, intitulée : le *Voyage à Rouen*, bluette pleine d'enjouement et d'esprit, mais écrite au courant du crayon, ou plutôt au trot du cheval, nous avons trouvé un redoublement exagéré de rimes semblables, ce que n'admet pas même la liberté permise aux vers libres.

C'est ainsi encore que dans une lettre en vers alexandrins (page 157), adressée au duc de Chaulnes, on se heurte à quatre rimes féminines consécutives sans que le sens ou une ligne de points indique une lacune entre le second et le troisième vers.

Nous nous plaisons, d'ailleurs, à reconnaître que toutes les pièces composant le nouveau recueil, bien que quelques unes soient incomplètes, respirent la grâce et l'esprit qui distinguent les vers de Gresset. Nous n'en voulons pour preuve que ceux qui suivent sur la transformation de la chrysalide en papillon :

La liberté l'appelle : il s'anime, il s'empresse
D'écarter les appuis qu'exigeait sa faiblesse.
Brillant d'un nouveau feu, paré de traits nouveaux,
A travers les tissus, le fruit de ses travaux,
D'un front impérieux, il se fraye un passage ;
Du palais qu'il s'est fait il renverse l'ouvrage,
Et, s'élançant du sein de cet obscur séjour,

Le papillon vainqueur brille aux rayons du jour.
Il paraît enchanté de ses grâces nouvelles,
Mais il n'ose dans l'air s'élancer sur ses ailes ;
Vous diriez que, craignant un imprudent essor,
De ses premiers destins il se souvient encor.

Nous croyons devoir citer en outre les quelques lignes par lesquelles M. de Beauvillé termine son historique des recherches et des acquisitions qu'il a faites pour parvenir à la réunion des pièces qu'il vient de publier :

« Une édition complète des œuvres de Gresset, dit-il, est désirée depuis longtemps; le critique intelligent qui y consacrera ses veilles, uni désormais par des liens indissolubles à notre premier poëte, est certain de passer avec lui à la postérité. Je fais des vœux pour que les habitants d'Amiens ne laissent pas un étranger se charger de cette mission honorable ; puissent-ils, dans le généreux élan de leur patriotisme, trouver des inspirations dignes du génie dont les vers harmonieux font le plus beau fleuron de leur couronne poétique. Que le nom de Gresset serve d'égide à celui qui, resté son fidèle admirateur, ose se rendre aujourd'hui son modeste interprète. »

Le vœu qu'exprime M. de Beauvillé sera-t-il entendu? sera-t-il exaucé ? nous l'espérons, car M. de Beauvillé prêche au mieux, puisqu'il prêche d'exemple ; aussi nous ne terminerons pas sans le féliciter bien sincèrement, au nom de tous les amis des lettres, d'avoir mis au jour, à ses frais, les poésies inédites de Gresset et et les détails qui se rattachent à la publication de ses œuvres.

En consacrant, ainsi qu'il vient de le faire encore, son intelligence, son temps et sa fortune à nos illustra-

tions locales, M. de Beauvillé mérite on ne peut mieux d'une province dont la reconnaissance est justement acquise à son zèle, à ses travaux et à son désintéressement.

ÉTUDE

SUR LES FERMENTS

PAR M. RIGAULT.

(Séance du 28 *février* 1863. *)*

MESSIEURS,

Parmi les phénomènes si nombreux et si variés dont s'occupe la chimie, il n'en est point, assurément, qui soient plus dignes de fixer l'attention que les phénomènes fermentaires. Sous quelque point de vue qu'on les envisage, ils offrent à l'observateur un égal et puissant intérêt. L'étendue et la généralité des faits qu'ils comprennent et l'importance des matières qui en sont le siége, le jour inattendu qu'ils jettent sur une foule de questions restées jusqu'alors dans une complète obscurité et les voies nouvelles dans lesquelles ils nous guident, tout concourt à faire de leur étude, l'une des plus belles et des plus fécondes qu'ait abordées la chimie moderne. Intermédiaires entre les actions de l'ordre purement physique et les actions vitales, ils ont ouvert à la science le vaste domaine qui séparait jadis l'empire de la vie d'avec celui de la nature inerte ; leur histoire au-

jourd'hui domine celle de la chimie organique, de l'hygiène et de la physiologie.

Ils représentent, en effet, l'un des mécanismes principaux au moyen desquels s'opèrent les transformations que subit la matière dans son évolution incessante et qui la font passer du monde minéral au monde végétal, de la vie des plantes à celle des animaux, pour la ramener ensuite à son point de départ d'où elle recommence ce cycle sans fin. C'est par l'action des ferments que s'accomplit au sein des êtres organisés la série des phénomènes dont la succession régulière constitue la vie ; et c'est par eux encore, quand la vie s'est retirée des organes, que s'effectuent les mutations nouvelles dont ils deviennent le siége ; la dissolution progressive qui fait rentrer dans la terre, dans l'atmosphère, ces réservoirs communs, leurs principes constituants désormais inutiles. Ce sont eux qui président aux métamorphoses qu'éprouvent ces matières complexes en traversant les degrés intermédiaires pour arriver aux derniers échelons de la série organique, et en vertu desquels ils deviennent des substances nouvelles, douées de propriétés toutes différentes ; qui changent en un pain savoureux la pâte insipide du froment, en un vin enivrant, source de force et de joie, le jus fade des raisins, et qui d'autres fois, tournant contre nous leur formidable puissance, portent la corruption jusqu'au sein même des êtres vivants. Agents singuliers qui sont à la fois les instruments de la vie et ceux de la mort ; qui, tantôt surpassant la nature vivante, communiquent à ses productions des qualités nouvelles, des vertus merveilleuses, et tantôt, pareils aux harpies de la fable, changent en matières infectes, en poisons terribles, ses créations les plus parfaites, ses dons les plus précieux.

A peine entrevu par les anciens observateurs, ce rôle immense des ferments a été mis complètement en lumière dans ces derniers temps. Grâce aux méthodes analytiques qui lui ont valu déjà tant de succès, la chimie a pu enfin pénétrer dans ce monde mystérieux, et remplacer par des notions précises les vagues hypothèses, les théories absurdes autant que merveilleuses, par lesquelles on suppléait jadis à la connaissance des causes.

Tout un monde de faits nouveaux, bien étudiés et systématiquement reliés entre eux, est venu s'ajouter au faible contingent des anciennes observations. Une lumière nouvelle s'est ainsi répandue sur un grand nombre de questions ; les points restés obscurs ont été précisés, et si nous n'avons pu encore remonter jusqu'à la cause même de ces faits étranges, le problème est du moins nettement posé et clairement défini ; nous en possédons déjà les principales données et le jour n'est pas éloigné sans doute où nous pourrons en obtenir la solution définitive.

Le travail que je vais avoir l'honneur de vous soumettre a pour but l'examen de ces questions. En rappelant les faits principaux qui servent de base à leur histoire, j'ai cherché à indiquer en même temps les conséquences immédiates qui en découlent et les inductions plus ou moins éloignées auxquelles elles donnent lieu, de manière à offrir un aperçu aussi exact que possible des idées actuelles sur l'ensemble des actions fermentaires.

Je commencerai, afin de fixer l'esprit et de rendre cet exposé plus facile, par décrire les phases principales qui se présentent dans l'une des fermentations les plus connues : la fermentation alcoolique du moût de raisin. Lorsqu'on exprime le jus des raisins et qu'on l'aban-

jourd'hui domine cell[illegible]même, on ne tarde pas à y remarquer les premières manifestes d'altération. Bientôt, en effet, Ils représente[illegible] la formation d'un corps insoluble; des cipaux au mo[illegible]euses d'acide carbonique se dégagent et que subit [illegible] dans le liquide une sorte d'ébullition. Ces qui la fo[illegible] vont croissant pendant quelque temps, de la [illegible] diminuent peu à peu et s'arrêtent enfin d'une manière complète. Si l'on procède alors à un nouvel examen analytique du liquide mis en expérience, on reconnaît qu'il s'est opéré dans sa composition des changements notables. Le sucre qu'il contenait primitivement, ainsi que la matière azotée soluble, qui est aussi l'un des principes immédiats du jus de raisin, ont entièrement disparu; au contraire, on y trouve de l'alcool qui n'y préexistait pas, et qui dérive évidemment du sucre de raisin auquel il se rattache par une relation simple et directe. Quant à la matière azotée, elle est représentée par le produit insoluble dont nous avons parlé et qui a fini par se déposer au fond du vase.

Fixons notre attention sur ce produit : il possède des propriétés remarquables qui sont de nature à jeter un certain jour sur les phénomènes que nous venons de signaler. Abandonné à l'air libre à l'état humide, il s'altère en passant par les différentes phases de la putréfaction, sans rien présenter qui mérite d'être noté. Mais si nous venons à l'introduire dans une solution de sucre de raisin, corps tout à fait inaltérable quand il est dissous dans l'eau pure, nous verrons se reproduire aussitôt les phénomènes caractéristiques de la fermentation du moût de raisin, c'est à dire, la décomposition du sucre avec production d'acide carbonique et de divers autres produits, parmi lesquels se trouve, ainsi que nous l'avons dit, l'alcool. Nous serons ainsi conduits à re-

› la métamorphose éprouvée par le sucre
·entation, est déterminée par cette même
.ee dont l'apparition coïncide, on se le rap-
.ec les premiers indices d'altération du jus de
.in. Il est à remarquer aussi que cette substance, en même temps qu'elle opère la destruction du sucre, subit elle-même un changement analogue, par suite duquel elle perd son aptitude à réagir de nouveau sur le principe sucré. L'action entre les deux corps est donc réciproque et simultanée.

Dans toute fermentation nous retrouvons des phénomènes analogues, des phases identiques. Toujours nous y voyons en présence ces deux mêmes ordres de substances, dont les unes ont la propriété de se décomposer spontanément à l'air libre, et dont les autres, bien qu'elles soient inaltérables à l'état de pureté, subissent néanmoins une décomposition complète au contact des premières qui semblent les entraîner dans leur mouvement moléculaire. On a donné à celles-ci le nom de *ferments*, et aux secondes celui de substances fermentescibles. La généralité des substances organiques appartient à cette dernière classe, car toutes sont susceptibles, dans des conditions plus ou moins délicates, de se décomposer sous l'influence des ferments. Nous en avons la preuve dans ce qui se passe continuellement sous nos yeux. La dissolution progressive qui, chaque année, balaie de la surface du sol les détritus de la récolte précédente, n'est rien autre chose qu'une série de transformations successives. On sait avec quelle rapidité elle s'opère : herbes, fleurs, fruits, on voit tout disparaître comme par enchantement; les débris les plus résistants, ceux qui, par leur texture et leur lente formation, semblaient devoir braver l'effort des siècles,

finissent eux-mêmes par céder à cette action destructrice. A peine la vie les a-t-elle abandonnées, à peine s'est interrompue la chaîne des phénomènes physiologiques, un nouvel ordre de phénomènes commence. Aux métamorphoses vitales, qui avaient pour résultat la composition de la molécule, succèdent les métamorphoses analytiques. Sous l'impulsion nouvelle que leur donnent les ferments, les molécules se scindent, leurs éléments s'unissent à l'oxigène et se simplifient de plus en plus, jusqu'à ce qu'enfin ramenés aux composés minéraux dont ils procèdent, ils rentrent dans le grand cercle de l'attraction végétale.

Ce qui imprime à ces phénomènes un cachet particulier, une physionomie spéciale, c'est l'indépendance complète des deux mutations chimiques qui en sont l'essence : celle du ferment et celle du corps fermentescible. Dans les autres réactions chimiques, les forces qui déterminent le mouvement moléculaire s'attestent et se caractérisent par le résultat final ; le changement survenu dans la disposition des éléments et qui donne naissance à des produits nouveaux, indique le sens dans lequel se sont exercées les affinités mises en jeu, et donne en même temps la raison du trouble survenu dans l'équilibre préexistant. Lorsque le sulfate de soude et l'azotate de baryte, par exemple, en réagissant l'un sur l'autre, produisent du sulfate de baryte, la formation de ce produit est une preuve palpable qu'il existe entre l'acide sulfurique et la baryte une affinité supérieure à celle qui unissait cette dernière substance à l'acide azotique, et l'on s'explique dès lors comment s'est opérée la décomposition des deux produits primitifs. Dans la fermentation, rien de tel. — La molécule du ferment et celle du corps fermentes-

cible se dissocient toutes deux, mais les éléments de l'un ne s'unissent jamais aux éléments de l'autre pour former des produits mixtes : les deux métamorphoses sont parallèles et simultanées, mais elles s'opèrent isolément dans chacun des deux systèmes, et restent absolument indépendantes à l'égard l'une de l'autre.

Un autre caractère, qui est propre aussi à ces actions et qui d'ailleurs se relie au précédent, consiste dans la grande différence que présentent les quantités des deux substances réagissantes. Le ferment est toujours en proportion extrêmement faible par rapport à la substance fermentescible : son poids ne s'élève jamais à plus d'un vingtième, et souvent il ne dépasse pas un millième. Mais la loi des proportions définies reste néanmoins en pleine vigueur ; les poids relatifs des deux corps sont fixes et invariables, et si l'un d'entre eux est en quantité insuffisante, la métamorphose de l'autre ne s'opère que d'une manière partielle. C'est ainsi du moins que les choses se passent quand on opère sur des substances parfaitement pures ; mais la réaction est toute autre lorsqu'elles se trouvent mélangées à des matières étrangères. Il peut arriver alors que le ferment se régénérant au fur et à mesure qu'il agit, on en retrouve à la fin de l'opération une quantité supérieure à celle qui existait au commencement. C'est un cas que nous examinerons plus en détail quand nous chercherons, par la discussion générale des faits, à en découvrir l'explication précise.

Les substances fermentescibles offrent, comme nous l'avons vu, une extrême diversité dans leur constitution et leurs propriétés chimiques, puisqu'ils comprennent la totalité des composés organiques. Les ferments, au contraire, appartiennent tous au même groupe, celui

des matières protéïques, corps à la fois sulfurés et azotés, de composition complexe et non définie, analogues en un mot à la fibrine, à l'albumine et aux principes constitutifs des tissus animaux et dont le caractère essentiel réside dans l'excessive mobilité de leurs éléments. La plus légère influence ébranle et modifie d'une manière profonde ces systèmes instables, et il suffit d'une molécule d'oxigène pour en déterminer la métamorphose complète. La décomposition commencée sur un point gagne de proche en proche et envahit toute la masse qui éprouve alors cette série de phénomènes que l'on connaît sous le nom de putréfaction. Lorsqu'elles se trouvent dans un tel état de décomposition, toutes ces substances deviennent aptes à agir sur les autres composés organiques et constituent alors de véritables ferments. Que l'on introduise, par exemple, une membrane animale dans une solution sucrée, bientôt on verra s'y développer les divers phénomènes de la fermentation alcoolique, absolument comme si l'on eût fait agir le dépôt spécial azoté provenant de la fermentation du moût de raisin. Chose remarquable : l'odeur infecte qu'exhalent les produits putréfiés disparaît alors pour faire place à l'odeur caractéristique de la fermentation alcoolique, preuve nouvelle qu'il y a réciprocité d'action entre les deux corps réagissants. Le ferment, on l'a vu, est de sa nature excessivement instable et apte à subir les diverses influences auxquelles il est soumis. Or, pendant le cours de la fermentation, il est exposé d'une part, à l'action de l'oxigène et en même temps à celle des produits nouveaux qui se forment au fur et à mesure ; sa nature, et par suite le sens de sa décomposition se trouvent donc aussi constamment modifiés. — De là une complication extrême dans les

phénomènes fermentaires et une difficulté souvent insurmontable pour distinguer les produits essentiels d'avec ceux qui résultent des réactions accessoires développées par la portion altérée du ferment. Aussi le nombre des fermentations qui ont été l'objet d'un examen approfondi est-il bien restreint et encore leur étude est-elle le plus souvent demeurée incomplète. Nous indiquerons brièvement les mutations chimiques que l'on y a observées et qui, du reste, peuvent être facilement ramenées à quelques groupes principaux.

Parfois tout le phénomène consiste dans une simple transformation isomérique, sans changement de composition et sans variations notables dans les fonctions chimiques. C'est le cas qui se présente lorsque l'amidon éprouve la fermentation diastasique : le corps qui se forme alors, la dextrine, diffère de l'amidon par sa solubilité dans l'eau et par quelques autres caractères du même genre, mais sa composition est exactement la même et se représente également par 12 équivalents de carbone, 12 équivalents d'hydrogène et 12 équivalents d'oxigène. D'autres fois, il y a même temps fixation des éléments de l'eau sur les produits formés, comme il arrive lorsque la réaction précédente étant poussée plus avant, la dextrine formée d'abord se change en glucose qui renferme 12 équivalents de carbonne, 14 équivalents d'hydrogène et 14 équivalents d'oxigène, et qui, conséquemment, diffère de la dextrine par deux équivalents d'eau. Ces deux réactions offrent un grand intérêt à raison du rôle important qu'elles remplissent dans l'acte complexe de la germination. C'est en effet sous l'influence de la diastase, qui apparaît alors autour de la gemmule, que l'amidon accumulé dans la graine se change en dextrine et en sucre, aliments solubles que

la jeune plante absorbe et qu'elle fait servir à son développement. — La fabrication de la bière repose aussi sur ces mêmes faits, puisqu'elle est fondée sur la production de la diastase par le fait de la germination, et sur la propriété dont jouit cette substance, de transformer l'amidon en dextrine, puis en glucose, point de départ nécessaire de la fermentation alcoolique.

Cependant les métamorphoses fermentaires consistent le plus ordinairement en ce que le corps fermentescible se dédouble en deux, ou en un plus grand nombre de produits, tantôt par scission pure et simple, tantôt aussi avec fixation des éléments de l'eau sur les produits formés. De cet ordre sont la fermentation alcoolique et celle qu'éprouvent les corps gras neutres, stéarine, margarine et oléïne au contact de la pancréatine, ferment contenu dans le suc du pancréas qui les change en acides stéarique, margarique, oléïque d'une part, et en glycerine de l'autre ; et aussi celle des glucosides, telle que la salicine et l'amygdaline, dont je décrirai comme exemple la métamorphose.

Cette substance est, comme on sait, l'un des principes immédiats des amandes amères ; elle est tout à fait inodore et ne possède aucune propriété toxique ; mais vient-on à la mettre en contact avec l'émulsine, substance albuminoïde que l'on rencontre à la fois dans les amandes douces et dans les amandes amères où elle se trouve à côté de l'amygdaline, à l'instant se développe d'une manière intense l'odeur d'acide prussique et d'amandes amères ; et en effet, si on examine le produit, on trouve que l'amygdaline s'est décomposée en donnant naissance à divers produits corrélatifs parmi lesquels se trouvent ces deux corps. Ce que l'on représente par l'équation suivante :

$$C^{40}H^{27}Azo^{22} + 4HO = C^{14}H^{6}O^{2} + C^{2}AzH + 2C^{12}H^{12}O^{12}$$

Amygdaline. Eau. Aldéloyde benzoïque. Acide cyanhydrique. Glucose.

On voit donc que deux corps inertes et dépourvus de propriétés chimiques peuvent néanmoins exercer l'un sur l'autre une action énergique, et, dans les mutations profondes qu'ils subissent, donner naissance à des composés d'une grande puissance. Ce sont là des faits extrêmement curieux et qui répondent à un ordre d'actions très-souvent mises en œuvre par la nature, mais qui, le plus ordinairement, échappent à l'observation par suite des propriétés peu tranchées des corps auxquels elles donnent lieu. Nous en trouvons encore cependant un nouvel exemple dans les phénomènes qui se produisent quand on humecte de la farine de moutarde; l'huile essentielle, à laquelle cette semence doit ses propriétés caractéristiques, n'y préexiste pas non plus et se forme alors par la réaction mutuelle de deux principes immédiats qu'elle renferme : le myronate de potasse, qui est un sel à acide organique, et la myrosine, matière albuminoïde analogue à l'Emulsine. Delà vient que l'odeur, presque nulle dans la semence pulvérisée à l'état sec, devient alors extrêmement intense.

Le dédoublement des corps fermentescibles ne s'opère pas dans toutes les fermentations d'une manière aussi nette que dans les précédentes. Il en est un grand nombre dans lesquelles on voit apparaître des produits très-variés et sans relations simples entr'eux ni avec le corps générateur, de sorte qu'on ne peut décider s'ils procèdent de celui-ci par une réaction unique, ou bien s'ils résultent de fermentations parallèles mais différentes. Telles sont celles en vertu desquelles certains sels à acides organiques, les tartrates, les lactates, les

mucates, etc., se décomposent avec production d'hydrogène et d'acide butyrique auquel se trouvent ordinairement mêlés les acides valérianique, propionique, et en en général les acides volatils de la série $C^{n}H^{n}O^{4}$. On admet dans ce cas que ces produits ne sont qu'accidentels et ne se rattachent point à la réaction principale, hypothèse qui a du moins l'avantage de rendre la classification des faits plus facile en attendant que leur étude puisse être approfondie.

Il est d'autres fermentations d'un caractère tout spécial, que je dois mentionner encore. Ce sont celles dans lesquelles l'exygène intervient et concourt d'une manière directe à la formation des produits de la réaction : la fermentation acétique en est le type véritable. Elle consiste en ce que la molécule alcoolique $C^{4}H^{6}O^{2}$ soumise dans certaines conditions de température à l'action d'une substance albuminoïde, et notamment de la matière spéciale que l'on nomme *mère du vinaigre*, soustrait à l'air atmosphérique quatre équivalents d'oxygène, dont deux équivalents s'unissant à son hydrogène forment deux équivalents d'eau qui s'éliminent, tandis que les deux autres équivalents restent fixés sur la molécule qui se trouve ainsi changée dans la molécule de l'acide acétique. Les actions de ce genre se produisent dans la nature sur une échelle immense. La pourriture sèche des végétaux, la formation des lignites de la tourbe, en un mot tous les phénomènes compris sous le nom d'érémacausie, viennent s'y rattacher, et à ce titre elles doivent occuper une place importante dans l'histoire des fermentations indépendamment même de leur caractère tout particulier, mais nous ne pouvons ici que les indiquer sommairement.

Toutes ces mutations chimiques, comme on le voit,

s'opèrent dans le même sens, suivant le même mode analytique. Les produits auxquels elles donnent lieu présentent toujours une composition plus simple que celle du composé initial dont ils sont issus ; ils fournissent en un mot un moyen de redescendre les degrés de l'échelle organique, mais ils ne permettent pas encore de les remonter. Cependant il ne faut pas croire qu'elles doivent nécessairement présenter ce caractère de scission et de simplification. Ainsi que l'a fait observer M. Berthelot (1) dont les savantes recherches m'ont beaucoup aidé dans ce travail : « Lorsque l'on connaîtra » mieux les lois auxquelles obéissent les agents fer» mentaires, il sera possible sans doute d'en renver» ser le jeu, et d'arriver ainsi à des formations synt» thétiques, résultat d'autant plus important, qu'il » permettrait à la chimie d'atteindre son but par le » procédé même que la nature met en jeu dans les » milieux vivants. » Quand on considère, en effet, quelle est la composition des êtres organisés, lorsque l'on sait que ces matières protéïques, dont les métamorphoses ont une influence si grande sur les principes constituants, sont répandues dans toutes les parties des êtres organisés, qu'elles forment la trame même des tissus animaux, et que, par suite du mouvement de renovation qui est l'essence même de la vie, elles s'y trouvent constamment dans un état d'ébranlement moléculaire, on ne peut douter un seul instant que les fermentations n'occupent une place importante dans les actes vitaux, aussi bien dans ceux qui relèvent de la pathologie que dans ceux qui résultent de l'accomplissement régulier des fonctions. Les faits d'ailleurs sont ici d'accord avec

(1) Berthelot — Chimie organique fondée sur la synthèse.

l'induction. Partout où l'analyse chimique a réussi à lever un coin du voile qui cache à nos regards ces mystérieux phénomènes, elle a reconnu en eux les caractères particuliers que nous avons décrits. L'opération, si complexe et si longtemps obscure, de la digestion, n'est, on le sait aujourd'hui, qu'une succession de métamorphoses accomplies sous l'influence des agents fermentaires. C'est un ferment, la diastase salivaire qui, dès l'orifice du tube digestif, commence la transformation du bol alimentaire, et qui dissout en les saccharifiant les substances féculentes. C'est un ferment, la pepsine, qui gonfle et désagrège les matières protéïques; enfin, c'est un ferment, la pancréatine qui émulsionne et acidifie les matières grasses, dont la digestion se complète plus bas dans l'intestin. Qu'arrive-t-il au delà? comment s'achève le travail qui doit changer en lymphe puis en sang, les diverses matières ingérées? comment, des éléments de celui-ci se forment les tissus? et comment ceux-ci, se dissolvant bientôt, se changent-ils à leur tour en des principes nouveaux, pour disparaître par la voie des sécrétions? Ce sont là des mystères dont la science n'a pu encore pénétrer le secret. Mais tout nous prouve que les ferments n'y restent pas étrangers, et qu'après avoir présidé au travail préliminaire de l'assimilation, ils concourent encore puissamment aux derniers actes qui doivent le compléter.

Dès lors, qui ne comprend dans quelle perturbation sera jeté l'organisme vivant, si, par une cause quelconque, les matières protéïques viennent à être modifiées dans leur nature et dans leur action. On voit même, spectacle étrange! des ferments extérieurs, nés de la dissolution et de la mort, pénétrer dans les tissus vivants et engager la lutte avec les forces normales de

l'économie, lutte terrible dans laquelle celles-ci sont souvent vaincues et toujours affaiblies. Chaque année nos amphithéâtres de dissection voient se renouveler ces drames émouvants : que le scalpel souillé, par la matière cadavérique, vienne à pénétrer dans les chairs de l'opérateur, bientôt apparaissent tous les signes d'un véritable empoisonnement ; une lassitude étrange envahit tous les membres, d'affreux vomissements se déclarent, toutes les fonctions sont suspendues ou perverties, et trop souvent la mort seule met un terme à ces horribles symptômes. Une foule de maladies, de celles précisément qui sont les plus redoutables, ont une origine semblable.

On voit maintenant tout l'intérêt qui s'attache, pour la médecine, aux études de ce genre. Réduite à ses propres ressources, sans autre guide, pour asseoir son diagnostic, que des indices douteux, des symptômes variables, cette branche importante de nos connaissances s'est épuisée jusqu'ici en vains efforts pour trouver ses bases définitives pendant que les sciences voisines prenaient un si rapide essor. Mais le moment est venu où celles-ci pourront à leur tour lui prêter un secours efficace et assurer son développement. — La chimie un jour lui révélera le secret des métamorphoses vitales, lui indiquera les perturbations qu'elles éprouvent dans les différentes affections, et lui permettra ainsi de saisir l'action intime des remèdes qu'elle lui offre, et dès lors l'art médical, sorti du domaine des conjectures pour entrer dans celui des faits précis et logiquement enchaînés, des déductions certaines, deviendra à son tour une science véritable, une science vraiment grande, sublime, et dont l'avénement marquera pour l'humanité une ère nouvelle.

Je bornerai là, Messieurs, ma lecture de ce jour. Pour compléter le travail que j'ai entrepris, bien des questions restent à étudier dont le développement m'entraînerait trop loin ; j'en ferai l'objet d'une communication ultérieure, si toutefois l'Académie, veut bien, en faveur du sujet, m'accorder encore sa bienveillante attention.

ÉTUDE

HISTORIQUE ET ÉCONOMIQUE

SUR

L'origine, les biens, les droits, les ressources et les moyens d'action des Communes rurales.

PAR M. BOUTHORS.

(Séance du 13 *février* 1864*).*

MESSIEURS,

De tous les sujets d'étude qui provoquent les recherches des érudits, le plus digne des encouragements des académies et de la sérieuse attention des grands corps de l'État, est la question de l'origine et des transformations de la propriété des biens communaux, considérée dans ses rapports avec le jeu des institutions municipales. La décision de l'Institut qui, en 1855, a couronné l'excellent Mémoire de M. Armand Rivière, sur le même sujet, n'a point clos le débat. Une double raison me porte à le rouvrir, car j'ai la certitude que, à l'intérêt

de la question historique éclaircie, s'ajoutera l'utilité pratique du résultat obtenu.

I.

Origine des Communes et des Communaux.

Les Communes sont aussi anciennes que les Communaux. Les unes et les autres, par la relation nécessaire de la cause à son effet, se confondent dans la même origine.

On appelle biens communaux, tous les terrains impartagés que les Communes possèdent, depuis un temps immémorial. On appelle Communes, toutes les agglomérations d'habitants qui exploitent les diverses sections d'un même territoire, sous le régime du contrat politique en vertu duquel elles se gouvernent.

Les hommes, quand ils ont commencé à vivre en société, se sont réunis, pour jouir en commun des biens de la terre. L'importance numérique de ces associations que la parenté, le voisinage ou le hasard avaient formées, détermina l'étendue et la limite des cantonnements assignés à chacune d'elles. Fondées sur le principe de l'égalité des droits et des devoirs entre hommes libres, elles avaient, pour lien social, l'obligation de l'assistance mutuelle et de la protection réciproque et, pour sanction suprême de cette loi de nécessité, l'excommunication civile, le bannissement de quiconque avait la témérité de l'enfreindre.

Afin de maintenir, dans toute sa force, la cohésion du faisceau, il fallait que la jouissance des fruits fût exclusive de l'appropriation du sol fécondé par le travail individuel. Tous les biens étaient communs originairement.

C'est pourquoi, les anciens Germains et peut-être aussi, avant eux, les races celtiques de la Gaule, voulurent, pour soustraire la propriété immobilière à l'effet inévitable du droit qui naît des longues possessions, qu'il fût fait, tous les ans, une nouvelle distribution des terres à cultiver, après la récolte, qu'on les répartît selon les besoins des familles ; que pour être admis à cette répartition, on possédât, sur le Communal ou *la Marche*, la superficie d'un terrain clos, amasé d'une habitation, laquelle, avec tout ce qu'elle renfermait, était la garantie des devoirs que le possesseur avait à remplir, et devait être détruite, en signe d'exhérédation de ses droits de communauté, quand il se montrait rebelle à la loi votée par le suffrage du plus grand nombre, quand il refusait d'obéir au jugement rendu par ses pairs.

Avec le temps, s'introduisit l'usage de tolérer les exploitations à poste fixe, d'en autoriser la transmission héréditaire, d'en permettre la vente ou le transport à un tiers ; mais les terres arables ne furent pas, pour cela, distraites de la propriété communale. La Commune reprenait ses droits, après l'enlévement des fruits, et le très-fonds continua de lui appartenir, au même titre qu'il appartint, plus tard, au domaine du seigneur, lequel résumait, dans sa personne, tous les droits de la communauté.

Les Communes s'administraient elles-mêmes, par un corps de jurés électifs, sous le protectorat d'un chef militaire également électif, *advocatus*, qui percevait, pour son émolument, une part des fruits et le tiers des amendes et autres profits de la juridiction. Les attributions de ce haut protecteur des communautés civiles, étaient identiquement les mêmes que celles du vidame des évêchés et de l'avoué des communautés

ecclésiastiques dotées avec des biens communaux réunis au domaine du fisc. *L'advocatus*, l'avoué, était donc tenu de veiller à la sûreté de la corporation, d'être toujours armé pour la défendre, de rassembler ses hommes sous sa bannière, à l'heure où il devait combattre, de présider en personne les diètes annuelles où chaque chef de famille acquittait le tribut en nature qui lui garantissait cette protection.

De ce double élément, *l'advocatus* et le *jury communal*, devaient sortir, d'une part, le pouvoir héréditaire des seigneurs et, de l'autre, le pouvoir représentatif de la propriété collective qu'ont exercé, tour à tour, la curie des municipes gallo-romains, le scabinat carlovingien, les échevinages de l'ère féodale et les conseils municipaux de notre époque : tant il est vrai de dire que les principes sont éternels. Les générations qui se suivent subissent toujours l'influence d'un passé qui les domine, quels que soient leurs préjugés, leurs antipathies et les efforts violents qu'elles font pour s'y soustraire. Au milieu des longues et difficiles épreuves que nous avons subies, dans l'intervalle, il est toujours resté quelque chose de l'ancien système. A peine avons-nous secoué le joug de la domination usurpatrice des *advocati*, que nous reprenons, avec le bienfait de la liberté dont les ancêtres de l'Europe moderne avaient joui au point de départ de la civilisation, les formes que la commune barbare imagina, il y a plus de deux mille ans, pour l'acquérir et la conserver.

La conquête romaine a centralisé les Communaux dans la main des municipes, pour rendre plus fructueuse et plus simple la perception des impôts. La conquête germaine a fait passer dans celle du fisc, pour être partagés comme un butin, tous les droits utiles que

les anciennes communes avaient bénévolement concédés à leurs *advocati*, mais, en même temps, elle a maintenu les communautés, même les communautés serves, dans la jouissance de leurs droits d'usage sur les forêts communes et terrains vagues.

II.

Epoque de l'appropriation des biens communaux.

L'usurpation des droits régaliens domaniaux, par les seigneurs laïques et ecclésiastiques, fut la conséquence de l'établissement de la féodalité. C'est au XII[e] siècle, que la prétention de ceux-ci à la propriété du très-fonds des forêts communes, commença à se manifester par l'inféodation et l'acensement des parties défrichées. Mais l'appropriation des communaux en nature de terrains vagues, est restée litigieuse jusqu'à la révolution de 1789.

La Suisse et les départements de l'Est comptent encore aujourd'hui un assez grand nombre de Communes qui ont conservé leurs propriétés forestières et les usages de l'ancienne communauté germanique. Peut-on dire que celles-là les possèdent en vertu de concessions octroyées par les seigneurs ?

La création des communes privilégiées au XIII[e] siècle, est un fait dont les jurisconsultes et les historiens modernes ne paraissent pas avoir bien compris le sens et la portée. Où ils voient une cession de droits immobiliers, je ne vois et ne puis voir qu'un transfert des droits seigneuriaux de la moyenne justice. Le prix que les communes gratifiées de cette faveur ont déboursé pour l'obtenir, n'a jamais eu pour objet le

rachat des Communaux, dont la possession n'était pas sortie de leurs mains. Ce qui le prouve, c'est que les simples généralités d'habitants, quoiqu'elles ne fussent point privilégiées, n'ont pas cessé de jouir des leurs de la même manière que celles qui avaient obtenu l'affranchissement du tribut seigneurial. Celles-là n'avaient aucun droit aux amendes et échéances de confiscation, pour contravention aux règlements du pâturage : le seigneur seul en profitait; tandis que les communes constituées en corps de loi, les appliquaient à leurs dépenses municipales, en vertu du droit de justice qu'elles avaient amorti. A cette différence près, le mode de jouissance des Communaux était le même dans les deux cas.

La mention que *les Communes tiennent leurs Communaux de la libéralité des seigneurs*, insérée dans les actes postérieurs de reconnaissance, n'est qu'un artifice de langage, imaginé pour fausser l'interprétation de l'acte primitif, pour préparer le moyen de déposséder de leurs terrains vagues, les communes usagères, qui ne pourraient pas justifier d'une concession du seigneur (1).

III.

Etat actuel des biens communaux, et droits des Communes sur ces biens.

Depuis la disparition de l'autorité seigneuriale, ce

(1) Nous avons la preuve, dans le procès-verbal de la Coutume de Saint-Valery-sur-Somme, de 1507, que les seigneurs suzerains eux-mêmes, à cette époque, protestaient très-énergiquement contre la prétention de leurs vassaux, d'approprier à leur domaine les terrains en friches où les habitants envoyaient paître leurs bestiaux depuis 30, 40 ans et plus.

n'est plus la question de propriété du très-fonds des biens communaux, mais celle de la suppression du régime actuel qui s'attaque au droit des Communes. Quoiqu'elle ait été résolue, dans ce dernier sens, par la plupart des grands Etats de l'Europe, les dissentiments sur les moyens de les mettre en valeur n'ont pas cessé. Sera-ce la vente, le partage ou l'amodiation ?

Les deux premiers systèmes sont repoussés avec une égale énergie par les communes intéressées qui prétendent que les communaux sont, entre leurs mains, un dépôt des générations du passé pour les besoins des générations futures, en vertu du vieil adage :

> Ne peuvent être aliénés
> Les biens de ceux qui ne sont pas nés.

Le partage, par égales portions, entre tous les habitants domiciliés, met le droit de propriété en contradiction avec le principe du droit de jouissance qui a toujours été attribué aux propriétaires ou fermiers exploitants, dans la proportion du nombre des bestiaux que comporte l'exploitation, grande ou petite. La faveur accordée aux familles nécessiteuses d'envoyer, au troupeau commun, une vache avec son veau, ou six bêtes à laine, ne date que de l'époque, relativement récente, où les seigneurs commencèrent à vouloir régler arbitrairement les droits d'usage, et elle s'explique par l'intérêt qu'ils avaient d'augmenter le profit du prélèvement de la plus belle tête de bétail (*optimum caput, beste haupt*) qu'ils exerçaient sur la succession mobilière de leurs sujets. Un sentiment égoïste, plus qu'une raison d'humanité, les poussa à faire fléchir la rigueur de l'ancien droit qui repoussait, de toutes les communes, l'homme sans propriété comme un hôte dangereux ; mais cette exclu-

sion ne frappait en réalité que l'étranger, et n'atteignait pas le pauvre qui était toujours propriétaire de la chétive cabane où il abritait sa misère. Dans le Westgotland, au Moyen-Age, il suffisait d'avoir à soi la huitième partie d'un huitième de fonds immobilier, pour avoir droit de ramasser, dans la forêt commune, les feuilles, les gazons secs et les ramilles de bois à brûler. Dans l'évêché de Zürich, au milieu du XIV^e^ siècle, celui qui avait en propriété un fonds de sept pieds carrés était obligé d'assister aux deux assemblées du printemps et de l'automne, où se renouvelaient les règlements du pâturage. Dans la vallée de l'Authie, au commencement du XVI^e^ siècle, *les gens sans maison à eux*, ne pouvaient user du marais commun qu'avec le congé du seigneur. Jusqu'à cette époque, il n'existe aucune mention, en termes formels, du droit du pauvre, ni dans les lois barbares, ni dans les capitulaires, ni dans les anciennes coutumes. Or, la participation à la jouissance des fruits étant relative à l'importance du bien possédé individuellement, et la participation aux charges de la communauté, relative au profit que chacun tire de la chose commune, il en résulte que le partage égal de la propriété des Communaux, entre tous les habitants riches et pauvres, consacrerait une injustice manifeste, puisqu'il accorderait aux uns moins, et aux autres plus que la compensation de leurs charges respectives.

L'aliénation, dans tous les cas, serait encore préférable à la vente, car le partage ne substitue pas, au domaine aliéné, un capital mobilier qui indemnise, jusqu'à un certain point, la Commune du sacrifice qu'elle fait de son bien.

L'amodiation rallierait un grand nombre de partisans, sans la crainte, justifiée par l'expérience de 1813,

que le gouvernement, dans des circonstances difficiles, ne soit encore une fois conduit à la nécessité de mettre la main sur les propriétés communales produisant un revenu annuel et certain. L'amodiation partielle ou temporaire d'un Communal, peut être autorisée, dans le cas exceptionnel où une commune entreprend quelque grand travail d'utilité publiqee, tel que la reconstruction de son église, pourvu que la durée du bail ne dépasse pas le délai rigoureusement nécessaire pour l'amortissement du capital et des intérêts de la somme empruntée.

La vente du fonds se comprend, quand il s'agit de parcelles minimes telles que les excédants de largeur des chemins vicinaux ; l'amodiation partielle et l'adjudication, au rabais d'années, du droit de jouissance, quand les Communaux sont en quantité considérable, et qu'on les applique de manière à établir un juste équilibre entre la production des céréales ou des matières premières de l'industrie, et la production du bétail, peuvent être de bonnes mesures. La loi du 28 juillet 1860, sur la mise en valeur de ces biens, ne dit pas que les Communaux rendus productifs, seront amodiés. Il faut lui savoir gré de cette prudente réserve, car on peut obtenir d'aussi bons résultats des taxes de pâturage que de l'amodiation. L'amodiation serait une mauvaise chose si elle devait avoir pour effet la suppression des prairies naturelles.

L'économie rurale ne comporte pas de systèmes absolus.

IV.

Nécessité d'équilibrer les ressources et les obligations des Communes.

Il n'y a guère que les Communes possédant des ma-

rais tourbeux, ou des propriétés forestières, qui puissent faire face aux charges obligatoires qu'imposent les besoins de l'instruction primaire et l'entretien des édifices communaux. Les autres — et c'est le plus grand nombre — sont dénuées de toute espèce de ressources. Pourquoi ne chercherait-on pas à leur procurer le moyen qui leur manque, d'assurer une protection plus efficace aux intérêts multipliés placés sous leur sauvegarde immédiate ? Pourquoi ne ferait-on pas contribuer ceux qui usent des eaux courantes, du pâturage, ou qui, domiciliés dans la Commune, recueillent plus directement le profit des mesures de sécurité et de salubrité publique que l'administration communale prend dans l'intérêt de la masse des habitants. Il n'y a donc pas de raison pour que les propriétaires forains payent, à l'exclusion de ceux qui jouissent de leurs terres, le salaire du gardien des récoltes. Ces derniers devraient supporter seuls les dépenses qui se renouvellent chaque année, et on ne peut mettre à la charge de la propriété, par l'aggravation de l'impôt direct, que celles qui ont pour objet une utilité future, aussi bien qu'un avantage actuel.

Les lois révolutionnaires, quand elles ont aboli la féodalité, ont oublié une chose essentielle : de rendre aux communes les imdôts de protection que les seigneurs levaient sur leurs sujets *couchants et levants*. Ce fut une faute, car il est plus facile de conserver ce qui existe que de rétablir ce qui a été supprimé. On a fait table rase de toutes les taxes seigneuriales, même de celles que les communes privilégiées percevaient en vertu de leur droit de justice vicomtière. Elles auraient encore leur raison d'être aujourd'hui. On pourrait aussi faire un choix dans la multitude de celles que les coutume[s]

nous ont transmises, en rajeunir la forme, en changer le nom pour les faire accepter. Ainsi la loi du 21 mai 1836, en rétablissant le plus détesté de tous les impôts, celui de la corvée, l'a appelé *prestations*. Les résultats obtenus par la pratique de cette loi, désormais bien appréciée, indiquent la voie rétrograde dans laquelle le législateur doit entrer pour mettre son œuvre en parfaite harmonie avec les besoins auxquels elle est destinée à donner satisfaction. Un premier pas a été fait qui manifeste une pensée de retour aux usages d'autrefois : espérons que ce ne sera pas le dernier.

Le droit de chasse et de pêche, qui a aussi appartenu aux communautés d'hommes libres, avant d'être confisqué par les seigneurs, attend un mode de réglementation qui serait la sanction, par la loi, d'un usage nouveau dont beaucoup de Communes commencent à apprécier l'avantage. La location de la chasse, par la réunion des propriétaires intéressés, qui stipulent que le prix du fermage annuel sera versé dans la caisse municipale, témoigne qu'il est difficile, sinon impossible, de l'exercer autrement sur les terrains non clos dont les limites ne sont pas apparentes. Avantageuse pour la Commune dont elle augmente les revenus, la location de la chasse ne l'est pas moins pour le locataire, puisqu'elle ajoute une garantie de sécurité au plaisir de celui qui a payé le droit de se livrer à ce genre de délassement.

Le projet de loi, sur l'extension des pouvoirs des conseils généraux et municipaux, qu'élabore en ce moment le Conseil d'Etat, accroîtra-t-il les ressources des Communes dans la proportion des nouvelles attributions qu'il s'agit de leur conférer ? Je n'ai pas à résoudre cette question ; mais s'il doit en résulter de nouvelles charges, j'aime à penser que le législateur comprendra qu'il

ne peut en faire peser tout le fardeau sur la propriété, et qu'il devra pourvoir aux dépenses ordinaires par un autre moyen que celui des centimes additionnels.

V.

Moyens d'action que réelame l'intérêt des Communes.

Excepté l'insuffisance des ressources et la pénurie des moyens d'action, tout serait parfait, rien ne serait à changer dans le mécanisme de nos institutions municipales. La loi n'a plus qu'un dernier effort à faire pour qu'elles arrivent au degré de perfection qu'il leur est permis d'atteindre.

Parmi les moyens d'action qu'il conviendrait de réserver aux communes rurales, *l'embrigadement des gardes-champêtres* et la création d'un corps *de prud'hommes experts*, se recommandent à des titres différents. La première mesure, quoique plus chaudement appuyée que l'autre, est une innovation, sans précédent, dont on veut tenter l'expérience. La seconde, suggérée par quelques-unes des commissions consultatives du premier projet de Code rural, qui se souvenaient de l'avoir vue fonctionner, consisterait à donner aux prud'hommes experts, des attributions analogues à celles de l'ancien scabinat, moins le pouvoir de juger, que la loi du 25 mai 1838 attribue exclusivement aux juges de paix. Le collége des prud'hommes ne formerait donc pas un corps délibérant, mais une liste de notables parmi lesquels le maire et le juge de paix choisiraient leurs experts, et les parties leurs arbitres. Ils seraient surtout utiles pour l'évaluation des dommages causés aux biens des champs par les hommes ou les bestiaux ; pour la

conservation des biens des mineurs et des propriétaires absents, en ce qui concerne l'aménagement des bois taillis, l'entretien des clôtures et les réparations locatives des héritages affermés ou possédés par un usufruitier, pour constater la nature, le commencement et la durée des engagements des serviteurs et ouvriers de l'agriculture, et pour donner au contrat de louage des services, les garanties que réclame l'intérêt des maîtres et de la société tout entière.

Je démontrerai plus tard que cette institution n'est point une utopie irréalisable, mais qu'elle a de profondes racines historiques que, même avec des paysans illettrés pour organes, elle a suffi au maintien de l'ordre et de la police des campagnes, pendant une longue suite de siècles, depuis les *arvales sodales* de la loi des XII tables jusqu'au renversement de la féodalité ; enfin que, sans elle, les réformes qu'on voudrait opérer dans la réglementation des intérêts ruraux, quelque bonnes qu'elles soient en théorie, passeront difficilement dans le domaine de la pratique.

Telles sont les propositions que je développe dans un ouvrage auquel je compte mettre la dernière main dans le courant de cette année.

Ce travail, fruit de longues et consciencieuses études sur les coutumes de la Picardie, comparées avec celles des nations voisines, contiendra plus de notes que de texte; car, sur un sujet si peu étudié que celui-là, j'ai compris que je ne pouvais trop multiplier les témoignages qui justifieront la témérité des assertions de l'auteur.

Ces assertions, j'en ai la certitude, seront corroborées par un grand nombre de documents nationaux, lorsque la publication des inventaires de nos archives histori-

ques départementales et communales sera achevée. Déjà l'importance des richesses que renferment les dépôts de Strasbourg et de Colmar, nous a été révélée par la collection des weisthümer allemands, de Jacob Grimm (1). Mais les nombreuses pièces sur l'Alsace et la Lorraine, que ce recueil met en lumière, ainsi que celles qui sont enfouies dans les dépôts publics des départements du Midi, de l'Ouest et du Centre de l'Empire, attendent des éclaircissements qui ne peuvent être fournis utilement que par des hommes familiers avec les pratiques rurales, les traditions, les usages et les idiomes populaires de ces différentes contrées. Quel plus beau champ d'investigations peut-on offrir aux Sociétés savantes qui rayonnent sur toutes les parties du territoire français ? Quel meilleur emploi pourrait faire du fonds d'encouragement mis à sa disposition, M. le Ministre de l'Instruction publique, que de le destiner à récompenser les efforts de ceux qui se dévoueront à cette tâche patriotique, et l'accompliront avec succès. Il y a là plus qu'une vaine curiosité d'archéologue à satisfaire : il y a dans le Nord des *Coutumes locales*, dans l'Est des *hofrechte*, dans l'Ouest des *usances bretonnes*, dans le Midi des *fueros*, partout il y a des chartes, des trésors littéraires qui ont besoin d'être recherchés, comparés et étudiés, si on veut découvrir la raison d'être des institutions disparues et en dégager des principes applicables aux institutions nouvelles qu'il s'agit de soumettre à l'épreuve de l'expérience.

Mon but est de montrer la relation qui existe entre les unes et les autres, dans l'enchaînement des pouvoirs

(1) J. Grimm, Weisthümer, tome I^er^, p. 650 à 768, tome IV, p. 1 à 269.

et des intérêts privés ou collectifs de l'association communale.

Ce but sera-t-il atteint ? le lecteur prononcera quand il aura sous les yeux les preuves que je prends l'engagement de lui fournir.

SUR LA LUMIÈRE PROPRE DES PLANÈTES

PAR M. ANSELIN.

(Séance du 9 Janvier 1864.)

MESSIEURS,

Je ne réclame de votre complaisance que quelques minutes d'attention pour consigner une observation qui pourra plus tard être reproduite et mieux étudiée par les hommes de science, mais que je n'ai vu présentée nulle part et à l'égard de laquelle je désire prendre date.

En parcourant, dans un récent traité d'astronomie, un article consacré à la planète *Neptune*, j'y ai vu : que le soleil, dont elle est, en moyenne, éloignée de 1,150 millions de lieues, devait, malgré son énorme diamètre de 360 mille lieues, n'y être vu que comme une étoile de la deuxième grandeur. Et de suite je me suis demandé si la lumière solaire, ainsi réduite, éclairerait suffisamment un corps opaque situé dans l'espace, pour que la réflection de cette lumière pût être aperçue à une distance de 1,122 millions de lieues, qui serait à peu près, en moyenne, la distance de la terre à *Neptune*,

c'est à dire celle de cette planète au soleil, déduction faite du rayon de l'orbite terrestre.

Il convient de faire observer que si *Neptune* se déroba longtemps aux télescopes de nos astronomes, ce fait est dû non à un défaut de lumière, car la planète paraît assez brillante, mais à la petitesse de son diamètre, excessivement réduit, par l'énorme distance qui la sépare de nous.

Cette lumière dont elle brille est-elle donc le résultat unique de la réflexion de la lumière solaire? c'est à dire d'un astre qui ne lui apparaît que sous les dimensions d'une étoile de deuxième grandeur.

Des astres qui nous entourent, il n'y a que *Sirius*, *Jupiter* et *Vénus* qui, par de belles nuits, projettent sur la terre une lumière capable de produire, par l'interposition d'un écran, une ombre appréciable. Ces astres ne renvoient donc qu'une lumière qui ne suffirait pas pour faire apercevoir la terre d'un point donné du ciel, pris à quelques millions de lieues de notre globe.

On a sérieusement agité la question de savoir si les planètes, ou au moins quelques unes d'entr'elles, ne brilleraient pas, indépendamment de la réflection de la lumière solaire, d'une lumière propre.

Si on considère que de l'examen des corps planétaires, qui tous présentent un aplatissement vers les pôles, un renflement à l'Equateur, il semble résulter qu'ils étaient primitivement dans un certain état de vaporisation, ou au moins de fluidité, dû à la chaleur, il deviendra presque certain qu'à une époque donnée, ces corps liquéfiés et incandescents devaient briller d'une lumière propre, jusqu'à ce que l'éclat en fût éteint ou obscurci par un refroidissement de la surface, ou par la formation d'une croûte opaque, comme celle qui environne notre

globe, que tant d'observations concluantes doivent nous faire considérer comme étant encore dans un état d'ignition centrale.

Cet état a dû se modifier en raison :

1° De la grosseur des planètes ;

2° De leur distance du soleil.

Ainsi, à raison de leurs dimensions, *Mercure* et *Vénus* auraient pu perdre de leur chaleur primitive dans un temps à peu près égal à celui qui aurait amené la terre à son état actuel ; mais leur voisinage du soleil a dû en retarder le refroidissement ; aussi *Vénus* est-elle encore entourée d'une atmosphère considérable, qui nuit à la détermination de sa rotation diurne, en voilant les taches qui peuvent servir de repère.

Mars, plus petit que la terre, plus loin qu'elle du soleil de 20 millions de lieues, présente à la vue et vers ses pôles, des phénomènes analogues aux neiges et aux glaces de notre globe. Il est donc, comme nous, revêtu d'une enveloppe à travers laquelle ne pourrait jaillir la lumière propre de son noyau.

Maintenant, plus nous nous éloignons du soleil, plus nous allons trouver des planètes d'une dimension colossale dont, à raison de leur masse, le refroidissement a dû être plus lent, et dont une atmosphère considérable et turbulente, annonce encore une incandescence intérieure à peine déguisée sous la mince écorce qui les couvre.

Nous rencontrons d'abord, à 200 millions de lieues du soleil, *Jupiter* traversé par des bandes nébuleuses parallèles à son équateur, et dont la permanence ne permet pas de les considérer comme des vapeurs flottantes, mais comme une émanation de la substance de l'astre dans laquelle le temps amènera une transformation,

soit en les convertissant en anneau, comme dans *Saturne*, soit en les rapprochant de la planète par condensation, pour lui constituer une atmosphère du genre de la nôtre.

Dans cet état, *Jupiter* pourrait bien encore briller d'une lumière propre et un peu voilée, mais dont l'appréciation nous serait dérobée par l'éclat plus considérable de la lumière réfléchie du soleil, ou du moins se confondrait avec elle.

Vient ensuite *Saturne*, si remarquable par ses anneaux, que les grandes lois signalées par Laplace dans sa mécanique céleste, font présumer devoir se réduire en satellites, mais dont, dans tous les cas, la présence indique un corps céleste encore en travail de transformation, et à l'égard duquel sa coloration plombée pourrait bien n'être, à 330 millions de lieues de nous, qu'un effet de la fusion de sa lumière propre avec la réflection de la lumière solaire.

Ainsi nous venons à *Uranus* qui ne reçoit du soleil qu'une lumière bien affaiblie; car cet astre, qui n'a pour lui qu'un diamètre apparent d'une ou de deux minutes environ, n'en brille pas moins d'une lumière très-nette, qu'on doit penser se composer autant d'une lumière propre que de celle réfléchie.

Enfin, nous arrivons à *Neptune*, notre point de départ, ainsi que nous l'avons dit, pour lequel le soleil n'est plus qu'une étoile de deuxième grandeur, comme celles de la grande ourse ou l'étoile polaire; et qui, selon les règles de la décroissance connue de la lumière en vertu des distances, ne saurait seule, à 1 milliard 50 millions de lieues, la faire distinguer dans les profondeurs du ciel.

Ces quelques réflexions, Messieurs, sont susceptibles d'un grand développement. Si les belles expériences sur

la polorisation de la lumière, et celles non moins importantes sur la décomposition et les éléments de la combustion solaire peuvent un jour avoir prise sur les astres éloignés dont nous avons parlé, la question sera bien près d'être résolue. — Il ne me reste qu'à vous remercier, Messieurs, d'avoir bien voulu donner quelques instants d'attention à cet exposé sommaire.

CONSIDÉRATIONS

SUR

UN PROJET DE CODE RURAL,

PAR M. J. MANCEL.

(*Séance du 12 Mars 1864*).

MESSIEURS,

Une déclaration faite à l'une des dernières séances du Sénat par l'un des vice-présidents du Conseil d'Etat a causé, on peut le dire, une véritable émotion parmi tous ceux qui, dans nos pays, se préoccupent des intérêts de la culture. M. de Parieu a fait un tableau des difficultés que présentait la rédaction d'un Code rural dans des termes qui font craindre que le gouvernement ne recule devant une pareille entreprise, et que l'œuvre de notre législation rurale ne soit indéfiniment ajournée. « Des travaux préparatoires ont été faits, a-t-il dit, mais la tâche a paru s'agrandir à mesure que l'on avançait dans l'étude des questions. Je ne crains pas d'ajouter qu'il y a aussi quelques illusions dans les bienfaits attendus de

la publication du Code rural... et chez ceux qui pensent que la production du sol du pays puisse en être augmentée. »

Je ne vous dissimule pas, Messieurs, que je partage entièrement l'opinion du gouvernement sur le premier point, mais que je le crois dans l'erreur sur l'autre. Telles sont les deux propositions que je vais examiner.

Je n'hésite point à le dire : à mes yeux, la refonte de nos lois rurales, telle qu'on la demande, telle que le Sénat la veut, est une utopie ; mais, d'un autre côté, il existe nombre de questions économiques dont la solution était, depuis longtemps, renvoyée aux législateurs du Code rural, et qu'il est du plus grand intérêt de résoudre.

Je me suis occupé particulièrement d'économie agricole. Dans les rapports que j'ai eus pendant plus de dix ans, comme secrétaire du Comice, avec les meilleurs cultivateurs de notre pays, j'avais vu constamment se manifester le désir de voir refaire notre législation rurale, et je considérais cette mesure comme l'un des grands besoins de nos campagnes. Une idée surtout paraissait préoccuper les esprits : celle de modifier les règlements relatifs à la vaine pâture. Pour nous, pour nos contrées, je n'hésite pas à le dire, le Code rural est là. Réduit à ces termes, un changement dans nos lois me paraissait assez simple. Mais lorsque j'eus médité le traité de M. Bouthors sur les usages ruraux du nord de la France, la question m'apparut sous un aspect tout différent et prit de bien autres proportions ; je vis que ce n'était pas chose facile, et qu'il était permis de réfléchir avant d'entreprendre une pareille œuvre. Puis, lorsque j'entendis notre érudit collègue s'appliquer à calmer les impatiences de ceux qui demandent cette loi nouvelle,

le doute commença à s'emparer de mon esprit, et j'ai fini par me demander d'abord si elle était possible, ensuite si ce Code était nécessaire, ou du moins s'il y avait lieu d'entreprendre un travail aussi considérable. Je ne puis mieux faire, Messieurs, pour justifier mes hésitations, que de reproduire la pensée de M. Bouthors : « Tous ces retards, dit-il, à donner satisfaction aux intérêts agricoles, n'ont peut-être pas d'autre cause que la difficulté de concilier la réglementation de la ruralité avec les principes un peu trop absolus auxquels on voudrait l'assujettir. Un grand pays comme la France ne se courbera pas facilement sous le niveau d'une uniformité systématique ; la diversité des climats, la variété des productions du sol, la force des habitudes prises sous l'influence de nécessités toutes locales, ont donné naissance à des usages différents dont il faudra tenir compte. »

Arrêtons-nous d'abord un moment sur cette grosse question de la vaine pâture, qui a le privilége de si fort passionner nos campagnes ; voyez s'il est nécessaire de rédiger un Code, de faire un digeste pour la résoudre. La loi de 1791 qui nous régit, à cet égard, a tout sacrifié au troupeau commun. Il y avait des raisons politiques et même économiques pour qu'il en fût ainsi à cette époque. L'influence des idées du jour, l'état de la culture d'alors, qui comportait nombre de jachères, tout commandait au législateur d'assurer le maintien du troupeau commun ; mais aujourd'hui les circonstances ne sont plus les mêmes ; l'expérience a démontré que le droit accordé au pauvre de mettre quelques bêtes au troupeau du village, est complètement illusoire ; d'un autre côté, les progrès constants de la culture, en restreignant continuellement les jachères, ont sin-

gulièrement modifié les produits de la vaine pâture, et avec elle les conditions d'existence des troupeaux de moutons.

Tout le monde aujourd'hui est d'accord sur le maintien de la vaine pâture. « Sans elle, dit l'auteur de nos usages ruraux, il n'est pas possible d'utiliser les précieuses ressources que présente à l'espèce ovine le libre parcours des champs après la récolte, par la raison qu'avec une terre aussi morcelée que la nôtre, sans ce libre parcours on anéantirait le troupeau commun sans créer le troupeau particulier. » Le seul reproche qu'on fasse à l'exercice de ce droit, c'est qu'il est mal appliqué. La réglementation de la vaine pâture est abandonnée aux conseils municipaux qui sont mus, dans la confection de leurs règlements, par des considérations tout à fait étrangères à l'intérêt public; leurs membres sacrifient trop souvent, ajoute M. Bouthors, l'intérêt général aux mesquines passions dont l'intensité, on peut le dire, est en raison du petit nombre de ceux qui prétendent exploiter la vaine pâture : « C'est aux restrictions systématiques que les conseils municipaux apportent dans la plupart des communes à la formation des troupeaux particuliers, qu'il faut attribuer, disent nos chambres d'agriculture, l'infériorité du département de la Somme, par rapport à la propagation de la race ovine. »

Rien n'est plus facile cependant que de trancher cette difficulté : il suffirait de la soumettre à l'application du principe général que M. Bouthors préconise comme devant être le régulateur de la plupart de nos usages. Il suffit de conférer purement et simplement aux préfets le droit et le devoir d'en réglementer l'exercice. C'est, à mon sens, la seule solution possible, celle qui satisfera

tous les intérêts et qui leur assurera le plus de garantie.

Eh bien ! qu'est-ce qu'il faudrait pour donner cette satisfaction à nos campagnes ? une simple disposition législative de quelques lignes, qui transférerait purement et simplement aux préfets les pouvoirs attribués jusqu'alors aux conseils des communes, et la grosse question de la vaine pâture serait définitivement résolue.

L'opinion publique aujourd'hui accueillerait favorablement cette dévolution de pouvoirs. Nous ne sommes plus au temps, grâce à Dieu, où l'administration était tenue en état permanent de suspicion ; les influences électorales ne jouent plus le même rôle qu'autrefois ; rien au monde n'enchaîne la liberté d'action de l'autorité ; elle peut donc accomplir avec toute confiance sa mission, qui est de concilier, dans la solution de ce genre de difficultés, l'exercice des droits privés avec les exigences de l'intérêt public.

Mais pour compléter la mesure, il faudrait que la connaissance des questions que peut faire naître la jouissance des droits inhérents à la vaine pâture fût enlevée aux tribunaux ordinaires pour être déférée à la justice administrative. Le tort des tribunaux civils, ou plutôt leur mérite, est d'être les esclaves de la règle, de subir constamment l'influence du droit, de pousser jusqu'à l'extrême les conséquences d'un principe quels qu'en soient les résultats économiques. La justice civile en France ne fait pas la loi, elle l'applique, tandis que le propre de la juridiction administrative, qui est essentiellement gouvernementale, est de se préoccuper surtout de l'influence que sa jurisprudence peut exercer sur les intérêts généraux du pays; ainsi, pour ne citer qu'un exemple pris dans notre espèce, ce n'est assurément point le Conseil d'Etat, qui eût empêché les usagers de

profiter du droit de pâturage délaissé par quelques exploitants, et qui eût fait obstacle à la formation des troupeaux particuliers par association.

Je puis affirmer, sans crainte d'être sérieusement contredit, que s'il convenait au gouvernement de l'Empereur de donner cette satisfaction aux justes réclamations de notre contrée, on s'inquiéterait assez peu du Code rural. Je ne veux pas dire pour cela qu'il n'y a rien autre chose à faire ; ce n'est pas mon avis, et pour ne vous parler ici que de questions que je connais plus particulièrement, que je pratique, je puis dire davantage : celles relatives aux cours d'eau, il y a là de véritables difficultés qu'il faut trancher; des questions que l'intérêt public commande de résoudre aussi impérieusement que celle de la vaine pâture ; je crois que la solution des unes n'est pas plus difficile que celle des autres. Je puis même dire qu'il en est déjà parmi celles qui sont à l'étude dans les conseils du gouvernement, et qui ne tarderont pas à être définitivement réglées. Ainsi, pour ce qui concerne les syndicats, le gouvernement a la sagesse de laisser faire, de laisser se poursuivre, en se perfectionnant, l'œuvre des syndicats de rivières créés en vertu de la loi de floréal an XI. Mais il fait mieux, il veut appliquer ces utiles institutions à la conduite d'autres intérêts collectifs, de dessèchement, d'ouverture et d'entretien de chemins ruraux (1), le

(1) En rendant compte de l'ouvrage de M. Bouthors sur les usages ruraux, j'avais émis le vœu de voir appliquer les syndicats à l'ouverture et à l'entretien de ce genre de communication ; voici la manière dont j'exprimais cette pensée : « Une disposition du Code rural, qui permettrait aux propriétaires enclavés de se former en syndicats pour assurer l'établisse-

Conseil d'Etat est saisi d'un projet de loi à ce sujet, des mieux conçus et qui ne peut manquer, lorsqu'il sera sanctionné par le pouvoir législatif, de donner les meilleurs résultats.

D'autres questions, il est vrai, tout aussi importantes, ne sont pas aussi près de leur solution; il me suffira de les énoncer pour faire apprécier l'intérêt qui s'attache à ce qu'elles soient résolues.

1° Dans le débat qui s'agite aujourd'hui sur la propriété des cours d'eau non navigables, qu'est-ce qui en restera le maître? de la société représentée par l'Etat, ou des riverains?

2° Le propriétaire de la source où une rivière prend naissance a-t-il le droit de la supprimer?

3° Celui dont le terrain borde une eau courante pourra-t-il, ainsi que le veut l'art. 644 du Code civil, l'employer à l'arrosement de son fonds, lorsque cette eau fait mouvoir une usine? Comment concilier, en pareil cas, les droits de l'agriculture et de l'industrie, lorsqu'il n'existe à ce sujet aucun règlement ni usage locaux?

4° Comment doit-on faire concorder les nécessités du curage avec le respect des plantations faites, ou à faire, sur le bord des cours d'eau?

5° Comment réglera-t-on la pêche?

Dans le débat qui a eu lieu dernièrement au Sénat sur le Code rural, et dont je vous ai parlé, voici comment M. de Parieu s'exprimait sur la première question : « Ces problèmes touchent à l'ensemble du droit civil;

ment de chemins ruraux à travers des plaines souvent inaccessibles, serait un grand bienfait pour nos campagnes, surtout avec des terres aussi morcelées que les nôtres. » Le projet de loi dont je parle entre complètement dans cette idée.

l'un d'eux notamment, en ce qui regarde les rapports de la propriété concernant les eaux non navigables, soulève une foule de difficultés qui touchent au droit civil lui-même, à la jurisprudence contentieuse, comme à la jurisprudence des tribunaux véritablement judiciaires. Ces questions sont immenses; un travail de compilation étendu doit se joindre à la solution des questions devant lesquelles le législateur du Code Napoléon semble lui-même avoir reculé. »

Dans une autre séance, reprenant le même sujet, il dit : « La solution de cette question : Qui est-ce qui est propriétaire des eaux non navigables? est vivement contestée. Est-ce le domaine public? sont-ce les riverains? ou bien n'appartiennent-elles à personne? Il y a des arrêts et des auteurs pour chacune de ces trois solutions. L'honorable M. Casabianca, dans son rapport, a appelé notre attention sur cette question ; a-t-il établi une solution? La question est grave et importante; il faut qu'elle soit résolue; il faut même peut-être consulter les conseils généraux. Mais sommes-nous extrêment avancés quant au sujet de cette question si difficile, que les auteurs et les arrêts sont en désaccord. On insiste pour qu'elle soit résolue; mais quelle solution faut-il lui donner? Ceci est le point important. »

Maintenant, il est une autre demande que les intéressés, que le pays tout entier peut faire au pouvoir : Est-ce la loi qui résoudra ces problèmes, ou devra-t-on en attendre la solution de la jurisprudence des tribunaux?

Il est un principe généralement admis aujourd'hui, qui me fait supposer que la question mûrit, et qu'elle ne peut tarder à être décidée. Nul n'est propriétaire de l'eau qui coule; seulement on peut acquérir le droit

d'en user, de s'en servir d'une manière déterminée par l'usage ou par le Souverain. Si l'eau n'appartient à personne privativement, elle est donc la chose de tout le monde. Or, qu'est-ce que tout le monde ? c'est la société tout entière ; et qu'est-ce qui représente la société ? c'est l'Etat.

Lorsqu'il y a doute, en fin de compte, dans de pareilles questions, lorsqu'il s'élève sur elles des conflits d'intérêt, qu'est-ce qui doit l'emporter, si ce n'est l'intérêt de tous ? Or, cet intérêt est considérable ; j'en parlerai tout à l'heure.

Si cette question était une fois résolue en faveur du Domaine, bien des difficultés disparaîtraient à l'instant même ; la police de la pêche deviendrait facile ; on ferait bientôt cesser ce braconnage effréné qui ne laisse pas au poisson le temps de naître ; nos rivières se repeupleraient des meilleures espèces, et qu'est-ce qu'il faudrait pour concilier les exigences d'une bonne pisciculture avec le respect dû à la propriété ? une chose bien simple : poser un principe analogue à celui qui règle la vaine pâture ; décider que la pêche dans tous les cours d'eau non navigables, le long des propriétés qui ne sont pas closes, appartient aux communes ; et vous ne tarderez pas à voir l'ordre renaître dans nos rivières et avec lui le poisson reparaître.

Il en serait de même de l'irrigation. La propriété de l'eau courante, une fois entre les mains de l'Etat, il appartiendrait au pouvoir d'en régler l'usage. La création des syndicats de rivières rend, suivant moi, plus facile un équitable partage des eaux courantes. Ce genre d'institution ayant généralement pour règle de faire supporter la charge de l'entretien des rivières par ceux qui en usent et en profitent, les usiniers se trouveront

fréquemment dans cette alternative : ou de supporter seuls les charges du curage et du syndicat, ou d'appeler la propriété à y contribuer avec eux en la laissant profiter de l'eau pour l'irrigation. Qu'on pose bien ce principe, qu'on l'applique carrément partout, et les conséquences ne tarderont pas à se produire. La loi n'aura plus bientôt qu'à rendre universel ce qui sera déjà devenu général.

En rendant compte de l'ouvrage de M. Bouthors, j'ai examiné cette question du droit des riverains à l'irrigation de leurs prairies. Voici ce que je disais : « On comprend fort bien qu'autrefois, lorsque les cours d'eau étaient ordinairement considérés comme la chose du seigneur, lorsque les curages se faisaient à la corvée et avaient par conséquent le caractère d'une charge féodale, le riverain dût s'incliner devant les droits du moulin banal ; mais aujourd'hui que l'obligation de l'entretien pèse sur ceux seulement riverains et usiniers qui profitent de l'eau, ou qui sont intéressés à différents titres à son libre écoulement, on peut se demander si le propriétaire riverain, qui supporte une partie de ces charges par la raison qu'il est voisin du cours d'eau, ne doit pas trouver une juste compensation aux sacrifices qu'on lui impose dans l'usage que la loi devrait lui permettre de faire, suivant une certaine mesure, des eaux de la rivière ? Une disposition législative, qui admettrait ceux qui contribuent à l'entretien d'un cours d'eau à user des eaux d'une manière raisonnable, serait sans contredit un acte de justice. Il suffirait, aux époques de l'arrosage, d'obliger les meuniers et autres usiniers au repos du dimanche et d'autoriser les riverains à prendre l'eau, à tour de rôle, pour l'irrigation de leurs prés. Une pareille prescription, dût-elle même obliger le rive-

rain à payer une indemnité à l'usinier, lorsqu'il ferait usage de son barrage pour faire gonfler l'eau, serait un bienfait inappréciable pour la plupart de nos vallées. »

A l'égard des sources, on avait pensé jusqu'alors que le pouvoir conféré à l'administration publique d'assurer le libre écoulement des eaux, ce qui comporte le devoir de faire curer, lui attribuait, par voie de conséquence, le droit de veiller à l'entretien des sources. Un arrêt du Conseil d'Etat, du mois de décembre 1858, dont on a singulièrement exagéré la portée, a mis le doute dans les esprits, et l'autorité croit devoir arrêter son action sur le cours d'eau au fonds même où la source prend naissance. L'intérêt privé, trop souvent en opposition avec l'intérêt public, a cru trouver dans cette décision le droit non pas seulement d'user et d'abuser de la source, mais même de la supprimer. Voici où l'on est arrivé : les sources, les fontaines, que les anciens divinisaient, sont maintenant à la merci du premier rustre qui voudra les supprimer. Si c'est là ce qu'on appelle le progrès, il faut reconnaître qu'on doit regretter qu'il ne respecte pas davantage quelques-uns des préjugés des temps de barbarie.

Jusqu'alors j'avais cru que la source où une rivière prend naissance faisait partie de ce cours d'eau, qu'elle devait être, par conséquent, soumise au même règlement pour le curage que le cours d'eau lui-même ; il paraît qu'aujourd'hui ceci ferait question. Mais pour ce qui concerne la solution de cette difficulté, je crois qu'il n'est pas nécessaire de demander une loi. Il doit suffire, ce me semble, de la porter de nouveau devant le Conseil d'Etat, de la poser dans toute sa pureté, abstraction faite de circonstances qui puissent influer sur le jugement du droit, et j'ai la confiance qu'on s'arrêtera dans

la voie d'une jurisprudence qui ne tendrait à rien moins qu'à faire décapiter nos rivières.

En ce qui touche la distance à observer pour les plantations à faire le long des cours d'eau, il me semble qu'elle doit être subordonnée aux nécessités de l'entretien des rivières, et que les préfets, qui sont chargés par la loi de faire opérer les curages, doivent avoir, par voie de conséquence, le droit d'empêcher qu'on les rende impossibles. Il y a bien moins là une loi nouvelle à faire qu'à appliquer celles qui existent. Que les préfets fassent leurs règlements de curage en conséquence, et les décisions du Conseil d'Etat feront le reste.

Si l'on veut bien examiner les autres chapitres du Code rural, si l'on s'arrête à chacune des questions sur lesquelles il est appelé à se prononcer, on verra que nombre d'entr'elles peuvent être résolues par la jurisprudence des tribunaux ; qu'il suffit de bien préciser la difficulté ; que pour d'autres, le temps de la maturité n'est pas encore arrivé, et que pour celles qui attendent aujourd'hui une décision, il suffirait, pour l'obtenir, d'une simple disposition législative. Il y a, dans les pouvoirs publics une tendance fort louable en elle-même, contre les effets de laquelle il faut se prémunir ; c'est celle qui porte les gouvernements à se faire législateurs ; et pour être législateur il faut qu'un prince puisse attacher son nom à un code nouveau. Mais ce qui peut flatter l'amour-propre d'un souverain n'est pas toujours ce qui est le plus profitable aux peuples. Un code complet sur une matière aussi compliquée, aussi considérable que la chose rurale en France, présenterait l'inconvénient, après avoir réglé le présent par la solution des questions pendantes, de vouloir également s'occuper de l'avenir ; ce qu'il ne pourrait guère faire, sans s'exposer

à l'enchaîner ; et il peut y avoir à agir ainsi les plus graves inconvénients.

Pour mon compte, Messieurs, lorsque je contemple les *monuments* de notre législation, j'estime qu'en pareille matière le mieux est l'ennemi du bien ; que ce qu'il leur faut, c'est de les entretenir dans toute la pureté de leurs lignes, de boucher les interstices lorsqu'il peut s'en présenter, mais de ne rien faire qui puisse déranger l'économie de la grande œuvre. Or, c'est le danger que présenterait la refonte de notre législation rurale, danger que signalait avec tant de raison M. de Parieu au Sénat. Ce qui est à faire aujourd'hui, à mon sens, le voici : Les administrations, les pouvoirs publics doivent s'attacher à faire résoudre par la jurisprudence les questions qui sont de la compétence des tribunaux civils et administratifs, et elles ne doivent pas hésiter, pour le surplus, à s'adresser au Corps législatif. Seulement, il convient de faire pour lui ce qu'on fait pour les tribunaux : de lui porter chaque question pour ainsi dire isolément, et de lui demander une solution spéciale et radicale. La loi du 10 juin 1854 sur le drainage, la loi sur les syndicats, dont on s'occupe aujourd'hui et d'autres encore, indiquent la marche qu'il faut suivre. Il en est de ces sortes de choses, comme des fruits de la terre; lorsque la pomme est mûre, elle invite en tombant le jardinier à la cueillir ; de même, lorsqu'une question est mûre, lorsque le besoin de la solution se fait sentir, la nécessité, la raison publique l'ont déjà décidée d'avance avant qu'elle soit posée devant les pouvoirs de l'Etat. Il suffira alors, ainsi qu'on l'a fait pour le drainage, de poser un principe large, fécond, et de laisser au temps le soin de lui faire produire des effets, comme à la jurisprudence des tribunaux de les régler, ou bien, ainsi

qu'on le propose dans le projet de loi sur les syndicats, de charger l'administration publique de l'appliquer et de le vivifier. Ces sortes de réglements, destinés à servir pour ainsi dire de satellites à la loi, présentent l'avantage inappréciable, que n'a pas la loi elle même, d'être continuellement susceptibles de révision et d'amélioration, de sorte qu'ils ne deviennent définitifs que lorsque l'expérience et l'assentiment de tous les ont pour ainsi dire consacrés. On doit enfin faire chez nous ce qui se pratique depuis longtemps en Angleterre, avec les bills du Parlement qui sont des espèces de verdicts législatifs s'appliquant à des cas bien déterminés et toujours rédigés le plus succinctement possible exprimés.

Il me reste, Messieurs, à dire quelques mots de ma deuxième proposition, c'est-à-dire à démontrer l'utilité, je puis dire la nécessité, au point de vue économique, de la solution des diverses questions que devait régler ce Code rural.

M. de Parieu pense qu'il y a des illusions dans les bienfaits attendus du Code rural ; suivant lui, c'est une œuvre qui peut avoir son utilité, bien qu'elle soit moins grande qu'on le suppose. « C'est un travail de collection, ajoute-t-il, qui pourra faciliter pour l'agriculture la solution de quelques petits litiges, ou plutôt lui indiquer le moyen de les éviter ; mais il y aurait, je le répète, ajoute-t-il encore, des illusions entretenues par quelques écrits qui ont paru sur la question, si l'on pensait que la production du sol du pays pût aucunement en être augmentée. »

M. le vice-président du Conseil d'Etat a parfaitement raison, dans la première partie de ses appréciations, mais je le répète, il se trompe dans son aperçu économi-

que. C'est une très-grosse affaire pour nos campagnes, pour le progrès de notre agriculture qu'une bonne réglementation de la vaine pâture ; il suffit de voir l'accroissement qu'a pris le nombre des troupeaux dans les communes où les cultivateurs sont parvenus à s'entendre et à disposer librement du pâturage. Ce n'est pas seulement le croît de la bête, la production de la laine qui profitent au cultivateur, mais le troupeau exerce sur le sol, et sur nos petites terres surtout, une action mécanique des plus précieuses pour les récoltes.

Il en est de même pour l'irrigation. Elle quintuple le produit des terrains dans celles de nos vallées où elle est pratiquée avec intelligence. On peut dire la même chose de la pêche. Il est inutile d'insister sur les avantages que retirerait l'alimentation publique d'un changement de législation qui, tout en assurant le repeuplement des rivières, procurerait souvent un revenu important à nombre des communes.

Je me résume, Messieurs, je crois qu'un Code rural, tel qu'on l'entend généralement, est inutile ; que sa confection, par les entraînements législatifs qu'il occasionnerait, pourrait avoir des inconvénients ; que ce qu'il faut aujourd'hui, c'est de faire trancher les questions au fur et à mesure qu'elles arrivent à maturité, soit par les tribunaux, soit par la législature. Qu'est-ce en fin de compte, qu'un Code rural, ou plutôt que doit-il être ? M. Bouthors le dit : « C'est l'exposé méthodique des principes révélés par la constatation des usages ruraux qui présentent un caractère de généralité. » Et comment doit-on conserver le plus grand nombre d'entre eux ? Notre digne collègue le dit encore : « C'est à l'autorité administrative qu'il appartient de les sanctionner par des règlements renouvelables périodi-

quement, afin de pouvoir y introduire les changements que les circonstances auront rendus nécessaires. » Il ajoute encore : « L'usage précède la loi, il l'éclaire de son fanal pour lui indiquer la marche qu'elle doit suivre. »

Laissons donc aux usages, à l'administration, aux tribunaux le soin de régler des intérêts qui ont besoin, pour vivre, de traditions, et n'appelons l'intervention du législateur qu'en cas d'absolue nécessité, lorsqu'il faut résoudre un problème économique dont la solution importe au progrès de la société ou à l'accroissement de la fortune publique.

S'SINT ÉVANJIL SLON SIN MATIU,

TRADUI IN FRANSÉ DSU L'VULGAT PAR ÉLMOUÈT ÉD SASI .. PAR ÉDOUÈR PARIS, D'ANMYIN [1]

RAPPORT

PAR M. J. GARNIER.

(Séance du 9 Avril 1864).

MESSIEURS,

Hâtons-nous, dit M. le comte Jaubert dans son Glossaire du centre de la France, hâtons-nous de recueillir les vestiges du vieux français, avant que le néologisme et le méchant goût du siècle aient aussi envahi les campagnes.

C'est que, dirons-nous avec un autre philologue, un amiénois, François Génin, il s'en va grand temps de le recueillir. Bientôt, en effet, il n'y aura plus de patois,

(1) Le saint Evangile selon saint Matthieu, traduit en picard amiénois d'après la version française de Lemaistre de Sacy, précédé d'une note sur la manière d'écrire le picard, et suivi de quelques observations sur certains sons radicaux de cet idiome, par Edouard PARIS, d'Amiens. — Londres, 1863, 1 vol. in-12 carré, imprimé aux frais du Prince Louis-Lucien Bonaparte.

il n'y aura plus que le français littéraire, le français des théâtres, celui des romans, compliqué non en petite dose de français industriel. Dieu sait ce que c'est et surtout ce que ce sera !

Ces vœux ne montrent-ils point suffisamment déjà l'utilité de l'étude des patois et leur opportunité. Ils ne sont point nouveaux, du reste, et notre Du Cange, qu'il faut toujours citer quand il s'agit de questions philologiques, n'a-t-il point dit, dans son savant Glossaire, que si l'on veut trouver les étymologies des langues vulgaires, il faut, de toute nécessité, connaître les idiomes particuliers des provinces. *Qui linguarum vulgarium etymologias inquirit, peculiaria provinciarum idiomata benè noscere necesse est.*

Aussi, au commencement de notre siècle, en 1807, le ministre de l'Intérieur Cretet, qui appréciait comme il convient le mérite de cette étude, provoqua la publication de pièces en patois, et fit recueillir, dans les différentes parties de la France, la traduction de la légende de *l'Enfant prodigue*. La Société celtique voulut poursuivre cette entreprise; mais, toute préoccupée d'un objet spécial et d'une seule idée, elle n'atteignit point le but et ne fournit que peu de résultats. C'est beaucoup plus tard, en 1824 seulement, que la Société des Antiquaires de France, qui lui avait succédé, se ressouvint de travaux qu'on avait à peu près oubliés, et publia dans le XVI[e] volume de ses Mémoires une centaine de traductions en diverses langues ou patois de la célèbre parabole, parmi lesquelles on en trouve une en picard due à M. Delahaye, ancien conservateur de la Bibliothèque d'Amiens.

Depuis, de nombreux glossaires ont été entrepris et mis au jour, et ont donné la preuve de l'intérêt qui s'attache à une étude qu'on avait trop négligée. La littéra-

ture patoise elle-même a été aussi active que puissante; de vieux idiomes ont ressuscité, pour ainsi dire; des chansons, des satyres, des poëmes, des lettres politiques ont été écrits dans des patois que l'on ne connaissait plus guère que là où on les parlait, et quelques-uns de ces ouvrages, qui sont de véritables petits chefs-d'œuvre dans leur genre, ont jeté sur leurs auteurs un rayon de célébrité qui les a vulgarisés, et appelé sur ces travaux l'attention des critiques les plus éminents et des Revues les plus sérieuses et les plus autorisées.

Je sais bien qu'un de nos écrivains les plus célèbres, Voltaire, n'avait point pour le patois l'amour et, pour parler plus franchement, l'engouement de Charles Nodier. Il importe peu, dit-il, de connaître le jargon d'autrefois.

Assurément il y a du vrai dans cette opinion, toute absolue qu'elle paraisse, si l'on s'attache à des mots seulement. Ce n'est là qu'une vaine curiosité, facile à satisfaire, qui ne mène à rien et ne sert à rien, si l'on n'en fait pas, à un moment donné, une utile application. On pourrait également trouver sans profit un amas incessant de matériaux. Mais, arrive l'architecte, chaque pierre trouve sa place, et ce qui était informe et grossier devient un monument plein de style et d'harmonie. — Ainsi, certaines collections, qu'on traitait d'abord de bric-à-brac, ont permis de suivre les progrès et la marche des arts et d'en retracer l'histoire. Ainsi, pour l'histoire proprement dite, les textes anciens qui isolés n'auraient qu'une faible valeur, sont remis en lumière pour la plus grande illustration des faits, des usages, des mœurs de l'antiquité et du moyen-âge. Ils s'éclairent en effet réciproquement, et de leur comparaison naissent des aperçus nouveaux qui modifient, contrôlent, fixent les points controversés, et font enfin une histoire vraie

qui devra remplacer celle qu'on s'était faussement accoutumé à façonner dans un certain moule à l'usage du temps de ceux qui l'écrivaient ou de ceux qui la devaient lire.

Si, comme de savants critiques l'ont démontré, M. Littré entre autres, les dialectes répondent à des divisions naturelles du sol, ou à des occupations plus ou moins longues des peuples qui l'ont conquis, il sera possible un jour, quand on les connaîtra bien, de les caractériser, d'assigner à chaque peuple des mots, des locutions qui leur sont propres, comme on peut à chaque terrain assigner sa Flore, à chaque couche géologique sa Faune particulière. On pourra dès lors, au moyen de ces formes certaines, devenues incontestables, suivre les traces que les hordes anciennes ont laissées dans leurs migrations, déterminer les routes qu'elles ont parcourues, pour arriver jusqu'aux idiomes en usage dans chaque lieu avant la conquête, et affirmer ainsi, avec l'origine de chacune, la famille à laquelle elle appartient.

Mais, sans tenter des problèmes si difficiles, sans vouloir nous faire des Zadig en ethnogénie, bien que les découvertes que nous présageons n'aient rien d'improbable et d'impossible, et se réalisent même chaque jour en partie, restons dans la linguistique seulement. Quelles ressources notre langue moderne peut et doit trouver dans une connaissance approfondie des patois. Sans sortir de notre picard, que de mots il renferme, usités autrefois, qui mériteraient d'être remis en honneur ! Que d'expressions pittoresques qu'on ne peut rendre que par une périphrase ! Que de formes piquantes, hardies, gracieuses, nous y rencontrons !

Le picard n'a en effet ni la grossièreté dont on l'accuse, ni le mauvais ton qu'on lui reproche. Faites-le parler par des gens bien élevés, et vous lui trouverez un

caractère tout différent de celui qu'on lui prête, et qu'il emprunte du peuple qui le parle aujourd'hui. C'est en effet la langue du XII[e] au XIV[e] siècle, conservée presque sans altération. C'est ce dialecte dont la prédominance se fait si fortement sentir dans notre langue littéraire ; c'est ce jargon au génie clair, méthodique, à la prononciation un peu sourde, dit Rivarol, dont elle s'est formée.

On reconnaîtra bientôt qu'il ne manque ni d'énergie, ni d'élégance, ni de richesse, ni de concision ; qu'il brille surtout, comme l'a fort bien dit l'un de nos collègues, M. l'abbé Corblet, dans son Glossaire, par le pittoresque de l'expression, la variété des cadences, l'harmonie initiative, et que dès lors le discrédit qui le frappe n'est qu'un préjugé qu'ont fait naître certaines hardiesses de langage dont nos oreilles s'effarouchent bien plus que notre honnêteté n'en est blessée, et certaines grossièretés choquantes qui ne tiennent point au picard qui les repousse, mais aux mœurs et à l'éducation de ceux qui s'en servent.

Mais, objectera-t-on, les patois ne sont point des langues. Génin, que j'ai déjà cité et dont j'aime la solide et ingénieuse érudition, malgré ses nombreux paradoxes et son esprit un peu aventureux, a voulu prouver, je ne l'ignore point, que les patois et le picard notamment n'ont jamais existé à l'état de langue, de langue littéraire, s'entend. Serait-ce une raison pour en repousser l'étude ? Une force invincible, on ne saurait le nier, nous pousse toujours vers un centre et nous entraîne, même à notre insu, dans un mouvement dont nous avons peine à nous dégager. Mais ce courant n'a pas toujours existé. Les révolutions politiques ont amené les révolutions dans le langage, et à mesure que l'unité gouvernementale s'est formée, et que l'autorité des provinces

s'est amoindrie, les idiomes particuliers se sont éteints, et la langue a revêtu cette uniformité que nous lui connaissons ; fusion toute rationnelle que commandait l'homogénéité de la nation dont le morcellement avait cessé. Faut-il donc maintenant, si l'on veut être conséquent et logique, laisser de côté l'étude des provinces, quand elle est si utile, si nécessaire, indispensable même à l'intelligence de l'histoire générale du pays.

Ces réflexions, sur lesquelles je vous demande pardon de vous avoir arrêtés si longtemps, me venaient tout naturellement quand je lisais la traduction en picard de l'Evangile selon saint Matthieu, que vient de donner M. Edouard Paris.

Ce petit volume in-12, format carré, a été publié à Londres, aux frais et par les soins de S. A. I. le Prince Louis-Lucien Bonaparte. Déjà c'est une rareté, car il n'a été tiré qu'à petit nombre, n'est point et ne sera point mis dans le commerce.

Le noble et savant éditeur qui ne s'occupe d'autres révolutions que de celles du langage, qui ne recherche dans l'étude des peuples que celle de leurs origines et de leurs filiations, a déjà fait connaître plus de cent traductions de cet Evangile. Il ne se borne pas seulement aux patois de la France, mais il étend ses investigations à tous les dialectes européens, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, et nous lui devons des traductions dans la langue des Bretons et des habitants des rives du Volga, dans celle des Basques et des Finnois. Ces nombreux matériaux réunis jusqu'ici ne sont rien auprès de ceux qu'il prépare encore et qu'il met libéralement à la disposition des philologues parmi lesquels il tient un rang des plus distingués.

Nous devons donc remercier le Prince de cette bonne fortune ; car, comme il est d'usage et de bon goût d'ad-

mirer ce dont les grands font quelque cas, notre patois sera par ce fait réhabilité dans l'esprit de plusieurs qui le dédaignent, et l'on ne traitera plus de grossiers et de ridicules ceux qui l'aiment encore et regrettent de le voir disparaître pour céder la place à un jargon qui n'est ni le patois dans toute sa franchise, ni le français plus ou moins correct, mais un mélange informe de mots estropiés, mal compris, mal prononcés et tout à fait méconnaissables.

Je ne demande pas, loin de là, que chaque province reprenne son patois ; et, quand de toutes parts on voit tomber les barrières qui séparent les peuples, qu'on fasse de notre France une miniature du monde où l'on ne saurait voyager sans être un parfait polyglotte, un égal du cardinal Mezzofante. Mais, je l'avoue franchement, j'ai le tort de ne point trouver plus malséant de conserver, ce qui est presqu'indélébile, l'accent picard, que de se faire remarquer par l'accent qu'on estime plus agréable, sans doute parce qu'il nous est étranger, car je ne trouve pas d'autre motif, du provençal ou du gascon.

La version ou plutôt le thème donné à M. Paris, était le texte de l'Évangile selon saint Matthieu, de la traduction de Lemaistre de Sacy. Le traducteur n'avait à se préoccuper ni de l'original grec ni du latin, à contrôler ni à vérifier l'exactitude du français ; le rôle d'exégète avait été mis de côté. Cette condition imposée était à la fois sage et indispensable; elle seule pouvait donner à l'œuvre entreprise une unité qui permît une comparaison que des divergences dans les interprétations eussent rendue impossible. La simplicité du texte et sa clarté ne laissaient alors aucune ouverture aux dissidences. Le travail était ainsi une œuvre de pure linguistique.

M. Paris nous paraît s'être acquitté de sa tâche avec

bonheur. Avec une rigoureuse fidélité, sa traduction est littérale, simple et correcte. Il traduit chaque mot, évite les équivalents et s'abstient de périphrases avec un soin que nous ne saurions trop approuver.

Nous avons entendu regretter que le livre saint eût été traduit en patois, et considérer ce travail comme une sorte de profanation. Mais ce préjugé ne saurait soutenir la discussion et tombe de lui-même. La littérature patoise a dû plus d'une fois servir de transition entre l'ignorance du peuple et son initiation à des vérités qu'il ne pouvait connaître par une autre voie. Sans s'abaisser aucunement, le catéchiste a pu descendre à son niveau pour l'élever ensuite graduellement et le faire grandir en même temps qu'il l'intruisait. Dans certaines parties de la France encore, les curés n'ont pas d'autres moyens de faire entendre les verités de la religion à leurs paroissiens que de leur parler en patois. Ce qui se fait tous les jours ailleurs, sans aucun danger, peut-il offrir chez nous quelque inconvénient et causer quelque scandale ?

Le picard a surtout été employé dans les temps modernes pour des sujets légers, plaisants et badins, de là sans doute la crainte exprimée. Mais telle n'était pas l'intention. La traduction est sérieuse comme le livre, et l'auteur n'a point un instant oublié la dignité qui lui convenait. Je ne sache pas qu'on puisse trouver un seul mot mal sonnant, une seule expression hasardée dans les 132 pages qui composent cette traduction, dans laquelle M. Paris s'est gardé, avec une rare prudence, de tout excès, serrant toujours son texte de près avec la fidélité que permettait la différence des langues, et lui conservant en même temps la couleur et le caractère naïfs qui lui sont propres.

Que ceux à qui le picard n'est point familier lisent seulement le discours sur la montagne, c'est-à-dire les

chapitres V, VI et VII, et je ne doute pas qu'ils ne partagent l'opinion que je viens d'émettre. Je choisis surtout cette partie de l'Évangile parce que c'est la plus connue, et qu'elle offrait des difficultés de plus d'un genre. Il y a bien cependant quelques fautes à relever, quelques mots qui ne me paraissent point traduits exactement, quelques locutions que j'aurais voulu voir rejeter comme n'ayant point assez de noblesse, quelques autres d'un picard douteux, ou d'une origine par trop récente. Ainsi, pour ne point sortir des chapitres que je viens d'indiquer, *sottises*, V, 11 ; ne traduit point *malédictions*, ni *sauter* 12, *tressaillir* ; *mettre dedans*, V, 25 ; *habillés de soie*, VII, 6, s'emploient à peine dans le style familier pour *mettre en prison* et pour *pourceaux ; roffrir vos dons*, V, 24, est un fréquentatif mis à tort ici, car l'offrande n'avait point été faite encore ; *condamné par un jugement*, V, 21, est une expression partitive substituée sans raison à un sens plus général. Mais je ne veux point m'arrêter à ces critiques de détail, car il est un point bien plus important sur lequel je veux surtout appeler votre attention.

M. Paris a adopté l'orthographe phonétique, c'est-à-dire qu'il a donné à toutes les lettres ou combinaisons de lettres une valeur invariable et telle qu'en les prononçant avec cette valeur on arrive à fixer et, s'il m'est permis d'employer l'expression dont il se sert, à *figer* la prononciation actuelle du picard.

Dans une introduction fort remarquable à plus d'un titre, M. Paris expose les motifs qui l'ont porté à adopter ce genre d'orthographe, motifs qui feraient presque croire à la vérité de ce paradoxe de Génin : que la langue n'est que secondaire, parce qu'on a parlé avant d'écrire.

On pensera peut-être qu'il a fallu pour cela des signes spéciaux, des caractères particuliers. Il n'en est rien.

M. Paris, qui non seulement connait le picard comme un érudit, mais aussi le pratique, a étudié tous les sons, les a classés et a distingué les radicaux ou effets phoniques simples et élémentaires qu'il réduit au nombre de 36. Dès lors il a pu composer un alphabet picard où l'on trouve 15 voyelles et 21 consonnes dont la valeur invariable est nettement et solidement fixée. Viennent ensuite quelques règles et quelques observations complémentaires destinées à éclaircir les difficultés que présentent les règles établies. Il y a bien quelques sons qui ne peuvent être connus exactement que de ceux qui les auront entendus prononcer par un picard, et qu'un long exercice leur permettra peut-être d'articuler convenablement. Mais l'ensemble de ce système, que les amateurs du patois picard ont pu lire déjà, en 1846 et en 1851, dans l'almanach connu sous le nom de *Franc Picard*, n'en est pas moins aussi exact que possible, ingénieusement conçu, et le fruit assurément d'une observation attentive et des plus minutieuses. J'ai eu l'occasion déjà de faire remarquer cet esprit d'analyse et de méthode dans un autre travail de M. Paris, travail qui devait, à mon avis, faciliter de beaucoup aux enfants une étude des plus pénibles : celle d'apprendre à lire. Cette nouvelle étude me le rappelle. La méthode de lecture de M. Paris est fondée en effet sur la même base et les mêmes données.

Là est la partie vulnérable du travail de M. Paris. Déterminer les rapports de l'orthographe et de la prononciation n'est pas chose facile, et la multiplicité des formes adoptées aujourd'hui explique assez toutes les incertitudes à cet égard. Notre collègue, M. l'abbé Corblet, a donné des règles fort sages. L'usage, dit-il, la prononciation et l'étymologie doivent servir de fondement à une bonne orthographe. Mais où est l'usage ?

La réaction de l'écriture sur la prononciation, comme le premier l'a montré Génin, a été telle que l'écriture a fini par la tuer, et que la tradition a disparu sous une enveloppe nouvelle et toute factice.

Qu'un linguiste même étranger, dit M. Paris, pourvu qu'il possède la connaissance des sons de notre alphabet et de la méthode que nous avons donnée, lise notre traduction phonétique, et les picards reconnaîtront leur langage. L'épreuve a été faite, et le résultat a donné raison à la méthode.

S'ensuit-il que cette orthographe doive être adoptée? Nous ne le croyons pas. Nous lisons des yeux bien plus que nous ne lisons à haute voix, et nous ne reconnaissons plus dans cette cacographie bizarre les mots qui nous étaient familiers. Il en est de même des individus, nous les reconnaissons bien mieux à leur visage, à leur tournure, à leur forme, qu'au son de leur voix. Sans nier qu'il y ait un travail à faire sur les mots que l'orthographe nous métamorphose et sur ceux que la prononciation nous rend dans leur intégrité avec leur physionomie véritable, nous ne saurions admettre que la langue écrite n'est que secondaire.

On objectera qu'il devient alors impossible d'écrire, puisqu'avec des combinaisons de lettres tout à fait différentes, on arrive à des sons identiques, et que l'œil voit alors tout autre chose que ce que l'oreille entend. Cela est vrai assurément, mais épargnez-vous à votre oreille toute incertitude avec le système que vous proposez? J'en doute ; je dirai plus, je ne le crois pas. Les bizarreries, du reste, qui se remarquent dans l'orthographe à différentes époques sont-elles d'ailleurs sans raison? Ne sont-elles pas les témoins des variations que notre langue a éprouvées, et qui permettent de saisir la

filiation d'un mot d'âge en âge, de remonter par ces successions de formes, comme par autant d'étages, à l'âge primitif, et de reconstruire ou plutôt de retrouver la forme réelle du mot? Supprimez ces détails, l'étymologie se perd, la valeur des mots n'a plus de sens et nous avons sacrifié la logique à la raison. Ne vaut-il pas bien mieux, si notre orthographe actuelle est vicieuse, en rechercher les causes, les corriger, puis en éviter de nouvelles, et ne nous laisser point entraîner aux caprices des novateurs, aux fantaisies inintelligentes de la plupart des faiseurs de grammaires, pour demeurer fidèles aux lois qu'ont laissées les grands écrivains qui seuls doivent être nos maîtres?

Le jugement veut, dit M. Littré, que l'orthographe aille en se simplifiant, et le système doit être de combiner ces simplifications de manière qu'elles soient graduelles et qu'elles s'accordent le mieux possible avec la tradition et l'étymologie.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, de cette dissidence entre M. Paris et moi, je ne puis que le féliciter en terminant de l'excellent travail qu'il a produit. Sa traduction est du pur et franc picard; sa méthode d'écriture est des plus ingénieuses, et, au point de vue où il s'est placé, le besoin de fixer la langue parlée aujourd'hui, il me paraît avoir complètement réussi.

L'Académie voudra donc bien accueillir le vœu que j'exprime : remercier M. Paris du volume qu'il nous a offert, qui restera, j'en ai la confiance, comme le monument le plus curieux de notre patois, et dont les curieux et les érudits se disputeront un jour la possession.

DISCOURS

SUR L'IMITATION LITTÉRAIRE

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE

PAR M. HUBERT, DIRECTEUR.

(14 *Août* 1864).

MESSIEURS,

Chaque année vous venez dans cette enceinte livrer à un public éclairé l'appréciation de vos travaux ; et chaque année vous y recueillez de nouveaux et flatteurs témoignages de l'intérêt qu'ils excitent. Cet empressement, cette affluence de nos concitoyens qui jamais ne nous font défaut au retour périodique de cette fête de la littérature et de la science, cette élite de ce que notre cité renferme de plus recommandable et de plus élevé sous le rapport des fonctions publiques, des professions utiles et des vertus sociales, et cette partie de l'assemblée où s'offrent, sous des traits moins graves, des juges unissant à la délicatesse de l'esprit et du goût ces char-

mes heureux dont la présence embellit toutes nos têtes, tout dans cet aréopage atteste l'importance qu'on attache au dehors à la mission qui vous est confiée.

Mais je dois retarder le moins possible les lectures auxquelles la brillante assemblée qui nous entoure accordera plus justement la faveur de son attention. Appelé par l'indulgence de vos suffrages à prendre le premier la parole dans cette solennité, je vous offrirai donc quelques courtes réflexions sur *l'Imitation Littéraire*, vos bienveillants conseils m'ayant dirigé dans le choix du sujet.

L'imitation littéraire a ses adversaires et ses partisans, parce qu'elle a ses inconvénients et ses abus, de même qu'elle a son importance et son utilité. Si, par elle, une langue s'enrichit de beautés qui lui étaient étrangères, comme cet arbre que le poëte nous représente se couvrant d'un feuillage nouveau et de fruits qui n'étaient pas les siens, elle peut aussi en retour frustrer cette même langue de beautés et de richesses d'un ordre supérieur, que lui aurait apportées sans elle l'invention plus généreuse et plus libre. Suivant les uns, elle est la meilleure préparation, la plus sûre initiation à l'art d'écrire. L'imagination, le jugement, les idées, l'expression, disent-ils, se moulent, sans qu'on s'en aperçoive, sur le style des grands écrivains dont on a fait l'objet de ses études. Suivant les autres, elle est une servilité de l'esprit, indigne de l'homme qui a le sentiment de sa puissance. Le génie est trop fier, disent-ils, pour emprunter la pensée d'autrui ; il est trop indépendant pour pouvoir se soumettre à des lois qu'il lui appartient non d'accepter, mais de donner.

La défaveur avec laquelle on juge l'imitation vient en grande partie des idées inexactes qu'on s'est formées de

ses libertés et de ses ressources, et des limites et de l'étendue du champ dans lequel il lui est donné de s'étendre. Elle vient de ce que, le plus souvent, on est porté à la confondre avec la traduction dont elle se rapproche, il est vrai, en plusieurs points, mais dont elle s'éloigne et diffère essentiellement dans tous les autres. Que faut-il donc entendre par traduire, et que faut-il entendre par imiter ?

Le traducteur est esclave, et l'imitateur ne l'est pas. Courbé sur la pensée d'autrui comme une presse mécanique, il en prend l'empreinte ; il la reproduit fidèle et intacte, sans rester en deçà, sans aller au delà, sans altérer, même pour les embellir, ses formes, ses proportions et ses couleurs.

L'imitateur n'est pas resserré dans ces entraves. Il prend ses coudées franches. En empruntant les idées des autres, il sait se les approprier par des tours et des combinaisons qui lui appartiennent ; il rejette ce qui n'est point à sa convenance ; il y substitue ce qui s'assortit à son sujet et à son talent. Quelquefois, sans prendre au modèle ses pensées, il lui prend le mécanisme de son style, le moule où il les a fondues pour y fondre les siennes propres ; ou bien, en conservant le fonds et l'essence de l'ouvrage, il en modifie le plan en créant des incidents nouveaux, en donnant aux parties une disposition plus régulière et plus harmonieuse, et en répandant sur l'ensemble un coloris plus frais et plus gracieux ; il fortifie un côté faible ; il donne plus d'éclat à un côté qui manque de couleur, plus de chaleur à un passage froid et languissant ; il adoucit, par la souplesse de la diction, ce qu'il y a de rude et de heurté dans les pensées ou dans les phrases ; il émonde, il façonne, il perfectionnu, il rajeunit. La vigne qui croissait sauvage et

naturellement jetée dans les bras du vieil ormeau, transplantée et taillée par ses soins industrieux, s'étale sur un treillis vert et coquet.

Ces sortes d'infidélités, interdites au traducteur, sont un mérite chez l'imitateur ; et avec moins de gloire que l'auteur imité il s'élève au-dessus de lui. N'ayant point à rougir de ces honteux larcins dont le plagiaire couvre sa stérilité ou sa paresse, n'ayant point à craindre qu'on le dépouille comme le geai orgueilleux des plumes du paon, il se fait un plaisir de citer les sources pures où il a puisé. Il dit comme Molière : *Je prends mon bien partout où je le trouve ;* ou, comme Lafontaine :

Je ne prends que l'idée et ces tours et ces lois
Que nos maîtres suivaient eux-mêmes autrefois.
Si, d'ailleurs, quelque endroit, plein chez eux d'excellence,
Peut entrer dant mes vers sans nulle violence,
Je l'y transporte, et veux qu'il n'ait rien d'affecté,
Tâchant de rendre mieux cet air d'antiquité.

L'imitation est plus au moins difficile à raison de la plus ou moins grande supériorité des modèles, et à raison aussi des genres d'ouvrages et de la nature de la matière. Ainsi elle sollicitera moins d'efforts dans un ouvrage méthodique, où les vérités se suivent et s'enchaînent dans un ordre régulier, et où le jugement et la raison ont plus de part que le sentiment et l'imagination.

Mais les nuances douces et délicates du sentiment, mais les accents de la passion et de l'enthousiasme, mais le génie dans ses sublimes transports, ou dans les hardiesses et les mystères de ses profondeurs, peuvent-ils se traduire et s'imiter ? Qui est-ce qui jamais a osé tenter de suivre Pindare dans son vol, sans tomber bientôt comme Icare, et justifier la belle strophe du lyrique latin :

Pindarum quisquis studet æmulari,
Jule, ceratis ope dœdaleâ
Nititur pennis, vitreo daturus
Nomine ponto.

Qui est-ce qui jamais a dérobé à Tacite son pinceau ? Un philosophe du dernier siècle, D'Alembert, a voulu le faire, se croyant peut-être des rapports avec lui par la profondeur de la pensée. Mais combien de fois vous êtes tenté de renvoyer à l'académicien ses froides sentences, ou le géomètre à ses problèmes. Burnouf l'a essayé également sans succès, Burnouf, ce latiniste consommé, doué d'une grande finesse d'esprit et d'une grande sûreté de goût, mais à qui la nature n'avait point départi au même degré l'élévation et la chaleur. A côté de ces pâles imitateurs et de plusieurs autres encore, un écrivain se présente, J.-J. Rousseau égal à son modèle, dit M. Maillet Lacoste, par la force du sentiment, supérieur pour l'entraînement oratoire et pour les savantes combinaisons de la phrase. Vous vous jetez avidement sur ces pages où vous présumez qu'il aura fait revivre le plus grave des historiens ; et d'abord vous lui savez gré du goût qui lui a fait choisir ce tableau si animé d'une orageuse période du plus grand des empires. Mais quel est votre étonnement ! vous espériez jouir de deux écrivains à la fois, et vous ne retrouvez ni l'un ni l'autre. Comment donc l'écrivain qui, de son temps, semblait le plus fait pour créer des beautés du premier ordre, les a-t-il détruites lorsqu'elles naissent de la main d'un autre ? c'est que se formant une fausse idée de l'importance de sa tâche, et persuadé qu'une traduction et une imitation ne peuvent être qu'un essai d'écolier, il aura consacré à son travail un de ces moments où son génie éclipsé ne laissait plus en lui qu'un écrivain ordinaire. Il se sera

approché sans inspiration d'un ouvrage que l'inspiration avait produit ; et dans cette lutte avec l'un des génies les plus forts de l'antiquité, il se sera trouvé comme désarmé. Il n'a été médiocre dans ce moment que par ce qu'il l'aurait été bien davantage, si, dans ce même moment, il avait voulu composer.

Maintenant au grand écrivain qui succombe opposons le grand écrivain qui réussit. Voyons d'une autre part Montesquieu traduisant Tacite. Ce grand homme perd-il rien alors du style dans lequel il a exprimé ses sublimes Considérations sur les Romains et sur les lois ? Non, sans doute. C'est que, tourmenté par une perpétuelle défiance de ses propres forces, il prenait pour traduire les mêmes précautions qu'il aurait prises pour composer. C'est qu'il avait mesuré toute la grandeur de son entreprise et qu'il se sentait inspiré.

La première condition pour traduire, et à plus forte raison pour imiter, c'est donc l'inspiration. Une autre condition, c'est d'être doué d'une aptitude et de dispositions naturelles en harmonie avec celles du modèle. Sans cela on sera toujours faux et contraint. Enfin, il faut se sentir capable de lutter avec lui, de l'égaler, de le surpasser même quelquefois, en remplaçant ses défauts par des beautés, ou du moins en les dissimulant. Car le but de l'imitation est d'intéresser et de plaire par le beau côté, en le mettant en relief et dans tout son jour, et en le dégageant de tout ce qui pourrait l'altérer ou l'obscurcir.

On a reproché à Corneille de n'avoir pas assez senti ni dissimulé les défauts de Lucain, tout en se pénétrant de la grandeur de ses images et de la pompe de son style, et d'avoir souvent confondu l'emphase et la bouffissure avec l'élévation et l'énergie. Boileau a peut-être

fait une allusion indirecte à ce manque de tact, lorsqu'il a dit :

Mais n'allez pas aussi, sur les pas de Brébeuf,
Même en une Pharsale, entasser sur les rives
De morts et de mourants cent montagnes plaintives.

Horace attaque également ce mauvais goût dans une épître à Mécène, où il signale la séduction exercée par certains auteurs dont les facultés dominantes frappent d'autant plus, qu'elles sont plus voisines de l'excès, et portent d'autant plus à les imiter, que l'imitation de ce qui est saillant est ordinairement ce qu'il y a de plus facile.

Beaucoup de personnes ont cru que ce poëte n'était point partisan de l'imitation. Ils ont pris dans un sens trop absolu son exclamation si connue : *O imitatores servum pecus !* Horace n'a point prétendu condamner tous les imitateurs sans distinction, mais seulement la servilité de quelques-uns.

André Chénier a dit dans son poëme de l'*Invention* :

L'esclave imitateur naît et s'évanouit.
La nuit vient, le corps reste, et son ombre s'enfuit.

et ailleurs :

Pourquoi donc nous faut-il, par un pénible soin,
Sans rien voir près de nous, voyant toujours de loin,
Vivant dans le passé, laissant ceux qui commencent,
Sans penser, écrivant d'après d'autres qui pensent,
Retraçant un tableau que nos yeux n'ont point vu,
Dire et dire cent fois ce que nous avons lu ?

Il ne faut pas en conclure non plus qu'il confond tous les imitateurs dans la même proscription et le même mépris. Il en est, au contraire, auxquels il rend hommage, auxquels il décerne l'immortalité :

De Sophocle et d'Eschyle ardents imitateurs,
De leur auguste exemple élèves inventeurs,
Des hommes immortels firent sur notre scène
Revivre aux yeux français le théâtre d'Athène.

et s'il dit ailleurs encore :

Ce n'est qu'aux inventeurs que la vie est promise.
Nous voyons les enfants de la fière Tamise,
De toute servitude ennemis indomptés.

Il fait allusion aux découvertes dans les arts et l'industrie, sans décrier pour cela l'imitation littéraire. Aussi bien n'aurait-il pu le faire sans se décrier lui-même. Car son premier écrit, après le poëme de *l'Invention*, est une imitation de l'*Oaristys* de Théocrite. Il a aussi imité Horace dans sa fable du *Rat des Villes et du Rat des Champs*, et la manière de Tibulle dans la plupart de ses élégies.

Les littératures anciennes ont formé celles qui les ont suivies. La perfection leur a été donnée tout d'abord, parce qu'elles étaient plus près de la nature, et pour que les grands et immortels génies qui se sont élevés tout d'abord pussent éclairer tous les âges et y imprimer l'unité. Ainsi, la littérature latine doit ses chefs-d'œuvre à l'étude et à l'imitation des chefs-d'œuvre de la littérature de la Grèce, et ce que la littérature grecque a fait pour la littérature latine, toutes deux l'ont fait pour la littérature française. Mais c'est principalement sur le siècle de Louis XIV qu'elles ont répandu leur influence, sur ce grand siècle qui devait inspirer à l'Europe les chefs-d'œuvre d'une littérature *imitée, transcrite même de l'antiquité*, suivant l'expression d'un habile critique, et *pourtant originale, sincère et marquée d'un caractère tout nouveau*. « On ne peut nier, dit Luce de Lancival, que notre langue ne doive aux langues grecque et latine

presque toutes les richesses dont nos bons écrivains ont su couvrir son indigence, tout l'art avec lequel ils ont su polir sa rudesse, toutes les fleurs qu'ils ont répandues sur un sol aride, et que leur génie a pu féconder et embellir au point de faire illusion aux oreilles les plus accoutumées à l'harmonie antique, et de laisser la postérité indécise entre les modèles et leurs imitateurs. Que ne puis-je évoquer ici les ombres de tous ceux de nos écrivains qui, joignant le goût au génie et l'étude au talent, ont enfanté les chefs-d'œuvre divers de la littérature moderne ! Copistes sublimes, devenus modèles à leur tour, vous les entendriez, reconnaissants et modestes, avouer pour leurs guides, pour leurs maîtres, pour leurs vainqueurs, ces Grecs et ces Romains aujourd'hui si dédaignés. Que l'imagination nous transporte un moment dans cet Elysée, heureux séjour des morts célèbres ; là nous verrons tous nos grands hommes assis chacun à côté du grand homme qu'il se fit gloire d'imiter: Corneille sourit à Homère, à Sophocle et même à Lucain ; Racine embrasse Euripide et Virgile ; Bossuet tend la main à Démosthènes; Fléchier caresse Isocrate; Boileau remercie Horace et Juvénal ; Massillon écoute Cicéron ; le bon Lafontaine s'étonne de voir Esope et Phèdre à ses pieds ; Molière cherche Aristophane, Plaute et Térence qui pâlissent à son aspect ; Buffon converse avec Pline qui le force à s'asseoir au-dessus de lui ; Jean-Jacques et Montesquieu discutent avec Platon ; Voltaire, enfin, se promenant seul au milieu de tous ces grands hommes, salue chacun d'eux en passant, et va se perdre dans une forêt de lauriers. »

Mais, dira-t-on, l'homme qui s'abandonne librement au cours de ses pensées et de ses inspirations a toujours un caractère plus franc, une démarche plus ferme et

plus décidée. Le culte fanatique rendu aux anciens, cette admiration superstitieuse qui nous retient servilement sur leurs traces, n'empêchent-ils pas d'atteindre la gloire qui eût couronné plus de hardiesse? Et puis si un grand nombre d'écrivains des âges modernes ont été imitateurs, tous l'ont-ils été? N'en est-il pas, au contraire, qui ne doivent leur renommée qu'à eux-mêmes, et ne se sont élevés qu'en volant avec leurs propres ailes? Se sont-ils traînés sur les pas d'autrui les Shakespeare, les Goëthe, les Schiller, les Byron, notre Lamartine dont les débuts ont été des chefs-d'œuvre d'imagination autant que d'harmonie, et M. Victor Hugo enfin, qu'il faut bien oser nommer, ce ferme et immuable esprit, à qui nul homme de bonne foi, tout en repoussant ses théories sociales, ne contestera certainement pas la force, la vie, un intérêt irrésistible dans les conceptions, et un style qui n'est qu'à lui? Avec eux nous pourrions nommer Chateaubriand, notre poëte national Béranger, plusieurs même de nos romanciers, notamment Balzac et Mme Sand, qui ont su donner au roman, à ce genre secondaire, une place si distinguée dans la littérature moderne.

A cela je répondrai que je suis le premier à rendre hommage au talent de ces écrivains supérieurs, et, en exaltant les avantages de l'imitation, loin de moi la pensée d'abaisser l'invention au dessous d'elle, et de lui contester sa prééminence et son rang. Mais, si ces hommes supérieurs se sont élevés par eux-mêmes, il se sont aussi laissé tomber quelquefois, et un peu moins d'indépendance n'aurait rien ôté à leur gloire. L'imitation ne défend pas de marcher; elle aide à marcher sûrement. Elle est la main tutélaire qui place des pierres au-devant des précipices dont sont bordées certaines routes, pour

empêcher la chûte du voyageur engagé pendant la nuit dans ces passages périlleux.

Au reste, il ne faut pas croire que les auteurs dont nous parlons n'aient jamais imité. On rencontre en foule dans leurs écrits des formes, des tournures, des traits de la physionomie des modèles antiques ; et l'on peut dire la même chose de tous les novateurs célèbres. Lorsque, franchissant les limites de l'art, ces esprits audacieux fondent un nouveau style, ouvrent des voies nouvelles à la pensée, alors même que leur imagination puissante, originale, semble le plus les éloigner de l'antiquité, leurs productions attestent souvent pour elle une involontaire admiration. Ils sacrifient à la face de tous sur les autels qu'on les accuse de renverser ; et c'est dans ce témoignage qu'ils font éclater leurs inspirations les plus éloquentes. Tant il est vrai que les maîtres du style et de la pensée élèvent le génie qui veut marcher dans la voie de leurs traditions.

Si les anciens, objectera-t-on encore, furent de grands écrivains, ils le devinrent en peignant la nature. Eh bien ! n'est-elle pas sous nos yeux comme elle était sous les leurs ? A quoi bon consulter la copie quand on possède l'original ? Mais on ne saurait copier la nature tout d'abord et sans maître. Il faut auparavant connaître l'art et la manière de la copier, et cet art ce sont encore les grands modèles qui vous en révèleront les secrets. De même celui qui veut devenir peintre ou dessinateur ne commence point par peindre ou dessiner d'après nature, il procède graduellement, et c'est sur des tableaux et des dessins déjà exécutés, *sur des études*, pour employer le mot technique, qu'il fait ses premiers essais.

Il faut d'ailleurs bien s'entendre sur ce qu'on appelle imiter la nature, car il y a deux sortes de nature, s'il

est permis de s'exprimer ainsi; l'une simple et primitive dont le type inaltérable se maintient dans tous les âges, dans tous les pays, à travers les vicissitudes et les variations perpétuelles des institutions, des mœurs et des progrès ou de la décadence de la civilisation. C'est elle, dit M. Charpentier (1), qui, simple et touchante, parle à toutes les âmes dans les vers d'Homère et de Virgile. Elle est la même aujourd'hui qu'il y a deux mille ans. Source féconde de généreuses pensées, de dévouements héroïques, elle fait battre les cœurs au récit d'une belle action, d'un sentiment sublime, d'une vertu obscure et libre. Voilà celle qu'on peinte les anciens, et après eux nos grands écrivains du XVII[e] siècle. Elle se révèle quelquefois dans un idiome encore grossier. Montaigne l'a reproduite avec sa vive et puissante imagination. Shakespeare lui-même lui doit une gloire que n'ont pu étouffer tant de défauts et de bizarreries. Il est ensuite une seconde nature, artificielle, telle que l'ont faite nos coutumes, nos mœurs fausses, nos vices polis. Celle-là se trahit par l'exagération des sentiments, une simplicité affectée, l'impatience de toutes les règles, le vague de ses rêveries, l'obscurité pénible de la pensée qu'elle prend pour de la profondeur. Mélange de mille nuances diverses, dans ses traits indécis, elle représente cette vieille Europe tourmentée de ses doutes comme de ses croyances, fatiguée de ses anciennes constitutions, à demi-contente de ses libertés nouvelles, se jetant hors de toutes les routes connues pour arriver à une perfection imaginaire, et se sauvant de l'ennui par l'extravagance.

Peignez la première de ces natures, et vous vivrez

(1) M. Charpentier, Études sur la littérature romaine.

éternellement. Car si la forme extérieure de l'homme peut changer, le fonds reste toujours le même ; et tôt ou tard le vrai reprend son empire sur les esprits ; seul il est éternel. Au contraire, la seconde de ces natures, expression fugitive d'une société qui passe, ombre fausse et légère d'un tableau que chaque jour efface, ne saurait fournir au génie des couleurs solides, des inspirations durables. Il est pour les littératures, comme pour les peuples, un certain charme de jeunesse, une vivacité d'imagination, une fleur de naturel qui s'éteint et meurt quelquefois pour ne plus renaître ; et ne nous faisons pas illusion, c'est peut-être là un peu, et à quelques illustres exceptions près, la condition où se trouve aujourd'hui la nôtre. Sans être précisément une littérature éteinte et épuisée, elle manque d'accent et de couleur. Froide, tourmentée et contrainte, elle est dépourvue de cette vivacité et de ces grâces que donne un style franc et loyal. Ses ornements accusent la plupart du temps la recherche et le besoin de cacher sous la pompe et l'imposture des formes ce qui lui manque du côté de la vigueur naturelle et de la réalité, comme ces modes bizarres qui n'ont été inventées que pour cacher certaines imperfections physiques, mais qui réussissent parce que bien des personnes ont intérêt à les adopter. Ne cherchez plus chez elle la grandeur et la vérité des images, la magnificence ou l'élévation de la pensée, ni ces beaux mouvements pathétiques qu'on demande à la haute éloquence comme à la haute poésie. L'éloquence, et je ne parle ici que de l'éloquence orale, des discours non écrits, n'a point dégénéré, il est vrai, dans le barreau français ; elle a de dignes interprètes dans nos avocats et dans les hauts magistrats chargés de rendre la justice, ou d'éclairer et de préparer ses arrêts. Elle n'est point

descendue dans la chaire au dessous du niveau de sa divine mission. Sous le souffle vivifiant de la liberté elle s'est ranimée dans nos chambres législatives également illustrées par nos orateurs nouveaux, et par ceux qui, après avoir élevé si haut la gloire de la tribune française, avaient pendant douze ans gardé le silence. Mais, hors de là, je veux dire dans les compositions écrites, dans les publications préparées à loisir, hors de là, si nous exceptons quelques écrits historiques ou philosophiques, quelques ouvrages de haute critique et quelques romans dont j'ai nommé les auteurs, hors de là, nous ne voyons surgir rien de véritablement saillant, rien de véritablement supérieur.

Cet état de choses tient au caractère de notre époque essentiellement positive. C'est au culte du positif, non à la recherche du beau idéal qu'elle s'est vouée. Le réalisme, le positivisme ont étouffé le sentiment; et l'esprit de spéculation et de calcul a chassé l'imagination du domaine des lettres.

Ce n'est qu'aux sources antiques que peuvent se retremper les littératures dégénérées. Les langues anciennes ont sur les modernes cet avantage qu'on les étudie sans aucune préoccupation d'intérêts positifs et matériels, sans aucune vue de relations politiques ou commerciales; elles ont cet avantage qu'elles parlent exclusivement à l'imagination, qu'elles la saisissent et l'élèvent dans une région d'idées vraiment pures, vraiment spirituelles, dégagées de tout ce qui rappelle l'égoïsme humain, de même (1) que les sons de l'airain religieux quand ils viennent à se faire entendre aux âmes pieuses et tendres au milieu des bruits de la terre,

(1) Théry, Modèles de discours et allocutions.

les couvrent tous, donnent des ailes à la pensée, et la transportent des choses du monde aux choses du ciel.

Mais, dira-t-on encore, pour bien connaître un auteur, pour saisir le secret de ses procédés et de ses moyens, il faut une étude longue et laborieuse ; il faut ensuite beaucoup d'efforts et de tentatives pour arriver à se modeler sur lui ; et par cette étude et ces préparations vous dépensez un temps considérable que vous auriez employé plus utilement à écrire d'après vous-même. J'en conviendrai ; le plus sûr moyen pour un écrivain de conserver son originalité et son indépendance, ce serait sans doute de n'avoir rien étudié, rien lu dont le souvenir ou l'impression pût le distraire et le détacher de ses propres pensées dans le courant de ses compositions. Mais peut-on raisonnablement supposer qu'un homme, malgré toute la conscience de son talent, se condamne volontairement à une telle ignorance ? Supposons donc plus raisonnablement un homme nourri de l'étude des grands modèles, et qui veut se soustraire à leur influence. Quelle lutte n'aura-t-il pas à soutenir contre ses propres souvenirs ? de quelle résistance n'aura-t-il pas à s'armer contre le type du beau gravé dans son esprit ? que d'efforts, en un mot, pour se dépouiller de ce qui se sera transformé en sa propre substance ? et dans ces combats que deviendra l'inspiration, la première condition du succès ? ensuite, quand il sera parvenu à s'isoler complètement, à se dégager de ses impressions premières, quel temps ne lui faudra-t-il pas pour retrouver les procédés et les ressources qu'il avait à sa disposition, pour reconstruire les préceptes que lui communiquait naguère une étude attrayante et facile, enfin pour substituer à des règles toutes faites, à des règles consacrées par l'expérience, des règles de sa façon, qui seront pour

lui une tyrannie mille fois pire que la première, et l'égareront dans sa course aventureuse ?

Ah ! n'ayons pas cette orgueilleuse confiance dans nous-mêmes. Ne nous exposons pas en aveugles sur des mers semées d'écueils, et ne fermons pas nos yeux aux phares salutaires allumés sur le rivage. S'éclairer des lumières des grands maîtres, ce n'est pas humilier son esprit ; se nourrir des substantiels aliments qui les ont formés, ce n'est pas affaiblir son propre tempéramment. Non-seulement l'imitation ne comprime pas le génie, mais encore elle lui donne une nouvelle force, semblable à ces armures de l'ancienne chevalerie, qui fortifiaient les corps assez robustes ou assez patients pour les supporter.

L'imitation des étrangers, a dit Mme de Stael, *est un défaut de patriotisme.* Cela pourrait être vrai dans l'imitation littéraire, si l'on n'y avait point égard aux exigences, aux caractères distinctifs des langues ; si l'on ne tenait pas compte de la différence des lieux, des temps, des costumes. Conserver sous la majesté romaine le costume français, c'est sans doute une difficile métamorphose ; et pourtant le costume français doit rester. Sur un même fonds il faut changer l'empreinte des figures. « Ainsi, dit M. Charpentier, les images que Virgile a tracées de la poésie pastorale ne devaient pas être les mêmes que celles qu'en a tracées Théocrite ; et si les bergers du second se produisent sous une nature plus nue en quelque sorte, il ne faut pas en conclure qu'elle soit plus vraie d'une vérité absolue, mais bien d'une vérité relative. Deux choses dans la poésie, comme dans les arts, font la fidélité de l'imitation : l'écrivain doit tout à la fois porter l'empreinte de son siècle, et dans ce siècle l'empreinte particulière des mœurs qu'il veut rendre. »

Jusqu'ici nous n'avons voulu parler que de l'imitation des anciens ; et nous n'avons rien dit de celle des auteurs étrangers qui ont écrit de notre temps. Suivant certains critiques, cette dernière ne serait pas seulement un danger pour le goût, elle serait encore peu en rapport avec notre rang dans la hiérarchie intellectuelle comme dans la hiérarchie politique de l'Europe contemporaine. Ne subordonnons point, disent-ils, notre littérature aux littératures étrangères, sur lesquelles, dans son état de décadence, elle n'a point abdiqué sa légitime souveraineté. Laissons à l'Allemagne et à l'Angleterre leurs excentriques rêveries ; ne cherchons pas à transporter des conceptions exotiques sur un sol qui les repousse, et n'alterons point, par un alliage forcé, la clarté de notre langue, devenue proverbiale. « S'il est une vérité, dit M. Nisard, « c'est que la langue française n'a jamais été ni mieux « parlée ni mieux écrite qu'aux époques où elle a été le « plus pure de tout alliage étranger, et, au contraire, « plus mal parlée ni plus mal écrite qu'aux époques où la « guerre, le mélange des peuples, la supériorité momentanée de la civilisation, y ont introduit des imitations « soit du génie particulier, soit de la langue des peuples « dominants. »

Ces critiques nous paraissent un peu exclusifs et sévères. Nous ne prétendons pas que les littératures étrangères présentent partout des modèles d'un goût irréprochable. Mais, à côté des défauts, elles ont aussi des beautés et souvent même d'un ordre supérieur, dont on ne doit pas dédaigner de tirer parti. Si un fleuve charrie dans ses flots du gravier et de l'or, pourquoi laisser se perdre le précieux métal qui, dégagé et épuré, reprendra tout son brillant et sa valeur? Les arts et l'industrie s'enrichissent chaque jour par de mutuelles communi-

cations, par des emprunts faits de peuple à peuple. Pourquoi n'en serait-il pas de même en littérature? Nous ne sommes que trop portés, surtout en France, à vouloir rabaisser tout ce qui est nouveau, à déclarer bizarre ce qui nous étonne, à condamner ce qui ne nous ressemble pas. L'un des premiers mérites, comme des premiers devoirs du critique et de tout écrivain, est de savoir s'affranchir des systèmes exclusifs, de dépouiller les préjugés nationaux, et d'être toujours prêt à rendre hommage aux chefs-d'œuvre, quels que soient le siècle et le pays qui les a vus naître. Ainsi se sont montrés ceux de nos écrivains qui ne se sont pas bornés à l'étude de l'antiquité, mais qui ont étudié l'Europe littéraire dans toutes ses faces ou aux plus mémorables époques de son histoire. Ainsi, par exemple, Mme de Staël, que nous citions tout à l'heure, dans ses beaux écrits sur l'Italie et sur l'Allemagne; ainsi M. de Sismondi dans son impartiale histoire des littératures du Midi; ainsi M. de Barante dans sa consciencieuse étude sur Schiller, et M. Guizot dans la sienne sur le grand tragique anglais; ainsi le maître de la critique française, M. Villemain (1), « qui aime la Grèce et Rome autant qu'il les connaît, mais qui tressaille aux beautés de Shakespeare, s'émeut aux accents de Milton, et s'étonne avec admiration devant les sublimes hardiesses de Dante. »

Si nous nous sommes étendu plus particulièrement sur les anciens, si nous leur accordons la préférence sur les modernes, c'est parce que leur gloire s'est épurée au creuset du temps, et qu'il y a généralement moins risque de s'égarer en s'avançant sur leurs traces. Mais

(1) M. l'abbé Lezat, Discours sur la critique, couronné par l'Académie des Jeux Floraux, en 1864.

la prédilection pour les uns ne doit pas conduire à l'injustice envers les autres.

Enfin, Messieurs, en signalant les avantages de l'imitation, nous ne prétendons pas condamner tous les hommes à être de perpétuels imitateurs. L'imitation a ses exagérations, ses excès, qu'il faut fuir, autant qu'il faut repousser le système qui interdirait son usage d'une manière trop absolue. Car, après tout, il faut bien

Qu'un homme ose être un homme et penser au grand jour.
(André Chénier).

Osez penser, osez être vous-même. N'obéissez d'abord qu'à vos propres inspirations et ne cherchez des secours étrangers qu'après avoir usé de toutes vos ressources personnelles ; alors, n'ayant plus rien à tirer de votre propre fonds, vous pourrez avec fruit interroger le souvenir de nos lectures, ou compulser les bons auteurs. Vous pourrez profiter de leurs pensées en les combinant avec les vôtres, produites sous des formes de votre création et teintes des couleurs de l'époque. Le goût qui perfectionne et qui choisit est une partie de l'invention, et une idée appartient pour moitié à celui qui la fait valoir son prix. (M. Villemain).

C'est ainsi qu'on s'assimile ce qu'on dérobe,
C'est ainsi *qu'on reste, en imitant, toujours original.*

« Si vous n'imitez pas, vous ne serez jamais imité, » a dit un spirituel écrivain ; ceux-là seuls qui se sont abreuvés avec ardeur à la source du goût, qui ont réfléchi dans leurs écrits les sublimes modèles, ont mérité de dicter des lois à leur tour aux écrivains des âges postérieurs.

Ne rougissons donc pas de faire ce qu'ont fait avec

nous tant d'hommes illustrés dans tous les genres de littérature. Imitons les grands maîtres, surtout ceux de l'antiquité, et disons avec un jeune poëte formé à leur école :

Sans doute le respect des antiques modèles
Peut ramener au vrai les muses infidèles.
Eux seuls de la nature imitateurs constants,
Toujours lus avec fruit, sont beaux dans tous les temps.
Heureux, qui jeune encore, a senti leur mérite ;
Même en les surpassant il faut qu'on les imite.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PAR M. ANSELIN, SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

(Séance du 14 Août 1864).

MESSIEURS,

Notre honorable directeur, M. Hubert, me donne la parole pour le compte-rendu, mais son pouvoir ne s'étend pas jusqu'à transmettre l'art d'en user comme il le fait lui-même.

Aussi, forcé d'accepter ce dangereux présent, j'aurai hâte de m'en dessaisir pour le remettre en des mains plus sûres.

Le Sphinx est à la mode. Son apparition fut l'événement du Salon de 1864. L'énigme se glisse partout, jusque dans la politique, chose sérieuse s'il en fût. Je me suis donc regardé comme suffisamment autorisé à poser à l'un de nos collègues, que vous regrettez de ne pas voir à cette séance, de lui poser, dis-je, cette question énigmatique :

Quelle analogie trouvez-vous entre une Danaïde et un Secrétaire-perpétuel ? Et la main sur la poitrine de mon Œdipe, mes yeux dans ses yeux, ni plus ni moins que dans le fameux tableau du Salon, j'attendais sa réponse.

Elle fut prompte.

Belle question, me dit-il.

La fille de Danaüs est *condamnée* à remplir toujours un tonneau qui se vide sans cesse, et le Secrétaire-perpétuel à puiser sans cesse, sans pouvoir l'étancher, dans un vase qui se remplit toujours.

Fort bien, lui dis-je. Sphinx débonnaire, je ne veux pas vous dévorer, pourvu qu'il vous plaise de restreindre aux Danaïdes l'expression *condamnées ;* car si leur travail était un supplice, l'œuvre du Secrétaire-perpétuel est un plaisir. Plus le vase déborde, plus il est heureux. — *Il* craint toujours d'en rencontrer le fond.

Courage donc, mes chers collègues, redoublez de zèle à remplir de vos travaux l'urne où je viens puiser. — Il y a cependant ce triste revers de la médaille, à savoir, que par l'adjonction de jeunes et ardents collaborateurs vous réparez ou avivez vos forces— tandis que les miennes.....! Enfin, je serai toujours heureux de vous les consacrer jusqu'à la dernière étincelle.

Voyons donc ce que contient notre urne mystérieuse, opérons-en le dépouillement, sinon en comité secret, du moins en famille ; car nous prenons pour telle un public bienveillant dont l'indulgence et les encouragements ne nous manquent jamais.

M Berville

Le premier nom qui vient sous ma plume est celui de notre collègue Berville, qui, le 22 août, même avant la clôture de l'année, remplissait, par la lecture de la biographie du poëte notre fondateur, le vide toujours prêt à se faire dans une séance d'adieux.

xandre Mais, dès la rentrée, et le 15 novembre, M. Alexandre nous donnait sur la vie de Molière de curieux rapprochements que, tout à l'heure, nous l'espérons, vous n'entendrez pas sans plaisir. Il jetait ainsi un vif intérêt sur cette première séance, ordinairement consacrée aux froides formalités de nos élections intérieures.

L'année se présentait bien. La séance du 12 décembre devait vous offrir la réception impatiemment attendue de MM. les docteurs Lenoël et Herbet, et si cette réception n'eût consisté qu'en formalités de convenances, je me bornerais à l'indiquer, encore qu'elle ait été relevée par les vers de M. Henriot; — mais plus que jamais
. Henriot nous voyons nos discours de réception se convertir en lectures substantielles, traitant des sujets littéraires ou scientifiques.

Nous pouvons donc, en toute justice, compter au nom-
M. Lenoël bre de nos travaux l'étude de M. Lenoël sur l'action du soleil, considérée comme cause de la motilité des ani-
M. Herbet maux, — et celle de M. Herbet, sur l'histoire et l'emploi du chloroforme et des anesthésiques en général, dans les opérations douloureuses.

M. Fuix Que n'en est il de la souffrance infligée par la misère à une partie trop considérable des sociétés humaines, comme des douleurs corporelles! Il sera digne de la reconnaissance de l'humanité entière l'économiste qui trouvera le remède à cette plaie du monde civilisé. Le problème est si difficile, que celui qui en cherchera la solution doit s'attendre à rencontrer de grands obstacles; mais la recherche n'en doit pas moins être encouragée, et nous devons remercier M. Fuix d'avoir présenté, sur cet intéressant sujet, un mémoire où les chiffres du mathématicien viennent en aide au projet du publiciste.

Nous le remercions aussi, au nom d'une science plus

infaillible, de nous avoir communiqué un travail sur la manière d'établir analytiquement les formules qui servent à la résolution des *triangles rectilignes*.

M. Decharme

Et puisque nous voilà sur le terrain de la science, applaudissons à la pensée de M. Decharme qui propose, dans un écrit en harmonie avec vos sentiments, d'introduire ce qu'il qualifie la méthode historique dans l'enseignement des sciences, et qui comporterait, comme préliminaire de l'étude d'une science, un historique abrégé de son point de départ, de ses progrès, des noms et des travaux des hommes qui ont fait progresser cette science, ou une partie des connaissances qu'elle embrasse. Enseignement bien propre à intéresser les élèves, tribut payé aux illustres adeptes qui ont consacré leur fortune, toute leur existence, exposé même leur vie, pour enrichir la science d'une découverte trop souvent constestée par la routine, l'amour-propre ou l'esprit de rivalité.

La célébrité dans tous les genres n'est le plus souvent qu'une récompense posthume, mais elle n'en est pas moins enviée, même par les plus modestes. C'est comme un instinct de l'âme qui, convaincue de son immortalité, attache un prix à ses œuvres, ce prix ne dût-il lui être décerné que quand elle aura quitté sa dépouille mortelle.

M. Tivier

Payer un juste tribut à la mémoire de celui qui n'est plus est une œuvre louable, un encouragement offert aux mérites futurs. Vous l'avez compris ainsi, Messieurs, en accueillant par vos applaudissements la justice rendue par M. Tivier, et avec cette élégance de style que vous lui connaissez, dans l'éloge qu'il vous a présenté de Jean Reboul, cet homme de bien, ce poëte de Nimes, qui sut épargner, pour les donner à la poésie, quelques-unes des heures précieuses que, par devoir, il devait consacrer au travail.

C'est aussi sur la proposition de M. Tivier que l'Académie vient de fonder un nouveau prix en faveur de l'élève de rhétorique du Lycée, auteur de la meilleure composition en discours français. Vos encouragements portent donc aujourd'hui sur les sciences et les lettres, ces deux bases fondamentales de l'enseignement.

Le sujet d'un prix d'éloquence a été par vous proclamé à votre séance publique de l'année dernière. Sur ce concours vous allez entendre le remarquable rapport de M. Tivier. Vous ne pouviez satisfaire d'une manière plus complète à votre programme.

D'autre part, vous êtes loin de négliger les intérêts matériels de l'industrie. Ils trouvent toujours ici l'appui de la science, leur guide le plus sûr.

le Marsilly

Rappelez-vous les profondes études de M. de Marsilly sur les différentes espèces de houille, sur le discernement dont il faut faire preuve dans leur emploi, et encore dernièrement sur les différents gaz qui s'en échappent dans la combustion. Travail important par ses conséquences pratiques, et dont vous avez ordonné l'insertion dans vos Mémoires.

Comme pour répondre à certaine banalité de reproches adressés aux académies par l'ignorance, qui ne les accuse que trop souvent de faire un étalage de savoir sans utilité, vous ne négligez pas plus l'agriculture que l'industrie. Si cette dernière fertilise les capitaux, l'autre fertilise la terre qui nourrit la société. La terre, source de toute richesse, disait Adam Smith, le grand économiste.

M. Bouthors

Mais, dans l'exploitation du sol, dans la manière d'en jouir, soit indivisément, soit en commun, la vaine pâture et les droits d'usage tiennent un rang important, qui intéresse le grand nombre ; c'est comme la démo-

cratie de la terre, et on en est d'autant mieux convaincu si on remonte, avec M. Bouthors, à l'origine de ces droits ruraux. Fidèle à ses études favorites, notre collègue nous fait retrograder de plusieurs siècles pour nous apprendre ou pour nous rappeler comment ces droits se sont établis, et pour nous faire voir que ce qui en reste atteste encore l'origine d'une possession commune. Considération que le législateur ne doit pas perdre de vue dans la création d'un code rural.

M Mancel

La création de ce code est elle urgente? Peut-il être immédiatement formé de toutes pièces ? Non, dit M. Mancel; les usages locaux, la disposition du terrain, doivent modifier ou rompre l'unité de cette législation. Ne nous pressons pas ; laissons le temps aux études locales de bien se renseigner ; à la jurisprudence civile ou administrative de décider les questions litigieuses, au point de vue de l'intérêt général, et alors nous arriverons à une œuvre plus complète et plus en harmonie avec les vrais intérêts ruraux.

M. Corblet

Si, de ces droits, d'une application réelle, nous voulions faire retour à l'exercice de droits plus anciens, maintenant hors d'application et qui, de l'aveu de M. l'abbé Corblet, n'ont plus qu'un intérêt historique, nous pourrions le suivre dans l'examen de la question de savoir si, dans la déposition de l'empereur Frédéric II par le pape Innocent IV, le second concile de Lyon est censé avoir pris part à la décision, par l'insertion de cette seule mention dans la sentence : *sacro presente concilio*, qu'il faut bien distinguer de celle : *sacro approbante concilio*. Bossuet, défenseur zélé des libertés de l'église gallicane, disait *oui*, M. l'abbé Corblet dit *non*. Je crois que, dans la discussion, la victoire reste à notre collègue; mais j'avoue que tout en admirant ce talent de recher-

ches critiques dont il fait toujours preuve, j'aurais regret de lui donner raison s'il s'agissait d'autre chose que d'un droit évanoui et emporté sur les ailes du temps.

Ce que le temps n'affaiblit pas c'est l'Évangile qui porte en lui ce germe sacré du perfectionnement de la société humaine. On a voulu de ce code divin avoir des traductions dans toutes les langues et jusques dans les *idiomes* ou *patois* qui, le plus souvent, portent le cachet des sociétés naissantes. Un membre de la famille de l'Empereur, le prince Louis-Lucien Bonaparte, a proposé une traduction de l'Évangile en patois picard. — Notre compatriote, M. Paris, a offert au prince cette traduction, et le traducteur a fait hommage d'un exemplaire à l'Académie.

. Garnier

La lecture de cette traduction a fait naître chez nous quelques dissidences d'opinion sur l'orthographe qui doit être adoptée pour représenter, par l'écriture, l'expression phonétique de notre vieux langage local. La difficulté vous a valu une dissertation lumineuse dans laquelle M. Garnier, après avoir établi la nécessité de préserver de l'oubli un patois qui porte l'empreinte primitive de notre langue, pose comme une règle, que l'orthographe doit moins s'astreindre à une expression phonétique absolue, que s'accorder avec la tradition et l'étymologie. Pour nous, Messieurs, tout en partageant l'opinion de M. Garnier, et en rendant justice à l'esprit d'analyse et de méthode avec lequel M. Paris a su distinguer les radicaux phonétiques, nous avouons n'avoir pu nous défendre d'un certain malaise en voyant revêtues d'expressions vulgaires et des rudes accents de notre dialecte picard ces naïves images, ces sublimes pensées pour la traduction desquelles aucune langue ne semblerait trop parfaite. Quant au rapport de M. Garnier, vous avez voulu que, prennant place dans vos

Mémoires, il pût y être consulté et servir de guide aux amateurs qui veulent revêtir les formes du vieux langage.

M. Vion

Dans vos travaux, les rapports n'occupent pas toujours le premier rang. Cependant, je dois vous signaler celui de M. Yvert sur les poésies dont M. Chalmeton, de Clermont-Ferrand, a fait hommage à l'Académie. — Celui encore de M. Vion sur le dernier volume des Mémoires de l'Académie de Metz; où après avoir rappelé la fondation, par notre Académie, d'un cabinet d'histoire naturelle, il exprime le vœu de voir, dans un avenir prochain, le Musée Napoléon offrir, dans notre ville, une splendide hospitalité à un congrès scientifique.

M. Deneux

Au nombre de ces rapports viendra prendre place encore la notice biographique de M. Déneux sur les artistes qui ont brillé dans nos concerts de la Société philharmonique.

M. Anselin

Victor Hugo avait dit de Saturne :

Pour lui notre soleil, qui n'est plus qu'une étoile,
Se perd, sinistre, au fond des cieux.

exagération poëtique pour l'antépénultième planète de notre système, mais réalité trop certaine pour Neptune qui, placée à 1150 millions de lieues du soleil, aux confins du système solaire, ne voit plus l'astre radieux que comme une étoile de deuxième grandeur. Ce fait, résultat d'une constatation mathématique, a suggéré à votre Secrétaire perpétuel, sur la lumière propre des planètes, quelques réflexions que vos délégués au dernier congrès scientifique de Paris ont bien voulu déposer dans les procès-verbaux des séances de ce congrès.

Enfin, le souvenir si présent à vos cœurs de notre regretté collègue, M. Rigollot, vous a rendu précieux l'hommage que vous a fait sa famille d'un exemplaire

de son grand ouvrage posthume sur l'histoire de la peinture et des arts du dessin, depuis l'époque romaine jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. Je désire que l'intérêt qui s'attachait à l'œuvre ait pu s'étendre jusqu'au rapport que vous m'avez autorisé à vous présenter sur cette œuvre aussi remarquable par la science qu'elle comporte, que par la pureté du goût dont elle fait preuve.

Berton

Que vous dirai-je, Messieurs, de la belle paraphrase, de la chaleureuse interprétation du psaume *in exitu Israël*, par M. l'abbé Berton ? Chez lui les convictions se traduisent toujours dans le style le plus élevé. Aussi, avez-vous décidé que les pages de cette œuvre éloquente orneraient vos Mémoires.

Un double vide s'est fait dans nos rangs. En conférant à M. Malot, qui s'éloignait, le titre de membre honoraire, nous étions loin de penser qu'une mort prématurée allait rompre ce dernier lien ; vous avez payé un juste tribut de regrets à la perte de cet excellent collègue.

Le départ de M. Bécot vous a péniblement affectés ; mais au moins ici la cause de la séparation en adoucit l'amertume. Pouviez-vous ne pas donner votre assentiment à cette promotion qu'un mérite dont il a laissé partout la trace devait vous faire prévoir.

Pour réparer ces pertes, vous avez appelé parmi vous MM. Ponche et Poiré. Le siége de M. Ponche est marqué à côté de ces dignes représentants du commerce que vous possédiez déjà.

d. Ponche

La première partie de son excellent travail sur le passé, le présent et l'avenir du commerce d'Amiens, lui ouvrit vos rangs. Bien que la fin de cette œuvre, qui promettait un bel ensemble, n'eût pas encore paru, le début vous inspira un vote de confiance, et vous avez été bien inspirés. Votre attente a été remplie et votre confiance justifiée dans la récente séance de la Société

industrielle, où le complément de l'intéressante étude de M. Ponche a reçu d'unanimes applaudissements.

M. Poiré

Les titres de M. Poiré n'étaient-ils pas écrits sur ces diplomes ? de tels grades ne sont-ils pas le prix de joûtes sérieuses, de rigoureuses épreuves ? et la manière brillante dont il s'acquitte des devoirs du professorat, dans les cours qui lui sont confiés, n'est-elle pas la confirmation pratique d'un savoir officiellement proclamé?

MM. Lenoël, Herbet, Ponche et Poiré seront des membres zélés sur la collaboration desquels vous pouvez compter.

M. Forceville

Les beaux-arts ont leur prix, Messieurs; ils sont l'honneur de notre France, si riche en toute espèce de gloire. Mais si leurs adeptes sont nombreux dans la Capitale, où la vue incessante des chefs-d'œuvre fait naître et alimente le feu sacré, ils sont plus rares dans la Province, où l'artiste doit, pour ainsi dire, puiser en lui-même ses inspirations

Si nous en exceptons le célèbre peintre de pastel De Latour, un des premiers membres et un des bienfaiteurs de notre académie, cette société rencontre peu d'artistes dans ses rangs, depuis sa fondation.

Aucun des nôtres encore n'avait consacré son talent à nos célébrités picardes, et maintenant nous avons un collègue qui se donne tout entier à cette œuvre patriotique.

M. Forceville s'acquitte cette année de son tribut académique en nous offrant la statue de Robert de Luzarches, l'immortel architecte de notre basilique.

Cette statue, dans un monument allégorique en cours d'exécution, représentera l'Architecture, tandis que la Guerre et l'Éloquence de la tribune, la Science et la Littérature y paraitront sous les traits du général Foy, de

Delambre et de Lafontaine ou de Racine, tous deux enfants de la Picardie.

Nous avons toute confiance en l'exécution de ce monument; le passé nous est un garant de l'avenir. Un nouveau fait vient de confirmer le jugement porté sur l'exécution de la statue de Gresset. La mauufacture de Sèvres a voulu l'avoir en réduction, pour la faire exécuter en porcelaine. Cette œuvre est la troisième seulement des productions modernes à laquelle cet honneur ait été décerné. Si la statue de Robert de Luzarches n'est pas destinée à prendre place dans nos archives, au moins ne sortira-t-elle pas de l'enceinte de la cité où déjà s'offrent à nos yeux tant de productions sorties des mains de notre collègue.

Yvert

Qu'ai-je besoin de vous dire que M. Yvert, comme il le fait toujours, comme il va le faire encore, tempère, par le charme de ses vers, la sévérité de nos lectures.

Courtillier

Si la poësie s'est montrée, sous sa plume, vive, légère un peu épigrammatique, elle s'est voilée d'un crêpe dans les vers de M. Courtillier.

Ma dernière heure est le titre d'une pièce de vers où l'auteur, après avoir, avec amertume, rappelé à grands traits les déceptions de la vie, rompt avec indifférence les liens qui l'attachent à la trompeuse humanité, et ne donne de regrets qu'aux constantes et fidèles beautés de la nature, auxquelles il adresse en ces termes ses derniers adieux :

« Adieu fleuves aimés, lacs bleus, fertile terre
« Qu'ombragent les grands bois de leurs rideaux mouvants,
« Voix des sombres forêts que réveillent les vents,
« Du printemps qui renaît fleuri, molles haleines,
« A vous seuls mes adieux à l'heure du départ;
« A vous seuls mes regrets et mon dernier regard.

Ne puis-je encore rappeler, comme une œuvre académique et sérieusement à compter dans notre contingent, le discours que vous venez d'entendre sur l'*Imitation littéraire ?* Dois-je passer sous silence ces réponses de notre directeur, M. Hubert, aux discours de réception de cette année, réponses pleines d'enseignements utiles, toujours marquées au coin d'un goût parfait, d'un tact exquis et d'appréciations personnelles en harmonie avec nos sentiments ?

M. Rigault

Nous touchions à la clôture de nos travaux, Messieurs, lorsque M. Rigault est venu en marquer le terme par un discours important au point de vue moral et philosophique.

Notre époque est celle du progrès, mais l'acquisition de la science, objet de tous les efforts de l'intelligence, sera-t-elle favorable ou funeste à la morale? développera-t-elle ou affaiblira-t-elle le sentiment du bien et du beau ? nous reportera-t-elle avec plus de ferveur vers la divine intelligence qui régit le monde ?

Pour arriver à la solution de cette grande question, M. Rigault parcourt le cercle de nos connaissances, et dans cette revue, où brille une grande richesse de style, il fait voir à chaque pas tout ce que la science peut ajouter à l'élévation des sentiments, au perfectionnement moral, au retour vers la Divinité, et, comme on devait s'y attendre, il conclut en faveur du progrès.

Je m'arrête, Messieurs, j'entrevois le fond de l'urne ; mais pendant les quelques jours de repos que nous croyons avoir mérité, je prévois qu'un infatigable zèle va se préparer à la remplir de nouveau. Puissions-nous encore y puiser à pleines mains et prouver, une fois de plus, que l'Académie ne faillit pas à sa noble mission.

ANALYSE

DU

LIVRE DE M. LE Dr REYNAUD :

LES MÉDECINS AU TEMPS DE MOLIÈRE

PAR M. LE Dr ALEXANDRE.

(Séances des 14 Novembre 1863 et 14 Août 1864).

MESSIEURS,

« Déridons-nous avec Molière, dit M. Ste-Beuve, dans » un numéro du *Constitutionnel*, du mois de juillet de » l'an dernier. On se lasse et on s'ennuie de tout, dit-il » encore ; on se lasse d'entendre louer M. de Turenne, » d'entendre appeler Aristide le juste, d'entendre dire » que le grand siècle est le grand siècle, Louis XIV un » grand roi, que Bossuet est l'éloquence en personne, » Boileau le bon sens, Mme de Sévigné la grâce, Mme de » Maintenon la raison ; on se dégoûta de Racine plus » aisément encore que du café. A la longue, on se ras- » sasie même du miel, dit Pindare, même des fleurs » enchanteresses d'Aphrodite. Il y a une seule chose en » France dont on ne paraît pas près de se déshabituer et » de se lasser, c'est d'entendre dire du bien de Molière. »

C'est à propos d'une nouvelle édition des œuvres complètes de ce profond penseur, par M. Louis Moland, et des *Recherches sur Molière et sa famille*, par M. Eudore Soulié, que M. Ste-Beuve tient ce langage. En effet, Messieurs, jamais on n'a parlé de Molière autant que de notre temps ! Ce sont ses œuvres en 6 volumes in-8°, par M. Tascherau ; ce sont les *mêmes œuvres*, petit format, 8 volumes, fesant partie de la collection dédiée au Prince Impérial ; c'est *le Roman de Molière*, par M. Édouard Fournier ; *la Fille de Molière*, comédie par le même ; *les Contemporains de Molière*, de M. Victor Fournel ; *Molière et Benserade*, comédie ; *Molière chez son barbier*, anecdote dramatique, c'est enfin *Molière et les médecins de son temps*, par M. le docteur Maurice Reynaud.

Notons que tous ces ouvrages ont paru pour ainsi dire au même moment.

C'est du livre de M. Reynaud que nous nous proposons de vous entretenir aujourd'hui, Messieurs, après ce préambule qui fait voir que notre temps justifie pleinement le pronostic de Boileau, à qui Louis XIV fesait un jour cette question : «Dites-moi, M. Despréaux, quel est, selon vous, le plus rare des grands écrivains qui auront honoré la France durant mon règne.» « Sire, c'est Molière, répondit Boileau. » « Je ne l'aurais pas cru, dit le Roi ; mais vous vous y connaissez mieux que moi. »

Le livre de M. Reynaud, contenant près de 500 pages, est divisé en huit chapitres. Nous suivrons cette division pour notre analyse, en donnant le sommaire entier de chaque chapitre, pour ne vous arrêter, Messieurs, que sur les points qui nous paraîtront les plus dignes de fixer votre attention.

Voici le sommaire du chapitre premier, le seul dont il sera question aujourd'hui :

L'ancienne faculté de médecine de Paris.— Son installation. — Ses origines. — Son esprit. — Côté religieux de cette institution. — Le doyen. — Les élections. — L'enseignement. — Les examens. — Les grades.— Serment des bacheliers. — Cérémonies de la licence. — Les thèses. — Bénédiction du chancelier de l'Université. — Le paranymphe. — Le doctorat. — L'acte pastillaire. — Sources auxquelles a pu puiser Molière pour la cérémonie du *Malade imaginaire*. — Banquets. — Mœurs intimes.

L'auteur entre en matière par la description de l'amphithéâtre de la rue de la Bûcherie, dont il reste encore quelques traces, où la Faculté tenait ses séances, là où » ont étudié ou enseigné les grands anatomistes du dix-» septième siècle, Bartholin, notre Riolan, Pecquet, Littre, Winslow.»

Cet amphithéâtre était autrefois une dépendance d'un vaste et bel hôtel où la Faculté était largement et commodément installée, comme on le voit dans une description donnée par Gabriel Naudé : grande cour, vaste salle pour les disputes solennelles, d'autres pour les leçons journalières, une belle chapelle, un riche mobilier, une bibliothèque remplie des livres les plus précieux, un laboratoire pour la préparation des médicaments, des logements pour tous les employés, un jardin botanique contenant toutes les plantes employées en médecine. Aucune des Facultés étrangères, de Rome, de Bologne, de Padoue, de Salamanque, n'en pouvait montrer autant à la même époque.

« Qu'on se figure, dit encore l'auteur, un jour de grande réunion, dans un amphithéâtre éclairé par un immense vitrail où sont représentées les images du Christ, de la Vierge et de S^{t}-Luc, patron des médecins;

une centaine de docteurs, le bonnet carré sur la tête, avec la soutane de soie violette et la robe fourrée d'hermine ; au-dessous d'eux une foule d'étudiants revêtus de la robe noire des bacheliers ; sur une chaire élevée, entouré de ses massiers, le doyen, président l'assemblée silencieuse, et célébrant dans une harangue cicéronienne les vieilles gloires d'une institution plusieurs fois séculaire, et l'on aura, dans ce fidèle tableau de l'ancienne Faculté, un spectacle qui n'est pas, je le veux bien, celui d'une assemblée de rois, comme le sénat romain, mais qui ne manque pourtant ni de solennité, ni d'une certaine grandeur. »

Le nombre des membres de cette Faculté était restreint à cent ou cent dix, ce que l'auteur regarde comme un des éléments de sa grandeur. La population de la capitale était de 540,000 âmes, ce qui fait environ un médecin pour 4,900 habitants : aujourd'hui on compte un médecin pour 960 habitants.

Le premier lien de tous ces hommes, différents d'âge, de situation, était la Religion. Être catholique romain fut pendant longtemps la première condition d'admission aux examens. « La Faculté, dit M. Reynaud, le prouva d'une façon énergique en 1637. Le duc d'Orléans, frère du Roi, avait voulu faire admettre sur les bancs un certain Brunier, fils de son premier médecin et protestant. Il écrivit, à ce sujet, au doyen Hardouin de St-Jacques, la lettre la plus flatteuse, la plus caressante, qu'il signait : *Votre bon ami*, GASTON. En vain le Roi joignit-il des ordres précis aux recommandations de son frère. On lui envoya une députation chargée de lui faire des représentations respectueuses, et il dut s'incliner devant les statuts. Cependant, la Faculté se départit bientôt après de cette rigueur ; car, dès l'année 1648, on

trouve sur ses listes quatre docteurs appartenant au culte réformé. Elle se trouva fort bien de cette tolérance; et catholiques et protestants y vécurent en bonne intelligence jusqu'au jour où la révocation de l'édit de Nantes vint jeter dans son sein de nouvelles semences de troubles.

Chacun sait que les pratiques religieuses étaient alors très-communes; qu'elles avaient lieu dans toutes les institutions, grandes et petites. Mais on voit, dans le cours de cet ouvrage, que l'Église s'était réservé un rôle important surtout dans les institutions médicales. Ainsi, lorsque le candidat était trouvé par la Faculté apte à exercer son art, il tombait à genoux aux pieds du chancelier qui lui donnait la bénédiction en ces termes: *Auctoritate sanctæ sedis apostolicæ, quâ fungor in hâc parte, do tibi licentiam legendi, interpretandi et faciendi medicinam hîc et ubiquè terrarum, in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti.*

Les questions posées au licencié par le chancelier se ressentaient parfois de leur origine cléricale. Nous rappellerons, avec l'auteur, que le chancelier était un chanoine de la métropole de Paris; qu'il avait joui, pendant longues années, d'une juridiction souveraine sur les écoles de son territoire, et qu'il représentait, pour cette circonstance spéciale de la bénédiction des licenciés, le Souverain pontife, chef suprême de l'enseignement dans tout l'univers catholique.

La Faculté remplissait alors, auprès des pouvoirs publics, le rôle aujourd'hui dévolu à l'Académie de médecine et aux Conseils d'hygiène et de salubrité. Toutes les grandes mesures de police médicale lui incombaient: surveillance et inspection des pharmacies; consultations sur les épidémies, soit de Paris, soit des Provinces; sur

les mesures générales d'assainissement; sur la répartition des eaux ; sur les cimetières ; les quarantaines, sur certaines industries, surtout celles qui ont trait à l'alimentation publique ; sur les falsifications des denrées et les moyens de les reconnaître, de les prévenir ; sur les cas de médecine légale.

Un paragraphe de notre ouvrage est consacré au doyen, le plus haut dignitaire, le premier champion de la Faculté, le gardien de la discipline et des statuts, élu pour deux ans, avec le droit de battre monnaie. Le doyen répond, sur son propre patrimoine, de la bonne administration des biens de la Compagnie ; il a double part dans les distributions ; il convoque les assemblées, recueille les voix, formule les conclusions ; il participe à l'élection du recteur, veille à la discipline de l'École, à la prospérité des études, il maintient la bonne harmonie entre les confrères, relève les fautes graves, les signale à l'animadversion de tous, requiert les peines disciplinaires, depuis la simple amende jusqu'à l'exclusion. Ne pourrait-on pas regretter quelques-unes de ces attributions du doyen, aujourd'hui tombées dans l'oubli ?

Au dehors, dit notre historien, le rôle du doyen ne se bornait pas à conduire des processions et à prononcer des harangues officielles. Il avait à supporter le poids des attaques, des haines auxquelles la Faculté était en butte. Il s'était engagé, par serment, à poursuivre avec une implacable rigueur tous les attentats commis contre les priviléges ou la dignité de ses administrés, attentats de tous les jours de la part d'ennemis nombreux et puissants, ce qui l'obligeait à comparaître en justice et à plaider au besoin. Avec de tels soucis, joints ordinairement aux soins d'une clientèle considérable, si le décanat était un grand honneur, dit M. Reynaud, il devait être aussi une lourde charge.

L'enseignement était à deux degrés : celui des professeurs et celui des bacheliers. L'anatomie, la physiologie, l'hygiène et, plus tard, la chirurgie, la botanique et la pharmacie étaient l'objet des matières enseignées. Il se fesait aussi des cours, au Jardin-Royal et au Collége de France, professés par des docteurs-régents de la Faculté.

Mais l'enseignement clinique si bien cultivé de nos jours, qui fait que nos élèves, en sortant des écoles, sont déjà des praticiens, ce précieux enseignement alors n'existait pas; les étudiants, pour la plupart, arrivaient au baccalauréat sans avoir vu un seul malade. Il n'y avait d'exceptés que ceux qui s'attachaient à un docteur pour le suivre dans ses visites, à peu près comme cela se pratiquait dans l'ancienne Rome.

Les professeurs, au moment de leur nomination, prêtaient le serment suivant : « Nous jurons et promettons « solennellement de faire nos leçons en robe longue à « grandes manches, ayant le bonnet carré sur la tête et « la chausse d'écarlate à l'épaule. » Professeurs d'aujourd'hui, s'écrie M. Reynaud, vous pour qui robe et bonnet carré ont perdu tous leurs charmes, vous que les invitations les plus pressantes de l'Autorité ne peuvent décider à vous revêtir de ce costume, vous doutez-vous que, sous le régime où ont vécu vos prédécesseurs, cette négligence eût été un véritable parjure ?

Nous noterons encore, parmi ces curieux détails, le serment qu'on fesait prêter aux bacheliers :

« 1° Vous jurez d'observer fidèlement les secrets d'honneur, les pratiques, les coutumes et les statuts de la Faculté, de tout votre pouvoir, et, quoiqu'il arrive, de n'y contrevenir jamais ;

« 2° De rendre hommage et respect au doyen et à tous les maîtres de la Faculté ;

« 3° D'aider la Faculté contre quiconque entreprendrait quelque chose contre ses statuts ou contre son honneur, et surtout contre ceux qui pratiquent illicitement, toutes les fois que vous en serez requis, comme aussi de vous soumettre aux punitions qu'elle inflige en cas de faute ;

« 4° D'assister en robe, à toutes les messes ordonnées par la Faculté, d'y arriver au moins avant la fin de l'épître, et de rester jusqu'à la fin de l'office, fût-ce même une messe d'anniversaire pour les morts, sous peine d'un écu d'amende ; comme aussi, et sous peine d'une égale amende, d'assister, tous les samedis, à la messe de l'École, le temps des vacances excepté ;

» 5° D'assister aux exercices de l'Académie et aux argumentations de l'École pendant deux ans ; de soutenir une thèse sur une question de médecine et d'hygiène; enfin d'observer toujours la paix et le bon ordre, et un mode d'argumentation dans les discussions scientifiques prescrites par la Faculté. »

Ne faites-vous pas cette remarque avec nous, Messieurs, que l'engagement pris par serment d'assister à la messe, en robe, d'y arriver avant la fin de l'épître et de rester jusqu'à la fin de l'office, de ne discuter qu'en paix, en bon ordre et sous un mode décent d'argumentation, prouverait assez que l'expérience avait démontré combien était grande, pour les étudiants bacheliers, la difficulté d'observer ces choses ?

Les thèses remontent, dit M. Reynaud, à la plus haute antiquité. Bornées à de simples propositions d'abord, elles avaient pris des développements considérables, en comptant l'image qui la fesait rechercher, comme on le voit faire à Toinette dans *le Malade imaginaire.*

Les sujets de thèses, pour le baccalauréat en médecine,

étaient pris souvent dans les questions médicales sérieuses et qui pourraient encore être discutées aujourd'hui. Mais il s'en trouvait d'autres sur des questions vraiment incroyables, comme celles-ci par exemple : *Les héros naissent-ils des héros ? — Sont-ils bilieux ? — La femme est-elle un ouvrage imparfait de la nature?— L'éternuement est-il un acte naturel ? — Les bâtards ont-ils plus d'esprit que les enfants légitimes ? — Faut-il tenir compte des phases de la lune pour couper les cheveux ?* — Celle-ci valait mieux : *An modicus cibi, medicus sibi ?* Jeu de mots que je traduis ainsi, cherchant à en imiter le laconisme : *Être sobre, n'est-ce pas être son médecin ?* Cette question est tout à fait médicale et prête à des développements d'hygiène. La thèse pour la licence avait souvent pour sujet, comme nous l'avons dit, une question religieuse ou littéraire, ou d'un tout autre caractère, et la discussion durait depuis cinq ou six heures du matin jusqu'à midi.

« Quelle situation que celle de ce pauvre bachelier, obligé d'avoir, pendant sept heures, plus d'esprit, de littérature, d'érudition que toute la Faculté ensemble..., et de fournir à ses rivaux et à ses juges, à ses frais, dans une pièce voisine, du vin et des rafraîchissements qui réparaient leurs forces et pouvaient rendre la partie plus inégale encore ! »

Le doctorat était le grade suprême et comme une consécration du droit de pratique déjà acquis. Il donnait voix délibérative aux écoles et droit à tous les honneurs de la profession. La licence introduisait un médecin dans le public ; le doctorat l'introduisait dans le sanctuaire de la Faculté. Pour l'obtention du doctorat tout se passait à huis clos et comme en famille.

Après un vote de la Faculté, favorable au candidat,

celui-ci était admis à la *vespérie*. C'était un acte préparatoire qui, comme son nom l'indique, se passait dans l'après-dinée et était présidé par un docteur de l'ordre des anciens. Il ouvrait la séance par un discours sur la dignité de la profession, sur les devoirs à remplir, les maximes d'honneur et de probité auxquelles il devait se conformer.

« Le jour de la réception venu, le récipiendaire, précédé des massiers, ayant son président à sa gauche et suivi des docteurs chargés d'argumenter contre lui, se rendait à la grande salle de l'École et montait en chaire avec le président. Le grand appariteur s'approchait de lui, et après l'avoir salué, lui disait: *Domine doctorande, antequàm incipias, habes tria juramenta.* » C'est toujours à peu près le même serment que nous avons vu exiger des bacheliers : d'observer les droits, statuts, coutumes de la Faculté ; d'assister, le lendemain de S^{t}-Luc, à la messe pour les docteurs décédés, et enfin de lutter de toutes ses forces contre ceux qui exercent illicitement la médecine. *Vis ista jurare ?* disait le grand appariteur ; et le candidat de répondre : *juro.* Alors le président prenait un bonnet carré avec lequel il traçait dans l'air le signe de la croix, et après le lui avoir mis, de deux doigts il lui donnait un léger coup sur la tête, et ensuite l'accolade. De ce moment le monde possédait un docteur de plus.

Comme le dit l'auteur dont nous analysons le livre, on voit ici une frappante analogie entre cette solennité scolastique et la fameuse cérémonie du *Malade imaginaire*, qui doit être considérée comme un abrégé de toutes celles où devait passer le candidat dans le cours de ses études. On retrouve, en effet, cette ressemblance dans les discours des deux *præses*. Celui de l'École commence la cérémonie par un discours retraçant l'importance, la

dignité de la profession. Le *præses* de la comédie ne peut assez s'extasier sur les bénéfices de la profession. Il dit en latin macaronique :

« Non possum, docti confreri,
En moi satis admirari
Qualis bona inventio
Est medici professio;
Quam bella chosa est et benè trovata,
Medicina illa benedicta,
Quœ, suo nomine solo,
Surprenanti miraculo,
Depuis si longo tempore,
Facit à gogo vivere
Tant de gens omni genere. »

On pourrait s'étonner peut-être que, médecin que je suis, je me plaise à rapporter ces lazzis et à en rire avec vous, Messieurs, cela n'a pourtant rien d'étonnant, et je ris, ma foi, bien naturellement. D'abord, parce que ce langage n'ébranle en aucune manière la vérité de l'art médical ; ensuite, parce que, dans son expression vivement comique, il dit bien toute l'incrédulité de Molière à l'endroit de la médecine ; mais il ne dit que cela.

La plupart des discours prononcés dans les réceptions, soit par les présidents, soit par les récipiendaires, sont emphatiques jusqu'au ridicule. Voyez plutôt par ce fragment d'un discours fait à la louange d'un candidat :

« Le voilà ce jeune Moreau, la merveille de son siècle » et de cette école! Que dis-je? la merveille ! mais y a-t-» il rien qu'on ne puisse appeler merveilleux en un mor-» tel chez qui tout est divin, et dont on ne doit attendre » rien d'ordinaire? C'est le caractère distinctif des héros, » que chez eux tout est illustre, rien ne souffre la mé-» diocrité. Or, est-ce bien un héros dont j'ai à vous

« entretenir? Oui, Messieurs, et je n'en veux pour preuve » que ce qu'en dit le suave Isocrate : (Que pensez vous » d'Isocrate en cette affaire, Messieurs?) Ceux qu'une » heureuse facilité, un génie naturel disposaient à toutes » sortes d'études et de travaux, et séparaient ainsi de la » foule, Isocrate les appelait les enfants des dieux, » comme si ces intelligences privilégiées lui eussent » paru, non pas engendrées par les hommes, mais » formées par la main même de Mercure ou de Mi- » nerve. Et ce serait une grave erreur de mesurer la » vertu, la doctrine, les mérites divers de notre licencié » au nombre de ses années. Que de fois, dans cette en- » ceinte, asile du génie et de la science, vous avez cru » voir réunis en lui seul Hippocrate rendant de vive- » voix ses oracles, Platon enseignant la philosophie, » Aristote disputant avec subtilité et profondeur, Galien » pratiquant l'art de guérir, Pline étudiant la nature, » Théophraste racontant les merveilles des plantes, » Ptolémée interrogeant le firmament, Cicéron enchaî- » nant les cœurs par les charmes de son éloquence! » Alors, je me le rappelle, refusant de croire à son » extrême jeunesse, vous étiez tentés de vous écrier :

« Non hœc humanis opibus, non arte magistra,
« Proveniunt....»

Molière n'aurait eu rien à changer à ce discours pour en faire une scène du meilleur comique.

Nous ne vous citerons rien des discours où l'on louait la Faculté. C'est le même mauvais goût que les dicte, et l'hyperbole n'y a plus de termes. Je préfère vous dire avec l'auteur quelque chose touchant le côté culinaire et gastronomique de ces docteurs du grand siècle. Brillat-Savarin, cité par M. Reynaud, place dans sa *Physiologie*

du goût, les médecins dans un rang honorable parmi les *gourmands par état*. « Ainsi le veut la force des choses, » dit-il. Toujours impatiemment attendus, ils sont ac- » cueillis avec empressement. C'est une jolie malade qui » les engage ; c'est une jeune personne qui les caresse ; » c'est un père, c'est un mari, qui leur recommandent » ce qu'ils ont de plus cher. L'espérance les tourne par » la droite, la reconnaissance par la gauche ; on les » embecque comme des pigeons ; ils se laissent faire et » en six mois l'habitude est prise, ils sont gourmands » sans retour. »

N'oubliez pas, Messieurs, que c'est Brillat-Savarin qui parle; il fait un roman, il n'a rien vu de cela.

Pourtant on mangeait beaucoup du temps de l'ancienne Faculté, l'histoire est là pour le dire ; mais on mangeait déjà bien moins que du temps de Rabelais, que M. Reynaud appelle l'âge héroïque des diners. Dans cet âge héroïque, les repas de corps abondaient : on dinait après chaque examen, après chaque thèse, aux frais du candidat reçu ; on dinait à la St-Luc ; on dinait aux redditions de compte; on dinait lors de l'élection du doyen. Tout était prétexte à diner. Il y avait même un diner botanique. Il fut un temps où la Faculté nommait d'office deux députés pour goûter les vins avant qu'on s'assemblât.... Guy-Patin raconte avec complaisance le diner qu'il offrit à ses confrères pour son joyeux avénement au décanat. « Trente-six de mes collègues, dit-il, firent » grande chère : je ne vis jamais tant rire et tant boire » pour des gens sérieux, et même de nos anciens : c'était » du meilleur vin de Bourgogne que j'avais destiné pour » ce festin. Je les traitai dans ma chambre où par- » dessus la tapisserie se voyaient curieusement les ta- » bleaux d'Érasme, des deux Scaliger père et fils, de

» Casaubon, Muret, Montaigne, Charron, Grotius, » Heinsius, Saumaise, Fernel, de Thou, et notre bon » ami G. Naudé, et enfin celui de François Rabelais, » duquel autrefois on m'a voulu donner vingt pistoles. » Que dites-vous de cet assemblage? Mes invités n'é- » taient-ils pas en bonne compagnie?...»

En fesant l'analyse du livre de M. Reynaud, nous n'avons pas reculé devant la tâche, assez délicate pour un médecin, de vous laisser voir les docteurs du temps de Molière, sous leurs côtés vulnérables, jusqu'à parler même du reproche qu'on leur fesait d'être gourmands. Mais n'y avait-il que les médecins vulnérables à tant d'endroits? Quant à la gourmandise, par exemple, nous devons dire, comme correctif nécessaire du reproche qu'on fait de ce défaut aux médecins d'alors, que ce même défaut était dans l'air, qu'il avait quelque chose d'épidémique et de contagieux parfois. Nous en trouvons la preuve dans ce même paragraphe du docteur Reynaud. Il était d'usage, à ce qu'il paraît, qu'en souvenir des liens qui rattachaient la Faculté au chapitre métropolitain, les licenciés, le jour de leur bénédiction, invitassent à dîner le chancelier et tous les chanoines de la Cathédrale. Or, on raconte que, vers 1650, la Faculté ayant voulu supprimer ce repas comme trop dispendieux, les chanoines le réclamèrent comme un droit et entamèrent une procédure à ce sujet. S'il n'y eut pas de procès, dit M. Reynaud, il y eut du moins de nombreuses contestations à la suite desquelles les chanoines cessèrent d'assister aux actes de la licence.

Que vous en semble, Messieurs? Les médecins du temps n'étaient donc pas les seuls qui méritassent le reproche de gourmandise! Et ne trouvez-vous pas que nous avions raison de regarder ce péché comme un mal épidémique de l'époque?

M. Reynaud ne voudrait pas terminer son premier chapitre sans parler des étudiants de cette Faculté ; mais les renseignements lui manquant, il fait son paragraphe en fesant revivre le Thomas Diafoirus du *Malade imaginaire*, et en mettant en scène avec lui un personnage réel, le jeune étudiant Noël Falconnet, que son père a confié à Guy-Patin, et dont celui-ci parle dans ses lettres. « J'approuve volontiers Angélique, dit M. Reynaud, refusant, par amour pour un autre, la main de Thomas Diafoirus. A vrai dire, elle n'y a pas grand mérite. Mais aussi l'on n'a pas tous les jours sous la main, comme dans la comédie, un Cléanthe, jeune, beau, spirituel et riche. Le choix est alors trop facile.

» Le vrai Thomas Diafoirus que je me figure, dit toujours l'auteur, est un jeune homme de bonne bourgeoisie, ayant une honnête fortune et n'attendant pas après son métier pour vivre. C'est un garçon rangé, ayant fait de bonnes humanités, sachant peut-être un peu trop de grec et de latin ; (peut-être aussi Cléante à son tour n'en sait-il pas assez) ; mais sachant aussi la médecine, et fort comme un *turc sur les principes ;* d'ailleurs point si niais, ni si empesé qu'on veut bien le dire. Je lui connais pour camarade un certain Noël Falconnet que son père a confié à *M.* Guy-Patin, et qui lui donne parfois bien de la tablature. Le bon homme le mène voir des malades pendant la semaine et des processions le dimanche. Mais cela n'empêche pas le jeune bachelier d'avoir ses distractions particulières sans sortir de la rue St-Jacques. Thomas est plus sage. Le travail ne lui fait pas oublier le plaisir ; mais il s'arrête aux justes limites et ses plus grandes facéties se bornent à quelques propos licencieux peut-être, les jours de grande argumentation. Il réussira, son chemin est tracé d'a-

vance : avec des appuis, et il en aura par son père, il se poussera rapidement dans la Faculté ; il deviendra professeur, doyen peut-être ; il verra des malades, accroitra son patrimoine, vivra tranquillement et honoré et élevera bien sa famille. En faut-il davantage pour être heureux ? Somme toute, Thomas Diafoirus n'est pas un parti à dédaigner, et l'on pourrait plus mal tomber. » Voilà, Messieurs, comment notre auteur, en mettant la réalité en place de la fiction, relève le jeune docteur Diafoirus du rôle un peu trop niais que Molière lui fait jouer dans sa charmante comédie du *Malade imaginaire*.

La lecture du livre de M. Reynaud, de même que les études et les recherches pour le composer, sont vraiment moralisatrices. C'est ce que l'auteur exprime très-bien ainsi en terminant son chapitre :

« Lorsqu'on a vécu, dit-il, pendant quelque temps » dans un commerce intime avec cette antique société, » on en retire une saine et douce impression. Il y règne » comme un parfum d'honneur qui réjouit l'âme par je » ne sais quel mélange de virilité et de candeur. Disons, » d'ailleurs, à l'honneur du grand siècle, qu'il en était » de même dans la plupart des professions libérales, le » barreau, la magistrature, l'enseignement ; c'est la » bourgeoisie vue par ses beaux côtés ; la probité, le » désintéressement, l'esprit de famille avec toutes les » vertus qu'il comporte. »

Nous finissons cette lecture, Messieurs, en vous fesant remarquer que nous n'avons pas parlé de Molière aussi souvent que l'auteur du livre que nous analysons en parle lui-même, ce qui vous aurait plu infiniment, nous en étions certain à l'avance. Mais M. Reynaud s'étant plusieurs fois rencontré avec nous de sentiment et d'appréciations sur le grand comique, à l'endroit de la

médecine, c'était répéter ce que déjà nous avions eu l'honneur de dire ici en 1854, un jour que nous traitions de ces choses devant vous. Nous vous devions ces quelques mots d'explication, à vous, Messieurs, qui aimez tant Molière, à vous qui l'aimez comme l'aiment tous les bons esprits, comme l'aime M. Ste-Beuve que nous avons cité en commençant, et que nous citerons pour finir. « Aimer Molière, dit-il, c'est être disposé à n'aimer ni le faux bel-esprit, ni la science pédante; c'est savoir reconnaître, à première vue, nos Trissotins et nos Vadius, jusque sous leurs airs galants et rajeunis; c'est ne pas se laisser prendre, aujourd'hui plus qu'autrefois, à l'éternelle Philaminte, cette précieuse de tous les temps, dont la forme seulement change et dont le plumage se renouvelle sans cesse; c'est aimer la santé et le droit sens de l'esprit chez les autres comme pour soi. »

Ces quelques lignes nous disent assez, Messieurs, pourquoi tant de monde du passé, du présent et de l'avenir, ont aimé, aiment et aimeront Molière.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS POUR LE PRIX D'ÉLOQUENCE

PAR M. NIVIER.

(Séance du 14 Août 1864).

MESSIEURS,

L'Académie, dans sa séance publique du 16 août 1863, a mis au concours, pour l'année suivante, une question ainsi formulée : « *De la Poésie et de l'Éloquence dans les États purement démocratiques, et des moyens de concilier la pureté, l'élégance et la grandeur des ouvrages littéraires avec les progrès légitimes de la démocratie.* »

En proposant ce sujet, elle exprimait une inquiétude trop bien justifiée par certaines tendances de la littérature contemporaine. Certains genres y languissent comme frappés de stérilité. D'autres poursuivent l'originalité par des moyens hasardeux qui offrent parfois plus de bizarrerie que de force inventive. En dehors des études historiques et critiques (et l'on conviendra que ces deux genres ne représentent pas essentiellement la littérature), on se demande où sont les grandes œuvres

et les monuments durables. Ce qui frappe, dans beaucoup d'écrits, c'est la négligence de l'exécution, l'abaissement du sens esthétique, le défaut de pureté dans la forme et d'élévation dans la pensée. L'art paraît obéir avant tout au besoin de satisfaire le plus grand nombre de lecteurs et le plus vite possible. Il élève des fortunes et popularise des noms; on doute qu'il fonde des renommées et conserve intact l'héritage des générations précédentes; et l'on pourrait craindre à la longue, qu'au lieu de rester le but élevé des nobles aspirations, l'objet d'un culte pour les intelligences d'élite, il ne devienne une chose vénale, de production facile et de vulgaire consommation.

C'est, si je ne me trompe, l'appréhension qu'exprimait l'Académie quand elle a mis au concours la question proposée. Deux concurrents l'ont traitée. Le premier a pris apparemment conseil de son patriotisme et a voulu glorifier le principe démocratique duquel dérive le gouvernement de son pays. C'est de New-York que nous est adressé son mémoire, en présence duquel la commission a tout d'abord déclaré sa propre compétence; non qu'elle manquât d'interprètes capables de lui traduire exactement la pensée de l'auteur; mais il leur eût semblé téméraire, ainsi qu'à elle, d'émettre une opinion sur ces nuances du style et ces mérites délicats de l'expression qu'il est si difficile d'apprécier dans une langue étrangère. D'ailleurs, en signant son œuvre, l'auteur s'était mis lui-même en dehors des conditions du concours, telles que les formule l'énoncé du sujet proposé, conformément à l'usage constamment suivi en pareil cas par toutes les sociétés savantes. Restait le second mémoire dont la devise offre une longue citation commençant par ces mots: « Pas plus dans l'ordre.... et

finissant par ceux-ci : Cette langue... que la fantaisie individuelle essaie de créer.» C'est le seul qui puisse aujourd'hui nous occuper.

Le premier défaut de cette œuvre consciencieuse et remarquable à plus d'un titre, c'est d'avoir imparfaitement traité le sujet et de présenter tout d'abord une lacune considérable. Il s'agissait de l'Éloquence et de la Poésie dans les États démocratiques. Or, ces États existent. La Suisse, en Europe, l'Union américaine, dans le Nouveau-Monde, en offrent des types assez saillants pour qu'il fût nécessaire de les considérer. Au lieu de le faire et d'appuyer ainsi ses réflexions sur la base solide des faits acquis à l'histoire, au lieu de montrer à l'œuvre les États démocratiques et d'étudier ainsi la question sur le vif, l'auteur écartant le présent, supposant l'avenir, s'interroge sur les destinées de l'Éloquence et de la Poésie dans une démocratie future et, s'il faut le dire, passablement imaginaire. Combien son travail eût gagné en intérêt et en précision si, renonçant aux hypothèses, il eût parcouru, dans une étude exacte, quoique sommaire, les principaux genres tels que les a faits la démocratie dans les pays où elle est régulièrement constituée ! Au lieu de considérations un peu abstraites sur le roman, la poésie lyrique ou l'éloquence sacrée, l'Amérique lui eût offert, comme exemples à produire et talents à discuter, le romancier Cooper, l'orateur religieux Channing et le poëte Longfellow. La Suisse moderne lui présentait des historiens comme Jean de Muller, des savants comme, Euler Bonnet et de Saussure ; elle lui offrait, dans Zscokke et Toppfer, les plus agréables conteurs, et dans le second, l'autorité la plus utile à consulter sur la question des rapports de l'art et de la démocratie. L'auteur, sans doute, n'a pas

compris comme nous cette partie de la question ; il avait, d'ailleurs, comme son œuvre l'atteste, assez de lecture et de connaissances pour la traiter parfaitement au sens où nous l'entendions. Restait la question d'avenir, celle du maintien des saines traditions à concilier en littérature avec les progrès légitimes de la démocratie. C'est sur cette partie du sujet que s'est concentré tout l'effort de son intelligence et toute l'ardeur de ses sympathies.

Si notre règlement ne nous interdisait avec raison toute discussion de l'ordre exclusivement politique, je pourrais lui demander ce qu'il entend au juste par ces progrès et par la démocratie elle-même. Est-ce le principe de la souveraineté nationale, ou celui de l'omnipotence populaire ? Est-ce le développement des libertés parlementaires, ou le renversement des rapports consacrés, la domination du nombre et la souveraineté d'en bas se substituant, comme il le dit, à la souveraineté d'en haut? Espère-t-il que la masse de la nation prendra, de jour en jour, une plus large part aux biens de l'ordre matériel comme aux devoirs de la vie publique, ou appelle-t-il de ses vœux la création d'une aristocratie en sens inverse obligée, pour être quelque chose, de produire, comme jadis à Florence, ses lettres de roture? Toutes ces interprétations, et d'autres encore, me paraissent contenues dans ses formules un peu flottantes. Mais je ne veux pas, en les discutant, sortir de mon sujet et de mon rôle, ni serrer de trop près quelques expressions contestables, ni faire un procès de tendance au mémoire qui les renferme. Ce que je crois y voir, et suis heureux d'y signaler, c'est, avec une intelligence heureuse et cultivée, la preuve d'un caractère droit et de ces généreuses aspirations qui honorent la jeunesse, au risque de lui

causer quelques illusions. L'auteur a foi dans l'avenir de la démocratie qu'il rêve affranchie de toute corruption, pure de tout excès, n'ayant ni une tache de sang ni une tache de boue sur le manteau de sa jeune royauté ; il a foi dans les écrivains qui s'en font parmi nous les champions attitrés Il serait facile de dire dans quel livre, dans quel journal il a puisé la doctrine de la liberté absolue, guérissant plus de maux qu'elle n'en cause et faisant sortir l'ordre et l'harmonie du conflit des volontés indépendantes. Il reproduit, sans faire assez de réserves, certaines thèses bien connues sur la réhabilitation de la femme déchue, sur les désordres qui détruisent la famille, désordres trop exclusivement expliqués par la misère, le vice des institutions, ou les divergences de l'éducation donnée aux deux sexes. En un mot, l'auteur a beaucoup lu, sinon beaucoup vécu, et s'il péche par excès de confiance ou d'espoir, on peut dire, avec Quintilien, que les années corrigeront cet excès, que la raison le réduira, que la pratique de la vie et le frottement des hommes en ôteront chaque jour quelque chose : « ***Multum decoquent anni, multum ratio limabit, aliquid usu ipso deteretur.*** » On peut ajouter, avec le même écrivain, que l'excès même est ici une promesse d'avenir ; une raison précoce, un jugement prématurément exact n'annonceraient pour plus tard que froideur et stérilité. Il faut que la jeunesse ait trop de sève pour donner assez de fruit.

Au reste, l'auteur du mémoire rachète ce que ses théories ont de hasardé par des correctifs qui donnent la vraie mesure de son opinion. Il avoue de bonne grâce qu'il faut compter avec les imperfections de la nature humaine. Il n'annonce pas, à l'exemple de certains rêveurs, la prétention de la refondre d'un jour à l'autre, encore moins d'ennoblir tous ses instincts et de justifier

tous ses écarts. Ainsi restreinte, sa pensée reste vraie au fond, et comme expression de ces nobles tendances qui sollicitent la société actuelle à marcher toujours plus loin dans les voies de la justice et de la charité. Acceptons donc cette pensée, comme il l'entend et surtout comme il la sent, sinon comme il l'exprime, et suivons-le dans les heureux développements qu'il a su lui donner.

Remontant aux principes, l'auteur nous donne, en quelques pages inspirées d'un vif sentiment littéraire, une juste et noble idée de la Poésie, de cette rare faculté dont quelques-uns parlent avec une ironie mal dissimulée, n'y voyant guère qu'une sorte de folie douce et un travers sans conséquence. Il détermine bien ce mot dans sa double acception de faculté esthétique et d'aptitude à produire le beau dans un langage conforme aux lois de la versification. Il montre le sentiment que ce mot exprime, correspondant aux meilleurs comme aux plus durables instincts de notre âme, et le proclame avec raison impérissable. Il appuie cette assertion d'un tableau rapide et animé des âges poétiques par lesquels a déjà passé le monde civilisé. Il en conclut que la Poésie pourra s'éclipser parfois, jamais défaillir entièrement; il espère surtout que le principe démocratique, en favorisant chez l'homme le développement de toutes ses facultés, en donnant plus de ressort à son intelligence et de jeu à sa liberté, augmentera aussi la délicatesse du sens esthétique. Nous voilà loin d'Horace et du goût raffiné qui lui faisait dire : Loin de moi le profane vulgaire :

Odi profanum vulgus et arceo ;

et peut-être plus loin encore des appréhensions de l'Académie. Mais n'oublions pas que l'auteur suppose un État démocratique où les notions du goût ne perdront rien de

leur délicatesse en devenant communes et populaires, et que le domaine de l'espérance est illimité. Passant en revue les différents genres, il déclare avec raison le poëme épique incapable de ressaisir sur la masse des intelligences l'empire qu'il exerçait dans un temps où l'imagination était plus vive et la raison moins exigeante; il nous montre, d'ailleurs, l'Iliade moderne mise en action sur tous les champs de bataille de l'Europe et rédigée dans d'immortels bulletins où l'histoire a tué la fiction par avance en la dépassant. La science a tué de même la poésie didactique. En revanche elle fécondera la poésie lyrique en lui permettant de voir plus loin dans les merveilles de la nature. L'auteur compte aussi, et au même titre, sur celles que doivent accomplir, dans la société future, les progrès de l'industrie et l'économie politique. Le lyrisme de l'avenir sera, nous dit-il, « le lyrisme de la paix. On chantera encore les combats et les victoires, mais ce seront les combats et les victoires du genre humain contre les éléments domptés. Les grands sujets qui dicteront au poëte ses plus purs accents seront les luttes pacifiques de l'industrie, les progrès de la science, de la moralité et du bien-être, l'ignorance fuyant comme l'ombre devant le grand jour, l'égalité des droits proclamée, la liberté établie sans secousses et se faisant équilibre à elle-même, l'aurore de la fraternité se levant sur le monde pour éclairer l'universelle collaboration des intelligences. » Je voudrais m'associer à ces espérances et pouvoir saluer dans cet idéal le principe d'une régénération littéraire, mais ce programme me paraît un peu vague et surtout marqué d'un caractère d'utilité plus approprié aux méditations de la prose qu'à l'enthousiasme de la Poésie. Je ne puis oublier que cette fille du Ciel est à l'étroit dans la prison

terrestre, si commode que la lui fassent les efforts combinés de la science et de la politique. Le bien-être matériel et la plus haute satisfaction des intérêts d'ici-bas irritent, sans le satisfaire, son besoin d'un idéal supérieur à l'ordre présent; dédaignant de s'y complaire et de s'y reposer, son essor l'emporte loin de la terre vers des espérances supérieures et de célestes contemplations:

Spernit humum fugiente pennâ.

J'admets plus volontiers que les progrès de la science pure, en pénétrant plus avant dans les secrets de la nature, puissent en augmenter le prestige et le pouvoir inspirateur. Le mystère, sans doute, est inséparable du sentiment poétique, mais, en soulevant l'un après l'autre les voiles de la création, la science soulève aussi de plus augustes ténèbres; elle sent l'infini de plus près; elle peut ainsi rapprocher de l'homme la source éternelle de l'enthousiasme, et si la Poésie doit trouver, dans un monde mieux connu, des éléments nouveaux d'inspiration, ils ne seront sans doute ni moins féconds, ni moins puissants qu'à l'époque où de plus naïves émotions s'attachaient à ces merveilles inexpliquées. Volontiers aussi, je souscris à cette autre pensée, qu'en bannissant des vers l'érudition mythologique, l'esprit nouveau nous placera plus près de la nature et mettra la franchise des expressions en rapport avec les progrès de la vérité. Je crois encore, avec l'auteur, qu'on verra disparaître sans inconvénient la peinture des impressions trop personnelles, l'étalage des sentiments mesquins qui troublent un cœur ou un cerveau médiocres, et ces éternelles confidences d'une âme plaintive au public qui n'en peut mais; avec lui, enfin, je crois que la grande idée de l'infini se dégagera des ombres dont l'entoure un pan-

théisme rêveur, et que le bon sens populaire chassera de de la littérature ses vagues et dangereuses aspirations pour y substituer la pensée du Dieu personnel et vivant.

L'auteur s'interroge ensuite sur les destinées de l'art dramatique, et cette partie de son travail a frappé la commission par la justesse des vues et le mouvement du style. En vertu de sa méthode, il remonte encore aux principes ; il établit les distinctions essentielles et durables, réclame avec raison la suppression des règles trop absolues et de certains types plus intéressants pour une société aristocratique et lettrée, que pour un public nombreux et fait à d'autres habitudes. Il bannit du nouveau théâtre l'abus aujourd'hui si multiplié des moyens matériels ; il espère qne la tendance des dramaturges à remuer la fibre populaire par des sensations violentes, à frapper l'imagination par des incidents multipliés, fera place à l'étude des caractères, à la prédominance des impressions morales. Sans vouloir que la morale proprement dite soit le but avoué de l'art qui perdrait ainsi son caractère libre et désintéressé, il le charge de provoquer les émotions saines et vivifiantes, de faire couler les larmes généreuses, d'éveiller la conscience universelle par les plus grands souvenirs de l'histoire nationale. Il montre la Comédie enrichie de types nouveaux et déjà reconnaissables sur le double théâtre du monde et de la scène. Il en bannit la peinture de désordres trop souvent excusés ou caressés par des auteurs contemporains, et les tristes héroïnes avec lesquelles ils ont prétendu familiariser l'honnêteté publique ; il proteste avec raison contre cette justice distributive, banal et commode expédient des inventeurs vulgaires ; il veut que la moralité d'une pièce ressorte de toutes les parties de l'œuvre au lieu d'être ajournée jusqu'à l'insuffisante

et invraisemblable réparation du dénouement ; il réclame enfin, pour le peuple, une place plus large dans l'intérêt attaché aux compositions dramatiques, et proteste contre l'oubli dédaigneux où le laissait la Tragédie comme la critique des temps passés. Ici je dois, tout en applaudissant à tant de vérités heureusement rendues, faire une réserve encore. Sans parler de ces vieilles règles classiques trop aisément accusées d'arbitraire, trop facilement sacrifiées à l'art nouveau qui ne relève que de lui-même, Laharpe est-il coupable pour avoir prétendu que, dans *Esther*, le danger du peuple juif ne peut inspirer un intérêt suffisant ? Entendons-nous ; s'il le juge peu apte à fixer l'intérêt, ce n'est pas en tant que multitude méprisée, mais en tant qu'être collectif, n'offrant aucun caractère déterminé ; il ne veut pas que l'intérêt remonte aux classes élevées et s'y concentre ; il veut qu'il se précise, qu'il prenne un nom propre et des traits particuliers ; il demande en d'autres termes ce que demandait Horace :

> Actoris partes chorus officiumque virile
> Defendat . . . .

que le chœur ait une physionomie distincte et forme un personnage de plus. Quant à l'ancien théâtre, s'est-il montré si dédaigneux à l'endroit du peuple ? Dans quelle mémoire ne retentit point le mot sublime de Joad au pupille royal qu'il s'apprête à couronner :

> Entre le peuple et vous, vous prendrez Dieu pour juge....

et son imprécation contre les flatteurs qui écrasent la foule aujourd'hui pour l'encenser demain ?

> Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
> Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois ;

Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même ;
Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême ;
Qu'aux larmes, au travail, le peuple est condamné
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné ;
Que s'il n'est opprimé, tôt ou tard il opprime.

Je doute que le théâtre à venir offre de plus nobles leçons et présente une plus haute revendication des droits des faibles. Quant au rôle que l'auteur lui attribue dans l'éducation populaire, il en outre quelque peu la portée et fait trop bon marché, ce me semble, des scrupules qu'ont éprouvé sur ce point les consciences timorées. Les moralistes de toutes les écoles ont soigneusement distingué le théâtre écrit, moyen d'enseignement et source d'impressions purement littéraires, de l'industrie théâtrale avec les séductions de la mise en scène et les dangers d'une représentation qui, par les sens, fait arriver à l'âme le trouble des émotions les plus contagieuses, avec la diversité des sujets qu'elle absorde pour satisfaire plus sûrement la curiosité, avec le besoin qu'elle éprouve de flatter tous les instincts pour satisfaire tous les goûts. Sur ce point, Rousseau parle comme les Pères de l'Église et comme le dernier d'entre eux, je veux dire le grand évêque à qui l'admiration du XVII[e] siècle avait décerné ce titre, et qui a dit, sur tant de choses, le mot définitif du bon sens et du génie. Que si pourtant il faut nous relâcher en quelque chose de cette austérité, si le théâtre peut devenir un délassement populaire, un divertissement utile et inoffensif, que ce soit aux conditions proposées par le spirituel génevois dont j'ai déjà prononcé le nom, Rodolphe Topffer. Dans ses amusants voyages en zigzag, il nous raconte avec quelle surprise il a trouvé vivante, au milieu des vallées catholiques de la Suisse, la tradition des anciens mystères. Assis au milieu d'une

foule émue, il a vu représenter la touchante histoire de Rose de Tannebourg, qui dans les contes du chanoine Schmid a charmé notre enfance à tous, arrangée pour la scène par un bon curé de village. Il s'éprend des grâces naturelles de la représentation, de la dignité naïve des acteurs, de l'habile simplicité du poëme et de ses puissants effets; il se demande ce qu'on peut tirer d'un tel divertissement pour l'instruction populaire. Après avoir crié malheur aux républicains « qui, n'ayant pas, » ne pouvant pas avoir une tragédie saine, nationale et » religieuse, comme le fut la tragédie grecque, appellent » dans leur cité, pour y être versés et offerts à leur » famille, les poisons de ce poëme, tantôt impur, tantôt » dévergondé, presque toujours moqueur de l'honnête et » flatteur du vice, qu'on appelle comédie, drame, vau- » deville; » — après avoir fait entre la Comédie et la Tragédie une distinction radicale en déclarant l'une inévitablement pernicieuse, l'autre salutaire ou du moins impuissante à corrompre, il s'interroge sur l'effet du spectacle de Stalden et conclut ainsi : « Nous n'hésitons » pas à croire, qu'à la condition qu'une pareille repré- » sentation ne se répète qu'à de très longs intervalles, » elle ne peut que produire l'effet moral le plus salutaire » et le plus durable. » Les spectateurs « n'ont entrevu du » beau que son côté sérieux, de l'art que ses applications » respectables, de la scène que son éloquente moralité. »

Revenons à notre mémoire où, dans un développement brillant, dont le fonds est emprunté aux meilleures sources et s'inspire des maîtres de la critique contemporaine, l'auteur montre quel heureux effet peut exercer sur le langage une plus large part faite à l'influence populaire. Les langues se développent par le concours d'influences de toute sorte; celle du peuple, devenant supérieure à

toutes les autres, en fera disparaître les mièvreries, les fausses délicatesses d'un goût exclusif et raffiné ; elle y fera dominer la franchise et la vigueur de l'expression, elle devra les retremper à leur source. Ainsi pensait Montaigne, empruntant aux populations qui l'entouraient « leurs braves formes de s'expliquer » ainsi Malherbe. qu'on aurait pu nous montrer s'en référant, en fait de justesse, à l'autorité des halles et de la place Maubert ; ainsi pensent ces érudits qui recueillent aujourd'hui d'un soin si curieux les débris de notre vieille langue et les idiotismes dont une élégance monotone et routinière tend à nous dépouiller. Le peuple, suivant l'auteur du mémoire, exercera dans deux sens son utile ascendant, soit pour conserver son caractère propre à notre idiome, soit pour l'adoption des néologismes.

Ici il nous signale deux écueils à éviter, l'un consiste dans l'irruption des métaphores étrangères contre lesquelles proteste instinctivement le bon sens public inquiet de toute innovation contraire au génie national ; l'autre, c'est l'introduction hasardée de termes empruntés à la langue usuelle, dans la partie exacte et fixée du langage. L'auteur nous apprend combien il faut de tact et de précautions pour amener un mot vulgaire à prendre rang dans la langue définitive, et à quelles conditions peut s'y faire accepter une de ces expressions techniques qui se multiplient à l'infini par le progrès des sciences et des arts, et qui ne peuvent pourtant cesser de l'être qu'à force de devenir populaires. «C'est ainsi, ajoute-t-il spirituellement, que, dans les sociétés aristocratiques, un homme sans aïeux parvenait à s'imposer dans les salons à force de notoriété. Comme les hommes, les mots ont besoin de se faire un nom. Le vrai poëte, ce grand maître des cérémonies en fait de langage doit les y

aider doucement en les employant à propos, en les prenant, pour ainsi dire, par la main, pour les faire entrer dans la maison, avec toutes les règles de l'étiquette, sous l'ombre protectrice de son génie. »

Excellente théorie qui réduit à sa juste valeur celle de la liberté absolue donnée plus loin comme la meilleure des garanties en matière de langue et de goût. Nous croyons, au contraire, que si l'influence des écoles et des coteries doit disparaître, si celle du peuple peut s'exercer utilement, la direction et l'autorité dernière appartiennent aux écrivains supérieurs. Il font la langue et la conservent; ils proposent et l'opinion ratifie. Ils peuvent beaucoup, là comme ailleurs, pour le progrès ou la décadence. C'est à la fois leur honneur et leur péril. De toutes les aristocraties, celle de l'intelligence est à la fois la moins contestable et la plus obligée, comme ayant à porter partout, et dans les États démocratiques principalement, le poids d'une redoutable responsabilité.

Ce qu'il a fait pour la Poésie, l'auteur le fait pour l'Éloquence en posant les principes, distinguant les genres essentiels, esquissant à grands traits leur histoire. L'art oratoire nous apparaît d'abord chez les anciens, tout pénétré de l'esprit démocratique, mais altéré par des passions sans scrupule, se mettant au service des partis, ou tout au moins d'un patriotisme exclusif et jaloux, souvent entaché de violence et d'iniquité. Réduit par lassitude et par excès à garder le silence sous les successeurs d'Auguste, il ne se ranimera qu'au souffle vivifiant du Christianisme. En attendant, il n'est plus honoré que par des souvenirs et des regrets. Ces regrets, l'auteur veut à tort en trouver l'expression dans le traité *De oratoribus*; il cite, à titre de preuve, ces paroles

célèbres: « La grande éloquence est comme la flamme, il faut des matériaux pour l'alimenter « *materia alitur*; » du mouvement pour l'exciter « *motibus excitatur*;» elle ne brille qu'en consumant « *urendo clarescit*, » allusion manifeste aux désordres politiques qui alimentaient l'art oratoire au déclin de la République, et formaient la matière de ses triomphes. Pour qu'on ne s'y trompe pas, l'auteur du traité ajoute : « Tant qu'il n'y eut ni paix » dans le forum, ni accord dans le sénat, ni règle dans » les jugements, ni respect pour les supérieurs, ni » limite fixe à l'autorité des magistrats, Rome enfanta » sans nul doute une éloquence plus vigoureuse, comme » un champ que n'a pas dompté la culture produit quel- » ques herbes d'une végétation plus riche; mais elle » paya trop cher le talent des Gracques, puisqu'il fallut » aussi endurer leurs lois, et tous les succès de l'Élo- » quence ne rachètent pas, pour Cicéron, le malheur de » sa fin.» Ainsi parle Tacite, ou l'écrivain quel qu'il soit, auquel on doit le Dialogue sur les orateurs. C'est qu'il était réservé au monde moderne de trouver, dans la régénération des âmes, celle des talents et des institutions, et de réconcilier l'ordre avec la liberté. Ainsi, l'Éloquence accomplit des progrès qui la renouvellent et dont le mémoire nous montre à grands traits l'enchaînement; les plus sublimes enseignements descendent, sous une forme sereine et pure, du haut de la chaire chrétienne. L'éloquence politique s'inspire en France, comme en Angleterre, d'un dévouement plus sincère et plus mesuré même dans ses écarts. Elevée si haut par les grands orateurs de la tribune anglaise, armée d'une formidable puissance par le génie dominateur et séditieux de Mirabeau; offrant, sous les gouvernements que notre siècle a vu se succéder, le spectacle de mémorables

luttes, elle se prépare pour l'avenir un progrès qui consistera dans la dignité, l'apaisement et la précision croissante de la parole publique, progrès dont l'apparition nous est justement signalée dans les débats de notre assemblée législative dont l'auteur détache quelques portraits habilement dessinés. Il montre l'éloquence du barreau gagnant à son tour en simplicité persuasive, se fortifiant des égards plus que jamais assurés au *malheur* des accusés et du concours des sciences morales et naturelles, associées désormais par une collaboration si étroite aux délicates investigations de la Justice. A côté de ces grands genres, consacrés par l'estime publique et l'admiration des talents qu'ils produisent, le mémoire nous en montre un autre modeste, il est vrai, mais qui trouvera l'occasion de se produire avec honneur, soit par les services plus étendus qu'il est appelé à rendre, soit par la publicité dont un ministre ami du progrès l'autorise à courir les dangers et à réclamer l'honneur; c'est l'éloquence didactique, cette éloquence dont on *nous* dit fort justement qu'elle s'inspire de l'amour et trouve, dans un enseignement exact dans le fond, libre et spontané dans la forme « ces mots vibrants et lumineux, ces éclairs de pensée qui jaillissent soudainement du rapprochement des âmes. »

Arrivant en dernier lieu à l'éloquence religieuse, après avoir rappelé que de solides croyances sont une nécessité première pour les peuples et surtout les peuples libres, après avoir montré que la reconnaissance doit se proportionner, soit dans les sentiments qu'elle inspire, soit dans le culte qui la manifeste, aux bienfaits de Dieu, auteur de tout bien et source de tout progrès, l'auteur nous montre, en ces termes, que la religion chrétienne peut seule motiver cette reconnaissance et

l'exprimer dignement : « Parmi les diverses religions » qui sont sur la terre l'expression du sentiment univer- » sel de l'infini, si nous cherchons celle qui a le plus de » rapport avec les aspirations de la vraie démocratie, il » n'y a pas à hésiter dans le choix à faire, et avec tout » le respect dû à la liberté de conscience, on n'a qu'un » seul nom à prononcer : le Christianisme. La religion » démocratique par excellence est celle que l'Homme- » Dieu est venu apporter sur la terre. Celui qui est » venu dire, il y a dix-huit siècles : Aimez-vous les uns » les autres ; c'est la loi et les prophètes ; Celui qui nous » a appris à croire et à espérer, Celui qui nous a révélé » le Dieu de miséricorde et de paix, Celui qui nous a » enseigné le sens profond de la charité et nous a donné » l'exemple de cette vertu céleste en nous aimant jus- » qu'à mourir pour nous; Celui-là, en vérité, a fondé la » démocratie dans l'Église et dans la Cité-Sainte, avant » qu'elle ne s'établît dans les cités terrestres. » Je m'ar- rête sur cette citation qui résume si heureusement le véritable esprit du travail soumis à votre appréciation. Je ne suivrai pas l'auteur dans les preuves historiques qu'il allègue à l'appui de sa pensée, ni dans les règles bien comprises qu'il propose, avec autant de justesse que de modeste réserve, à l'éloquence sacrée se rappro- chant par un usage plus populaire des procédés fami- liers aux Pères de l'Église, et demandant moins désormais à l'art achevé de Massillon, ou même à la logique pres- sante de Bourdaloue, qu'au génie de Bossuet tempéré par l'onction évangélique de Fénélon. Je cours à ma conclusion que vous aviez pressentie, en vous signalant dans cette œuvre consciencieuse et brillante, malgré quelques imperfections, un travail riche en aperçus heu- reux, fécond en promesses d'avenir, et qui mérite plus

que vos éloges. Les citations qui précèdent ont assez indiqué, sans qu'il soit besoin d'y insister, la facilité, l'éclat et le mouvement d'un style que déparent à peine quelques taches ; je ne veux pas y insister, pas plus que sur quelques légères erreurs de détail (1), inévitables surprises de l'attention dans un travail de longue haleine.

En résumé, Messieurs, les résultats du concours ont droit de vous satisfaire ; ils ont attesté, dans l'auteur du mémoire que je viens d'analyser, l'essor d'un talent déjà sûr de lui-même et auquel il ne manque plus que l'inévitable progrès attaché à la maturité. Ils justifient pleinement l'avis de votre commission qui, en jugeant l'œuvre soumise à son examen digne du prix proposé, a cru que l'absence des concurrents n'en infirmait point l'évidente supériorité. Vous avez adhéré à cette conclusion, et le bienveillant auditoire qui s'est empressé de répondre à notre appel, voudra, sans nul doute, confirmer de son approbation le vote de l'Académie.

(1) Pour remplir scrupuleusement notre devoir d'académicien, nous signalerons l'inadvertance qui fait naître Nerva en Crète, celle qui attribue à Tacite le mot célèbre de Juvenal : *maxima debetur puero reverentia;* la *polygarchie* (pour polyarchie) opposée à l'oligarchie etc.

DE LA POÉSIE

ET DE

L'ÉLOQUENCE DANS LES ÉTATS PUREMENT DÉMOCRATIQUES

ET DES MOYENS DE CONCILIER LA PURETÉ, L'ÉLÉGANCE ET LA GRANDEUR DES OUVRAGES LITTÉRAIRES AVEC LES PROGRÈS LÉGITIMES DE LA DÉMOCRATIE.

Discours couronné par l'Académie, dans sa séance publique du 14 Août 1864,

PAR M. LABBÉ (JEAN-BAPTISTE-ERNEST),

PROFESSEUR AGRÉGÉ DE PHILOSOPHIE AU LYCÉE IMPÉRIAL DE MACON.

SOMMAIRE :

INTRODUCTION : Avénement définitif du principe démocratique. — Action et réaction réciproque de l'État social et de la Littérature. — Esprit dans lequel on recherchera l'influence des progrès de la Démocratie sur la Poésie et l'Éloquence.

PREMIÈRE PARTIE.

Pourquoi on commencera par la Poésie. — Analyse et définition de la Poésie.—Qu'il y a en elle un élément impérissable survivant à toute révolution politique et sociale. — Qu'elle n'a manqué à aucune époque de l'histoire et ne manquera pas davantage à l'ère démocratique. — Que même la vraie Démocratie sera, en général, plus favorable que nuisible à son développement, et pourquoi.

Ce que deviendront dans la Démocratie les différents genres de Poésie.— Impossibilité de l'épopée et du poëme didactique. — Qu'au contraire la poésie lyrique sera favorisée dans ses

trois sources : la Nature, l'Homme et Dieu. — Retour au sentiment vrai de la nature par lassitude momentanée des choses humaines. — Dangers du réalisme. — Poésie de l'Industrie et de la Paix. — La psychologie et la morale dans la poésie lyrique. — Lyrisme religieux. — Qu'il sera arrêté sur la pente du Mysticisme et du Panthéisme par l'instinct populaire qui appelle un Dieu personnel et vivant.

Profondes modifications que subira la poésie dramatique. — Rapports du théâtre et de la société. — Le théâtre école de patriotisme et d'héroïsme.— Qu'il ne doit pourtant pas subordonner l'art à la morale. — Des règles de l'art dramatique. — Des unités et surtout de l'unité d'action, la seule indispensable. Ressemblance des règles de l'art dramatique avec les lois démocratiques. — Que les unes et les autres naissent de la nature même des choses à ordonner, et ne s'imposent pas au nom d'une autorité extérieure à la chose réglée. — Philosophie de la liberté des théâtres.

De la Tragédie et du Drame : — que les conditions matérielles de représentation sont changées et améliorées par la science. — Danger de trop donner à la mise en scène. — Influence de la Démocratie sur le drame : au point de vue du choix des sujets, — plus nationaux, — moins grecs et moins latins qu'au XVII[e] siècle. — Au point de vue de l'action. — Des passions. — Des caractères et des personnages. — Tendance à faire prédominer l'action et la passion pour plaire au peuple. — Mesure à garder sur ce point. — Que l'auditoire démocratique sera peut-être aussi éclairé et sinon connaisseur aussi raffiné, à tout prendre, appréciateur aussi intelligent que celui du siècle de Louis XIV. — De l'amour. — Des affections de famille dans le drame démocratique. — Types nouveaux.— *L'Honneur et l'Argent.* — *Montjoie.* — La famille modifiée. — De l'adultère. — Nécessité d'en modérer la représentation au théâtre. — Que pourtant le théâtre n'est nullement la cause de l'adultère. — Nécessité d'une réforme dans l'éducation et la situation légale de la femme. — Un nouveau personnage au théâtre.

Du Roman : — ses rapports avec le Drame,— son influence, — appelée à devenir extrême en bien comme en mal.

De la forme et du style dans la poésie démocratique : — Rapports intimes du mot et de la pensée.— Dangers du néologisme. — Langue commune et langue technique. — Influence salutaire du peuple sur la langue. — Que ce n'est pas le peuple, mais le raffinement des coteries, qui corrompt les langues.

Deuxième partie.

De l'Eloquence dans la Démocratie : — Que l'Eloquence soutient des rapports plus intimes encore que la Poésie avec l'état de la société et surtout avec l'état démocratique. — Vicissitudes de l'Eloquence subordonnées aux vicissitudes politiques. — L'Eloquence meurt en même temps que la liberté en Grèce et à Rome. — Renaît avec le Christianisme. — Eloquence des Pères de l'Église. — Eloquence religieuse au Moyen-Age. — Au XVII[e] siècle. — Renaissance de l'éloquence politique en 1789. — L'Eloquence en Angleterre.

Influence de la Démocratie sur les différents genres d'éloquence : — Eloquence politique et délibérative. — Que la différence de l'éloquence antique et de l'éloquence moderne naît de la différence même des démocraties anciennes et modernes.— Système représentatif substitué aux débats du Forum. D'où : Eloquence politique moins passionnée, plus calme.— Donnant plus à la raison qu'à l'action.— Des discours écrits.— Puissance de l'improvisation. — Influence de la presse sur l'éloquence politique. — Que le caractère dominant de l'éloquence moderne ne nuira pas à l'originalité personnelle. — Peinture d'orateurs divers. — La réplique. — Le philosophe orateur. — L'avocat. —.L'humoriste. — L'orateur complet.

Eloquence judiciaire. — Confondue dans l'antiquité avec l'éloquence politique. — Sera peu modifiée par les progrès de la Démocratie. — Réquisitoires adoucis dans la forme. — Influence heureuse du jury sur l'éloquence des avocats.

Eloquence didactique. — Genre presque nouveau. — Quel accroissement il prendra dans la Démocratie. — Nécessité d'instruire le peuple. — Que cet autre Dauphin de France a

besoin d'illustres précepteurs. — Des lectures publiques. — Leur influence sur l'orateur lui-même.

Eloquence religieuse. — Universalité et immortalité du sentiment religieux. — Nécessité d'un culte public. — Que le culte va s'épurant avec les progrès de la société. — Que si la Démocratie est la forme sociale la plus complète, elle sera aussi la plus religieuse. — Que le Christianisme est la religion démocratique par excellence. — Aperçu historique de son rôle civilisateur dans le monde. — Que la parole a toujours été le principal et légitime instrument de ses bienfaits. — Idéal de l'éloquence religieuse.— Portrait du véritable orateur chrétien. —Ce qu'ajouteront de difficulté, et par conséquent, de grandeur à sa tâche et à son triomphe, les contradictions apparentes des sciences positives et de la critique moderne.

Résumé et conclusion.

.... « Pas plus dans l'ordre des choses de l'esprit, que dans l'ordre politique et social, le peuple n'est capable d'analyser ce qu'il veut, mais il le veut avec justesse ; ce que l'influence démocratique favorisera, sera, j'imagine, très-aristocratique. L'art que le peuple encouragera, ce sera le grand art et non les miévreries où se complaisent les époques fatiguées. La littérature que le peuple inspirera sera une littérature *noble* s'adressant aux hauts sentiments, et non une littérature frivole, consistant en jeux d'esprit et en tours de force d'exécution ; le style que le peuple voudra sera le français de grand aloi, simple, naturel, non cette langue maniérée, variable à tout vent de doctrine, que la fantaisie individuelle essaie de créer.

(Renan. — L'Instruction supérieure en France. *Revue des Deux-Mondes*, 1er Mai 1864).

Messieurs,

Quand M. de Serre prononçait pour la première fois et que M. Royer-Collard commentait après lui la parole devenue célèbre : « la Démocratie coule à pleins bords, »

les deux orateurs ne faisaient encore qu'exprimer sous la même formule, mais avec des sentiments très-différents, celui-là l'effroi, celui-ci la confiance que lui inspirait l'avenir. Aujourd'ui le mot prophétique est devenu presque une vérité banale. Si, par Démocratie, on entend le gouvernement de la Nation par elle-même, c'est-à-dire par une autorité s'appuyant sur le suffrage de tous, l'avénement de ce principe politique est désormais un fait accompli que personne ne peut nier, qu'une minorité de plus en plus faible peut bien regretter, mais auquel applaudissent tous les esprits droits et cultivés que l'étude combinée de la philosophie et de l'histoire a rendus capables d'apprécier tout ce qui contribue à la dignité des peuples et assure les destinées de l'humanité. La société, enfin hors de page et mûrie, pendant de longs siècles, à la dure école de l'expérience, a pris conscience d'elle-même et sait ce qu'elle vaut, ce qu'elle peut et ce qu'elle doit. Elle n'est plus condamnée à marcher en aveugle sous la direction d'un maître dont le hasard pouvait faire un tyran aussi bien qu'un père. Elle assiste au conseil de ses propres affaires ; la souveraineté n'est plus le privilége exclusif d'une race qui se disait choisie et déléguée par la Divinité pour gouverner la terre en son nom. Aujourd'hui, c'est le peuple qui, par une élection libre, donne la couronne au plus digne et lui remet des pouvoirs qui peuvent ainsi s'affirmer à chaque instant et se justifieraient immédiatement, s'ils avaient jamais besoin de l'être, car leur origine est trop bien dégagée des nuages du merveilleux, trop évidemment rationnelle pour pouvoir être mise en doute.

Le principe et l'excellence de la Démocratie ne sont donc plus sérieusement contestables. Le temps qu'on emploierait à démontrer ou à nier l'évidence serait du

temps perdu. Il s'agit seulement de tirer les conséquences d'un principe aussi fécond qu'indiscutable, de constater ses bienfaits présents et de prévoir, autant que possible, afin de hâter leur venue, ceux qu'il amènera dans l'avenir. Telle sera désormais l'œuvre des générations qui vont se succéder, tel sera le mot d'ordre que nous leur laisserons en mourant, le travail ébauché dont nous léguerons l'accomplissement aux siècles futurs. — Et cette lourde tâche ne sera pas terminée en un jour. L'époque de transition surtout, c'est-à-dire celle où nous vivons, sera pénible et pleine de difficultés. On n'accommode pas les sociétés à un principe nouveau aussi aisément qu'un vieux logement à une industrie nouvelle. On se heurte à des traditions, à des souvenirs respectables, à des personnes dont l'éducation s'est faite, dont l'âme s'est formée sous l'empire d'idées trop différentes des idées qu'elles voient triompher, pour qu'il leur soit possible d'accepter ces dernières. Pour ces hommes, changer serait mourir. Leurs convictions ne finiront qu'avec leur existence. Un grand poète allemand, qui était en même temps un profond philosophe, Schiller, fait sentir, par une ingénieuse comparaison, l'extrême difficulté qu'on éprouve à introduire un principe rationnel dans le mouvement continu de la civilisation, sans en arrêter la marche : « La grande difficulté, dit-il, dans un langage original où les abstractions de la métaphysique s'allient à l'éclat des images, c'est que la société ne doit pas cesser un seul instant dans le *temps*, pendant que la société morale se forme dans *l'idée ;* c'est qu'il ne faut pas, par amour pour la dignité de l'homme, mettre son existence en péril. Quand l'ouvrier veut réparer une horloge, il en arrête les rouages, mais l'horloge vivante de l'État doit être réparée pendant qu'elle marche, et il ne s'agit de rien moins que de rem-

placer une roue par une autre pendant son évolution. » On ne saurait mieux dire ni d'une façon plus frappante. Il est certain que le principe démocratique de la souveraineté du peuple, s'introduisant et s'affirmant dans les sociétés qui avaient vécu tant de siècles dans la foi de principes opposés, devra produire un ébranlement profond, déterminer mille mouvements dans toutes les parties du corps social, et faire sentir longtemps son influence sur les rouages multipliés de ce mécanisme, ou plutôt, sur tous les membres de cet organisme délicat et complexe que Schiller appelle si heureusement l'horloge vivante de l'État.

Parmi toutes les conséquences que le temps, logicien infaillible, se chargera de tirer du principe démocratique, parmi toutes ces influences qui vont se rencontrer, s'aider ou se combattre, celles qui se manifesteront et commencent déjà à se manifester dans la littérature, ne seront ni les moins curieuses, ni les moins importantes à observer et à étudier. On sait l'intime relation qui existe entre la littérature et la société. La formule fameuse qui proclame l'une l'expression de l'autre est aussi vraie que féconde dans sa généralité, et si l'on diffère dans la manière de l'interpréter, si M. Scribe et M. Villemain ont pu naguère se renvoyer à ce sujet d'ingénieuses vérités, si M. St-Marc-Girardin, le bon sens armé à la légère, a pu soutenir, par un raffinement de justesse et d'exactitude, que la littérature n'exprimait pas tant la société elle-même que l'état d'imagination de la société ; il n'en reste pas moins acquis que la littérature est le témoin ému des opinions et des mœurs publiques, qu'elle s'inspire des idées du temps, qu'elle reçoit le contre-coup de tous les grands événements politiques et ne peut se désintéresser des choses qui

l'entourent, en sorte que les plus grands génies littéraires eux-mêmes ne sont jamais absolument en dehors de l'atmosphère morale qui les enveloppe, et ne remontent pas le courant qui les entraîne, à leur insu, et dont ils ne font souvent qu'attester la force irrésistible et mesurer la rapidité par les efforts même qu'ils croient devoir faire pour y résister et le combattre. Aussi bien, cette action et cette réaction réciproques de la société sur la littérature et de la littérature sur la société est le vrai fondement de la critique moderne. Parmi les nombreuses publications de ces dernières années, on ne trouverait peut-être pas une seule étude générale sur un grand écrivain, dans laquelle on se contentât de juger le mérite littéraire au nom d'une règle abstraite, sans essayer d'expliquer les écrits par l'homme et l'homme par le siècle. On a même été si loin dans cette voie que certains critiques d'un talent incontestable (1), exagérant systématiquement ces rapports nécessaires entre les œuvres littéraires et les influences extérieures des milieux dans lesquels vivent les auteurs, ont été amenés à tenir trop peu de compte de l'initiative individuelle, et, mettant ainsi en péril le sentiment de la personnalité humaine directement aperçue par la conscience, ont semblé assimiler l'âme, cause libre et intelligente, aux causes physiques et naturelles dont le développement est soumis uniquement à des lois fatales et nécessaires. — Mais l'abus qu'on peut faire d'une chose bonne et vraie n'enlève pas à cette chose son caractère. La relation constante de la littérature et de la société demeure donc pour tous un fait aussi évident, aussi indiscutable que nous paraissait l'être tout-à-l'heure l'introduction du principe

(1) M. Taine par exemple.

démocratique dans le jeu des institutions politiques et sociales.

Ces deux faits bien avérés, nous pouvons aborder maintenant l'objet spécial de ce discours et entrer immédiatement dans la question, à laquelle ils servent pour ainsi dire de prolégomènes et dont ils sont comme les prémisses accordées. Nous sommes certain de ne pas perdre notre peine en essayant de préciser les modifications qu'amèneront dans la littérature les progrès légitimes de la Démocratie, et en cherchant à prévoir, dans la mesure du possible, les destinées qui attendent la Poésie et l'Éloquence. — Nous avons la conscience d'entreprendre un travail d'induction morale bien délicat et bien difficile, mais du moins nous sommes sûr de de ne pas faire une œuvre vaine en examinant les changements qui vont nécessairement se produire dans les arts et dans les lettres sous l'ère politique que nous inaugurons, et en nous efforçant d'indiquer, chemin faisant, les moyens qui nous sembleront les plus propres à concilier le principe des libertés sociales avec les règles éternelles du goût, de manière à ne pas altérer les traditions de pureté, d'élégance et de grandeur qui font de nos littératures classiques des sources inépuisables d'enseignement pour le genre humain et des monuments d'une impérissable beauté.

Il est à peine besoin de dire que dans cette étude, sans nous interdire les exemples empruntés aux littératures anciennes ou étrangères, c'est surtout la littérature française que nous aurons en vue. Dans ce double examen des rapports de la démocratie, soit avec la Poésie et ses différents genres, soit avec l'Éloquence et ses diverses manifestations dans la chaire, au barreau et dans les assemblées politiques ou populaires, la France sera

notre unité. C'est à elle que nous nous attacherons d'esprit et de cœur. C'est dans l'amour de la patrie que nous puiserons surtout nos inspirations. En recherchant la fortune probable de la Poésie et de l'Éloquence, c'est à la fortune de notre pays que nous penserons. Nous n'aurons qu'un désir et qu'un vœu, le vœu et le désir de lui voir conserver cette gloire littéraire qui, n'étant qu'une seule de ses gloires parmi tant d'autres, a suffi pourtant à lui donner, depuis le XVII[e] siècle, la suprématie intellectuelle sur l'Europe et même sur le Nouveau-Monde, et qui, depuis Louis XIV, a fait, pour ainsi dire, de la nation française l'institutrice de toutes les autres.

Si ce sentiment est aussi éclairé qu'il est vif, si une passion sincère est souvent une des meilleures conditions pour découvrir le vrai et le mettre dans tout son jour, s'il suffit quelquefois d'aimer son sujet pour le bien traiter, c'est avec confiance que nous abordons notre tâche, et nous avons le modeste et légitime espoir de l'accomplir.

PREMIÈRE PARTIE.

Pour des motifs inutiles à rappeler ici et qui tiennent surtout à la nature complexe d'un mode d'expression en rapport parfait avec le mode primitif du développement de la pensée, la Poésie, essentiellement synthétique, a toujours précédé la prose, forme postérieure de langage correspondant mieux à un état plus avancé d'abstraction et d'analyse. Les avantages qu'offrent le rythme et la cadence, pour conserver les traditions qui ne pouvaient, avant l'invention de l'écriture, se perpétuer que par la mémoire, sont encore une des grandes raisons de cet ordre chronologique que la philosophie déclare néces-

saire et dont l'histoire vérifie la réalité. Sans insister plus longtemps sur ce point, nous commencerons donc naturellement cet examen par la Poésie. — Après avoir bien précisé le sens que nous attachons au mot et à la chose, nous nous demanderons si la véritable Poésie, telle qu'on doit l'entendre, est inconciliable en soi, dans sa source et dans son objet, avec le principe démocratique. Puis, si nous trouvons qu'entre ces deux choses si chères toutes deux et si indispensables à l'homme, qu'entre la Poésie et la Démocratie il n'y a pas contradiction absolue, et telle, comme on l'a quelquefois prétendu, que celle-ci doive nécessairement tuer celle-là, nous chercherons dans quelle mesure et à quelles conditions elles peuvent coexister et même s'allier et s'entraider ; enfin, parcourant rapidement les principaux genres de Poésie, nous déterminerons quels sont ceux qui nous semblent devoir subir des modifications profondes ou même disparaître peu à peu, et ceux qui prendront, au contraire, plus d'accroissement et d'influence dans les états démocratiques ; nous indiquerons aussi les précautions à prendre pour que ces modifications n'altèrent pas le véritable caractère de notre littérature ; nous montrerons les dangers de certains entraînements sous le règne exclusif de l'opinion publique; et, si un mal connu est un mal à demi-guéri, nous préviendrons peut-être les excès où tomberaient quelques écrivains, amoureux de popularité, poursuivant leur vaine idole d'une poursuite insensée même à travers le scandale, cherchant des complices dans les mauvaises passions et rabaissant la dignité de l'art à des complaisances de courtisane pour les plus grossiers instincts de la sensualité.

Il y a des mots que tout le monde emploie sans se bien rendre compte de leur valeur, et qu'on se transmet, pour

ainsi dire, de confiance, comme ces rouleaux de monnaie qui circulent sans jamais être comptés. Le mot Poésie est un de ces mots là... Il a le malheur d'être trop riche de significations. On lui en prête d'autant plus volontiers de nouvelles, qu'il en a déjà davantage ; chacun croit pouvoir en user et en abuser, sans s'inquiéter de le bien comprendre. On s'en rapporte à l'étiquette. Aussi, que de nuances ne revêt-il pas dans la bouche ou sous la plume de ceux qui s'en servent ? Que d'intermédiaires, et quelle gradation indéfinie depuis ceux qui croient désigner par ce mot la plus haute faculté de l'esprit humain et « le langage des dieux, » jusqu'à ceux qui ne le prononcent pas sans un léger accent d'ironie, et vont quelquefois jusqu'à en faire un terme de dédain, un synonyme poli pour désigner la frivolité, le manque de jugement, j'allais dire l'hallucination et la folie.

On voit qu'il est indispensable de définir et de préciser avant tout ce que c'est au juste que la Poésie, sous peine de ne pas nous entendre avec nous-même quand nous chercherons les rapports qui doivent l'unir à la Démocratie.

Il nous semble que le mot Poésie exprime deux choses bien distinctes, dont l'une a sa source dans l'autre, sans pouvoir être légitimement confondue avec elle. Ce mot désigne d'abord un état particulier de l'âme vivement émue en présence d'une belle scène de la nature, d'une belle action ou d'un chef-d'œuvre de l'art. L'homme est ainsi fait, que la perception du Beau, sous quelque forme qu'il s'offre à lui, éveille, au plus profond de son être, un sentiment d'une nature spéciale, plus ou moins clair et distinct sans doute, mais dont on ne peut nier la présence et la possibilité, à un certain degré, dans tous les hommes. Cet instinct, qui est la manifestation

la plus élevée de la sensibilité, n'a été refusé à personne. L'éducation le développe, mais il a son origine dans notre organisation même. Nous jugeons certains objets beaux ou laids, aussi absolument que nous discernons le vrai du faux et le bien du mal. Inégalement assuré dans l'application particulière que nous en faisons, mais nécessaire dans son principe, parce qu'il est une des données primordiales de la raison, ce discernement du beau et du laid trouve un écho dans la sensibilité et se manifeste par une émotion délicieuse, par une jouissance intérieure et exquise, qui est comme la traduction visible du jugement intérieur que nous portons.— Si ce sentiment esthétique n'est pas la Poésie, il en est au moins la source universelle. On dit de ceux qui éprouvent le plus vivement cette impression du Beau, que ce sont des natures poétiques, et ceux qui joignent à ce sentiment le don divin de le manifester au dehors par le marbre, la couleur, la mélodie ou les mots sont justement appelés des artistes et des poètes. En ce sens, il y a de la Poésie dans tous les arts, dont le but et l'essence est d'exprimer le Beau idéal, d'en réfléter la splendeur sur la matière, miroir grossier mais indispensable, et d'en communiquer ainsi le divin frisson à l'aide de procédés sensibles, à l'aide de formes ou de sons que l'artiste transfigure, pour ainsi dire, en y faisant passer quelque chose de son âme, en les purifiant au feu sacré de son génie.

Si maintenant nous restreignons un peu le sens du terme pour le réserver uniquement à l'expression du Beau par le langage oral ou écrit, dans la cadence et le rhythme du vers, nous arriverons à la signification ordinaire du mot Poésie, et nous dirons que le poète est un homme privilégié qui a le don de sentir vivement le

beau et de traduire son émotion dans une langue soumise à certaines règles spéciales dont l'ensemble s'appelle versification. Ces règles toutefois ne préexistent pas plus à la Poésie que la Rhétorique à l'Éloquence; mais, par une sorte d'harmonie préétablie, elles se sont introduites naturellement, et le génie se les est imposées à lui-même ou plutôt les a suivies, à son insu, par un merveilleux effort de divination dont la critique et l'analyse ont postérieuremet étudié et consacré les résultats, par un admirable et sublime pressentiment devant lequel la réflexion s'est inclinée.

C'est évidemment à cette seconde signification, plus déterminée et plus précise, que nous devrons nous attacher pour examiner l'influence de la Démocratie sur la Poésie. Toutefois, il n'était pas inutile d'analyser un terme aussi complexe, et nous allons tirer immédiatement de cette analyse une vive lumière pour le sujet qui nous occupe.

Si, en effet, comme nous l'avons reconnu, la Poésie a sa source dans un principe inné de l'esprit humain et dans un sentiment universel commun à tous les cœurs, on comprend à l'instant que la Poésie est de sa nature impérissable et destinée à survivre à toute forme politique et à toute modification sociale. Pas plus que le sentiment religieux, le sentiment poétique ne saurait disparaître. Il peut être inégalement développé, il peut sommeiller, mais comme le feu qui couve sous la cendre, il se ranime toujours au moindre souffle. C'est une étincelle divine qui ne pourrait s'éteindre qu'avec l'humanité, et qui, même alors, ne trouvant plus d'aliment dans nos cœurs, remonterait à son foyer éternel. Car, si la Poésie résulte de l'union de l'âme avec le Beau, en supposant l'âme, l'un des deux termes de l'union, détruite ou anéantie

par la volonté du Créateur, l'autre terme, le Beau, subsisterait toujours, indépendant et absolu, parce qu'il est un des attributs de Dieu, un des trois rayons par lesquels la Divinité se révèle à nous et nous permet d'entrevoir son immuable splendeur.

On voit que la Poésie est, par elle-même, à l'abri des changements politiques. Elle est de tous les temps et de tous les lieux. Elle survit à toutes les révolutions. L'histoire, au besoin, nous apporterait là-dessus son témoignage. Aussi haut que remontent ses annales, la Poésie nous apparaît souriante au berceau de l'humanité. Elle est la véritable nourrice des sociétés naissantes. Plus tard, elle chante leurs combats et leurs luttes ; elle peint leurs mœurs primitives dans de belliqueuses Iliades et dans de charmantes Odyssées. Que la Grèce, dans un suprême effort, défende ses destinées et celles de la civilisation aux plaines de Marathon, ou sur les flots de Salamine, et le vieil Eshyle trouvera de mâles accents pour redire cette gloire et pour transporter d'admiration ce vaillant peuple, en le faisant assister tout ému et tout sanglant encore de ses victoires, au spectacle de ses propres dangers et de son propre héroïsme. Mais voici que Périclés imprime l'unité harmonieuse de son génie à cette Démocratie turbulente d'Athènes, et la Poésie fait cortége à cette personnification d'une grande époque. Les Sophocle et les Euripide élèvent des monuments aussi impérissables que le Parthénon, et Aristophane peint sur le vif la société de son temps dans des comédies qui réjouissent et qui instruisent encore la postérité. La domination du monde passe de la Grèce à l'Italie, et Rome a des poètes à son tour, quoique la poésie des vainqueurs reflète un peu celles des vaincus. Je ne parle pas d'Ennius et de Plaute, mais

de l'élégant Térence, ce demi Ménandre, mais du doux Virgile, dont les allégories mythologiques, dont les Dieux même ne sont que d'ingénieuses et patriotiques fictions auxquelles ne croit plus celui qui les emploie, et dont les vers, payés au poids de l'or par le maître de Mécène, respirent je ne sais quel mélancolique parfum de scepticisme, triste avant-coureur qui fait pressentir la fin d'un monde que le Christianisme va rajeunir. — Pourtant la Poésie ne manque pas, même quand le Principat est lâché sur l'univers comme une bête féroce dans un cirque (Tacite). Il y a des poètes jusque sous Néron. Mais ce n'est peut-être pas dans l'énergie forcée, et toute de tête, du chantre de Pharsale qu'il faut en chercher la trace. Elle est plutôt dans ces hymnes que les martyrs chantaient en allant à la mort. Elle est dans la glorification de la Religion nouvelle, et elle emprunte à la foi naissante un lyrisme religieux, un enthousiasme et des accents que Pindare n'a pas connus. Quand l'empire romain s'écroule sous le poids des barbares, la Poésie baisse un instant la tête devant l'orage, mais la relève bientôt, comme ces fleurs qui naissent sur des tombeaux et sur des ruines. Il y a des poëtes au moyen-âge. La Scandinavie a ses bardes, la France du Nord a ses trouvères et celle du Midi ses troubadours. Nous touchons aux temps modernes. Ils sont trop connus pour qu'il soit besoin d'insister. L'histoire confirme bien ce que la raison nous disait. La Poésie, fille de l'esprit humain en union avec la pensée divine, n'a jamais manqué et ne pouvait pas manquer au monde en aucun temps, en aucun lieu, sous aucune forme de société. Patriarchat, régime sacerdotal ou régime guerrier, oligarchie, polyarchie ou monarchie, république ou empire, féodalité ou royauté, droit divin

ou droit des peuples, tous ces différents États l'ont vu fleurir à leur tour. Elle a lui sur eux, comme le soleil qui éclaire indifféremment les scènes les plus diverses. Pourquoi ne luirait-elle pas sur la Démocratie?

Si quelques nuages s'opposent d'abord à la diffusion de sa lumière et la voilent un instant, ayons confiance, et assurons-nous qu'elle saura les percer La Démocratie d'ailleurs n'est qu'à son aurore. Elle traverse une période de transition nécessairement troublée, où toute chose cherche son équilibre. Mais attendons seulement le milieu de la journée, et dans les États purement démocratiques, nous verrons la Poésie resplendir au front des nations, comme elle illuminait naguère de ses rayons le trône de Louis XIV.

Sans doute, la Poésie des peuples libres, égaux en droits sous une loi égale pour tous, ne sonnera pas comme celle des peuples à esclaves, comme celle des féodalités, comme celle des sociétés qui reconnaissaient des suzerains, des vassaux et des serfs; sans doute les poètes qui naîtront désormais n'iront pas, errant de ville en ville, de château en château, égayer la table d'une seigneur; sans doute, on ne verra plus une pléiade de beaux esprits prendre pour muse inspiratrice le sourire d'un maître plus ou moins compétent; on ne verra plus un grand tragique comme Racine mourir d'un regard de défaveur tombé sur lui d'en haut; sans doute, le rôle et la mission du poète, les genres et les cadres poétiques changeront; mais la Poésie et les poëtes ne passeront pas. — Et sur le point de chercher la nature de ces modifications, j'ose dire, avant tout examen, qu'elles seront plus favorables que funestes à la Poésie. Et le motif tout rationnel de cette assertion qui peut paraître prématurée, mais qui va se vérifier tout-à-l'heure, c'est

que la vérité ne peut pas être en désaccord avec elle-même, et que le progrès, dans un certain ordre de choses, amène nécessairement à sa suite, tôt ou tard, un progrès correspondant dans l'ordre voisin. Si le principe de la souveraineté du peuple est le vrai en politique, il sera également le vrai en littérature. S'il en était autrement, ce serait la première fois que la vérité se contredirait elle-même. En effet, si rien n'est beau que le vrai, et on pourrait ajouter, que le bien, c'est parce que ces trois conceptions ne sont que trois faces de l'Idéal, que trois manières d'envisager une même chose. Le Beau, c'est l'ordre senti, comme le Vrai est l'ordre pensé, et le Bien l'ordre voulu. Au fond, le Beau, le Vrai, le Bien trouvent leur identité en Dieu. Ceci posé, est-ce qu'il n'apparaît pas aussitôt que la société établie sur le principe le plus vrai sera aussi celle qui favorisera le mieux le développement des facultés de l'homme, et qui, en donnant le plus de ressort à son intelligence et à sa liberté, augmentera aussi la délicatesse du sens esthétique? Ces conséquences sont rigoureuses comme la conclusion d'un raisonnement géométrique, et elles doivent l'être tant que nous nous tenons dans la sphère de la spéculation pure. Il est certain, à ne prendre que la *théorie*, que les états purement démocratiques, étant reconnus les meilleurs au point de vue politique, le doivent être aussi au point de vue littéraire. Mais si nous descendons à l'application, nous retrouvons les difficultés inhérentes à l'imperfection des choses humaines. Ce n'est souvent qu'après bien des tentatives infructueuses que les vérités finissent par retrouver dans les faits l'accord nécessaire qu'elles ont dans la sphère lumineuse de la raison pure.

Essayons donc de déterminer quelles seront, dans un avenir plus ou moins prochain, les destinées de la Poésie.

On ne peut le nier, elles semblent, en ce moment, singulièrement compromises et sérieusement menacées, mais nous savons que ces menaces ne peuvent aboutir. Il ne peut y avoir destruction. Il y aura tout au plus une éclipse passagère. En nous rendant bien compte des causes qui pourraient la produire, peut-être pourrons-nous agir directement sur ces causes et, en les combattant, diminuer le temps d'épreuve, la période transitoire qui précède, dans l'ordre politique ou littéraire, comme dans l'ordre naturel, toute transformation et toute métamorphose. Il faut du silence, de la solitude et une sorte de recueillement laborieux à tout être en qui s'opère un rajeunissement quelquefois si complet qu'il ressemble à un enfantement. Ainsi la chenille s'enferme et s'enveloppe lorsqu'elle va s'endormir dans le sommeil fécond de la chrysalide, pour se réveiller dans le papillon.

La Poésie, quoiqu'elle ait une source unique, se divise naturellement en genres plus ou moins étendus, selon l'objet qu'embrasse plus spécialement le poète et dont son âme est le plus vivement frappée. Il ne faudrait pas croire que ces genres divers dont traitent les poétiques soient des cadres absolus, entièrement fixes et bornés par des limites infranchissables à l'esprit qui a consenti à s'y renfermer. Il y a dans les genres littéraires, comme dans ceux où les naturalistes rangent les espèces animales ou végétales, quelque chose à la fois de réel et de factice. Assurément les genres ne sont pas de pures inventions, de purs caprices de quelques grands écrivains érigés en règles. Ils ont quelque chose d'immuable qui tient à la nature même des objets et à la nature de l'esprit humain travaillant sur ces objets. Mais, en même temps, ils renferment un élément mobile qui varie selon les circonstances, les époques et les lieux. Un seul mot,

un seul fait fera mieux comprendre que tous les raisonnements abstraits, cette duplicité d'éléments stables et changeants dont se composent les genres : il y aura toujours, par exemple, un genre lyrique et un genre dramatique sans que l'un puisse jamais s'absorber dans l'autre; mais la tragédie et la comédie d'une part, l'élégie et l'ode de l'autre, ne sont pas si absolument séparées qu'elles ne puissent, à un moment donné, se fondre et se mêler, au grand désappointement des critiques naturalistes qui se seraient habitués à voir en elles des sœurs ennemies, à tout jamais irréconciliables.

Ces réserves faites, adoptant les grandes divisions reconnues par les critiques, nous allons chercher successivement ce que deviendront, dans les sociétés démocratiques, les genres de poëme, épique, lyrique et dramatique, en négligeant ou en rattachant aux genres principaux quelques genres que nous appellerons secondaires pour nous conformer à l'usage, quoique cette qualification ne nous paraisse pas encore entièrement juste, et que certains de ces genres, tels que le roman et la chanson puissent, selon nous, être appelés, dans un avenir plus ou moins prochain, à prendre un rang et à jouer un rôle important dans la littérature des États démocratiques.

La poésie épique ne nous occupera pas longtemps. « Cette admirable composition, dit Mme de Staël, ne paraît pas accordée aux modernes. » Il faut pour le poëme épique un concours singulier de circonstances, qui s'est rencontré bien rarement dans l'histoire. Les livres saints des Hébreux, l'Iliade et l'Odyssée, la Divine Comédie du Dante, sont à peu près les seuls ouvrages où l'on s'accorde à retrouver les caractères de l'épopée qui doit embrasser et résumer, pour ainsi dire, un siècle et une

nation, avec sa religion, ses mœurs et jusqu'à son industrie. Cette vaste encyclopédie poétique doit, en outre, avoir l'unité d'un grand événement national, et dans la forme allier deux choses qui semblent s'exclure : la candeur d'imagination des temps héroïques et la perfection du langage des temps civilisés. Si la réunion de conditions aussi difficiles à rencontrer ensemble est nécessaire pour qu'une épopée soit possible, et s'il faut encore un grand génie pour profiter de ces conditions et la composer, on s'explique qu'il y en ait eu si peu, et l'on comprend surtout qu'il ne puisse plus y en avoir dans les sociétés démocratiques. Pour qu'un poëme soit aussi vaste qu'un monde, il faut que ce monde soit borné ; pour qu'il enferme tout ce que les hommes ont pensé, inventé, découvert, il faut qu'ils n'aient encore ni inventé, ni découvert beaucoup. « Vous figurez-vous, dit M. Villemain, un poëme épique naissant de nos jours parmi les innombrables classifications de la science et les travaux variés des esprits, dans notre société si laborieuse et si compliquée ? Comment créer une fiction qui soit une croyance ? Comment résumer tant de faits et d'idées ? Il serait impossible de renfermer dans le plus long poëme une partie des pensées, des inventions, des sciences qui préoccupent les contemporains » — Ce que M. Villemain disait au commencement de ce siècle, est en quelque sorte plus vrai encore aujourd'hui qu'alors et le deviendra de jour en jour davantage. Sans compter que la naïveté, la candeur, la croyance au merveilleux, et comme le dit encore excellemment M. Villemain « cette puberté d'imagination dans les peuples, » est bien loin de nous et bien loin des poètes. Aujourd'hui, a dit l'un des plus grands d'entre eux (1), « tout grand poète est

(1) V. Hugo.

doublé d'un grand critique. » — C'est trop avancer sans doute, mais nous pouvons conclure au moins de cet aveu, que l'esprit d'analyse, non pas de cette analyse intuitive qui n'est que le don d'observation poétique, mais de cette analyse exacte, sèche, minutieuse, scientifique, méthodique, a rendu le poëme épique impossible, comme nous verrons plus loin qu'il a transformé la poésie lyrique. Cela ne tient pas précisément à la Démocratie, mais à tout le progrès de la civilisation. Voltaire déjà, sous la monarchie absolue, proclamait que « les Français n'avaient pas la tête épique, » et contribuait, un peu malgré lui, à confirmer la sentence. *La Henriade*, quelque soit sa valeur, n'y a rien changé. Mais pourtant ce n'est peut-être pas à la tête des Français qu'il faut s'en prendre. Elle serait volontiers plus épique que leur siècle, mais leur siècle ne l'est pas du tout. Il faut s'en consoler, car si l'on songe à tout ce qu'il nous faudrait sans doute abandonner de bien-être, de science, de politesse et de libertés, pour avoir encore des épopées, on reculera bientôt devant la grandeur du sacrifice. Ainsi, la Démocratie moderne n'aura pas d'épopée, ou plutôt elle en a une, qui n'a pas été écrite avec la plume, *mais* avec l'épée des volontaires de la République, mourant pour protéger la patrie qui avait enfanté dans la douleur les principes de 89. Mettez dans un lointain plus favorable au merveilleux, les grandes guerres de Napoléon, ce soldat de la Révolution, comme il s'appelait lui-même, et vous aurez un sujet auprès duquel les combats de l'Iliade seront bien pâles. Mais cette épopée ne sera pas mise en vers. Celui qui en était le héros a pris soin d'en graver lui-même, dans ses immortels bulletins, une de ces esquisses grandioses auxquelles on ne retouche pas plus qu'aux ébauches de Michel-Ange.

Sans nous préoccuper plus longtemps d'un genre que n'ont pu rajeunir tout le talent et tous les efforts d'un aimable et spirituel vieillard, l'un des doyens de l'Académie française, dont la *Françiade* est moins lue que les fables ; sans même développer les motifs qui rendent également impossible un autre genre de poëme, le poëme *didactique* condamné désormais ,par la précision des sciences et la diffusion des connaissances, à n'être plus qu'un ingénieux passe-temps, un exercice de style et un véritable tour de force poétique, nous allons examiner ce que deviendra, dans la Démocratie, la poésie lyrique que deux grands poëtes ont revêtue, au commencement de ce siècle, d'une forme toute nouvelle, l'un en enveloppant ses contours un peu fuyants dans le voile d'une profonde et intime mélancolie, l'autre en lui jetant l'éblouissant manteau de son style étoilé de métaphores.

Le lyrisme vit surtout d'enthousiasme, et l'enthousiasme a trois grands et éternels objets : La création, l'homme et Dieu. Le premier cri de joie, le premier élan d'admiration et de reconnaissance à la vue des beautés de la nature, des magnificences du jour et des splendeurs de la nuit ; le profond étonnement de la conscience lorsqu'elle découvre en elle-même tout un monde intérieur aussi riche que l'univers visible dont elle est le miroir intelligent ; enfin l'inquiète exaltation ou l'adoration soumise de l'âme, lorsqu'elle remonte à la cause créatrice, ou se prosterne devant Dieu ; — voilà la triple source d'où tombe toute poésie : « *ruit profundo Pindarus ore.* » — De la manière de concevoir la nature, l'homme et Dieu, de la préoccupation exclusive ou dominante de l'un de ces trois objets, découlent les caractères que peut prendre, les modifications que peut subir la Poésie

lyrique. Quelle idée le poète des sociétés démocratiques sera-t-il amené à se faire de ce triple trésor ouvert à son génie, et auquel puisera-t-il de préférence ? Résolvons cette question, et nous pourrons prévoir ce que deviendra la Poésie lyrique dans la Démocratie.

Il pourrait sembler, à première vue, que le sentiment de la nature doit tendre à s'effacer de plus en plus, en raison même des empiétements de l'homme sur son domaine, et des conquêtes successives et pénibles que font l'intelligence et la volonté; dans leur lutte acharnée contre ces lois fatales dont la puissance peut bien nous écraser, mais qui, comme dit Pascal, ont sur nous cette infériorité, qu'elles n'en savent rien. — Mais ce serait juger des œuvres de Dieu comme de celles de l'homme, dont la possession lasse et fatigue, et auprès desquelles on peut passer quelquefois sans curiosité et sans étonnement, parce qu'elles n'ont plus de secret pour nous, et qu'on les connaît tout entières. Les mystères de la Nature, au contraire, se diversifiant et se jouant dans l'immensité de l'espace et du temps, ne seront jamais sondés tous, ni même tous entrevus, et pour ce motif, ils offriront à l'imagination une matière illimitée; ils exerceront toujours sur le génie du poète et du savant une merveilleuse attraction. La scène des choses naturelles ira s'agrandissant de jour en jour. Plus on voudra l'approfondir et plus on la trouvera profonde. Ainsi, à mesure qu'un homme s'élève sur une montagne, l'horizon va s'élargissant devant lui et recule, pour ainsi dire, sous ses pas. Au lieu de s'atrophier et de s'amoindrir, le sentiment de la Nature ne peut donc que s'accroître et s'épurer, à mesure que s'affermira l'empire de l'homme sur la matière. C'est une grave erreur de penser que deux progrès légitimes puissent se faire tort l'un à

l'autre. Quelques esprits profonds, mais systématiques et étroits, se plaisent à exagérer des contradictions spécieuses, comme celles de la religion et de la philosophie, de la patrie et de la famille, de la science et de l'art, de la société et de la nature. C'est méconnaître le cœur et l'intelligence de l'homme, assez vastes pour enfermer plusieurs amours et plusieurs idées, et qui, selon l'heureuse expression de Montaigne, « s'élargissent d'autant plus qu'ils s'emplissent. » Il ne faut donc pas prendre les choses par le petit côté, et ne considérant qu'une face de la question, affirmer que la complexité des rapports sociaux, la prédominance des intérêts humains, les admirables coups d'états de la science sur la matière absorberont toutes les esprits, et que, la place étant prise par l'orgueil de la science toute puissante disposant à son gré des éléments, et par l'égoïsme de l'homme remplissant de plus en plus l'univers de sa personnalité envahissante, il ne restera pas un repli du cœur où puissent se réfugier l'admiration et l'enthousiasme qu'on éprouve, devant les scènes grandioses ou terribles que présentent la sérénité du ciel étoilé ou les tempêtes de la mer en courroux. — Nous pensons, au contraire, que le spectacle de l'industrie humaine, loin de détourner le regard des poètes de la contemplation du monde naturel, contribuera lui-même, pour sa part, à y ramener quelques âmes rêveuses, du moins par le contraste. Et ceci n'est pas une pure hypothèse. La chose se fait déjà. Demandez à un grand et puissant historien, à M. Michelet, plus poète encore peut-être qu'historien, pourquoi il quitte de temps en temps l'histoire des hommes pour celle des bêtes de la terre, de l'air et de l'Océan, il vous répondra qu'il aime à s'élever avec l'Oiseau au-dessus de ce sol

tourmenté par nos passions ; il vous dira, qu'à étudier le sourd travail de l'Insecte souterrain, il se repose du bruit que font les hommes à la surface du globe, et que, dans la Mer « cette grande piscine de Dieu, » son corps et son génie trouvent la fraîcheur et la régénération. — Un critique novateur, qui analyse admirablement les poètes, et qui est poète lui-même à ses heures, M. Taine a fort bien saisi la cause de ce retour vers la nature par lassitude des hommes. Il explique, dans son étude sur Lafontaine, comment le grand cœur malheureux de l'homme moderne, recueillant le lourd héritage des siècles précédents, déjà vieux en entrant dans ce monde qu'ont travaillé tant de révolutions, et traînant après lui, comme une chaîne, le prix des efforts et des douleurs de quatre-vingts générations, se réfugie dans la contemplation de la Nature, tend les bras vers elle pour retrouver force et santé par l'attouchement de la mère qui l'a porté, et retourne à la poésie des bêtes et des végétaux, pour échapper aux raffinements de la civilisation.

Tel sera souvent, je crois, le motif qui fera aimer la campagne à l'homme des cités, et chanter les beautés de la nature aux poètes de la Démocratie. Ce motif étant le plus légitime possible, puisqu'il résulte d'un *triple* besoin du corps, de l'esprit et du cœur, ne pourra, d'ailleurs, avoir que d'excellents effets et amènera une poésie qui, sans doute, n'aura pas la naïve fraîcheur des descriptions homériques, mais qui n'en sera pas, pour cela, moins vraie et moins sincère. Or, en poésie, le vrai et la sincérité, c'est presque le tout.— Si le dix-septième siècle, si grand sous d'autres rapports, n'a pas bien senti, ni bien peint la nature, c'est parce qu'il ne l'aimait pas. Et il ne l'aimait pas parce qu'il ne la voyait pas directement. Il la regardait à travers l'antiquité,

dans les livres, ou, ce qui était presque la même chose, dans les jardins de Versailles. Ce n'est pas de la même manière que nous la considérons. Nous voulons être face à face, seuls à seuls avec elle. On citerait bien encore quelques exemples de ces ridicules immortels qui consistent à prendre le convenu pour le vrai et les douceurs fades de la villégiature pour les jouissances de la grande Nature. Mais, il est certain que, de nos jours, soit goût et facilité des voyages, soit habitude salutaire des bains de mer, soit enfin, comme il arrive, retour au naturel à force de raffinements, on a, de la nature, un sentiment assez juste, que le peuple tout entier partage et devance, car il est le premier à rire des personnages comiques qu'on lui représente sur la scène, comprenant la Nature à la façon du XVII[e] siècle et même du XVIII[e] siècle tombé aussi, à cet égard, dans le faux et dans l'exagération. Désormais, pour qu'un poëte nous plaise, en parlant de la nature, il faut, avant tout, qu'il soit vrai.

Nous n'avons plus peur du mot précis et exact, nous fuyons la périphrase, et si nous ne croyons pas plus que le XVII[e] siècle aux personnifications de la mythologie païenne, nous ne les admettons même plus, comme lui, à titre de convention, et *Phœbus* n'a plus son *char doré*, ni *l'aurore* ses *doigts de rose*. Il faut maintenant un art infini pour faire agréer une image empruntée aux dieux de la Grèce, et c'est une véritable hardiesse, aussi rare à présent qu'elle était commune autrefois, que de faire entrer sérieusement un seul nom de déesse dans les vers. Il a fallu un détour bien ingénieux à Musset pour y parvenir, et le début de *Rolla* est un modèle à peu près inimitable, moins peut-être à cause de la pureté irréprochable de la forme, que pour la manière hardie et naturelle d'évoquer les divinités antiques.—Quoiqu'il

en soit de ces brillantes exceptions, nous exigeons en général, non-seulement que l'on soit vrai en nous peignant la nature, mais que l'on conserve aux choses leur exacte dénomination. Nous aimons peu les allégories, même dans le lyrisme. — Mais être vrai, en poésie comme en peinture, ce n'est pas être *réel*, ou, comme on dit, *réaliste*. Peindre la nature, ce n'est pas la copier et l'imiter. Ce n'est pas non plus lui prêter des grâces et l'embellir. Nous n'acceptons pas plus, si ce n'est à titre de curiosités, les bergères de Boucher, de Watteau et de Florian, que les paysannes de M. Courbet et les figures communes, vulgaires et grossièment ressemblantes de M. Flaubert. Ni miévrerie, ni description pure et crue. Nous voulons, et le peuple éclairé des Démocraties futures voudra, non que le poète ou l'artiste lui photographie la nature et fasse de son art un trompe-l'œil, mais bien qu'il traduise l'émotion de l'âme humaine devant le grand spectacle de la création, lorsqu'à la vue de ses beautés, elle sent s'éveiller en elle le sentiment d'une beauté idéale plus sublime encore. On a pu quelque temps s'y tromper, et une école bruyante, flattant la foule et prenant la vogue pour la gloire, a proclamé l'imitation exacte de la nature, l'unique principe de l'art.

On reviendra de ces exagérations, on en est déjà revenu en partie. Le peuple, qui sera désormais le souverain adulé auquel s'adresseront tous les hommages, le peuple a naturellement le goût bon, quoique facile à corrompre. Comme les enfants, la foule est mobile et extrême en tout. Mais, tôt ou tard, le calme se fait et le vrai, le beau reprennent tout leur empire sur les esprits. Je ne sais quel écrivain a dit que les deux classes d'hommes qui jugent le plus sainement du bien et du beau, sont les savants et les ignorants, tandis que la

classe intermédiaire, à demi-cultivée, se laisse aveugler par mille considérations secondaires qui faussent et troublent son jugement. Si cette remarque est vraie en général et s'applique aux individus comme aux masses, elle trouvera son application dans la poésie démocratique. Le peuple est souvent un excellent juge en fait d'art, parce qu'il juge avec son cœur et avec une intelligence vierge de tout préjugé d'école. Nous en concluons que les poètes qui voudront lui plaire devront, avant tout, être simples, naturels et vrais. Ceux-là seront populaires qui auront les qualités du peuple. Les autres ne seraient pas compris de lui. Ils auront peut-être un succès de coterie, ils n'auront pas la grande gloire, celle qui dure, nous fait survivre à nous-mêmes, et nous empêche de mourir tout entiers. — Lorsqu'au lieu de prendre pour source principale d'inspiration les beautés de la nature, le poète lyrique s'inspirera du spectacle des choses humaines, il devra, à ces qualités générales, en joindre quelques autres imposées aussi par le progrès de la civilisation. Autrefois, même dans les démocraties anciennes, qui n'ont de commun avec les nôtres que le nom, le poète lyrique aimait à exalter la bravoure guerrière, et son génie n'était jamais plus à l'aise qu'au milieu des fureurs de Bellone. Exciter au combat, peindre des scènes de carnage, promettre l'immortalité aux vainqueurs, tel était le but ordinaire de ses odes. Rien n'était quelquefois plus beau et plus noble, quand l'amour de la patrie brûlait son cœur. Alors le boiteux Tyrtée était le plus puissant auxiliaire qu'une ville pût envoyer à une autre. Mais si nous en croyons nos pressentiments et certains indices irrécusables de l'esprit public, des mœurs et des tendances modernes, c'est à la Paix que va la Démocratie, et la poésie lyrique devra y

marcher avec elle. Laissons écouler encore quelques années, laissons s'achever la reconstruction de quelques nationalités pour lesquelles nous ne pouvons, dans les circonstances présentes, que faire des vœux, des discours et des vers, et alors les odes guerrières n'auront plus, fort heureusement, grande signification ; elles seront remplacées par le lyrisme de la paix. On chantera encore les combats et les victoires, mais ce seront les combats et les victoires du genre humain contre les éléments domptés. — Les grands sujets qui dicteront au poète ses plus purs accents seront les luttes pacifiques de l'industrie, les progrès de la science, de la moralité et du bien-être, l'ignorance fuyant comme l'ombre devant le grand jour, l'égalité des droits proclamée, la liberté établie sans secousse et se faisant équilibre à elle-même, l'aurore de la fraternité se levant sur le monde pour éclairer l'universelle collaboration des intelligences, la communion des âmes et le concert des volontés vers un même but et une même fin. Voilà l'idéal toujours entrevu quoique peut-être jamais atteint, voilà la bienfaisante utopie qui échauffera le cœur des poètes, voilà la vraie matière du lyrisme dans la Démocratie ! — On comprend qu'il n'y a rien d'absolu dans ces assertions. *Il y aura* bien des exceptions à ce programme qu'il ne faut pas prendre trop à la lettre, car nous n'oublions jamais qu'en cherchant à prévoir l'avenir d'une chose humaine, il faut tenir compte du libre arbitre, élément mobile et ondoyant qui déjoue souvent les plus légitimes inductions. Mais si l'on ne veut marquer que les tendances générales, en laissant à l'originalité individuelle une place qu'il faut toujours garder, on peut affirmer que les lyriques de l'avenir seront plus pacifiques que guerriers. Ils obéiront en cela à l'instinct de leur époque

dont le poëte n'est souvent qu'un harmonieux écho.

Ce que nous venons de dire s'applique également à la chanson élevée par un contemporain à la hauteur de l'ode. « Le peuple, disait Béranger, c'est ma Muse ; à chaque événement, je l'ai étudié avec un soin religieux, et j'ai presque toujours attendu que ses sentiments me parussent en rapport avec mes réflexions pour en faire ma règle de conduite. » — Donc, telle nation, telles chansons. Il est assez difficile de prévoir si ce genre populaire est appelé à retrouver, dans la Démocratie, l'importance qu'il a eue dans un pays dont on a pu spirituellement définir autrefois le régime politique : une monarchie tempérée par des chansons ; mais si les circonstances permettaient à un chansonnier national de s'élever parmi nous, il est probable qu'il ferait peu de *Marseillaises*, et que ses couplets seraient plus philosophiques que militaires. Ils sentiraient bien plus la fumée des usines que l'odeur de la poudre. — Tout porte à croire aussi que la poésie lyrique, lorsqu'elle aura l'homme ou les hommes pour objet, sera essentiellement psychologique et méditative. C'est le progrès des sciences morales qui le veut ainsi, et on sait que le vrai poète ne peut se mettre en dehors du mouvement scientifique de son temps. Il le suit et l'exprime à sa manière, quelquefois il le combat, quelquefois il l'approuve, toujours il se ressent de son influence. Aussi, le retour de l'âme sur elle-même, la peinture des sentiments intimes, des passions, des idées, des doutes, des espérances, la méditation philosophique en un mot, voilà ce que plusieurs grands poètes contemporains ont excellé à rendre, et ce qui restera désormais comme une des plus belles et des plus fécondes matières de poésie. C'est, il est vrai, un genre qui offre bien des écueils et

qui veut du génie, pour ne pas dégénérer en puérilités personnelles. Il faut, pour qu'il paraisse aimable, que le poète soit un grand esprit et que l'analyse intéressante de ce qu'il éprouve soit la reproduction agrandie de ce que nous sentons tous confusément, sans pouvoir l'exprimer avec la même vérité et la même énergie. Sans cette condition, la peinture des petits sentiments, des petites idées qui troublent un cœur ou un cerveau médiocre ne méritent pas qu'on s'y arrête, et ne valent pas la publicité que l'auteur ne craint pas toujours assez de leur donner. Il me semble que celui-là seul doit ouvrir son cœur et le mettre à nu devant nous, qui possède ces « dix mille âmes » que Shakespeare exigeait du poète, pour se transformer en quelque sorte à chaque instant et devenir successivement semblable à ce qu'il voit et veut peindre. Je ne lirai volontiers dans ce livre vivant, que s'il est plus large et mieux écrit que celui qui est en moi, que s'il résume mieux toutes les aspirations de mon temps et m'offre, à la place d'un cœur d'homme, le cœur de l'humanité tout entière.

Enfin, il est un sujet auquel la poésie lyrique a touché bien souvent de nos jours. C'est le problème de l'Infini, ce sont les mystères de la Divinité. On peut dire même que c'est toujours à ce terme qu'elle aboutit en dernière analyse. L'émotion produite par la Nature, par le spectacle de la société humaine et des grands travaux de l'industrie, aussi bien que la rêverie intérieure : tout cela retourne en définitive à l'infini et à Dieu. C'est vers les régions célestes que le poète lyrique est emporté malgré lui. Qu'il appartienne à une religion positive révélée, ou qu'il ne reconnaisse que la loi naturelle, qu'il soit croyant ou incrédule, catholique ou philosophe, il est des mots et des idées qui se présenteront à lui sans cesse,

qu'il ne peut éluder et qui communiquent d'ailleurs à son inspiration quelque chose de grave et de religieux. Il suffit d'avoir lu quelques grands poètes modernes pour être convaincu de cette solennelle obsession à laquelle leur génie est en proie. On s'explique facilement cette préoccupation féconde, si l'on songe que le merveilleux est un des premiers éléments de la Poésie, et qu'il n'y a guère pour nous d'autre merveilleux que ce problème insondable de l'Infini. C'est par ce côté que la Poésie et la Science se touchent. Si diverses qu'elles puissent paraître, elles ont un point commun, elles se rejoignent au sommet, et ces deux sœurs, trop souvent ennemies sur la terre, vont s'embrasser au Ciel. — Les progrès de la Démocratie que, dans notre pensée, nous ne séparons pas de ceux de la Science, ne feront que favoriser et augmenter cette invasion des questions métaphysiques dans la Poésie. Tout esprit éclairé est un esprit voué à cette sublime inquiétude des choses célestes qui travaille si fortement l'imagination des poètes modernes. On ne saurait s'en plaindre, mais il y a un écueil redoutable à éviter dans ce mouvement qui emporte l'âme vers le mystère de l'Infini. En effet, il est facile de remarquer que, presque tous les poètes, soit entraînement volontaire, soit réminiscence de certaines doctrines philosophiques anciennes, récemment renouvelées, soit enfin exubérance d'images dans un sujet qui comporte si peu l'emploi des métaphores, inclinent quelquefois vers une sorte de Panthéisme mystique dans lequel les effusions vagues de l'amour et de l'admiration s'allient, on ne sait trop comment, à la conception d'un Dieu-Nature qui est loin d'être le Dieu personnel et bon, la Providence intelligente et toute-puissante que la philosophie spiritualiste reconnaît et que le Christianisme propose à

notre adoration. Les plus grands ne sont pas à l'abri de ce danger. Je crois même qu'ils ont donné l'exemple. Les derniers vers de Lamartine et de V. Hugo portent l'empreinte visible de ces idées plus séduisantes que justes. M. de Laprade, auquel on avait fait le même reproche, s'en défend avec force, mais il n'en est pas en poésie comme en morale, où l'intention justifie l'agent; et, dans le cas particulier, l'accusation ne nous semble pas mise entièrement à néant et *Psyché* (1) peut être innocente, mais, à coup-sûr, son exemple est dangereux à suivre. Quoiqu'il en soit, nous persistons à croire que le lyrisme doit se tenir en garde contre ce panthéisme inconscient qui met volontiers, à la place de Dieu, les voix de la nature ou la grande âme du monde :

« Mens agitat molem et magno se corpore miscet.»

A bien considérer les choses, il ne paraît pas que la Démocratie puisse s'accommoder jamais d'une telle divinité. Le Dieu du peuple est essentiellement un Être distinct, une Intelligence, une Volonté, une Personne. On ne lui fera jamais admettre que celui qu'il adore comme un Créateur et un Père ne soit qu'une pure entité logique, sans réalité substantielle, qu'une synthèse nominale résumant nos besoins supra-sensibles, qu'une catégorie de l'Idéal et une manière transcendante de désigner l'inconnu. Il faut au peuple un Dieu pensant, aimant, agissant, un Dieu véritablement Dieu. Les effusions lyriques qui mettent Dieu dans les astres, dans les abimes de la mer, dans le minéral et dans la plante sont fort peu comprises des esprits droits et simples, non raffinés par d'intenses méditations. J'aime

(1) Poëme de M. de Laprade.

donc à espérer que ce faux sentimentalisme et cette religiosité suspecte disparaîtront peu à peu de la poésie avec le progrès des sociétés démocratiques. Il faut l'avouer, toutefois, l'influence du peuple ne sera jamais bien puissante sur la poésie lyrique qui tend, nous l'avons dit, à devenir de plus en plus intime et personnelle et demeurera désormais le partage de quelques âmes grandes sans doute, mais un peu détachées des choses de leur temps, pensant et sentant au-dessus ou en dehors de leur époque, et sur qui, par conséquent, le mouvement démocratique aura peu de prise.

Il n'en sera pas de même de la poésie dramatique qui doit maintenant nous occuper. Sur celle-là, au contraire, la puissance de l'opinion est énorme, elle en reflète les moindres variations, comme le miroir d'un lac réfléchit le moindre nuage qui passe. Si le théâtre exerce beaucoup d'empire sur les hommes, en retour l'influence des mœurs, des idées, des doctrines philosophiques, religieuses ou politiques sur le théâtre n'est ni moins visible, ni moins puissante. C'est surtout de la littérature dramatique qu'on peut dire qu'elle exprime la société. L'histoire d'un peuple n'existerait pas, qu'on la retrouverait presque tout entière dans son théâtre. Aristophane, par exemple, est une de sources les plus précieuses où l'on puise la peinture des mœurs et de l'esprit d'Athènes. — Il s'établit comme un double courant entre la scène des événements réels et celle des événements fictifs, l'une alimentant l'autre, et lui redemandant ce qu'elle lui a prêté, chacune donnant et recevant tour à tour, et toutes deux, par cette action réciproque, entretenant dans un rapport continuel la vie politique et la vie morale des nations. Qui pourrait dire la multiplicité d'éléments, l'infinité de causes et de circonstances

dont le choc, l'enlacement et le jeu compliqué concourent, avec le génie original de l'écrivain, à la formation d'une pièce de théâtre ? Il n'est peut-être pas une comédie moderne à laquelle le public, à son insu, n'ait travaillé presque autant que l'auteur qui l'a écrite et signée. Loin de nous la pensée que cette collaboration de tous diminue le moins du monde le mérite du poète, nous la constatons seulement pour marquer plus fortement la nature des rapports que nous allons établir entre l'art dramatique et la démocratie. Lorsque, dans un avenir plus ou moins éloigné, le règne de la Démocratie pure sera établi, lorsqu'on aura trouvé le meilleur moyen de réaliser des principes qui sont avoués, mais dont la mise en œuvre est retardée par la nécessité de compter avec la passion, les préjugés et les imperfections de la nature humaine, alors le théâtre, vivifié par la liberté, sera, avec la Religion et la Presse, un des grands moyens d'enseignement, une des grandes écoles où le peuple viendra recevoir des leçons de patriotisme et de justice. C'est là qu'il connaîtra le vrai sous l'émotion du beau, et qu'en applaudissant à la fois le talent de l'artiste et la grande âme du personnage qu'il représente, il trouvera un délassement légitime à ses travaux du jour, une saine agitation des parties passionnées de l'âme, une excitation modérée qui, en tenant, pour ainsi dire, sa sensibilité en haleine, l'empêchera de se désintéresser des nobles pensées et de se déshabituer de l'enthousiasme. Je reconnais tout de suite que le théâtre est en ce moment bien loin de remplir cette mission, et qu'il ne semble même pas la comprendre. Mais, fidèle au plan que je me suis imposé, je raisonne dans l'hypothèse de la Démocratie pure, et je cherche surtout à marquer son véritable rôle dans la société idéale que réalisera plus ou

moins l'avenir. Or, si l'on veut se faire une idée du théâtre, non pas tel qu'il est, mais tel qu'il doit être, on ne peut nier que la poésie dramatique, sans jamais subordonner l'art à la morale, ne doive avoir, sinon pour but direct, au moins pour résultat certain, d'élever l'âme du peuple, en l'arrachant à de mesquines préoccupations, en amenant sur ses lèvres un rire franc et de bon aloi, en réveillant au fond de son cœur des passions aussi saintes, aussi contagieuses que le sont, pour les foules assemblées, les haines vigoureuses du vice et l'admiration de la vertu. — Mais hâtons-nous de sortir des généralités, elles n'acquièrent de justesse et de précision que si on les appuie sur des observations de détail.

La poésie dramatique, si l'on néglige les nuances, a deux grandes formes qui peuvent se mêler, se juxtaposer, mais qui n'en restent pas moins profondément distinctes et irréductibles. Elle est tragique ou comique. Le genre comique éveille le sourire ou soulève le rire, par la représentation des ridicules, des travers et des vices de l'humaine nature. Le genre tragique, ou drame proprement dit, aspire à nous émouvoir par la pitié, l'admiration ou la terreur. Autrefois ces deux genres, sévèrement séparés sous le nom de tragédie et de comédie, étaient soumis à des règles spéciales, très étroites, dont quelques unes, derniers vestiges du respect de la Scolastique pour Aristote mal compris et mal interprété, n'étaient guère que des entraves gênantes et d'absurdes conventions dont on a bien fait de s'affranchir. Au commencement de notre siècle, une réaction exagérée d'abord, mais contenue depuis par la critique dans les limites du bon sens, a brisé ces liens qui retenaient l'art captif, et renversé ce qui devait l'être, en conservant ce qui était de sa nature immuable. C'est ainsi, par exem-

ple, que des trois unités, l'unité d'action est désormais la seule reconnue, parcequ'elle n'est pas, à proprement parler, une règle venue du dehors et imposée par une autorité, mais bien une nécessité intime, inhérente à toute composition. Pour qu'un corps organisé vive, il lui faut un principe d'unité qui rattache tous les membres, un centre d'activité où tout vienne se réunir et converger, un foyer d'où la vie rayonne et se répande dans l'*individu* tout entier. Or, une pièce de théâtre est un véritable corps organisé, vivant, indivisible, un véritable individu. Sans l'unité d'action qui assure la cohésion de toutes les parties en y faisant circuler la chaleur et la vie, elle languit et meurt.

On voit quelle est ici notre théorie littéraire, et dans quel étonnant accord elle se trouve avec la théorie politique de la Démocratie ; pas plus pour l'art que pour le peuple, nous ne reconnaissons de règles extérieures à la chose même qu'il s'agit de régler ; et pourtant la société et l'art ne peuvent pas rester sans règles et doivent être gouvernés. Mais ces règles ou plutôt ces lois ne sont, selon l'exacte définition de Montesquieu, que l'expression des rapports qui dérivent de la nature même des choses. C'est dans le peuple que réside la souveraineté, c'est de lui que se réclame désormais toute autorité légitime, et celui qui est au milieu de nous le délégué impérial du suffrage universel a pu écrire cette phrase qui est le véritable titre et l'inébranlable fondement de sa dynastie: « Le droit est le produit légal de la volonté de tout un peuple. » — Transportez cette doctrine dans l'art et vous comprendrez aussitôt pourquoi et dans quelle mesure l'art doit être libre et gouverné, pourquoi et dans quelle mesure il faut assigner des limites à sa liberté, des lois à son épanouissement. Ces considérations nous élèvent

tout de suite au-dessus des petites raisons de convenance, au-dessus des mesquines traditions qu'invoquent encore quelques rares critiques attardés, et nous emportent dans la sphère supérieure d'où le goût dicte ses arrêts et règle l'art au nom de l'art lui-même. Rien de moins *anarchique*, on le voit, que ces principes, rien de moins paradoxal, rien de plus conforme à la raison que cette assimilation de la politique et de la littérature. Quel est, en effet, l'idéal de la société démocratique ? C'est le peuple, ou plutôt, c'est la conscience universelle de la nation prenant un corps, se gouvernant elle-même et se soumettant à des lois librement consenties et reconnues justes, après discussion, parce qu'elles sont la suprême expression de l'intérêt général, du bien et de l'ordre qui leur communique leur force obligatoire. Quel est l'idéal dramatique qu'on doit mettre en regard de cet idéal démocratique ? N'est-ce pas évidemment l'art libre, ce qui ne veut pas dire l'art sans frein, ni règle, mais l'art ne recevant plus le mot d'ordre d'une autorité extérieure à lui-même, l'art ne se soumettant plus à un pouvoir purement traditionnel, à une espèce de droit divin dans le domaine des choses littéraires ; l'art enfin affranchi, prenant conscience de lui-même, se gouvernant en son propre nom, par les lois qui dérivent de sa nature et sont la suprême expression du Beau, cette splendeur éblouissante du Bien. Est-il besoin de dire que nous venons de donner les causes rationnelles d'un fait à demi-accompli, les motifs philosophiques de la liberté des théâtres ? Ce sont, sans doute, des raisons bien différentes qui ont dicté cette mesure qui sera peut-être loin d'avoir, dès le début, les conséquences qu'on pourrait s'en promettre ; mais celles que nous venons d'exposer, sont pour ainsi dire les causes métaphysiques

qui devaient tôt ou tard amener ce résultat même pour les conditions extérieures et matérielles de la représentation scénique, et, aux yeux de qui veut se rendre compte des véritables rapports de la politique et de la littérature dramatique, rien n'est plus juste en droit et plus conséquent en théorie que la liberté des théâtres. Quant aux difficultés et aux mécomptes de la pratique, s'il y en a, ils n'ont rien d'absolu et proviennent surtout de ce que la société n'est pas encore purement démocratique dans ses mœurs comme dans ses lois ; il faut donc attendre du temps et des efforts combinés de l'éducation, de l'opinion publique et de l'initiative des gouvernants, une conciliation entre les faits et les principes, qui ne peut manquer de se produire.

Revenons maintenant à notre point de départ et cherchons ce que deviendra et ce que devra être, dans le théâtre libre, la poésie dramatique.

Pour la tragédie, il est à peu près superflu de dire que nous n'en aurons plus, dans le sens où l'entendait le XVII[e] siècle. Corneille et Racine resteront, comme Sophocle et Euripide, d'éternels modèles pour la peinture des passions et des caractères, mais on peut être assuré que le poète démocratique ne songera pas même à jeter son œuvre dans le moule où eux-mêmes se garderaient bien de jeter la leur, s'ils pouvaient renaître et fleurir de nos jours. Le nombre et les opinions du public, les mœurs, les idées, les aspirations des auditeurs, les conditions matérielles d'exécution, tout est changé au théâtre, tout, sauf ce qui ne change jamais, c'est-à-dire, le fonds immuable des grandes passions qui constituent le cœur humain, et dont l'inépuisable variété, et les nuances infinies sont la matière éternelle de l'art. — S'il en est ainsi, il faut bien que le génie dramatique

s'accommode à ce public nouveau, à cette scène nouvelle, à ces besoins que les hommes d'un autre siècle n'ont pas connus ni même pressentis. Mille choses étaient naturelles, admises et applaudies à la cour de Louis XIV, qui ne le sont plus de nos jours; mille autres étaient impossibles qui le sont devenues depuis. L'ouvrier, le commerçant, l'industriel éclairé du XIX siècle ne peuvent avoir les mêmes goûts que les courtisans et les marquis, les ducs et les princes qui formaient l'auditoire à peu près exclusif de Corneille et de Racine. Enfin le progrès des sciences et leurs ingénieuses applications, la disposition de nos salles de spectacles mettent au service du poète dramatique des moyens d'illusion scénique dont il ne disposait pas quand l'acteur qui représentait Horace était obligé de déranger, avec ménagement, les personnes de qualité assises sur le théâtre, pour aller tuer Camille derrière la coulisse. On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, les modifications que doivent tout d'abord apporter, dans l'économie du poëme dramatique, cette différence dans les conditions matérielles d'exécution. La suppression de certains dialogues purement explicatifs, les récits remplacés par la mise en scène, moins de confidents, la vérité dans le *costume*, le plaisir des yeux ajouté à celui de l'oreille, voilà, entre mille, les principaux avantages dont le dramaturge peut profiter. Mais, par malheur, non content d'en user, il en abuse, et tous les amis de l'art déplorent cette triste tendance qui porte le poète à se faire remplacer par le machiniste et le décorateur. Ce n'est plus de l'art, c'est de la féerie industrielle, et la splendeur des feux de Bengale, suppléant à l'imagination de l'écrivain, fait apparaître aux yeux seuls ce que le poëme ne dit pas à l'intelligence et au cœur. — Mais

laissons en paix ce travers assez flétri par bien des critiques. Les bons auteurs, même de nos jours, n'y tombent pas. MM. Laya, O. Feuillet, G. Sand et Augier n'ont que faire de ces ressources banales des dramaturges de bas-étage Ce n'est-là d'ailleurs qu'un des petits côtés de la question, et nous avons hâte de l'aborder de front, en cherchant quelle sera l'influence de la Démocratie sur les éléments essentiels du drame et de la comédie, c'est-à-dire, sur le choix des *sujets*, *l'action*, les *passions*, les *caractères* et les *personnages*.

C'est peut-être dans le choix du sujet que l'influence du temps se fait sentir le plus fortement sur le poète. Dans le travail de la composition, son originalité individuelle reprend souvent le dessus et domine quelquefois, ou du moins contrebalance la pression que les opinions et les bruits du dehors exercent, au contraire, presque sans contrôle sur lui, au début de ses méditations. L'écrivain dramatique à la recherche d'un sujet est surtout préoccupé d'éveiller l'attention et de plaire à ses futurs auditeurs par le choix d'un sujet en harmonie avec leur esprit, leurs mœurs et quelquefois leurs préjugés :

> Id sibi negoti poeta tantum credidit dari
> Populo ut placerent, quas fecisset fabulas.

Cette préoccupation diminue et s'efface lorsqu'il s'agit de traiter le sujet. Là, le vrai poète reprend son indépendance et obéit plus directement à son inspiration personnelle. Mais la donnée première de l'œuvre est puisée surtout dans les préférences du public à qui on la destine. Au XVII^e^ siècle, c'était la fiction antique, l'histoire mythologique ou celle de la Grèce et de Rome qui défrayait surtout le génie des Corneille *et des*

Racine. Cinna, les Horaces, Pompée, Ipligénie, Britannicus ou Mithridate étaient les noms qui se présentaient naturellement à eux. L'histoire religieuse les attirait aussi, quoique *Polyeucte* passât pour une nouveauté dangereuse et blamable à l'hôtel de Rambouillet, quoique *Esther* ne fut destinée qu'à une maison d'éducation et qu'*Athalie* fut mal reçue au théâtre. — Rarement ils travaillaient sur l'histoire du Moyen-Age et encore moins sur celle des temps modernes. *Le Cid* et *Bajazet* sont des exceptions. — Au XVIII^e^ siècle, malgré quelques heureuses tentatives, Voltaire, sous ce rapport, changea peu de chose à la tragédie. Malhomet et Zaïre ont été choisis par lui, plutôt dans une intention philosophique, que dans un but d'innovation littéraire. Le commencement de notre siècle vit s'accomplir une réaction puissante contre les sujets puisés dans l'antiquité en faveur des sujets empruntés à l'histoire. Malgré quelques exagérations inévitables, cette tendance nouvelle était louable. Anssi s'est-elle affirmée de plus en plus. Comme elle nous semble s'accorder parfaitement avec le mouvement démocratique, nous croyons que l'histoire de l'Europe et surtout celle qui nous touche de plus près, l'histoire de la France, si féconde en grands événements, en malheurs héroïques, en dévouements glorieux et en beaux exemples de toute sorte, sera désormais la source principale où puiseront les poètes dramatiques. Le développement des sciences historiques, et l'imitation des littératures étrangères qui, depuis longtemps, ont mis sur la scène les gloires nationales et les personnages illustres, presque contemporains ; enfin la diffusion même des connaissances, rendant le théâtre historique plus accessible à la foule ; tout tend à favoriser cette tendance visiblement dominante et à laquelle on ne peut

qu'applaudir. Le théâtre étant dans la Démocratie une grande école publique de patriotisme doit, pour rester fidèle à sa mission civilisatrice, présenter souvent au peuple l'image des faits éclatants ou douloureux qui servent comme *d'époque* à sa grandeur. Sans faire de cette préférence pour les sujets nationaux une règle exclusive qui enchaîne la liberté du poète, sans répéter surtout ce fameux cri de guerre :

« Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ? »

nous croyons qu'il est légitime, qu'il est bon, par exemple, que les Français assemblés pour jouir des émotions vivifiantes et saines de l'art, applaudissent ou pleurent à l'occasion des épreuves ou des triomphes de leur patrie. Ces applaudissements seront comme l'écho ému de cette conscience universelle qui constitue la vie des nations ; ces larmes généreuses attesteront la solidarité qui unit, à travers le temps et l'espace, les enfants d'un même pays ; et, en voyant ce que la France de leurs pères a souffert et accompli dans le passé, les fils pressentiront ce qu'elle peut espérer dans l'avenir !

Pour avoir habilement choisi son sujet dans le cercle de ceux qui plaisent le mieux à son auditoire, le poète dramatique n'en doit que mettre plus de soin à le traiter d'une manière digne de son propre génie et du génie national dont l'histoire lui en a fourni le thème. Ici l'influence des opinions politiques est moindre, et c'est le talent de l'écrivain qui répond surtout de l'exécution; cependant le goût et la nature des auditeurs entrent encore pour quelque chose dans la façon dont le poète dispose des éléments du drame. Dans toute pièce de théâtre, il y a trois choses à considérer : l'*action*, la *passion* et les *caractères*. Or, comme l'a fort bien remarqué V. Hugo,

dans la préface de son *Ruy-Blas*, « la foule et les femmes s'intéressent surtout à l'action et aux passions et demandent, avant tout, au théâtre des sensations et des émotions. » Le dessin des caractères, au contraire, préoccupe surtout les intelligences cultivées sur lesquelles les effets de scène ont peu de prise, et qui, plus habituées à dominer des émotions fictives et à se mettre en garde contre les entraînements de la passion, préfèrent assister au développement des caractères, veulent voir vivre les hommes sur la scène et cherchent, au lieu d'émotions, des méditations, au lieu du plaisir des yeux et du cœur, les plaisirs plus raffinés de l'esprit et du goût. S'il y a du vrai dans cette théorie largement comprise et non interprétée rigoureusement au pied de la lettre, il s'ensuit que le drame démocratique, ne s'adressant plus presque exclusivement, comme la tragédie du XVIII^e^ siècle, aux classes élevées, aux salons et à la cour, mais destinée en général au peuple, sans acception de rangs, inclinera naturellement à se préoccuper des passions et surtout de l'action, au détriment des caractères. Cette observation explique en partie, sans la légitimer, l'exagération des dramaturges modernes qui, comprenant leur temps, et plus soucieux d'une réputation lucrative que d'une gloire future, plus solide mais sans profit pécuniaire immédiat, sacrifient le développement des caractères et l'art difficile d'éveiller les émotions morales au facile et fructueux métier d'agencer, d'embrouiller et de dénouer, par des coups de théâtre, les plus ténébreuses intrigues. C'est là une fâcheuse tendance dont le public n'est qu'à demi-coupable. Une grande partie de la faute rejaillit sur les auteurs trop complaisants qui n'osent pas ou ne veulent pas réagir contre un genre commode qui rapporte plus, avec moins de fatigue. Sans doute, la foule

qu'applaudir. Le théâtre [illegible] grande école publique d[illegible] fidèle à sa mission ci[illegible] peuple l'image des [illegible] servent comme *d'épr* préférence pour l[illegible] qui enchaîne la [illegible] fameux cri de [illegible]

« Qui ne [illegible] commençant les nous cic[illegible] exempl[illegible] émoti[illegible] peuple éclairé des démocraties pler[illegible] précier la vérité des caractères et se ler[illegible] notions morales aussi bien que les classes é[illegible] dont il sera l'héritier. Un jour viendra *où le* [illegible]e mêlé de nos théâtres possédera, dans son ensemble, avec plus de justesse et moins de préjugés, *autant* de finesse et de sagacité que les courtisans de Louis XIV. Ce jour là, qui n'est pas proche assurément, le véritable drame sera aussi moral, quoique plus large et plus national que les tragédies anciennes. Cet idéal, peut-être irréalisable, est le but vers lequel on doit tendre. Aux poètes qui sauront le comprendre et y marcher est réservée une véritable gloire qui durera autant que la Démocratie elle-même dont ils auront servi les intérêts, et qu'ils auront rendue possible en élevant le peuple jusqu'à eux, au lieu de s'abaisser jusqu'à lui.

Dans le cadre que nous nous sommes imposé, nous ne pouvons que nous en tenir à des aperçus généraux et nous sommes obligé de trancher quelquefois, en trop peu de mots, des questions particulières fort intéressan-

tes qui se rattachent à notre sujet, mais dont chacune, pour être traitée à fond, donnerait lieu à des développements spéciaux hors de proportions avec le plan de ce discours. Ainsi nous ne dirons qu'un mot des modifications apportées par la Démocratie aux grandes et aux petites passions éternelles dont vivent le drame et la comédie.

La passion dramatique par excellence, l'amour, se ressentira fortement des progrès du principe démocratique. Les classes disparaissant et se fondant de plus en plus dans un tout homogène, on comprendra de moins en moins et les poètes exprimeront, par conséquent, de moins en moins, les obstacles que créent à l'amour la différence des rangs, les hasards de la naissance et les haines traditionnelles des grandes familles. Pourtant le public des sociétés démocratiques aimera longtemps encore à voir représenter sur la scène un personnage s'élevant par son travail et son mérite jusqu'à la véritable noblesse de l'intelligence et de la vertu, et s'alliant *par Droit de Conquête*, comme dit la belle comédie de M. Legouvé, à la riche héritière des plus beaux noms.—D'un autre côté, les éternelles inégalités de la fortune créant des obstacles à l'amour, on verra se reproduire souvent la lutte de la passion, de l'honneur et de l'argent, et la comédie de M. Ponsard a ouvert une mine qui est loin d'être épuisée. — Enfin, l'affectation de positivisme, la négation regrettable, mais plus affichée que sincère, de l'indifférence en matière de sentiment, d'enthousiasme et d'amour, permettra de représenter le caractère profondément vrai et moderne dont M. O. Feuillet a entrevu le type dans *Montjoie*. — Si nous passons aux autres formes de l'amour, il est certain que les modifications profondes introduites dans les rapports de la famille par les codes

démocratiques, que le rôle de plus en plus relevé de la femme, amèneront des modifications correspondantes dans l'expression de l'amour paternel ou maternel, comme dans celle de l'amour filial et fraternel. Toutes ces modifications ne seront pas également favorables à la poésie. L'autorité patriarcale et absolue du père dans la famille antique, la soumission respectueuse et l'amour craintif de la femme pour son époux et son rôle un peu effacé même vis-à-vis du fils lorsqu'il devenait chef de famille à son tour ou remplaçait le père en son absence, tout cela était singulièrement favorable à la poésie dramatique et n'offrira plus les mêmes ressources aux poètes de la Démocratie. Cependant cette remarque s'applique plutôt à la comédie, miroir des mœurs présentes, qu'au drame proprement dit, qui, pouvant se transporter à volonté en arrière et se placer à une époque choisie de l'histoire, conserve, au sein même de la Démocratie, les moyens d'action que lui offraient les sociétés anciennes. Le contraste avec nos mœurs actuelles, restera même longtemps, entre les mains d'un poète habile, un grand élément d'intérêt.

Mais quand le poète voudra peindre nos passions et nos mœurs, il est un vice contre lequel il devra *fortement* réagir au lieu de se laisser entraîner à une peinture complaisante et immorale. Je veux parler de l'adultère qui s'étale et s'affiche avec une impudeur splendide dans un trop grand nombre de nos pièces modernes. La mission de l'art n'est pas, sans doute, de prêcher la morale; l'art n'est pas tenu de s'abstenir, comme un enseignement destiné à l'enfance, de tout ce qui pourrait altérer la candeur d'âme de ceux auxquels il s'adresse. Toutefois, si la moralité n'est pas le but immédiat de l'art, le théâtre ne doit pas être pour cela immoral, c'est-

à-dire que l'expression dominante résultant de la représentation doit être salutaire et non corruptrice. La banalité d'un dénouement qui récompense la vertu et punit le méchant ne suffit pas à rétablir, dans la conscience du spectateur, l'équilibre moral troublé par le spectacle du vice triomphant pendant trois ou cinq actes, et semblant donner d'excellentes raisons de son triomphe. L'adultère surtout, si subversif de la famille, flétri par l'opinion, puni par les lois, règne au théâtre et s'y fait applaudir. Il y a là une contradiction entre l'imagination et la réalité qui doit cesser avec les progrès de la vraie démocratie, relevant l'esprit de famille répandant à flots l'instruction et la moralité, et améliorant la condition matérielle et légale de la femme.— Ce dernier problème surtout préoccupera vivement la Démocratie. Il a déjà été agité dans des lectures publiques autorisées et dans des ouvrages très remarquables. On est d'accord sur l'urgence d'une réforme dans l'éducation de la femme, et sur la nécessité d'améliorer la situation de l'ouvrière. Ces deux questions sont graves. Malheureusement les utopies s'en mêlent un peu et en retarderont au lieu d'en hâter la solution. Quoiqu'il en soit, tant que les femmes, compagnes naturelles et premières institutrices de l'homme, ne recevront pas une éducation plus en rapport avec les idées de ceux dont elles sont les épouses et les mères, tant que l'union de la famille ne sera pas préparée dès l'enfance par une direction analogue des esprits et des cœurs, tant que le mari et la femme ne s'entendront pas sur des questions essentielles, et que la naissance d'un fils, par exemple, au lieu d'être un motif de se resserrer davantage autour du foyer de famille, sera un prétexte de désunion et de malentendus entre la mère qui veut élever son fils dans un sens et

pour une chose, et le père qui entend lui donner les idées qui a reçues lui-même et qu'il croit bonnes, tant qu'il en sera ainsi, l'adultère aura des complices jusque sous le toit conjugal, et on déclamerait à faux contre le théâtre qui reçoit fatalement le reflet de ces feux criminels qu'il a le tort d'aviver, mais qu'il n'a pas allumés.

Et maintenant, pour cette autre plaie sociale qui s'étale également avec effronterie sur les planches, pour cet amour vénal et ce luxe de courtisanes qui font de nos grandes villes de *nouvelles Babylones*, il faut aussi chercher le remède, non pas dans des ordonnances de police, qui ne font que constater le mal et le réprimer sans le prévenir de longue-main, non pas dans des invectives contre les théâtres qui, encore une fois, n'y peuvent que fort peu de chose, mais dans une amélioration de la situation matérielle et légale de la femme ouvrière moderne, que la faiblesse des salaires, que les tentations du luxe, que le peu de protection des lois qui règlent les rapports entre le séducteur et sa victime, que les privations et la misère, pour tout résumer en un mot, mettent dans la dure nécessité d'exploiter la seule propriété dont elle dispose, de se vendre pour vivre, et de se jeter dans les bras de la prostitution pour échapper à ceux de la mort. Quand tout cela sera changé par le progrès de la Démocratie, qui est encore plus social que politique, alors le théâtre changera à son tour. Il serait injuste de l'accuser d'une situation qu'il subit mais qu'il n'a pas faite. Quand la société sera morale, le théâtre le sera aussi.

Je ne voudrais pas terminer par ces tristes récriminations, ce qui a trait à la poésie dramatique. Et puisque c'est surtout un sentiment de confiance et d'espérance en l'avenir qui domine toute cette étude, je préfère

signaler une ressource nouvelle apportée par la Démocratie à l'art théâtral. Cette ressource est la création d'un personnage qui se montre bien dans la tragédie antique et classique, mais qui n'y joue que le rôle secondaire et muet d'un comparse plus gênant qu'utile. Ce personnage, c'est le peuple lui-même. Il a été longtemps de règle que les dangers ou les joies, le bonheur ou le malheur d'une nation ne pouvaient être qu'nn motif très insuffisant d'intérêt au théâtre. C'est, je crois, un des principaux reproches de La Harpe à la pièce d'*Esther*. Quelque soit le pouvoir et la cruauté d'Aman, dit-il, Esther, aimée d'Assuérus, n'est pas un seul instant en danger, et il ne s'agit, après tout, que des destinées du peuple juif. Or, on ne s'intéresse pas à un peuple tout entier, qu'on ne voit pas, qui ne paraît pas, comme on se passionne pour un personnage agissant et vivant qui remplit la scène du bruit de ses imprécations ou de ses gémissements. — Cette critique pouvait être judicieuse au temps du La Harpe. Elle l'est beaucoup moins de nos jours. Avec les idées démocratiques, une nation n'est pas seulement une collection d'hommes vivant comme un troupeau, sous le pouvoir paternel ou despotique d'un père ou d'un tyran, c'est un véritable corps organique, vivant d'une vie propre, ayant la conscience de son existence et de son identité ; ce n'est plus une abstraction pure, c'est un être réel dont tous les membres sont solidaires. C'est un être qui a une âme, qui sent, qui pense, qui souffre et qui jouit. Cet être a donc toutes les conditions requises pour devenir un personnage intéressant à la scène. C'est l'affaire du poète de bien le représenter pour qu'il nous touche et nous émeuve. Et considérez combien ce personnage a d'attaches sur notre âme, quelle sympathie nous unit d'avance

à lui, puisque nous en faisons partie en quelque sorte, puisqu'il est à la fois sur la scène et dans la salle, puisque c'est nous qui souffrons et nous réjouissons en lui, puisque ses douleurs et ses joies sont les nôtres mêmes, et que c'est notre cœur qui bat d'enthousiasme ou qui saigne avec le sien. Oui, si nos idées sur le drame démocratique sont vraies, le peuple sera désormais la grande figure qui dominera le théâtre de toute sa hauteur, le grand personnage dont les destinées s'agiteront sous les yeux de la foule émue et tremblante, le héros véritable pour qui le peuple versera des larmes aussi réelles et poussera des cris de joie aussi vrais que s'il assistait à une infortune domestique ou à une fête de famille.

Dans l'examen des rapports de la Démocratie avec la Poésie, il est impossible de passer sous silence un genre éminemment moderne et populaire ; et le plus florissant de tous à l'heure présente. Quoiqu'il ait des ancêtres épars en Grèce et chez nous au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, le roman n'est devenu un genre important que de nos jours entre les mains des Walter Scott, des Dumas, des Hugo, des Balzac, des G. Sand et de leurs nombreux imitateurs. Il a forcé les portes de l'Académie française, et M. O. Feuillet s'excusait récemment auprès d'elle de n'être qu'un romancier. C'était là de la modestie de récipiendaire. Il est certain qu'une forme de littérature à laquelle se rattachent des œuvres comme *Quentin Durward, Notre-Dame de Paris, le Père Goriot, Indiana* et *le Marquis de Villemer*, quelle que soit, d'ailleurs, l'opinion particulière qu'on porte sur ces œuvres si diverses, il est certain qu'une telle forme est désormais consacrée et appelée à vivre par cela même qu'elle a vécu et s'est imposée, par le fait, à toute une génération. Le roman est, d'ailleurs, une forme très commode pour l'expression des

idées. Il admet des subdivisions infinies. Il est philosophique, politique, social, autant que littéraire et poétique. Peut-être est-il à regretter, au point de vue de l'art, que les auteurs couvrent ainsi du manteau séduisant de la fiction, des thèses quelquefois dangereuses et subversives qui seraient réprouvées immédiatement par le bon sens, si elles ne s'insinuaient sous les couleurs de la poésie. Mais toutes les doléances du monde n'y feront rien et n'empêcheront pas le roman, ce Protée insaisissable qui pénètre partout, d'être un puissant moyen de vulgariser les idées ; un auxiliaire sans égal de l'enseignement, aussi grand pour le bien que pour le mal, aussi influent pour la propagation des bonnes doctrines que pour celles de mauvaises. Tout ce que l'on peut dire, c'est que dans la véritable Démocratie, telle que nous la concevons, c'est-à-dire, dans un État social tellement organisé que toutes les libertés, étant complètes sous la seule protection des lois, se fassent contre-poids les unes aux autres, le danger des mauvais romans sera compensé par le bienfait des bons. Les mesures répressives ou préventives, les commissions de colportage, toutes ces petites inquisitions littéraires peuvent être un besoin du temps et un frein momentané à la diffusion des ouvrages dangereux, mais ce sont là de petits remèdes qui ne remédient à rien et font quelquefois autant de mal que de bien en entravant la liberté. La Démocratie pure ne les emploiera pas. Elle aura plus de confiance dans le bon sens des masses et dans la force salutaire de la vraie liberté, cette lance miraculeuse qui seule, comme celle d'Achille, peut guérir les plaies qu'elle a faites. L'initiative individuelle se développant sans entraves sous la surveillance d'une loi aussi sévère que l'on voudra, pourvu que ce soit une loi bien claire

et bien déterminée, qui ne laisse aucun jour à l'arbitraire ou au privilége, il arrivera que les effets pernicieux seront neutralisés par les influences heureuses, car tôt ou tard le Vrai et le Bien reprennent naturellement le dessus. — Quant aux devoirs du romancier, ils sont les mêmes que ceux du poète dramatique. Tous deux, sans avoir précisément charge d'âmes, sont appelés à exercer une grande influence sur l'esprit et sur l'imagination du siècle. Toutes proportions gardées, un roman est un drame et une comédie à huit-clos, sans l'intermédiaire de l'acteur entre l'écrivain et le lecteur. C'est un spectacle dans un fauteuil, et si l'enseignement de ce spectacle est moins public, il est plus intime et, par, là aussi réel et aussi profond. Le romancier démocratique, dont les ouvrages iront dans l'atelier et dans la mansarde, doit prendre pour lui ce que nous avons dit du dramaturge quant au choix des sujets, au dessin des caractères, à la peinture des passions et au jeu des personnages. Il est donc superflu de nous répéter, et nous préférons terminer cette longue et pourtant trop incomplète esquisse des rapports réciproques de la Poésie et de la Démocratie, en examinant la question générale du style, qui s'applique à tous les genres et avec laquelle tous doivent compter.

C'est une grave erreur que de séparer la fortune des langues de celle des idées, et de croire que la pensée est une chose, et que le style en est une autre. Selon nous, bien écrire et bien parler, en poésie comme en prose, c'est bien penser. On répète souvent que les mots sont le vêtement des idées et Fénelon ajoute que l'on doit se servir simplement de la parole comme un honnête homme de son habit pour se couvrir. La comparaison est juste pourvu que l'on comprenne bien que, dans ce

cas, le vêtement n'est pas une chose rapportée, ajustée, étrangère à ce qu'elle couvre, mais qu'elle en est l'efflorescence naturelle et en un sens nécessaire. Le style est le signe visible de la parole intérieure; il recouvre la pensée, mais en même temps, il lui est attaché et intimement lié; on ne peut pas plus les séparer sans douleur l'un et l'autre, qu'on ne peut arracher à l'aigle sa plume, enlever au lys sa blancheur. Le style fait partie intégrante de l'idée, absolument comme les ailes sont partie intégrante de l'oiseau, comme les couleurs ou le parfum le sont des fleurs. Le mot n'est sans doute que le signe et la forme visible de la pensée, mais il est un signe aussi important que la chose signifiée, et si la forme n'emporte pas le fonds, néanmoins le fonds et la forme sont indissolublement unis et contraints de partager leurs mutuelles vicissitudes. S'il en est ainsi, tout changement dans les idées amène un changement analogue dans le langage. Les langues, en effet, n'échappent pas à la loi commune des choses humaines. Elles naissent, vivent, meurent et se reproduisent comme nous, leur fortune est pareille à la nôtre. Elles ont leur jeunesse et leur virilité, leur âge mûr et leur décrépitude. Mais elles renaissent de leurs cendres, grâce à une rénovation continue et presque insensible qui substitue peu à peu des expressions nouvelles aux générations de mots qui vieillissent et s'en vont feuille à feuille, comme les arbres qui se dépouillent aux approches de l'hiver.— Il n'est donc pas à craindre que la Démocratie manque, plus que la monarchie, d'une langue expressive et propre, que lui fournira cette mystérieuse et incessante formation des termes dont un peuple se sert pour exprimer ses sentiments et ses idées. Une nation crée toujours sa langue, même à son insu, à mesure qu'elle en a

besoin. Mais dans l'état avancé de notre civilisation, comme ce travail n'est pas complètement instinctif, mais quelquefois réfléchi et systématique, il n'est pas inutile, pour se prémunir contre l'invasion des néologismes, de rechercher à quel moment précis un mot acquiert droit de cité dans la langue, à quelle marque on reconnaît qu'il « est fait de main d'ouvrier (1), » digne de recevoir ses lettres d'adoption, digne d'entrer dans la famille. En effet, une langue étant l'œuvre de tout le monde, surtout dans les sociétés démocratiques, nul n'a le droit de se l'approprier, de la mutiler ou de l'étendre à son gré. C'est un patrimoine indivis, qui est l'héritage de tous, et qui pourtant n'appartient à personne. Chacun, en la pliant à l'expression de ses sentiments, de ses idées et de ses besoins, doit respecter en elle l'organe des besoins, des idées et des sentiments d'autrui. Intermédiaire nécessaire entre le savant et l'ignorant, une langue souffre également des efforts de l'un pour comprendre et des concessions de l'autre pour être compris. Si le philosophe l'exige précise et claire pour l'exposé de ses systèmes, l'orateur la veut expressive, nombreuse et périodique, pour lui faire soutenir le choc des grands mouvements et des grandes passions, tandis que le poète lui demande de belles images et d'harmonieuses consonnances. Chacun tire à soi, et de ces mille influences qui se combattent, se limitent sans se détruire et se combinent malgré elles, résulte un travail complexe et latent dont les différentes phases sont d'autant plus difficiles à indiquer, que la plupart des causes qui décident de la formation d'un mot nouveau, sont des causes libres, des forces morales nullement assujéties aux lois constantes et fata-

(1) Expression de Labruyère.

les du monde physique. La bizarrerie des langues défiera toujours la sagesse des académies, et César, qui fait trembler le monde, n'acclimatera pas un mot nouveau dans une seule province de son empire. En pareille matière, l'écrivain le plus autorisé, l'auteur « le plus divin, » comme dirait Boileau, est contraint d'attendre le jugement de la foule et de se soumettre aux caprices de ce tyran qui régente les rois et la grammaire elle-même. S'il hasarde une expression neuve ou tente de remettre en honneur une locution inusitée, il ne peut promettre fortune au nouveau-né qu'avec les plus humbles restrictions :

Si qua fata aspera rumpat ;

ou plutôt :

Si volet usus
Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

Dans les démocraties modernes, l'écrivain devra surmonter à cet égard les dangers d'une tentation fréquente et presque irrésistible. Le progrès des sciences et des arts amenant des industries nouvelles, suivies ou accompagnées elles-mêmes d'une série indéfinie de phénomènes, de lois et d'instruments auxquels il faut bien donner une dénomination, il se forme, pour ainsi dire, à côté de la langue commune, une langue à la fois technique et usuelle à laquelle les puristes ne veulent pas toucher et dont les audacieux ou les impuissants abusent par témérité ou par commodité. C'est entre ces deux excès, entre cette pruderie ombrageuse et ce mépris absolu des convenances, qu'il est bien difficile de garder une juste mesure. Il faut un goût à la fois large et sévère, un tact exquis pour introduire et faire accepter dans la langue reconnue une de ces expressions techni-

ques qui ne peuvent pourtant cesser de l'être qu'à force de devenir populaires. C'est ainsi que dans les sociétés aristocratiques un homme sans aïeux parvenait à s'imposer dans les salons, à force de notoriété. Comme les hommes, les mots ont besoin de se faire un nom. Le vrai poète, ce grand maître des cérémonies en fait de langage, doit les y aider doucement en les employant à propos, en les prenant, pour ainsi dire, par la main, pour les faire entrer dans la maison, avec toutes les règles de l'étiquette, sous l'ombre protectrice de son génie. — Il est impossible d'assigner des règles précises à cette introduction de mots et des tours nouveaux dans la langue. Voici à peu près ce qu'on peut dire à ce sujet : Pour qu'un vocable inconnu ou un tour hardi entre aussitôt dans la circulation comme une monnaie frappée au bon coin, il faut qu'il nous apparaisse si juste, s'adaptant si bien à ce qu'il exprime, qu'il semble faire corps avec la pensée et ne plus pouvoir en être séparé. Cette conformité parfaite entre le signe et la chose signifiée n'existera que si le mot est d'une clarté extrême, et si l'on aperçoit distinctement l'idée sous le voile transparent de l'expression. La foule, qui fait loi, n'aime ni l'obscurité, ni la gêne. Elle prend ses aises, même en fait de langage et *raffole*, dirait Montaigne, de ces *braves formes de s'expliquer* si vives et si franches. Le peuple a l'esprit droit, il marche au but sans détour et n'y entend pas malice. C'est le gardien le plus *curieux* du naturel. Les raffinements des gens d'étude sont pour lui lettre-morte. D'instinct, il cherche et atteint souvent le mot précis et juste qui traduit sa pensée d'une façon énergique, hardie et colorée, sans prêter à l'équivoque : « que « le Gascon y arrive si le Français n'y peut ! » Et pourtant le peuple répugne à l'emploi de certains termes

venus de loin et qui sentent encore leur origine étrangère. Il regimbe aux caresses harmonieuses de ces syllabes inconnues, comme Auguste aux flatteries maladroites :

Recalcitrat undique tutus.

(HORACE).

Ce n'est pas assez d'une langue simple, souple et forte, il la lui faut *nationale*, faite à ses lèvres comme ses instruments de travail sont faits à sa main. C'est pour cela qu'une innovation systématique et artificielle est impossible. La fleur la plus fraîche, coupée et mise dans un vase, dépérit et se fane. Si vous voulez qu'elle vive, laissez-la en pleine terre, sur la tige dont elle est l'efflorescence naturelle. Or, les mots et surtout les métaphores sont les fleurs d'une langue. Il ne faut pas les détacher brusquement de leur rameau pour les transplanter dans un sol qui n'est pas le leur. On ne force pas ainsi, de parti pris, les mots d'une langue à entrer dans une autre. Il faut qu'ils s'y introduisent lentement et leur donner le temps d'y prendre racine. La tentative précipitée de Ronsard, par exemple, devait échouer.

Pourtant un écrivain célèbre a eu raison de dire que la langue française est une *gueuse fière*, » à qui il faut quelquefois faire l'aumône malgré elle. Il n'est pas besoin pour cela de venir à elle les mains pleines de savants commentaires et d'irréfutables autorités. Son dédaigneux caprice préfère souvent à tout l'or des hellénistes l'humble denier du bonhomme La Fontaine. Le fabuliste, lui seul, avec l'aimable nonchalance de son génie, a plus enrichi la langue que n'ont fait les doctes veilles de la Pleïade tout entière. Dans ces franches et naïves locutions de nos anciens fabliaux, notre langue semble retrouver son bien. Affadie par le jargon préten-

tieux des ruelles, elle se sent revivre à cette vieille sève gauloise et ne demande qu'à secouer les paillettes précieuses, les oripeaux étrangers et pédantesques dont Armande et Bélise l'affublent malgré elle. La pauvre servante sort enfin de son brillant esclavage en s'écriant avec Martine :

Mon Dieu, je n'avons pas étugué comme vous,
Et je parlons tout droit comme on parle cheux nous.

— Aussi bien, si le mot nouveau et le tour rajeuni qui demande droit de bourgeoisie est, du reste, utile, clair, harmonieux, non pas de cette harmonie molle et efféminée des langues du Midi, mais de cette harmonie mâle et forte, quoiqu'un peu sourde, des idiomes septentrionaux, pourquoi refuserait-on de l'admettre au risque de le voir forcer la porte ? Si on ne l'avançait pas, il s'avancerait lui-même. Aujourd'hui consacré par l'universel suffrage de la nation, vous le verriez demain passer de la rue au salon, prendre sa place dans le discours des honnêtes gens et d'échelons en échelons, monter jusqu'au fauteuil académique. On voit que nous arrivons partout à la même conclusion.

Sur le style, comme sur la Poésie, l'influence démocratique ne peut être mauvaise, si elle est sagement contenue, ou plutôt si la liberté s'exerce largement, sans être gênée par les mesquines entraves des coteries aussi funestes en littérature qu'en politique. En effet, ce n'est pas le peuple qui fait dégénérer la langue, ce qui la gâte, c'est l'affectation de certaines classes désœuvrées, c'est la *bohême*, c'est le *dandysme*, c'est ce qu'on nomme d'un nom ignominieux, *l'argot*. Car il y en a de toutes les sortes : il y a celui des salons équivoques et celui des bagnes. — Quant au

peuple, il est le souverain dont on se dispute les suffrages. On peut bien détourner, soudoyer, suborner quelques voix : la volonté générale demeure et fait foi. Et cette prépondérance de l'élément populaire est loin d'être funeste à la langue. Plus forte et plus savoureuse parce qu'elle est ainsi plus proche de son origine et qu'elle a comme le parfum du fruit cueilli sur l'arbre, la langue ne perd pour cela ni sa grandeur, ni sa pureté, ni son élégance. Ce qu'il y a de plus contraire à sa vraie grandeur, c'est la miévrerie timorée et précieuse qui épluche les mots. Or, le peuple ne raffine pas ainsi. Il parle simplement pour exprimer sa pensée, et s'il pense grandement, il parle de même.— Ce qu'il y a de plus contraire à la véritable pureté et à la saine élégance, c'est l'affectation, la recherche et le maniéré. Or, le peuple est avant tout naturel, et le naturel est la suprême condition de l'élégance. Quelques écrivains, se méprenant sur le goût du public un peu mêlé de la Démocratie, se sont imaginé qu'ils lui plairaient en employant, à dessein, certaines locutions bizarres empruntées aux patois qui subsistent encore, je veux dire qui achèvent de mourir dans quelques provinces françaises. C'était commettre la pire des exagérations, l'exagération de la naïveté qui doit s'ignorer elle-même. C'était confondre le simple avec le grossier et surtout aller au rebours des tendances démocratiques, en tournant le dos au véritable but, qui est l'unité de langue, et non la confusion des idiomes. Le bon sens a fait justice de ces informes essais ou de ces pastiches trop ingénieux, qui ne sont que des études particulières et n'ont pas, heureusement, une influence bien étendue. — Nous croyons donc, qu'à tout prendre, et même pour les qualités regardées trop exclusivement jusqu'ici comme le privilége des classes élevées, les progrès de la

Démocratie seront favorables à ceux de la langue. Moins de raffinement et plus de vérité, la franchise remplaçant l'afféterie: voilà ce qu'on pourra gagner à mettre, en fait de langue comme en fait de politique, la souveraineté en bas au lieu de l'accepter d'en haut. — Cette concordance d'effets bienfaisants prouve la justesse du principe démocratique et, en énumérant rapidement les rapports que nous avons cru découvrir entre la Poésie et la société organisée d'après ce principe, nous verrons apparaître toute sa fécondité.

Oui, si la Poésie survit à toutes révolutions et ne peut être détruite parce qu'il faudrait commencer par détruire le cœur humain, elle trouvera encore dans la Démocratie une cause de rajeunissement et de progrès. Sans doute, nous n'aurons plus d'épopées, ni de poëmes didactiques, d'Iliades ni de Géorgiques : la civilisation, l'histoire et la science s'y opposent; mais l'enthousiasme, sous ses trois formes, devant la triple splendeur du spectacle offert par la nature, l'homme et Dieu, trouvera une expression lyrique plus vraie, plus pacifique et plus religieuse; la comédie et le drame, désormais émancipés et servis par tous les pouvoirs de la science, ne seront pas seulement pour le peuple un délassement aux occupations du jour, mais une grande école de patriotisme et de morale. Sans renoncer au vrai but de l'art, le théâtre sera un enseignement libre, immense et vivant. Le roman, venant à son aide, ajoutera à l'étendue et à la publicité, la profondeur et l'intimité. Le poète alors, retrouvant le sentiment de sa dignité avec celui de son utilité sociale, comprendra qu'il ne doit pas se résigner à n'être qu'un amuseur de badauds, un bouffon qu'on paie, un trafiquant qui spécule sur la curiosité et les mauvaises passions, ces denrées inépuisables que fournit

le cœur humain ; il reprendra quelque chose de la mission civilisatrice qu'il a déjà accomplie au berceau des sociétés. L'art régénéré par la Démocratie pourrait faire de grandes choses, car alors la liberté serait dans les idées du poète comme dans ses actions : « Il serait libre dans sa bienveillance pour ceux qui travaillent, dans son aversion pour ceux qui nuisent, dans son amour pour ceux qui servent, dans sa pitié pour ceux qui souffrent.... Il serait libre de se pencher sur toutes les misères ; libre de s'agenouiller devant tous les dévouements.... Il vivrait dans la nature, il habiterait avec la société, suivant son inspiration, sans autre but que de penser et de faire penser. Avec un cœur plein d'effusion, avec un regard rempli de paix, il irait voir en ami, à son heure, le printemps dans la prairie, le prince dans son Louvre, le proscrit dans sa prison.... Dans ses drames, vers ou prose, pièces et romans, il mettrait l'histoire et l'invention, la vie des peuples et la vie des individus, le haut enseignement des crimes royaux comme dans la tragédie antique, l'utile peinture des vices populaires comme dans la vieille comédie. Voilant à dessein les exceptions honteuses, il inspirerait la vénération pour la vieillesse, en montrant la vieillesse toujours grande ; la compassion pour la femme, en montrant la femme toujours faible ; le culte des affections naturelles, en montrant qu'il y a toujours et dans tous les cas, quelque chose de sacré, de divin et de vertueux dans les deux grands sentiments sur lesquels le monde repose depuis Adam et Ève : la paternité, la maternité ! Enfin il releverait partout la dignité de la créature humaine en faisant voir qu'au fond de tout homme, si désespéré et si perdu qu'il soit, Dieu a mis une étincelle qu'un souffle d'en haut peut toujours raviver, que la

cendre ne cache point, que la fange même n'éteint pas : l'âme.

Dans ses poëmes il mettrait les conseils au temps présent, les esquisses rêveuses de l'avenir ; le reflet, tantôt éblouissant, tantôt sinistre, des événements contemporains, les panthéons, les tombeaux, les ruines, les souvenirs, la charité pour les pauvres, la tendresse pour les misérables ; les saisons, le soleil, les champs, la mer, les montagnes, les coups-d'œil furtifs dans le sanctuaire de l'âme, où l'on aperçoit sur un autel mystérieux, comme par la porte entr'ouverte d'une chapelle, toutes ces belles urnes d'or : la Foi, l'Espérance et l'Amour ! »..... Et ce que ferait ainsi, dans l'ensemble de son œuvre, avec tous ses drames, avec toutes ses poésies, avec toutes ses pensées amoncelées, ce poète, ce philosophe, cet esprit, ce serait la grande épopée mystérieuse dont nous avons tous un chant en nous-mêmes, dont Milton a écrit le prologue et Byron l'épilogue : Le poëme de l'homme (1), le poëme de la Démocratie. — Nous avons pu retrancher, çà et là, quelques passages, mais nous n'avons, en vérité, rien à ajouter à ce programme grandiose de la poésie, tracé par un poète qui, seul peut-être, aurait pu le remplir, s'il n'avait pas trop souvent sacrifié sur l'autel de son orgueil et de ses rancunes personnelles. Quoiqu'il en soit, cette vie imposante de l'artiste civilisateur, ce vaste travail de philosophie et d'harmonie, cet idéal du poëme et du poète, tout penseur a le droit de se les proposer comme but, comme ambition, comme principe et comme fin, car c'est là vraiment l'idéal de la poésie démocratique !

(1) Victor Hugo, préface des *Rayons et des Ombres*.

DEUXIÈME PARTIE.

Au début de notre étude sur les rapports de la Démocratie et de la Poésie, nous avons dû affirmer fortement la réalité de ces rapports qui pouvaient ne pas sembler bien réels à certains esprits ; nous avons été obligé de remonter un peu haut jusqu'à la source même de la Poésie, pour faire voir qu'elle n'était pas plus en contradiction avec le principe démocratique qu'avec aucune vérité politique ; et cette recherche nous a entraîné tout d'abord dans des considérations métaphysiques indispensables à l'établissement de notre sujet. Nous n'avons plus à y revenir pour l'Éloquence. Ce que nous avons dit de l'accord de la vérité avec elle-même, dans l'ordre politique comme dans l'ordre littéraire, s'applique avec autant de justesse et plus de rigueur encore à l'art de la parole qu'à celui de la Poésie. Aussi bien, la démonstration serait superflue ; car, si l'on peut contester jusqu'à un certain point ou du moins ne pas apercevoir bien clairement, à première vue, l'influence réciproque de la société et de la Poésie l'une sur l'autre, on s'accorde généralement à reconnaître les liens intimes qui rattachent l'Éloquence à l'état social et politique des nations. Sur ce point le doute n'est guère possible, et loin de craindre cette fois que l'on nie les relations, il faudrait peut-être nous mettre en garde contre le danger de les exagérer. — Enfin, la nature générale de ces rapports, qu'on blâme ou qu'on approuve leurs effets, qu'on espère ou qu'on redoute leurs résultats, n'est pas non plus matière à contestation, et, de tout temps, il a été reconnu que la Démocratie est, de toutes les formes politiques, la plus favorable au développement de la grande

Éloquence. Nous aurons peut-être lieu de nous expliquer sur la portée et l'exactitude de cette appréciation qui comporte, suivant nous, quelques réserves ; mais, pour l'instant, nous nous bornons à la constater comme un fait admis dont nous prenons acte sans avoir besoin de le prouver. Cette preuve, d'ailleurs, a été donnée beaucoup mieux que nous ne saurions le faire par d'illustres critiques anciens ou contemporains. Si les orateurs grecs et latins n'ont jamais bien explicitement montré l'heureuse union de la Démocratie et de l'Éloquence, ils la sentaient assurément, et s'ils n'ont pas cru devoir développer cette vérité, c'est qu'elle était, j'ose le dire, trop près d'eux, trop évidente, c'est qu'ils en vivaient. — Et même, n'est-ce pas cette pensée qui anime les beaux traités que Cicéron composait avec son expérience et ses souvenirs, pour se consoler de l'inaction forcée où le laissaient les malheurs de la République? N'est-ce pas elle qui apparaît à chaque instant dans ses admirables lettres? qui jette des couleurs si tristes et si graves dans ses dialogues philosophiques, et qui imprime, par exemple, je ne sais quel caractère de mélancolie contenue à la magnifique introduction du Brutus? Et plus tard, quand la mort du grand citoyen, suivant celles de ses espérances, a depuis longtemps déjà rendu muette la grande voix qui avait chassé Catilina et fait trembler Antoine, quand la langue et les mains du consul sauveur de Rome ont été attachées, sanglantes, à cette tribune tant de fois ébranlée par ses accents, alors, sous la domination d'un maître qui agit et ne parle pas, ne peut-on voir la même idée se traduire douloureusement dans les faits, et l'Éloquence pacifiée, comme tout le reste, par Auguste, cultivée artificiellement par les rhéteurs et devenue une arme contre les Thraséas aux mains des Eprius, ne

dépérit-elle pas comme une plante qui n'a plus d'air ou qu'on arrache violemment du sol dont les sucs nourriciers la faisaient vivre ?— « Fermez les écoles et laissez parler le Sénat, » disait un courtisan sincère à un empereur romain qui déplorait la chûte de l'Éloquence sous son règne. Telle est au fond l'idée dominante du *Dialogue sur les orateurs* attribué à Tacite. Sénèque aussi avait compris que, de toutes les causes qui contribuent à la grandeur ou à la décadence de l'art oratoire, la plus directe et la plus puissante, c'est l'état des institutions politiques et des mœurs. Il fallait à l'orateur antique le peuple entier pour auditeur et c'est au grand soleil du Forum que s'allumait cette flamme vive et nourrie qui éclaire en brûlant : « *materia alitur et urendo clarescit.* » Les ingénieux et excellents conseils de Quintilien, ce modèle de goût, si fin et si connaisseur en fait d'atticisme et si bon appréciateur de Cicéron, ne parviennent pas à rendre à l'Éloquence sa grandeur et son éclat. C'est que l'art des paroles, les plus profonds calculs d'élégance et d'harmonie ne sont rien quand tout mouvement fier et libre est interdit à l'âme. Sous des époques de tyrannie cruelle et soupçonneuse, l'Éloquence étouffée se réfugie dans l'histoire ou dans la satire. Tacite dépose au tribunal de la postérité comme un témoin encore ému de ce qu'il vient de voir, et l'indignation fait les vers de Juvénal. « Cependant, dit M. Villemain, à cette époque de corruption si profonde et sous ce gouvernement si absolu, lors même qu'ils se montrait si modéré, une grande et sublime nouveauté cheminait dans le monde, à travers les ruines mal soutenues de l'ancienne société romaine. Du fond de l'Assyrie, de ville en ville, sur cette longue traînée de civilisation grecque, répandue dans l'Asie-Mineure, un culte inconnu gagnait de proche en

proche. On le voit partout jetér sur son passage de petites colonies pleines d'une pureté enthousiaste, et libres comme on l'est quand on veut mourir. Aussi, combien étaient puissantes les paroles de ces premiers apôtres ! que leur mission était nouvelle et grande ! Tandis que l'on déclame à Rome, que l'on fait des vers et des panégyriques, quelle est cette éloquence qui agit comme un glaive, coupe tous les liens de l'ancien monde, en forme de nouveaux, réunit le Grec et le Barbare, le Juif et le Gentil, brave les édits des empereurs, la jalousie des prêtres païens, les préjugés d'un peuple féroce et suscite tout-à-coup une société immense et nouvelle au milieu de cet empire où Trajan n'avait pas voulu souffrir une réunion de quelques ouvriers ! C'était le Christianisme à sa naissance, c'était la liberté morale réfugiée dans la religion ! » — Alors l'Éloquence se réveille avec une force invincible. Elle tombe, abondante, simple, inculte quelquefois, mais toujours sincère et convaincue, des lèvres de ceux à qui Jésus avait donné mission d'enseigner le monde et de prêcher la vérité sur les toits. Aussi cette puissance de persuasion subjugue les âmes, et se perpétuant à travers le Moyen-Age, enchante, par des *paroles magiques*, les Barbares étonnés de lui obéir. — Exclusivement religieuse pendant plusieurs siècles, et, grâce à ce caractère, conservant sous la monarchie de Louis XIV assez de liberté pour faire la leçon aux rois par la voix du Bossuet et pour instruire les grands de la terre, en leur rappelant l'égalité de tous devant la mort, en présence des illustres tombeaux qui portaient à Dieu le magnifique témoignage de notre néant, l'Éloquence put redevenir politique au moment où les idées de liberté sociale reparurent dans l'Europe éclairée. On sait le retentissement terrible qu'elle eut dans nos assemblées

révolutionnaires, depuis le jour où Mirabeau, comte plébéien, comme l'appelait ironiquement la noblesse dont il était le transfuge, fit renaître Marius de la poussière que les Gracques avaient lancée vers le ciel en attestant les Dieux vengeurs. De son côté, grâce à ces états permanents et libres, dont l'influence continue et progressive ne peut être comparée au rôle irrégulier, quoique parfois si patriotique, de nos états généraux et de nos anciens parlements plus judiciaires que politiques, l'Angleterre avait déjà donné l'idée de ce que peuvent les institutions libres pour développer le talent de la parole. Sans doute, l'éloquence britannique ne pouvait pas ne pas conserver quelque chose du caractère de la nation. On a depuis longtemps relevé, non seulement les différences techniques et matérielles, mais les différences morales qui séparent un banc de l'opposition anglaise d'une tribune grecque ou romaine. Théologique et formaliste jusqu'au pédantisme, quoique véhémente et passionnée avec le puritain Cromwell, souvent subtile et embarrassée jusqu'à devenir inintelligible dans ces débats où la ruse avait plus de part que la vérité sincère, la parole anglaise redevient claire, brillante et ironique avec Bolingbroke, souple, froide et calculée avec Walpole, pour atteindre au plus haut degré d'élévation, de patriotisme et de science politique avec lord Chatam, avec Pitt, son fils, avec Fox, son digne adversaire. Nous touchons aux temps modernes et il devient inutile de citer des noms qui sont dans toutes les mémoires. La Restauration, le gouvernement de Juillet ont entendu des voix éloquentes et populaires, à peine glacées par une mort récente et dont quelques-unes même, après un trop long repos, ont retrouvé encore, sur un nouveau théâtre, de généreux accents pour

être utiles à leur pays et lui consacrer les derniers restes d'une ardeur qui ne semble pas près de s'éteindre. Dans cette rapide esquisse, nous avons seulement voulu faire ressortir l'intime union des institutions politiques avec l'Éloquence et la simultanéité de progrès de l'art oratoire et de la liberté. Nous en tirons cette conclusion, bien modeste et bien légitime, que la Démocratie pure, telle que nous la concevons, étant l'état social le plus favorable à l'expansion de la liberté, le sera également au développement de la parole, et que l'on peut, avant tout examen, promettre encore de beaux jours à l'Éloquence.

Nous allons maintenant pénétrer sans crainte dans le détail et, pour ainsi dire, dans les entrailles même de notre sujet.— Nous avons une lumière pour nous guider dans nos recherches, une espérance pour nous soutenir. Nous prévoyons que le résultat de notre étude ne sera ni infructueux, ni désolant, et que notre dernier mot sur les destinées de l'Éloquence, comme sur celles de la Poésie, sera une parole de confiance en l'avenir.

En parcourant successivement les différents genres d'éloquence, politique, judiciaire, démonstrative et religieuse, sans attacher à ces catégories commodes, mais non exclusives, plus d'importance qu'elles n'en doivent avoir, nous déterminerons la nature des modifications que chacun de ces genres est appelé à subir dans les démocraties modernes. Le résumé de ces observations nous permettra de donner une idée à peu près complète du rôle véritable que l'art oratoire jouera dans les sociétés futures, et de l'influence que les institutions démocratiques exerceront en retour sur ce don divin du langage, sur ce merveilleux instrument de civilisation qu'on appelle l'Éloquence.

Pour le genre politique, populaire ou délibératif, il

faut tout d'abord demander le secret de son avenir aux différences profondes qui sépareront toujours les constitutions modernes des sociétés démocratiques de l'antiquité. — L'histoire politique comparée a fait de grands progrès dans notre temps, et d'ingénieux ou profonds rapprochements entre les époques ont éclairé d'une vive lumière les plus obscurs replis de la vie des peuples. Or, à part quelques points spéciaux, je crois que le résultat général de cette étude a été surtout de faire voir le progrès réel des choses sous l'apparence des mêmes mots et de montrer qu'entre les démocraties grecques ou romaines et les nôtres, il n'y a guère de commun que le nom. — Sans parler de l'esclavage qui mettait hors la loi la moitié de la nation et allait précisément, par cette exclusion, contre le principe démocratique qui consiste surtout dans l'accès de tous aux mêmes droits politiques, on ne peut nier que la liberté antique ne fût singulièrement étroite en comparaison de la nôtre; que les rapports de l'Etat et des citoyens ne fussent tout autres que nous les concevons; que l'individu ne se trouvât absorbé dans la société d'une façon qui nous paraîtrait aujourd'hui intolérable, car un habitant de Rome ou de Sparte n'avait pas la moitié des droits civils dont les monarchies les plus despotiques de nos jours gratifient largement leurs sujets. Enfin, une différence capitale porte sur la manière dont le peuple exerçait autrefois et exerce aujourd'hui les droits politiques. Dans les petites républiques anciennes, le peuple était directement législateur. A l'Agora, au Forum, dans les Comices, c'était devant lui qu'on discutait, qu'on faisait les lois les plus importantes. C'était lui qui les votait. — Et non seulement il était législateur, mais encore, la plupart du temps, il était juge. On peut, sans doute, faire quelques réserves à ces assertions géné-

mais sans aller jusqu'à dire, avec M. de Chateaubriand, dans son *Génie du Christianisme*, que le gouvernement représentatif est du nombre des trois ou quatre grandes découvertes qui, chez les modernes, ont créé un autre univers, il faut, du moins, avouer que les anciens n'usaient pas du système de délégation de l'autorité populaire à un corps législatif composé de ses représentants. La nation tout entière intervenait directement dans la conduite des affaires, et Montesquieu signale avec sagacité cette universalité du droit de suffrage dans Rome agrandie par les conquêtes, comme une des causes les plus puissantes et les plus promptes de sa décadence. On comprend même, à ce point de vue, qu'on ait pu soutenir d'une manière très-spécieuse que le régime impérial décrit par Tacite se rapproche bien plus que l'oligarchie républicaine et consulaire, de l'idéal démocratique des modernes. Il y avait certainement plus d'égalité politique sous Néron que sous les Gracques, et l'on comprend jusqu'à un certain point l'enthousiasme des provinces pour ce monstre, si l'on songe que, souvent, ce que les Romains déploraient comme la perte d'une liberté était la disparition d'un privilége, la participation des provinces à des droits jusqu'alors réservés au peuple-roi. Des Gaulois dans le Sénat, un Crétois comme Nerva ou un Espagnol comme Trajan devenant empereurs, voilà ce qu'ils regardaient comme une décadence et ce que nous, sans préjugés, nous considérons comme un progrès, comme un pas en avant vers l'égalité démocratique.

Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, et c'est là le but de cette digression historique, l'intervention directe, sans intermédiaire, du peuple dans la création des lois et la prononciation de certains jugements caractérise surtout les républiques anciennes, d'ordinaire moins étendues

que les nôtres et la plupart bornées à l'enceinte d'une cité. Cette intervention, qui serait un danger ou plutôt une impossibilité dans une population de plusieurs millions d'âmes, a été heureusement remplacée par le système représentatif, le seul applicable désormais. Mais ce changement doit avoir une grande influence sur l'éloquence politique. On ne parle pas au peuple, à la foule ondoyante et diverse, souvent ignorante et passionnée, comme à une assemblée d'hommes d'élite que leur talent, leur mérite ou leurs vertus destinent à l'honneur de représenter la nation. A Athènes, à Rome, dit Fénelon, tout dépendait du peuple et le peuple dépendait de la parole qui se trouvait être le levier politique par excellence. Dans les démocraties modernes, tout dépend bien encore, en dernière analyse, du peuple, puisque c'est là le résultat naturel et avoué du suffrage universel, mais il ne faut pas perdre de vue que le peuple délègue, à des intervalles réglés, tous ses pouvoirs aux hommes qui ont mérité sa confiance et entre lesquels se débattent les intérêts du pays, sans que les citoyens, qui conservent pourtant sur ces débats une sorte de suprématie morale, grâce à la force de l'opinion publique, soient détournés de leurs travaux et de leurs entreprises privées par une immixtion directe dans des affaires où ils n'apporteraient trop souvent qu'une incompétence aussi stérile pour le bien que puissante pour le mal.

On aperçoit sans peine les conclusions qu'il faut tirer de cet état de choses pour le sujet qui nous occupe. Sauf les exceptions individuelles, l'éloquence moderne aura en général des qualités presque opposées à celles qui caractérisent l'éloquence antique. On demandait à Démosthènes quelle était la première, la seconde et la troisième qualité de l'orateur, il répondit par trois fois : l'action, l'action,

l'action ! Si l'on faisait les mêmes questions à un moderne, il pourrait, je crois, faire la triple réponse correspondante : La raison, la raison et encore la raison ! En effet, si, comme s'accordent à le dire presque tous les traités de rhétorique, l'Éloquence est à la fois le don et l'art de toucher, de plaire et de persuader, il me semble que l'éloquence de nos assemblées délibérantes, sans négliger les deux premiers moyens, s'attachera surtout au dernier, qui, d'ailleurs, contient et résume les autres, et comptant plus sur la logique et le raisonnement que sur l'insinuation et le pathétique, ne s'appliquera pas tant à émouvoir à charmer, par de grandes et gracieuses images, qu'à convaincre, par de solides arguments appuyés sur des faits, des auditeurs en garde contre les entraînements de la passion et les séductions du langage. Je suis loin de prétendre que nos orateurs devront s'interdire tout grand mouvement et toute habileté oratoire, mais seulement, je crois que la recherche et surtout l'abus de ces moyens serait plus défavorable qu'utile à leur cause. Ils brilleraient et n'entraîneraient pas. L'assemblée les admirerait, les applaudirait peut-être, mais elle garderait ses convictions et ne voterait pas avec eux. On a dit que l'Éloquence vivait de passion. Sans doute, mais quelquefois aussi elle en meurt. La passion est comme ces liqueurs enivrantes qui, prises à petite dose, réconfortent, mais qui tuent l'intelligence et le corps si on en abuse. La foule, imprévoyante et extrême en tout s'abreuve, largement à ce flot savoureux, sans songer aux conséquences. Elle suit en aveugle, pourvu seulement qu'on lui montre la coupe. Les plus sages, au contraire, ont appris à s'en défier, et ne puisent au flacon qu'avec mesure, après avoir vérifié s'il porte le cachet du bon sens et de la vérité. Ainsi, la

clarté et la netteté, substituées à des obscurités et à des réticences calculées, la profondeur des vues et la rigueur des déductions remplaçant d'éclatantes périodes qui dissimulaient parfois la réelle incohérence des idées sous le tissu chatoyant du style ; des pensées au lieu d'images, des faits et des raisons au lieu de métaphores : voilà des acquisitions qui consoleront l'éloquence moderne de quelques pertes. Si, d'ailleurs, il faudra que l'orateur n'ait pas tort, avant tout, pour convaincre, il ne lui sera pas défendu d'avoir raison élégamment. Un exorde ingénieux ou imposant, pourvu qu'il ne dispense pas de poser avec précision la question en litige, une narration vive et habile, pourvu qu'elle ne dénature ni les faits, ni leurs rapports réels, une anecdote concluante adroitement enchâssée dans le discours, pourvu qu'elle aille au but et ne soit pas mise pour en distraire, — ce qu'un auditoire exercé ne manquerait pas de relever ; — une péroraison pleine de mouvement, pourvu qu'elle n'empêche pas de conclure ; enfin une voix agréable, un débit sans emphase et une action bien ajustée, sans effort, aux différentes phases du discours : ce seront toujours là des qualités qui auront leur prix aux yeux et aux oreilles d'auditeurs compétents. Mais ces qualités, qui suffisaient quelquefois dans les comices antiques pour emporter la victoire, n'auront de valeur qu'autant qu'elles serviront à mettre en lumière des arguments qui resteraient incontestables, si, par l'analyse, on les réduisait à leur plus simple expression. En d'autres termes, l'orateur de nos Chambres n'oubliera jamais qu'il parle devant des hommes aussi exercés que lui aux joûtes oratoires et qui, par conséquent, ne se laisseront pas prendre à des gestes, à des éclats de voix ou à des tropes plus ou moins sonores. Il sera donc calme et digne

jusque dans son indignation et ses grands mouvements, parce qu'il sait qu'un adversaire va se lever ensuite qui se ferait peut-être un argument contre lui de ses emportements mêmes, s'il s'y abandonnait trop, et rappelerait à l'assemblée qu'on ne crie jamais si haut que quand on a tort, et que la vérité s'exprime plus simplement.

Le mode de discussion sérieux, et calme, adopté dans les démocraties modernes, permettra même une innovation qui étonnerait singulièrement les orateurs anciens et même ceux de nos assemblées constituantes. On verra quelquefois et on a déjà vu des hommes d'un talent reconnu et spéciaux sur certaines matières, mais se défiant de leur élocution ou de leur mémoire, lire en séance un discours médité et écrit dans le silence du cabinet. Cette méthode ne laisse pas que d'avoir, sans doute, de grands inconvénients, et ceux qui sont forcés de l'employer se résignent d'avance à une sorte d'infériorité vis-à-vis des orateurs qui parlent d'abondance. Improviser la forme de son discours, après en avoir médité le fonds : voilà la première, sinon la seule manière d'être éloquent. La parole instantanée possède une puissance à laquelle rien ne supplée. L'orateur est alors plus près de son auditeur, parce qu'il le fait, pour ainsi dire, assister à l'enfantement de sa pensée. Les savants nous apprennent qu'il y a un moment, moment rare et fugitif, où les corps sont plus propres que jamais à se combiner avec d'autres, c'est lorsqu'ils sortent immédiatement d'un composé et sont, suivant le langage de la chimie, à l'état naissant. On dirait que la parole humaine participe de cette propriété et qu'elle a une vertu mystérieuse et une influence plus irrésistible à l'instant même où elle tombe des lèvres de l'orateur toute tiède encore de la chaleur de l'inspiration. Elle s'insinue alors plus parfaitement

dans les cœurs, elle en prend en quelque sorte la forme, et, comme un métal en fusion, remplit exactement toutes les cavités du moule où on la verse; elle se coule dans toutes les parties de l'auditoire, n'y laisse aucun vide, et s'ajuste si bien à tous les replis des intelligences qu'il s'établit comme une communication ininterrompue entre celui qui parle et ceux qui écoutent, ou plutôt qu'il n'y a plus ni auditoire, ni orateur, mais une assemblée d'hommes sentant, pensant, voulant à la fois la même chose et l'exprimant par la même voix. — Cette union de tous en un seul ne s'opère pas sans efforts et sans lutte, mais c'est à celui-là seul qui improvise, et qui a le précieux don appelé par les anciens : « *ex tempore dicendi facultas,* » qu'il est donné d'obtenir quelquefois cette prise de possession complète sur son auditoire et d'en faire comme un immense clavier vivant dont il joue à son gré. Mais ce sont là les triomphes de la grande éloquence, et bien peu sont capables d'y atteindre. Il est donc permis de viser moins haut; et ceux qui sont obligés d'apporter un discours fait et écrit d'avance peuvent encore être des conseillers fort utiles, surtout dans certains débats, dans les questions de finances, par exemple, où la précision et l'exactitude sont peut-être le premier mérite de l'orateur.

Une circonstance inconnue à l'antiquité, et essentiellement moderne, contribue, d'ailleurs, à donner aux discours lus ou écrits presque autant d'influence qu'aux improvisations, non pas sur l'assemblée même, mais sur la masse du public qui assiste, présent et invisible, à toutes les délibérations, grâce à ce puissant organe de l'opinion qu'on nomme la Presse Dans une étude consacrée aux rapports de l'Éloquence et de la Démocratie, nous ne pouvions nous abstenir de dire quelques

mots de cet admirable, mais quelquefois dangereux moyen de transmission des idées. La Presse nous semble la plus énergique des garanties politiques, et nous croyons fermement qu'en théorie, dans l'idéal démocratique, au point de vue duquel nous nous plaçons, le journal doit être libre et ne relever que de la loi et des tribunaux. Mais pour nous mettre, en matière si délicate, à l'abri d'une autorité imposante, nous ne pouvons mieux faire que de citer le tableau qu'a tracé du rôle de la Presse, dans la société moderne, un ancien ministre qui en avait peut-être souffert. « Le journal, disait M. de Salvandy, le jour où il recevait un journaliste, M. de Sacy, à l'Académie française, le journal parle de tous, s'adresse à tous, arrive partout, partout en même temps. C'est un livre qui recommence chaque jour, ne finit jamais, va chercher, va solliciter le lecteur à son foyer aux deux bouts de la terre, toujours le même et toujours nouveau, puissant à la fois par ce double empire de la répétition perpétuelle et de la perpétuelle diversité. C'est une prédication qui ne lâche pas prise, qui revient à la charge sans repos, qui est la goutte d'eau sur le rocher, qui peut finir par être le torrent, et on sait qu'elle l'a été! C'est une tribune d'où l'orateur, tranquille et affranchi des émotions de la lutte et du spectacle, fait arriver sa voix sans effort au monde entier.... Il est à la fois industrie et propagande. Il unit la Religion et la Politique, l'Art et la Science, le Roman et l'Histoire. On dirait le Protée antique armé de la vapeur moderne, que dis-je? armé de ce fil par lequel la pensée humaine d'un bond traverse le monde, rapide comme la lumière, qui est plus que jamais sa vive image! Il communique avec les cabinets, les parlements, les congrès. Il saura ce soir ce que font nos soldats, au moment où je parle,

à mille lieues de la patrie. En même temps il confine à la Bourse, il confine au Théâtre. — Mais le bien comme le mal est de ce monde. La Presse est une arme à l'usage de tous les deux. Elle a donné de grands défenseurs et de grands boulevards aux libertés sensées, à l'autorité, à la religion, à tout ce qui fait le fonds des sociétés humaines. Elle est la parole, elle est la pensée à la plus haute puissance, pécheresse ou salutaire, suivant les hommes, les temps, les nations. Les nations trouvent simple, bien souvent, de tout mettre à son compte, y compris leurs propres faiblesses. On voit aisément ses torts, et la plupart du temps on ne les relève que quand ils ne sont plus. Mais on ne voit pas ses services, qui consistent dans le mal qu'elle évite, dans les fautes qui seraient commises, dans les gouffres qui se seraient creusés. C'est là, bien que cachée et insaisissable, l'une de ses principales vertus. » — Nous avons à peine retranché quelques lignes à ce tableau des avantages et des dangers du journal. Mais il est un point qu'il indique légèrement et sur lequel nous voudrions insister parcequ'il est notre sujet même ; ce sont les rapports intimes de la tribune et de la Presse. Sans parler des garanties que la Presse libre peut seule donner à nos libertés individuelles, civiles et politiques, soit en dénonçant les illégalités, soit en aidant l'industrie, le commerce, la science et les arts par la publicité, soit enfin en éclairant le suffrage universel ; nous pensons, avec un de nos publicistes les plus distingués (1), « que les Chambres ont besoin de la Presse au plus haut degré. » — Il ne faut pas, en effet, que la nation prenne la représentation nationale pour un encouragement à l'indifférence

(1) M Ed. Laboulaye.

et à l'inaction ; qu'elle nomme ses députés pour n'avoir plus à s'inquiéter de rien, comme un négociant inactif se repose du soin de ses affaires sur des hommes de confiance. Si, dans les affaires privées, rien ne vaut l'œil du maître, dans les affaires publiques rien ne vaut l'œil du peuple. Il doit donc exister une perpétuelle communion de sentiments et d'idées entre les représentants et leurs commettants, aussi longtemps que durent les pouvoirs législatifs. Et cette communion, dans nos vastes démocraties, ne peut s'établir que par la Presse. Sans le journal, l'Éloquence meurt dans l'enceinte de la Chambre et n'a plus d'écho dans le pays. La Presse est vraiment le seul *forum* possible des sociétés modernes. C'est la tribune du lendemain, quelquefois plus retentissante que la tribune de la veille. Supprimez le compte-rendu fidèle de la sténographie, vous ôtez toute vitalité aux débats parlementaires, et du même coup vous tuez l'éloquence politique, en lui enlevant son immense auditoire. Il faut bien le reconnaître, si c'est avant tout pour élucider les affaires et convaincre leurs collègues que parlent les députés au Corps législatif, ils parlent aussi beaucoup pour la nation tout entière dont ils expriment l'opinion bien plus qu'ils ne la font ; — quelques-uns, même comme on l'a dit de M. de Lamartine avant 1848, « parlent par la fenêtre. » Ici, évidemment, la fenêtre c'est le journal ; et si vous la fermez, vous rendez impossible une certaine éloquence qui a besoin d'expansion au dehors et qui étouffe entre quatre murs. On voit, pour en revenir à notre point de départ, que non seulement le discours écrit est désormais possible et utile, mais que tous les discours, même improvisés, sont destinés à devenir le lendemain des discours écrits. Or, cette condition commune, cette nécessité de passer par les four-

ches caudines de l'impression ne contribuera pas peu à donner à nos orateurs plus de netteté, d'élégance et de circonspection dans le choix des pensées et des termes. La perspective du compte-rendu corrigera chez plusieurs la négligence de la forme, l'âpreté du langage et l'intempérance des images qui, dans la chaleur du débit, passent inaperçues ou soulignées à peine par un sourire, tandis qu'elles ne supportent pas l'épreuve de la lecture. — En résumé, l'éloquence politique peut espérer encore de beaux jours dans les démocraties modernes. — Sans doute, et fort heureusement pour notre tranquillité, elle aura un caractère moins emporté, moins subversif que l'éloquence antique, ou même que celle de nos premières assemblées constituantes. C'est dans les moments de trouble, c'est dans les révolutions seulement que les tribunes peuvent donner carrière à leurs invectives et ébranler les carrefours du fracas de leurs voix théâtrales. Or, tout permet d'espérer que le progrès légitime des libertés, sans ralentir sa marche, ne prendra pas de longtemps cet aspect orageux. Si aucun obstacle n'arrête son cours paisible et continu, ce ne sera qu'un beau fleuve et non un torrent dévastateur. Il suffit, pour cela, qu'une main ferme et prévoyante accorde loyalement une satisfaction modérée aux aspirations qui se font jour. Un peuple n'a jamais, après tout, que le gouvernement qu'il mérite, et si, en théorie, il a droit à toute la liberté, en fait, il n'y a droit qu'à mesure qu'il en est digne. Goëthe a fort bien dit « que le meilleur gouvernement est celui qui apprend aux hommes à se gouverner eux-mêmes. » C'est vers cet idéal que nous marchons et l'Éloquence nous aidera dans le voyage. Mais si, (pour employer une vieille métaphore qui n'en est pas pour cela plus mauvaise), si l'Éloquence a pour mission de

traîner le char du progrès, ou du moins de pousser à la roue, il ne faut pas qu'elle l'emporte à toute bride à travers tous les écueils, au risque de le fracasser. Peut-être aura-t-elle encore, comme tous les chevaux de race, quelques moments d'impatience, surtout quand elle se retrouvera directement en face de la foule, dans les réunions électorales, qui, momentanément entravées en France, sont une partie si intégrante du suffrage universel, qu'elles nous seront rendues tôt au tard avec la liberté d'association ; mais, à part ces exceptions périodiques, trop rares pour avoir une influence durable, l'éloquence moderne s'exerçant au Sénat et au Corps législatif sera plus délibérative que tribunitienne. Elle conservera, jusque dans les questions les plus délicates et les plus irritantes, du calme et de la gravité. Les débats seront, d'ailleurs, présidés par un homme choisi entre tous pour son esprit ferme et conciliant et dont la parole habile et impartiale aura quelque chose de cette influence incontestée que peint Virgile :

> Tum pietate gravem ac meritis si forte virum quem,
> Conspexere, silent arrectisque auribus adstant.

Contenu dans ces limites, l'art oratoire pourra encore grandir à son aise et surtout porter d'excellents fruits. N'aura-t-il pas une large et sérieuse matière dans les affaires intérieures et extérieures d'un grand pays ? N'aura-t-il pas la condition nécessaire de son développement dans la liberté, c'est-à-dire dans le droit de dire la vérité et d'exprimer des convictions ? Enfin est-ce un auditoire qui lui manquerait, quand la parole des orateurs, après avoir obtenu son influence directe sur la Chambre, ira encore, répercutée par tous les échos de la Presse, agir à distance sur toute la nation et parfois

sur le continent tout entier? N'est-il pas évident que nos démocraties ouvrent encore une bien belle carrière à l'Éloquence ? Les genres les plus divers pourront y fleurir, et même sous ces caractères communs de netteté, de précision, de justesse et de modération dans la pensée et dans le langage, qui seront comme la physionomie générale de l'éloquence moderne, l'originalité individuelle n'aura rien à souffrir. Elle pourra librement se reproduire et se faire apprécier. Celui-ci, habitué de longue main à de hautes spéculations philosophiques, tendra toujours à élever les questions et à les ramener aux principes qui les dominent ; celui-là, plus versé dans la pratique des affaires, appuiera de préférence sur les faits et corrigera ce que les vérités énoncées par le premier semblaient avoir d'inapplicable en restant trop dans le domaine de la théorie. Un troisième, incisif, spirituel et mordant sera comme Phocion pour Démosthènes, la hache de tous les discours; comme les troupes armées à la légère, il voltigera sur les ailes et contribuera quelquefois au triomphe autant que les gros bataillons. —Cet autre, rompu aux luttes de la parole par les joûtes quotidiennes du barreau, se réservera surtout pour les répliques et sera un athlète redouté lorsqu'il s'agira de frapper un dernier coup et d'emporter d'assaut l'assentiment unanime par une réfutation victorieuse. Enfin, le plus grand de tous, résumant en lui tous ces mérites divers et doublant leur puissance en les conciliant, sera le plus solide appui de la constitution, la lumière de tous les conseils, le propagateur né de toutes les idées justes, l'ennemi des sophismes et la terreur des paradoxes. Son indéfectible bon sens renversera toutes les exagérations; ses adversaires eux-mêmes lui rendront hommage et si la mort, qui ne pardonne pas, vient l'ar-

rêter à la veille d'un nouveau triomphe plus difficile que les autres, sa perte sera jugée presque irréparable. Elle sera un deuil public pour la nation ; sa ville natale le traitera en héros dont elle est fière ; enfin le chef de l'État fera dire à la famille du mort que toute la douleur n'est pas pour elle, et en pleine assemblée, un sénateur, le plus éloquent de tous, redisant en ces termes magnifiques ce qu'a été l'orateur disparu, prouvera que « la « louange ne languit pas toujours auprès des grands « noms. »

Après avoir indiqué les destinées probables de l'éloquence politique et délibérative dans les démocraties modernes, nous devons rechercher celles de l'éloquence judiciaire. Dans l'antiquité, les deux genres étaient souvent confondus; car, en réalité, dit M. Villemain, le barreau était une arène politique, et toutes les passions qui agitaient l'assemblée populaire dominaient aussi l'âme du juge. Formes rigoureuses, texte littéral des lois, tout cela n'arrêtait pas des hommes animés d'un sentiment de liberté plus militaire que civil. Tout procès considérable était un grand combat où toutes les passions qui troublaient la République étaient en scène. Ainsi, ce qui fait la grandeur de l'éloquence politique appartenait presque toujours aux débats judiciaires des anciens, et de plus, il y avait l'intérêt du drame, l'homme attaqué, défendu, le spectacle d'une vie en péril d'une gloire compromise, ou d'une juste vengeance à satisfaire, d'une grande expiation à demander au nom de la patrie. » Aujourd'hui, avec nos institutions compliquées, avec nos codes très-précis, nos idées sur le rôle de la magistrature et sur l'interprétation légale du droit positif, nous avons fait de l'éloquence judiciaire un genre essentiellement distinct et tout à fait en dehors

de la politique. Certains grands procès peuvent bien encore être des signes du temps et causer dans le public une émotion profonde ; ils peuvent quelquefois être invoqués comme des préventions pour ou contre telle loi, au sein de l'assemblée législative, mais lorsqu'ils se plaident ou se jugent à un tribunal, on a grand soin, au contraire, de se tenir en garde contre les suggestions extérieures, contre les bruits populaires. On s'en défend comme d'autant de causes de partialité et d'erreur, et si, quelquefois, dans l'intérêt de son client, l'avocat fait allusion à l'attitude de la foule, c'est toujours avec une extrême réserve qu'il use de ce moyen et n'en fait, d'ailleurs, qu'un argument accessoire plus périlleux qu'utile, parce qu'il peut souvent se retourner contre celui même qui l'emploie. Pour ces motifs, le champ de l'éloquence judiciaire se resserre et se délimite, mais il gagne en précision ce qu'il peut perdre en étendue. Il ne s'agit plus pour l'avocat, comme pour l'orateur politique, de persuader ce qui est bon et utile, mais de montrer ce qu'il croit juste et vrai, et de le montrer à un juge, c'est-à-dire à un homme très-exercé, d'un âge mûr, d'une expérience consommée et d'une réputation imposante. La passion alors n'est guère aisée à exciter ; l'avocat est toujours écouté avec calme et sans prévention. Il ne peut prendre ses arguments où il lui plaît, ni employer tous les exemples que son imagination lui suggère. Il faut surtout parler d'après la loi. L'éloquence du barreau doit donc s'ajuster avec souplesse aux conditions qui lui sont faites. Il n'entre pas dans notre sujet de rappeler ici les excellents et nombreux conseils consignés dans les bons traités de rhétorique ; — nous ne pouvons qu'y renvoyer parce que nous pensons que les progrès de la Démocratie ne modifieront pas sensi-

blement la nature des débats judiciaires. S'il pouvait se produire quelques changements à cet égard, ils ne porteraient pas directement sur l'Éloquence, mais sur des questions délicates comme celle de la prison préventive ou de la mise au secret. La défense aura peut-être moins d'entraves, non pas à l'audience, où sa liberté est complète, mais dans les informations qui précèdent le jugement, dans ce qu'on nomme la *procédure* criminelle. On entendra de moins en moins les avocats se plaindre de n'avoir pas toujours des moyens de faire éclater l'innocence de l'accusé, aussi puissants que ceux dont le ministère public dispose pour prouver sa culpabilité. Enfin, l'éloquence du réquisitoire parlant au nom de la société revêtira sans doute des formes moins rudes et moins passionnées que celles qu'il affecte quelquefois. On réputera véritablement l'accusé innocent, jusqu'à ce que le jugement soit prononcé, et on le traitera comme tel, même sur les bancs de la Cour d'assises. Le langage qu'on tiendra sur son compte, en sa présence, sans être ni moins fort ni moins juste, gagnera en aménité et en élégance. Les épithètes blessantes et injurieuses, qui échappent quelquefois et ne font rien au procès, seront de plus en plus épargnées à celui qu'un verdict tout puissant va peut-être, dans un instant, rendre à la société, aussi honorable que son accusateur. — Sauf ces légères améliorations déjà introduites en grande partie, et contre lesquelles on ne péche que très-exceptionnellement, nous n'aurions presque rien à dire de l'éloquence judiciaire dans la Démocratie, si une constitution éminemment démocratique et dont les faits démontrent chaque jour l'excellence, ne donnait occasion aux avocats d'agir sur un élément un peu plus passionné et moins inflexible qu'un texte de loi, et ne leur permettait

de mettre quelquefois en œuvre tous les moyens de l'art oratoire. Je veux parler ici du jury qui n'a pas besoin de connaître la loi et dont la mission se borne à apprécier le fait et à déclarer si l'accusé lui paraît coupable ou non, et si, dans le cas de culpabilité, le crime ne comporte aucune atténuation. — Sans examiner si le jugement par jurés, qui est appliqué aux causes criminelles, et qui l'a été aux délits de la Presse et aux délits politiques, ne sera pas un jour susceptible de l'être à toutes les matières civiles, nous croyons que cette institution, telle qu'elle existe, est une des plus précieuses conquêtes de la Révolution. Et pour ne la considérer ici qu'au point de vue de notre sujet, il nous semble qu'elle devra exercer la plus heureuse influence sur l'éloquence du barreau. En effet, lorsqu'il parle devant une Cour d'assises, l'avocat n'a plus seulement à débrouiller des affaires d'intérêt, à discuter des textes arides, à en étendre ou à en resserrer le sens selon la nature de sa cause ; il ne s'adresse plus à un juge versé autant que lui dans ces matières, qui l'écoute par devoir et conserve souvent l'opinion qu'il s'est faite à lui-même en étudiant le procès avant les plaidoieries. Il s'agit de sauver l'honneur, la liberté et quelquefois la vie d'un homme qu'il croit innocent, sinon toujours de fait, au moins d'intention ; et cela, devant les égaux de cet homme, devant des citoyens que le sort a choisis pour être juges souverains pendant quelques jours, sans aucune étude préalable, sans autre auxiliaire que leur bon sens et leur conscience. Qui ne voit combien le rôle de l'avocat s'élève et s'agrandit dans ces circonstances solennelles. Il a, cette fois, un auditoire véritable à éclairer, à convaincre, à persuader, à charmer même, car toutes les ressources de l'art sont ici de bonne

guerre, et il n'est pas une des ressources de l'art qui ne puisse être mise en œuvre, quand de tels intérêts sont en jeu. Aucun n'est déplacé, pourvu qu'il aille au but. L'exorde peut être, selon l'occasion, insinuant, brusque, ironique ou majestueux ; la narration, si importante dans ces questions de fait, comporte toutes les habiletés et tous les détours, à la condition de rester claire et simple dans son ensemble ; le récit de l'événement, de ses antécédents et de ses suites peut être dramatique et adroitement gradué. La discussion sera aussi vive, aussi serrée que possible. Les remarques physiologiques, médicales et psychologiques seront de mise, les citations et les autorités introduites à propos auront souvent la valeur d'un argument. Rien ne sera négligé, car rien de ce qui n'est pas contraire aux mœurs et aux lois, n'est interdit à l'avocat qui défend son client. Comparaisons, analogies, sciences et arts, médecine et poésie, toute l'histoire et toute la jurisprudence, tous les phénomènes du corps, toutes les bizarreries d'un cerveau malade, toutes les illusions de l'imagination, du délire et de la monomanie, toutes les erreurs d'une éducation perverse ou négligée, tous les entraînements du mauvais exemple, toutes les vérités et toutes les vraisemblances : voilà l'immense amas de matériaux où l'avocat peut puiser à pleines mains ou bien choisir discrètement quelques faits saillants, pour les assimiler à sa cause et en tirer des conclusions favorables. — Quant à la forme même du discours, elle sera, avant tout, attachante, entraînante. Il ne faut pas laisser chômer l'attention des auditeurs ; il faut faire revivre tout le procès à leurs yeux en le résumant. Les jurés ont pu être fatigués par les redites des témoins et la continuité d'une longue séance ; — on doit les délasser en quelque sorte, en

versant la lumière sur cette infinité de détails dans lesquels ils s'étaient peut-être perdus, mais dont la synthèse oratoire de l'avocat leur montre la véritable signification, la place et l'importance relative dans l'ensemble des débats Enfin, le pathétique, bien amené, sans exagération et sans emphase, régnera librement dans cette éloquence qui a le privilége de pouvoir prendre tous les tons. Les rapprochements familiers et les images saisissantes parleront tour à tour au bon sens, à l'imagination et au cœur. Car, après avoir donné tous les motifs qu'il pense irréfutables et capables de convaincre l'esprit, l'avocat ne manquera pas de faire appel à ces raisons de sentiment si puissantes sur certaines âmes, « à ces raisons que la raison ne comprend pas. »

Voilà, en quelques mots, ce que sera, ou plutôt, ce que continuera d'être, dans la Démocratie, devant les tribunaux et devant le jury, l'éloquence du barreau, avec cette seule modification bien désirable, que sa tâche sera de plus en plus simplifiée par les progrès de la moralité correspondant à ceux de l'instruction. — En effet, ce qui causera peut-être un heureux dommage à l'éloquence qui défend les accusés ou demande une atténuation de peine pour les coupables, ce sera l'éloquence qui rend les accusations plus rares et diminue les crimes en propageant les lumières, ce sera l'éloquence de l'enseignement. La parole qui instruit fera tort, sans doute, mais sans qu'il faille s'en plaindre, à la parole qui plaide pour ceux que le manque d'éducation conduit au crime. C'est de cette *éloquence didactique*, si féconde et si neuve, si éminemment démocratique, que nous allons nous occuper maintenant. C'est un genre qui existait assurément depuis longtemps, mais auquel la Démocratie donnera, selon nous, un développement inoui, et en rap-

port direct avec ses propres accroissements. Il ne s'agit plus ici, comme pour la Poésie ou les autres genres d'Éloquence, de rechercher des conséquences quelque peu éloignées, de retrouver des relations plus ou moins cachées quoique réelles; cette fois le rapport est si intime qu'il y a presque identité. Démocratie, pour nous, est synonyme de lumière et de moralité. Nous l'avons dit déjà, la démocratie moderne n'est pas seulement, comme dans l'antiquité, une *forme* de gouvernement, un état politique plus ou moins éphémère; c'est un principe rationnel, c'est le fond même du progrès et de la civilisation; c'est le but idéal de l'humanité. Elle est aux sociétés politiques, ce qu'est la notion du cercle ou du triangle parfait aux figures nécessairement imparfaites qui représentent des cercles ou des triangles dans la nature; elle est le type absolu, le modèle entrevu que l'humanité (qu'elle le sache ou qu'elle l'ignore) tend incessamment à imiter et à reproduire. Dans cette espèce de gravitation vers une terre promise dont on se rapproche de plus en plus, nous avons un auxiliaire indispensable, ou, si l'on veut, un véhicule dont il faut hâter la course. Ce véhicule nécessaire des idées, c'est l'instruction, c'est la propagation, la diffusion des connaissances dans tous les rangs de la société. N'est-il pas vrai que la seule et irréfutable objection faite quelquefois à l'établissement des lois justes en elles-mêmes, à la réalisation des projets reconnus excellents, mais momentanément impraticables, c'est l'obstacle inerte qu'oppose au progrès le poids si lourd de l'ignorance? C'est donc à soulever ce fardeau gênant qui encombre le route, que la Démocratie doit employer tous ses efforts. Elle n'avancera qu'à ce prix. Le suffrage universel lui-même, cette fidèle et unique expression du principe démo-

cratique, s'il n'est pas éclairé, devient une menace perpétuelle au lieu d'être un bienfait. Démocratie c'est *Démopédie* a dit un écrivain fameux (1) qui oubliait ce jour là ses paradoxes et ses utopies. Rien de plus vrai. C'est l'éducation seule qui fait les hommes et les citoyens, et de toutes les sociétés, celle qui a le plus besoin d'hommes et de citoyens, c'est la société démocratique où le peuple est souverain et où l'initiative individuelle joue un si grand rôle. Nous n'avons pas à développer davantage une vérité acceptée par tous les esprits libéraux. On ne discute plus que sur les moyens de répandre cette éducation, on est d'accord sur son utilité. Malheureusement, chacun voulant la donner à son point de vue et façonner les générations selon les idées qu'il croit bonnes, à l'exclusion des autres, on cherche encore bien loin ce qu'on a sous la main et un jour l'on finira par où l'on aurait dû commencer, par la liberté de tous les enseignements. Mais quels que soient les procédés employés pour instruire et moraliser les masses, il est évident que la poursuite de ce grand et noble but sera pour les hommes qui s'y consacreront tout entiers, et auront la conscience de leur dévouement, le mobile d'une généreuse passion et, par conséquent, une source d'éloquence. Mais, dira-t-on, pour enseigner la lecture, l'écriture, le calcul, la géographie, les sciences, l'histoire, la rhétorique et la philosophie, il n'est pas besoin d'être éloquent. Une longue patience, beaucoup de clarté, un peu d'érudition et une extrême simplicité : voilà les qualités suffisantes à quiconque veut enseigner. Le reste est plus nuisible qu'utile. C'est là, je crois, une grave erreur. A celui qui n'aurait que les qualités

(1) Proudhon.

énumérées plus haut, je conseillerais de renoncer à instruire le peuple. Il n'y réussirait pas. Pour enseigner avec fruit, il faut avant tout de la chaleur et de l'âme, ce que j'appelerais volontiers le don d'initiation qui n'est, après tout, que l'Éloquence sous un autre nom. C'était un principe de la philosophie des anciens, que « le semblable seul agit sur le semblable, » et que le mouvement, par exemple, ne se communique à un corps que par l'intermédiaire d'un autre corps ; j'appliquerais volontiers cette sentence, sans l'exagérer, à l'œuvre sainte de l'éducation. Pour agir sur le peuple, il faut être populaire, il faut entrer dans ses sentiments et lui parler cœur à cœur. Instruire, ce n'est pas faire entrer de gré ou de force des connaissances dans un esprit absolument vide de toute notion, comme on peut verser un liquide dans un vase jusqu'à ce qu'il déborde ; ce n'est pas, comme le croient les sensualistes, opérer sur une *table rase*, et écrire sur une page entièrement blanche ;— c'est plutôt, comme le disait et le faisait Socrate, en appliquant son immortelle *maieutique*, c'est plutôt développer les notions communes à toute l'humanité, mettre en lumière des principes innés en nous ; c'est favoriser cette dialectique vivante de la pensée qui tend à s'élever sans cesse du particulier au général et du général à l'universel. C'est, en un mot, faire retourner dans son vrai royaume l'homme, ce Dieu tombé qui se souvient des cieux ; c'est favoriser ce que Platon prenait pour une vague réminiscence d'un monde dont nous venons, et ce que les Chrétiens regardent comme un sublime pressentiment du monde ou nous irons. A ce point de vue, l'éducation s'ennoblit singulièrement, et la véritable éloquence y devient possible et même nécessaire. Le maître ne fait plus tomber ses paroles *ex cathedrâ*, avec une autorité

monotone et la sécheresse stérile du dogmatisme. Il sent qu'il a dans ses auditeurs des égaux plus jeunes, ou moins favorisés que lui par les circonstances, mais avec lesquels il doit entrer en communion de pensées et de sentiments, certain d'avance que la vérité trouvera un écho dans leurs âmes, parce qu'elles sont de même nature et de même origine que la sienne, et que le tout est de dégager dans ces intelligences les notions qui y sont comme endormies, mais ne demandent qu'à s'éveiller au doux appel et à la chaleur vivifiante d'une parole aimante et persuasive. Cette espèce d'incubation morale commence pour l'enfant sur les genoux de la mère, (et qui pourrait dire tout ce qu'il y a d'éloquence dans une caresse et dans un baiser maternels ?) mais l'œuvre doit se continuer plus tard par d'autres mains qui, si elles peuvent être un peu plus fermes, doivent néanmoins garder quelque chose de ces délicatesses affectueuses de la famille. On ne saurait croire tout ce que réclame de qualités diverses l'éloquence didactique qui se propose d'élever des hommes pour les cités démocratiques. Le mot de Juvénal s'applique au peuple aussi bien qu'à l'enfant : *maxima debetur* POPULO *reverentia.* Certes il faut le respecter ce peuple espoir de la Démocratie. Autrefois un Bossuet, un Fénelon étaient les précepteurs des princes, et ils composaient pour leur royal élève le *Télémaque* et le *Discours sur l'histoire universelle.* Aujourd'hui le véritable enfant de France, c'est le peuple, et il ne faut pas apporter moins de soin, moins de talent, moins de génie dans l'éducation de ce nouveau Dauphin. Il lui faut d'illustres précepteurs, et il sera digne d'eux ; il lui faut de bons livres et ils les comprendra. Ce ne serait pas trop d'avoir des chefs-d'œuvre, et je m'assure qu'il saurait les reconnaître et

les apprécier, lui qui applaudit si bien les grandeurs de Corneille aux représentations gratuites. — Une institution ou plutôt une habitude excellente favorisera beaucoup l'éloquence populaire, c'est celle que nous avons tardivement empruntée à nos voisins les Belges et à nos amis les Anglais, et qui tend à se répandre de plus en plus, grâce aux intentions libérales du nouveau ministre de l'Instruction publique. Les lectures libres, les entretiens littéraires et scientifiques, qui viennent de s'ouvrir à Paris et dans quelques grands centres de la province, permettront au talent d'enseignement de se donner carrière. Les hommes les plus distingués dans la littérature, dans la science et même dans la politique, ne dédaigneront pas quelquefois de se faire les instituteurs de la nation. Ils mettront à la portée de tous leur expérience et leurs lumières. Ils sauront prendre la juste mesure de l'intelligence du peuple et le vrai niveau de ses besoins. On pourra leur appliquer ce que l'abbé Fleury disait à Massillon, en recevant à l'Académie française l'auteur du *Petit Carême* : « Il semble que vous ayez voulu imiter le prophète Elisée qui, pour ressusciter le fils de la Sunamite, se rapetissa, pour ainsi dire, en mettant sa bouche sur la bouche, ses yeux sur les yeux, ses mains sur les mains de l'enfant, et qui, après l'avoir ainsi réchauffé, le rendit à sa mère plein de vie. » Voilà ce que l'éducation fera pour le peuple. Et soyez sûrs que l'éloquence y gagnera en clarté, en aisance et même en profondeur. La nécessité de se faire comprendre suggérera à l'orateur des images heureuses, saisissantes et simples. Pour intéresser, son élocution prendra quelque chose d'animé, de vivant, de pittoresque même, qui excite et soutienne l'attention. Puis, bien que l'enseignement exige avant tout de la précision et de l'exacti-

tude, et qu'il semble plus facile d'atteindre ce but en écrivant et en lisant ses leçons, le professeur s'apercevra bien vite de la stérilité de cette méthode, et il s'en tiendra à l'improvisation mûrement préparée, c'est-à-dire à la véritable forme oratoire, à celle qui rend possible les effets inattendus de la spontanéité, ces mots vibrants et lumineux, ces éclairs de pensée qui jaillissent soudainement du rapprochement des âmes et renvoient les auditeurs marqués au front du signe de la vérité, sanctifiés pour ainsi dire et dignes de cette vénération que les anciens accordaient aux lieux frappés de la foudre.

On voit que nous arrivons naturellement et sans effort, par le seul mouvement des idées, jusqu'au seuil d'une éloquence supérieure à toutes les autres en grandeur et en efficacité. De tous les genres oratoires que nous venons de passer en revue, genres politique et délibératif, judiciaire ou didactique, il n'en est pas de plus démocratique, de plus populaire, dans le vrai sens du mot, que l'éloquence de la chaire. Nous disions tout-à-l'heure que la Démocratie ne va pas sans l'enseignement, de même l'enseignement ne se comprend pas sans la Religion qui donne le plus sublime comme le plus indispensable des enseignements. L'homme, en effet, est un être essentiellement religieux. Il est responsable et libre, il concourt à l'accomplissement de sa propre destinée ; il a conscience de ses devoirs envers lui-même, envers ses semblables et envers Dieu. Or, cette seule pensée du Dieu personnel et vivant, auteur de la loi morale et du Bien, principe de la justice et de la charité, dispensateur de la peine et de la récompense, éveille dans les âmes le plus profond des sentiments, la plus pure de toutes les passions. Émotion respectueuse devant la toute-puissance créatrice, prière ardente à la

Providence qui gouverne toutes choses, amour et adoration pour l'Être infiniment aimable, culte intérieur qui a besoin de se manifester au dehors et de devenir public: voilà des deux côtés, du côté de Dieu et du côté de l'homme, l'extrémité des attaches indissolubles qui relient la créature intelligente au Créateur. Voilà le fondement de toute religion. Et la Religion ne se conçoit pas sans un culte public. Les premiers bienfaits de Dieu ne sont-ils pas la famille et la société qui rendent possible la civilisation? Et la famille et la société, qui agissent de concert pour tout le reste, ne se réuniraient pas pour remercier Dieu en commun! Ceux qui connaissent Dieu cacheraient cette connaissance et la refouleraient comme une pensée mauvaise, au lieu de la manifester et de la confesser hautement! Connaissant et aimant Dieu, les hommes ne montreraient pas leur science et leur amour et ne feraient pas en sorte qu'aucun de leurs frères n'ait le malheur de l'ignorer ou de l'oublier! Cela ne se peut. Une telle contradiction est impossible. La Religion a commencé avec l'humanité et ne finira qu'avec elle, c'est-à-dire jamais, si nous en croyons les désirs infinis qui nous tourmentent et les divins gages d'immortalité que nous portons en nous. Mais la société humaine est perfectible. Elle s'agite et avance lentement sous la main qui le guide; chacune de ses évolutions est un pas vers la perfection idéale qu'elle entrevoit, et chacun de ces pas doit être marqué par une intelligence de plus en plus complète des véritables rapports qui l'unissent à Celui de qui elle vient et à qui elle retourne. C'est pourquoi, tout à l'opposé de ceux qui voudraient reléguer la Religion à l'origine du monde et ne voir en elle qu'un moyen commode, indispensable peut-être au début pour agir sur l'imagination des peuples-enfants, nous con-

cluons que la Religion ne peut que gagner en importance avec les progrès de la civilisation et des lumières. En effet, de qui vient ce progrès en dernière analyse? N'est-ce pas de Dieu qui le permet et à qui nous devons tout, nos facultés, notre liberté, notre être tout entier? Et l'on voudrait que la reconnaissance diminuât envers le bienfaiteur précisément à mesure que le bienfait s'affirme davantage, à mesure que l'obligé en a une conscience plus claire et en recueille plus de fruit! Si donc la Démocratie pure, telle que nous la rêvons, plutôt encore que nous ne la possédons, est la forme sociale la plus complète et la plus vraie, elle sera aussi celle qui s'honorera le plus de rendre à Dieu ce qui est à Dieu. — Et, maintenant, parmi les diverses religions qui sont sur la terre l'expression du sentiment universel de l'Infini, si nous cherchons celle qui a le plus de rapports avec les aspirations de la vraie démocratie, il n'y a pas à hésiter dans le choix à faire, et avec tout le respect dû à la liberté de conscience, on n'a qu'un seul nom à prononcer, le nom du Christianisme. La religion démocratique par excellence est celle que l'Homme-Dieu est venu apporter sur la terre. Celui qui est venu dire, il y a dix-huit siècles : « Aimez-vous les uns les autres, c'est la loi et les prophètes ; » Celui qui nous a appris à croire et à espérer ; Celui qui nous a révélé le Dieu de miséricorde et de paix ; Celui qui nous a enseigné le sens profond de la charité et nous a donné l'exemple de cette vertu céleste en nous aimant jusqu'à mourir pour nous, Celui-là, en vérité, a fondé la Démocratie dans l'Église et dans la Cité-Sainte, avant qu'elle ne s'établît dans les cités terrestres. — Parcourez l'histoire de haut et dans son ensemble, en laissant de côté les récriminations de détail, les accusations partiales, et enfin les inévitables

imperfections que l'homme mêle à tout ce qui le touche, et vous verrez apparaître le véritable rôle du Christianisme dans le monde ; vous comprendrez combien il a contribué pour sa part à l'avénement du principe démocratique. L'esclavage aboli et le servage adouci, les barbares envahisseurs du monde romain peu à peu subjugués par l'Évangile, la femme relevée dans sa double dignité de vierge et de mère, la féodalité contenue et la force insensiblement remplacée par le droit, la monarchie absolue réfrénée par la seule puissance de la Religion : voilà, en bref, quelques-uns des grands progrès que nous ne devons peut-être pas tout entiers au Christianisme, mais qui ne se seraient pas accomplis sans lui. — On pourrait croire que cette digression nous a entraîné loin de notre sujet, un mot suffit pour montrer que nous en sommes plus près que jamais. Quel a été, en effet, le principal instrument de ces bienfaits ? Quelles armes le Christianisme apportait-il dans cette grande mêlée de l'histoire ? Etait-ce la lance du chevalier ou le canon des modernes ? Nullement ; son premier, son principal moyen d'action, ce fut la persuasion, l'Éloquence. Les apôtres n'avaient point d'autre auxiliaire, quand ils allèrent, au nom du Seigneur, prêcher la bonne nouvelle aux Gentils. S^{t}-Paul n'en avait point d'autre, quand il annonçait le Dieu inconnu. C'est avec des prières éloquentes que Flavien sauvait Antioche de la colère impériale ; c'est avec la parole que S^{t}-Augustin soutenait le Catholicisme contre les sectes naissantes ; c'est par là qu'il régnait sur les cœurs à Hippone, à Césarée, et faisait tomber les armes des mains à des hommes accoutumés a s'entre-déchirer sur l'arène du Cirque, dans une fête annuelle. L'éloquence de Pierre l'Ermite, et les prédications de S^{t}-Bernard ont fait

décider les Croisades. Dans tous les grands événements religieux, la parole est le ressort qui fait tout mouvoir, l'aimant irrésistible qui entraîne les âmes.— Les choses ne changeront pas dans la Démocratie. S'il y a quelques modifications dans le langage du prêtre, elles seront toutes en faveur de la véritable éloquence de la chaire. Ayant moins occasion de parler devant un auditoire choisi et aristocratique, devant des rois, des princes et des courtisans, les orateurs sacrés reprendront quelque chose de l'antique simplicité des premiers apôtres. Moins de convenu, moins d'apparat, plus d'abandon et de nerf, voilà ce qu'ils gagneront tout d'abord à s'adresser à la foule mêlée, ondoyante, diverse, qui a besoin d'être enlevée à elle-même par la force du sentiment, qui veut être touchée, remuée par une parole puissante qui la subjugue et l'entraîne. La logique pressante et sacrée de Bourdaloue ne suffirait pas. Le discours admirablement travaillé de Massillon serait comme le trait de Priam « *telum imbelle sine ictu.* » Le génie biblique de Bossuet, tempéré par l'onction évangélique de Fénelon : voilà quel serait, je crois, l'idéal de l'éloquence religieuse. Elle pénétrerait et en imposerait. Toutes les facultés seraient prises à la fois, l'esprit, la raison, l'imagination et le cœur. Je ne sais s'il existe et si même il existera jamais un orateur qui rassemble en lui ces grandes qualités ; mais il est permis de le concevoir par la pensée, comme Cicéron se représentait le parfait orateur politique. Je lui demanderais d'abord une vocation ardente et éprouvée, puis une science des choses religieuses assez profonde pour n'avoir pas besoin de se montrer. Le théologien se dissimulerait si bien et se fondrait si intimement avec l'orateur, qu'il paraîtrait tout juste assez pour donner plus de solidité et d'autorité à

l'enseignement. La conviction rationnelle serait encore aidée et dominée par cette foi vive qui soulève les montagnes. Quant aux conditions oratoires proprement dites, la méditation du sujet, l'invention, le plan, l'élocution, le style, la mémoire, le débit, la sonorité de la voix, le geste, elles sont à peu près les mêmes que dans tous les genres, avec une nuance de réserve et de gravité en plus. Il va sans dire que notre orateur ne les négligera pas, mais on a vraiment honte de parler de ces détails, tant ils sont couverts par l'importance du but à atteindre. Le véritable prédicateur doit être comme celui (1) que loue Bossuet : « s'il trouve en son chemin les fleurs de l'élocution, il les entraîne plutôt après lui par sa propre impétuosité, qu'il ne les cueille avec choix pour se parer d'un tel ornement. » C'est qu'en réalité, du haut de la chaire chrétienne, « tout, comme dit si bien M. Villemain, tout s'ennoblit et se divinise; l'orateur, maître des esprits qu'il élève et qu'il consterne tout à tour, peut leur montrer quelque chose de plus grand que la gloire et de plus effrayant que la mort; il peut faire descendre du haut des cieux une éternelle espérance sur ces tombeaux où Périclès n'apportait que des regrets et des larmes. Si, comme l'orateur romain, il célèbre les guerriers de la légion de Mars, tombés au champ de bataille, il donne à leurs âmes cette immortalité que Cicéron n'osait promettre qu'à leur souvenir; il charge Dieu lui-même d'acquitter la reconnaissance de la patrie. Veut-il se renfermer dans la prédication évangélique, cette science de la morale, cette expérience de l'homme, ces secrets des passions, étude éternelle des philosophes et des orateurs anciens,

(1) Le P. Bourgoing.

doivent être dans sa main. C'est lui, plus encore que l'orateur de l'antiquité, qui doit connaître tous les détours du cœur humain, toutes les vicissitudes des émotions, toutes les parties sensibles de l'âme, non pour exciter ces affections violentes, ces animosités populaires, ces grands incendies des passions, ces feux de vengeance et de haine où triomphait l'antique éloquence, mais pour apaiser, pour adoucir, pour purifier les âmes. Armé contre toutes les passions, sans avoir le droit d'en appeler aucune à son secours, il est obligé de créer une passion nouvelle, s'il est permis de profaner par ce nom le sentiment profond et sublime, qui, seul, peut tout vaincre et tout remplacer dans les cœurs, l'enthousiasme religieux qui doit donner à son accent, à ses pensées, à ses paroles, plutôt l'inspiration d'un prophète que le mouvement d'un orateur. » — Je ne vois pas ce que la Démocratie pourrait avoir de contradictoire avec cette admirable image de l'éloquence apostolique par laquelle M. Villemain caractérise Bossuet. On dira peut-être que le développement des sciences positives, l'accroissement des lumières, la multiplication des demi-savants, ayant répandu sur le monde, je ne sais quelle semence de critique et de scepticisme, l'orateur sacré aura plus de peine à dominer son auditoire prévenu et moins docile ; mais, arguer de ce fait contre la grandeur de la tribune sacrée, ce serait bien méconnaître le caractère de l'Éloquence qui n'a jamais plus de ressort que quand elle s'appuie sur quelque chose qui lui résiste un peu, qui ne se déploie jamais tout entière avec tant de magnificence que quand il faut lutter et combattre. — Pourtant la parole sacrée ne sera jamais agressive. Elle écrasera quelquefois d'un superbe dédain les fausses doctrines, mais elle remontera bientôt d'un coup d'aile

dans les hautes sphères du dogme révélé. Le sermonnaire ne peut pas entrer dans le détail de la science humaine, ni argumenter en chaire contre un homme ou contre une doctrine personnelle. Il peut s'en prendre aux tendances générales du siècle et le flageller vigoureusement, il ne peut ni ne doit rabaisser son ministère aux arguties de l'Ecole. C'est dans les livres spéciaux qu'il réfutera une à une les objections qu'on lui oppose. Et encore ne devra-t-il jamais se départir du calme et de la modération qui conviennent à la vérité sûre d'elle-même. L'indignation et le blâme énergique lui sont permis, mais la colère et l'invective lui sont interdites. Il n'y a que les mauvaises causes qui se défendent ainsi. Mais il est bien loin de notre pensée d'essayer de donner des conseils à ceux que la grâce céleste doit illuminer. Si Démosthènes demandait l'action à l'orateur antique, si nous avons demandé la raison à l'orateur politique moderne, nous croyons que l'orateur sacré devra avoir, pour unique et triple appui, l'amour divin. Qu'il possède cette première source d'éloquence et le reste lui sera donné par surcroît. On ne peut, d'ailleurs, mieux faire que de demander l'opinion de ceux mêmes qui pratiquent avec succès cette éloquence, et je termine en citant textuellement l'exorde d'un sermon prononcé aux Tuileries par M. l'abbé Lecourtier, pendant le Carême de 1854. Il donne à la fois la règle et le modèle : « Je ne connais, dit M. Lecourtier, rien de si grand dans sa simplicité, de si noble dans sa modestie, que la parole de Dieu, quand elle vient, parée de ses seuls attraits, se présenter aux princes de la terre ; quand surtout, ne faisant que répondre à leur appel, elle peut leur dire, comme Samuël : « Me voici, parce que vous m'avez appelée. »Cette parole, qui n'est pas la parole de l'homme,

ne touche en rien aux extrêmes de la parole humaine. Elle ne connaît pas l'adulation, cet égoïsme parlé qui encense la grandeur parce qu'elle peut, le pouvoir parce qu'il donne, et qui, après avoir reçu, n'est fidèle qu'à un seul sentiment, celui de l'ingratitude. Mais elle ne vient pas non plus se poser avec fierté, prendre le ton dominateur, affecter des allures hautaines qui siéraient si mal à sa noble dignité. Elle laisse aux passions médiocres de la terre, la triste prétention de vouloir faire la leçon au pouvoir ; elle ne fait pas la leçon, elle l'apporte toute faite du haut du Ciel. Quand elle parle, c'est Dieu qui parle, et quand Dieu parle, c'est avec une patience et des égards infinis pour la liberté et pour la faiblesse de la créature. Dieu ne frappe pas en maître, à coups violents, à la porte de notre cœur ; il frappe en ami ; je n'ai point dit assez : il frappe en solliciteur, et il s'est peint dans cette parole si suave : « Voici que je me tiens à la porte et que je frappe ; si quelqu'un entend ma voix et veut m'ouvrir, j'entrerai « *Ecce sto ad ostium et pulso.* » — Enfin, la parole de Dieu est comme la sagesse divine dont elle est le reflet et l'expression ; elle est pacifique, modeste, persuasive, pleine de bons fruits pour la vie éternelle !

Parvenu au terme de cette longue étude, il est indispensable de jeter un regard en arrière sur la route parcourue, et, négligeant les détails et les développements, de présenter, pour ainsi dire, en raccourci, toute la suite de nos conclusions dans un tableau rapide qui en montre la liaison et l'unité en les résumant, et qui soit, à chacune des parties de ce discours, ce que sont les cartes générales à l'égard des cartes particulières.—

L'avénement du principe démocratique et les rapports nécessaires et réciproques de l'état social et de la littérature étant admis comme des faits incontestables, nous avons recherché la nature probable de ces influences mutuelles pour la Poésie et pour l'Éloquence. Une analyse et une définition exactes de la Poésie nous ont montré qu'il y avait en elle un élément impérissable destiné à survivre à toutes les révolutions politiques ou sociales. L'art a sa source dans une région trop élevée pour que les orages de la terre puissent l'atteindre mortellement. L'histoire en main, nous avons constaté qu'il brille toujours calme et serein au sommet du Ciel, quand les nuages annoncelés par nos passions se dissipent un peu, et durant ces éclaircies radieuses qu'on appelle les grands siècles, nous permettent de l'apercevoir dans la splendeur inaltérable de son divin rayonnement. Nous avons vu aussi qu'en vertu de l'accord nécessaire de la vérité avec elle-même, l'ère pacifique de la Démocratie serait plus favorable que nuisible à cet épanouissement de la Poésie. — Parcourant ses différents genres, nous avons dû reconnaître, tout d'abord, que l'épopée et le poëme didactique étaient déjà devenus et resteraient désormais impossibles, en raison même des progrès de la science et de la complexité de notre civilisation moderne. Mais la poésie lyrique nous a paru n'être pas sans avenir ; nous avons montré le poète ramené au sentiment vrai de la nature, et prémuni contre les dangers du réalisme par l'instinct si juste du peuple, revenant aux choses de Dieu par lassitude momentanée des choses humaines, exaltant l'industrie et ses mille bienfaits, chantant les triomphes du droit et les luttes fécondes de la paix, demandant aux sciences morales le secret d'une poésie intime et psychologique que les anciens n'ont

pas connue, et arrêté enfin sur la pente fatale d'un lyrisme mystique et panthéiste, par le bon sens du peuple qui refuse de le suivre dans cette voie et lui redemande le Dieu personnel et vivant du Christianisme, le Dieu créateur et Providence qui punit et récompense en laissant à l'humanité, consolée des misères de cette vie, l'espérance d'un monde meilleur où l'ordre sera rétabli et où nous verrons le Seigneur face à face pendant l'éternité. — Il nous a semblé que la poésie dramatique, en raison même de l'intimité des rapports du théâtre et du public, serait profondément modifiée par la Démocratie. Sans subordonner l'art à la morale, le théâtre doit devenir une école de patriotisme et d'héroïsme. De ses trois unités conventionnelles, le drame ne conservera plus que l'unité nécessaire de l'action. Les règles qu'il reconnaîtra ressembleront aux lois démocratiques, en ce sens qu'elles naîtront de la nature même de l'art et ne s'imposeront pas au nom d'une autorité extérieure à la chose gouvernée. Jouissant de la liberté, profitant des conditions matérielles que lui fait la science, le poète dramatique, sans trop donner à la mise en scène, sera plus à l'aise dans le choix et la composition des sujets. Il puisera, à mains pleines, dans l'histoire de son pays. Il se tiendra en garde contre la tendance à faire prédominer l'action et la passion sur le dessin des caractères pour flatter les instincts de la foule ; mais il conservera de cette tendance précisément ce qu'il faut pour créer des œuvres moins abstraites et des personnages moins raisonneurs qu'au XVII[e] siècle. Il éclairera le public, tout en le servant selon son goût. Il lui plaira en le contredisant un peu, et s'en fera aimer en le corrigeant doucement. La représentation des passions, de l'amour proprement dit, et des affections

de la famille se ressentira aussi des modifications introduites dans l'état social. Quelques types disparaîtront, d'autres naîtront pour les remplacer. On verra de moins en moins l'adultère et la prostitution s'étaler en spectacle sur la scène, quand les réformes reconnues nécessaires dans l'éducation et dans la situation légale et matérielle de la femme auront rendu ces plaies moins vives et moins fréquentes dans le monde dont le théâtre est, à cet égard, le trop fidèle miroir. — Quant à cette forme moderne de poésie en prose, qu'on nomme le roman, nous avons reconnu qu'elle était imposée par la force des choses. Le roman, qui n'est qu'une comédie ou un drame sans acteurs, est né viable, et appelé à exercer une influence immense, tantôt bonne, tantôt mauvaise, dont les effets se neutraliseront, en laissant pourtant prendre le dessus au Bien. — Pour la question du style et de la langue, nous avons rappelé qu'elle était intimement liée à celle de la pensée. Plaider pour le fonds en littérature, c'est aussi plaider pour la forme. L'une suit ou accompagne l'autre. L'opposition de la langue technique et de la langue commune amenant les dangers du néologisme, nous avons essayé d'indiquer dans quelle mesure l'introduction des mots nouveaux peut se concilier avec la pureté de la langue, sous la loi toute-puissante de l'usage ; et nous avons conclu qu'en somme l'influence du peuple serait bonne à cet égard ; que le style qu'il aimerait serait grand, fort, simple, naturel et national, et que, ce qui altère les langues, ce n'est pas l'influence saine et irréfléchie du peuple, mais le raffinement voulu, préconçu, systématique des coteries et des petits salons, deux choses antipathiques à la vraie démocratie. — Passant ensuite à la seconde partie de notre tâche, nous avons établi les rapports intimes

de l'Éloquence avec la société démocratique ; l'histoire nous a montré l'art oratoire dépérissant en même temps que la liberté en Grèce et à Rome, et renaissant au souffle du Christianisme. L'éloquence apostolique des Pères de l'Église conquiert le monde et le domine au Moyen-Age. Il persiste au XVII[e] siècle et jette un grand éclat sur cette glorieuse époque. Le grand mouvement de 1789 réveille en France l'éloquence politique qui n'avait laissé percer que de furtives lueurs dans nos États généraux et dans les luttes de la Réforme, et qui, depuis longtemps déjà, brillait en Angleterre. Laissant alors l'histoire du passé, ou du moins ne la prenant plus que comme base de notre induction pour prévoir l'avenir, nous avons suivi dans le détail l'influence de la démocratie moderne sur les divers genres oratoires. La différence même des démocraties oligarchiques de l'antiquité et des démocraties modernes nous a indiqué les différences qui sépareraient notre éloquence politique et délibérative de celle des cités antiques. — De la substitution du système représentatif à la présence continuelle et à l'action immédiate du peuple sur le forum, naîtra une éloquence moins passionnée, plus calme, accordant plus à la raison qu'à l'action. Malgré la puissance soudaine et supérieure de l'improvisation, les discours écrits et lus seront possibles et utiles. La Presse centuplera la force de l'Éloquence et la modifiera dans une certaine mesure. Enfin, le caractère dominant de cette éloquence ne nuira pas à l'originalité individuelle et l'on aura toujours des orateurs philosophes, pratiques, excellant dans l'ironie ou dans la réplique, ou même résumant tous ces mérites dans l'universalité d'un génie supérieur. — L'éloquence judiciaire confondue, à Rome, avec l'éloquence politique, mais de nos

jours très-exactement séparée et délimitée, sera peu modifiée par les progrès de la Démocratie. Les réquisitoires seront adoucis dans la forme, et l'institution du jury, destinée peut-être à s'accroître, continuera à exercer sur le talent des avocats une influence heureuse et décisive. — La Démocratie ouvrira aussi à l'éloquence didactique une immense et féconde carrière. La nécessité d'instruire le peuple souverain suscitera d'éloquents précepteurs au nouveau Dauphin de France. — Enfin, l'éloquence de la chaire ne perdra rien de son ancienne autorité. Les progrès de la fausse critique ne feront que rendre ses triomphes plus éclatants en les rendant plus disputés et plus périlleux. Appuyée sur l'Évangile, soutenue par l'esprit de foi et de charité, elle poursuivra, victorieuse, la conquête du monde. — Tels sont, en abrégé, les résultats de notre étude. On voit qu'ils sont consolants, et permettent au littérateur d'applaudir aux légitimes progrès de la Démocratie. Unissons donc tous nos efforts pour rendre possible l'idéal entrevu. Nous n'avons qu'à demander l'indulgence pour ceux que nous venons de faire. Puissent-ils contribuer, si peu que ce soit, à faire voir qu'on peut tirer pacifiquement, même dans le domaine littéraire, d'admirables conséquences de la grande révolution qui a coûté assez de larmes et de sang à nos pères, pour que les enfants n'aient plus besoin d'en verser dans les sillons de la liberté !

LE FLANEUR

Par M. Eugène YVERT,

(*Séance du 14 Août 1864.*)

Si, pour quelqu'un, sur terre, existe le bonheur,
Je crois, non sans raison, que c'est pour le flâneur.
La vie est un voyage, a-t-on dit, et sans doute,
Notre plus grande affaire est d'embellir la route.
Afin d'y parvenir, dût-on me condamner,
Je dis que le meilleur moyen c'est de flâner.
Viendra-t-on m'objecter qu'ici je préconise
Le péché de paresse et de fainéantise ?...
Je nargue la critique et reste convaincu
Qu'où la foule a passé le flâneur a vécu.

Quand l'ouvrier divin, auteur de la Nature,
De l'heureux don de voir dota la créature,
Il voulut, lui faisant ce cadeau précieux,
Que tout être animé s'en servît de son mieux.
Regarde !... lui dit-il. Mais de la Providence
A-t-il compris le vœu ce mortel en démence,
Qui, dans son égoïsme, ainsi qu'en un linceul,
A tout indifférent, ne voit rien que lui seul ?

Contemplez après lui cette masse cupide,
Que, sans repos, ni trève, un vil intérêt guide :
De nos agioteurs, les chefs-d'œuvre de l'art
Ne sauraient un instant captiver le regard ;
Lorsqu'en leurs tilburys ils volent à la Bourse,
La foudre pourrait seule interrompre leur course ;
Le soir, j'en conviendrai, les trouve à l'Opéra,
Mais crois-tu, Rossini, qu'un seul t'écoutera ?
Non, le carnet en main, alors que Gueymard chante
Et fait monter un *sol*, eux font baisser la rente ;
Quand la juive *Rachel* nous fait tous larmoyer,
Les vrais *Éléazars* brocantent au foyer.
Là, des *Bertrams* réels, démons trop véritables,
Jouant un jeu d'enfer, volent de pauvres diables,
Et triplant leur butin aux frais de quelque sot,
Font du temple des arts un infernal tripot !...
— Revenons. — Du flâneur, dont j'ai fait mon étude,
Comment peindre les traits avec exactitude ?...
Il est de tous les temps, il est de tous les lieux,
Il est riche, il est pauvre, il est jeune, il est vieux.
Ce marchand retiré des tracas du commerce,
Ce paisible rentier que l'indolence berce,
Le garçon désœuvré qui, dans le célibat,
Vit sans affection, mais aussi sans débat,
Le commis retraité, l'heureux propriétaire,
Tous les gens, en un mot, qui vivent sans rien faire,
Offrent, dans leur ensemble, à l'œil observateur,
Sous des aspects divers, le type du flâneur ;
Ce monde que grossit, sans le moindre scrupule,
L'écolier paresseux qui brave la férule,
L'étourneau petit-clerc et l'apprenti gamin,
Que le moindre bibus arrête en leur chemin,
Et qui n'ont nul souci, dans cette conjecture,
Que contre eux un patron s'impatiente et jure.
Regardez le flâneur, par le chaud, par le froid,
Cheminant en zig-zag, il ne va jamais droit ;

C'est pour lui que des murs assiégeant les corniches,
S'étalent en tous lieux ces immenses affiches
Qu'il lit, en savourant leur humide primeur,
Plus scrupuleusement que n'a fait l'imprimeur.
Puis des placards il passe aux magasins d'estampes ;
C'est là qu'à la splendeur du soleil ou des lampes,
Exerçant un regard et pénétrant et fin,
Il fait avec bonheur des stations sans fin,
Cherchant à deviner et les noms et les titres
Des gens dont les portraits sont appliqués aux vitres.

Ennuyeux aspirant à se désennuyer,
Il pénètre partout où l'on va sans payer.
A Paris, profitant de plus d'une ressource,
Il pullule au Musée, il encombre la Bourse ;
A la Bibliothèque on le voit très souvent,
Parasite lecteur, affecter l'air savant ;
Théâtre de procès, le Palais-de-Justice
Présente à ses loisirs un immense délice ;
Auditeur attentif et du *Contre* et du *Pour*,
Ses arrêts sont rendus avant ceux de la Cour.
De nos auteurs en vogue abordant la cénacle,
Il court leur soutirer des billets de spectacle ;
Puis on le voit encor, fidèle aux boulevards,
Sur tous les promeneurs promener ses regards ;
Dans le Palais-Royal porter sa rêverie,
Passer de l'Athénée à la Ménagerie ;
Au ciel suivre de l'œil le ballon de Godard.
Puis encore écouter, d'un air un peu cafard,
Le sermon à Saint-Roch, à Saint-Eustache l'orgue,
Et chez lui revenir en passant par la Morgue,
Afin d'y savourer le charme des horreurs
Que, pour les admirer, il faut payer ailleurs.

Mais en province, hélas ! et ma muse hardie,
Ne dissimulant rien, peut dire en Picardie,

A quoi notre flâneur va-t-il s'ingénier
Pour consumer son temps sans bourse délier ?...
Des arts il se proclame amateur idolâtre,
Mais, par économie, il s'abstient du Théâtre.
Exact à visiter notre Exposition,
L'honora-t-il jamais de sa souscription ?...
A-t-il enfin, épris de chant et de musique,
Donné jamais dix francs au club philharmonique ?...
Non ; mais quand le printemps apparaît radieux,
Il trouve plus commode et moins dispendieux
D'entendre sur le Mail, pendant tout un semestre,
De notre garnison le belliqueux orchestre.
Il se complaît surtout à ces bruyants accords
Des cornets à pistons, des trombones, des cors,
Dont nos solennités, dites nationales,
Font retentir l'éclat jusqu'en des cathédrales
Surprises à bon droit, chacun en conviendra,
De prêter leurs échos à des airs d'opéra.

Des plaisirs du flâneur je grossirais un tome ;
Spectateur du Tamis, arbitre de la Paume,
Il suit le projectile en ses élans divers,
Soit qu'il rase le sol, soit qu'il fende les airs,
Jusqu'à ce qu'égaré par de folles raquettes,
Il vienne sur son nez lui casser ses lunettes.
Au Café, c'est pour lui qu'arrivent les journaux,
Que la lutte le soir s'engage au dominos
Et que sur un drap vert la double bille roule
Au gré des combattants qui convoitent la Poule.

Parfois sur une barque, habile à se percher,
Sur les bords de la Somme il s'amuse à pêcher.
Là, pendant tout un jour, dans une attente insigne,
Le cou tendu, l'œil fixe, il manœuvre la ligne,
Cette arme qui, flattant les plus paisibles goûts,
Nous fait voir une bête à chacun de ses bouts.
C'est pour lui qu'on perça le double et beau passage

Qu'illumine à ses yeux un brillant éclairage,
Galerie attrayante, unissant parmi nous
Sergents et Jacobins avec les Trois-Cailloux ;
C'est là que le flâneur, que tout luxe affriande,
Va lorgner à la fois marchandise et marchande.
Au maître du local il doit, en vérité,
Pour les dalles qu'il use une ample indemnité.
C'est encor, je le crois, pour aider sa coutume,
Que s'alonge en trottoirs l'asphalte ou le bitume,
Et c'est encor pour lui qu'on a, sur nos remparts,
Avec soin aligné, planté ces boulevards,
Superbes, il est vrai, mais un peu monotones,
Où rencontrant toujours les vingt mêmes personnes,
Il doit, sous peine, hélas ! de passer pour butor,
En leur honneur maudit, fatiguer son castor.
Evitant les endroits affligés d'un péage,
Le bienheureux flâneur ailleurs se dédommage.
Aux accents du Beffroi, bourdon national,
Il va voir installer le corps municipal ;
Assiste à la séance annuelle et publique
Que tient classiquement le corps académique ;
Nos écoliers vainqueurs, lauréats glorieux,
Sont tous, par leurs mamans, couronnés à ses yeux ;
La Saint-Jean revenue, il court au champ de foire,
De Pierrot, de Paillasse, épaissir l'auditoire ;
Son ardeur curieuse en outre le conduit
Aux salons encombrés de plus d'un beau produit
Que, noblement jaloux d'illustrer leur patrie,
Offrent à nos regards les arts et l'industrie.
Qui brocha ce tissu ? Qui peignit ce portrait ?...
Pourrait-il le savoir ? il n'a pas le livret ;
Détestant la dépense, il n'en fait point emplette,
Et son épargne enfin est toujours si complète,
Qu'au risque de la pluie ou d'un autre hasard,
Il n'emporte jamais la canne ou le riflard
Dont le dépôt forcé, qu'on exige à la porte,
Fait débourser deux sous à la main qui la porte.

Ainsi dans tous les lieux dont l'excès est gratuit,
Le flâneur, aux aguets, constamment s'introduit.
C'est là que vous forçant à subir sa rencontre,
Sa face inévitable à vos regards se montre ;
C'est là que piétinant, il marche sur vos cors,
Que ses coudes aigus vous meurtrissent le corps.
Importun peu sensible aux traits dont on le pique :
Voir encor, voir toujours est son affaire unique.
Le chat tombé des toits, le chien empoisonné,
Le moineau qu'un hasard a désemprisonné ;
L'ivrogne se roulant au bas de quelque porte.
Le voleur arrêté, le noyé qu'on rapporte,
Le duel ébruité, les combats de marmots,
Les femmes du marché se lâchant les gros mots,
Le banquiste criant sur la place publique,
Un discours de rentrée, une messe en musique,
Le tirage des lots que promet un emprunt,
Un cortége royal, le convoi d'un défunt,
Une étoile qui file et mainte autre aventure
Offrent à mon héros une immense pâture.

Cher flâneur, je te quitte, il est temps, je le crois,
Car le travail m'appelle et je cède à ses lois.
Lorsque son joug pesant, qui quelquefois me lasse,
D'un moment de répit m'accordera la grace,
J'irai, libre, content et las de griffonner,
Partager avec toi le plaisir de flâner.

LE PSAUME *IN EXITU*

Par M. l'Abbé BERTON,

(*Séance du* 23 *Avril* 1864.)

Déjà, Messieurs, dans un discours que vous avez honoré d'un accueil sympathique, j'ai prononcé devant vous le nom du livre des Psaumes. Les exigences d'un vaste sujet ne m'ayant permis alors de consacrer à ce livre sublime qu'un seul coup de crayon, je vous demande la permission d'y revenir aujourd'hui, et d'en étudier plus à loisir les beautés splendides. Non pas que j'aie la prétention de vous faire éprouver toute l'admiration que méritent les Psaumes ; je ne le pourrais guère mieux aujourd'hui en un discours que je ne l'ai pu naguère en un membre de phrase. Car les Psaumes renferment à la fois l'histoire primitive du genre humain, le tableau prophétique de ses destinées ultérieures, le dogme tout entier esquissé en traits de feu, la morale sous une forme vivante et pratique, des formules de prières pour toutes les phases du mouvement de l'âme vers Dieu. Ou plutôt les Psaumes sont un torrent de prières,

qui roule dans son lit la doctrine, l'histoire, la prophétie, les lois, pour transmettre à ceux qui se penchent sur ses bords et qui s'abreuvent à ses ondes l'expression de la foi, de l'adoration, du repentir, de l'espérance et de l'amour divin. Je ne veux donc ni ne puis embrasser tout cela dans les limites d'une courte lecture; une autre fois, peut-être, comblerai-je en partie ces lacunes inévitables, si, comme j'en ai l'espoir, il m'est donné de vous offrir un essai sur la Métaphysique de la prière; pour le moment, ce que je vous propose, c'est uniquement de considérer quelque peu la poésie des Psaumes.

Mais, ainsi restreint, mon sujet m'épouvante encore. Au seul énoncé du titre, vingt, trente, cinquante Psaumes, tous plus exubérants de poésie les uns que les autres, s'offrent ensemble à ma pensée. C'est le Psaume 2, *Quare fremuerunt gentes :*

« Pourquoi les nations se soulèvent-elles,
Et les peuples forment-ils de vains complots ?

Les rois de la terre s'assemblent,
Et les princes font alliance
Contre le Seigneur et contre son Christ....

Mais celui qui est au ciel rira,
Le Seigneur se moquera d'eux.
Alors il leur parlera dans sa colère,
Et sa fureur les glacera d'épouvante.....»

C'est le Psaume 109, *Dixit Dominus,* que nous avons entendu si souvent, sans y remarquer peut-être l'immensité du cadre, la majesté des figures, la splendeur de la scène entre le Père et le Fils.

C'est le Psaume 83, *Quam dilecta :*

« Qu'aimable est ta demeure,

Jéhova des armées ! [parvis de Jéhova,]
Mon âme languit et se consume, tant elle désire les
Mon cœur et ma chair tressaillent devant le Dieu vivant;
Le passereau trouve une demeure, et l'hirondelle un nid,
Où elle met ses petits:
Tes autels, Jéhova des armées,
Mon roi et mon Dieu !...
Un jour dans ta demeure vaut mieux que mille jours.»

C'est le Psaume 41, *Quemadmodum desiderat cervus :*

« Comme un cerf désire l'eau des fontaines,
Ainsi mon âme te désire, ô mon Dieu ;
Mon âme a soif de Dieu, soif du Dieu vivant!
Quand viendrai-je et paraîtrai-je devant la face de Dieu?»

C'est le Psaume 103, *Benedic anima mea Domino* :

« O mon âme, bénis Jéhova !
Jéhova, mon Dieu, que tu es grand !
La splendeur et la gloire t'environnent.
Couvert de lumière comme d'un manteau,
Il étend les cieux comme un voile,
Il construit sa demeure au-dessus du firmament ;
Il fait des nuées son char,
Il marche sur les ailes des vents....»

C'est le Psaume 136, *Super flumina Babylonis :*

Près des fleuves de Babylone nous nous sommes assis et
Au souvenir de Sion. [nous avons pleuré,]
Dans les saules d'alentour
Nous avons suspendu nos harpes.
Ceux qui nous retenaient captifs nous pressaient de chanter,
Nos oppresseurs disaient :
Chantez-nous quelqu'un des cantiques de Sion.
Comment chanterions-nous le cantique de Jéhova

Sur une terre étrangère ?
Si je t'oublie, Jérusalem,
Que ma droite se dessèche ;
Que ma langue s'attache à mon palais
Si je ne me souviens de toi.

C'est le Psaume *Memento, Domine, David,* et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. J'aime donc mieux me restreindre davantage, et concentrer tous mes efforts sur un seul de ces chants inspirés, sur un des plus admirables, qui a bercé notre enfance, et qui nous a fait souvent pressentir, comme par un écho lointain, les magnificences du monde invisible. C'est l'*In exitu.*

Dès le début un souffle puissant vous enlève, en même temps qu'une aimable simplicité vous repose ; et pourtant vous n'entendez qu'une pâle traduction, une imitation terne de l'original divin :

« Lorsqu'Israël sortit de l'Egypte,
Et la maison de Jacob du milieu d'un peuple étranger,
Juda fut consacré au Seigneur,
Israël devint son domaine. »

La délivrance d'une patrie bien-aimée est le point de départ ; mais aussitôt et sans effort le poète s'élève, et dès lors il ne perd plus de vue la divine majesté :

« La mer le vit et s'enfuit,
Le Jourdain rebroussa vers sa source ;
Les montagnes bondirent comme des béliers,
Et les collines comme des agneaux. »

Pour dépeindre l'empire du Créateur sur les éléments, c'est trop peu du récit ; voici le drame :

« Mer, pourquoi fuyais-tu ?
Jourdain, pourquoi rebroussais-tu vers ta source ?

Montagnes, pourquoi bondissiez-vous comme des béliers?
Et vous collines, comme des agneaux?»

Et à l'inverse des idoles, dont il est dit plus loin : «Elles ont des oreilles et n'entendent pas, elles ont une bouche et ne parlent pas, » mer, fleuve, montagnes, n'ont pas d'oreilles, et ils entendent; pas de bouche, et ils répondent :

« La terre s'est émue à la présence du Seigneur,
A la présence du Dieu de Jacob,
De ce Dieu qui change la pierre en fontaines,
Et la roche en sources d'eaux vives.

Ici se termine le Psaume dans l'Hébreu, quoiqu'il ne soit pas certain qu'il en ait été ainsi dès l'origine.

Dans ces strophes si animées, comme du reste dans les extraits des Psaumes précédents, on aperçoit le procédé fondamental de la poésie hébraïque, le parallélisme, qui consiste dans la répétition d'une même pensée sous deux formes différentes, ou dans le rapprochement de deux pensées analogues, procédé d'un grand effet poétique et musical, et d'où a dérivé peut-être la rime moderne, par l'intermédiaire de la poésie liturgique. Mais la beauté de ce Psaume, cette beauté si frappante, que toute critique sincère la proclame, et qu'il n'est guère d'homme qui, un jour ou l'autre, ne l'ait sentie, ne peut tenir simplement à un procédé, quelque fécond qu'il soit. D'où vient-elle donc? D'où vient que le récit d'un événement arrivé au peuple juif il y a trois mille ans est si fréquemment répété parmi nous, et que nul ne l'écoute froidement? Pour analyser ce phénomène, pour constater quelles fibres cette poésie remue en nous, et découvrir ainsi le secret de sa puissance, il nous faut sortir du sens historique, et briser l'écorce de la lettre.

Toutefois, nous ne proposerons pas d'interprétation arbitraire ; nous ne ferons qu'exposer les analogies admises par toute la tradition, et que prendre pour guide le grand poète de la *Divine comédie*, qui, dans un passage de son *Purgatoire*, signale, avec une rare profondeur, les sens divers de ce beau cantique.

D'abord, il est incontestable que la sortie d'Egypte est la figure de la rédemption. Ici, nous avons pour garant, non-seulement le poète florentin, mais le prophète Jérémie, dont voici les paroles : « Il vient un temps où l'on ne dira plus : Vive le Seigneur qui a tiré de l'Egypte les enfants d'Israël, mais : Vive le Seigneur qui a arraché et qui a ramené les enfants de la maison d'Israël de la terre de l'aquilon, » Jérém. XXIII, 7, 8, c'est-à-dire, de la captivité où gémissait le genre humain depuis la chute originelle. Et, en effet, l'événement a justifié la prophétie. Le cantique de la rédemption a remplacé le cantique du passage de la Mer Rouge, comme la réalité remplace la figure. Non pas qu'on ait cessé de répéter dans la prière ce cantique figuratif. Les chants de Moïse et de David, les syllabes du *Cantemus Domino*, et de l'*In exitu* enverront dans l'espace leurs salutaires accents, aussi longtemps que le soleil ses rayons, la foudre ses éclats, et le vent ses orages. Mais on chante ces augustes cantiques avec un sentiment inconnu aux vieux âges. Sous les paroles de l'*In exitu* s'agite l'idée du *Gloria in excelsis*. Dans la sortie d'Egypte, ce terme de la Pâque ancienne, on voit la rédemption, terme de la Pâque nouvelle. Israël, sauvé par les flots de la mer, s'abreuvant, dans le désert du Sinaï, aux sources qui jaillissent du rocher, et marchant, sous la conduite du Seigneur, vers la terre promise, c'est le genre humain, guéri de la chute originelle par les eaux du baptême,

abreuvé dans le désert de ce monde par la fontaine d'eau vive qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle, et replacé dans les avenues de la Jérusalem céleste par le divin Maître, qui, lui aussi, a voulu sortir de l'Égypte, comme Dieu l'avait prédit dans cet oracle du prophète Osée : *Ex Ægypto vocavi Filium meum. Ose.* XI, 1.

Voilà déjà un premier mystère qui se découvre sous la donnée primitive de l'*In exitu ;* mais ce n'est pas le seul. Il ne suffit pas que la rédemption ait constitué les moyens de salut; il faut que, par un concours individuel, chacun se les applique. La rédemption est, par rapport à l'homme, le passage de l'impuissance à la possibilité de la régénération ; vient ensuite le passage de cette possibilité à l'acte, au moyen de l'accomplissement de la loi évangélique. Or, cette seconde phase de la réparation trouve, comme la première, dans le Psaume *In exitu,* une expression symbolique et populaire. On peut dire du mal moral ce que l'Apocalypse dit de la Rome des Césars : *Vocatur spiritualiter Sodoma et Ægyptus*, « on l'appelle spirituellement, » c'est-à-dire, allégoriquement, « Sodome et Egypte, » *Apoc.* XI, 8. Dans toute la tradition chrétienne, la servitude d'Egypte représente l'état d'une âme asservie au désordre, et le passage de la Mer Rouge, l'état d'une âme qui secoue ce joug. En écoutant donc, et en jetant eux-mêmes dans les airs, les strophes émouvantes de l'*In exitu,* les Chrétiens ne se rappellent pas seulement la rédemption universelle ; ils se rappellent encore, au moins d'une manière confuse et instinctive, l'intervention particulière de la puissance divine qui les a tirés plus d'une fois de la région des ténèbres, leur a frayé un chemin sûr à travers l'océan des vices, a fait remonter vers sa source le torrent des basses

convoitises, et a fait jaillir, de cœurs longtemps plus durs que le roc, les douces larmes de l'amour divin.

Mais ce n'est pas tout : le passage de la Mer Rouge, qui signifie, dans le sens allégorique, la rédemption, et dans le sens tropologique le retour à Dieu, signifie encore, dans le sens qu'on appelle anagogique, le dernier passage de l'homme, celui qui a pour point de départ le lieu de l'épreuve, et pour terme le lieu des récompenses. En effet, la servitude d'Egypte symbolise on ne peut mieux, et la vie présente, que la philosophie elle-même compare à un exil, à une captivité, et les expiations de l'autre vie, où l'âme, délivrée des liens grossiers d'ici-bas, est retenue, pour un temps, par des chaînes plus douloureuses, quoique plus subtiles. Le tableau de la sortie d'Egypte rappelle donc tout naturellement l'heure bénie où chacune de nos âmes, s'élançant, soit du théâtre de l'épreuve active, méritoire, militante, soit de celui de l'épreuve passive et expiatoire, arrive en ce lieu de repos définitif dont le Psalmiste, qui y revient sans cesse, disait avec effusion : « Je serai rassasié, à mon réveil, par ta splendeur ;... tu me rempliras de joie par la vue de ton visage ; à ta droite les délices pour l'éternité. » Ps. XVI, 15, et XV, 11. On pourrait même faire un pas de plus, et dire que comme la sortie d'Egypte représente non-seulement la rédemption en général, mais encore son application à chacun, c'est-à-dire, la rédemption et la grâce passant de l'universalité abstraite à l'*individuation* au moyen de l'accomplissement de la loi évangélique, ainsi, par une extension analogue, mais inverse, cette même sortie d'Egypte représente non seulement la sortie de chaque fidèle du lieu de l'épreuve ou de l'expiation, mais encore

le solennel et dernier jour où, la société tout entière des justes faisant dans le ciel son entrée victorieuse, le salut passera de *l'individuation* à l'universalité concrète.

Nous comprenons maintenant pourquoi le Psaume *In exitu*, ce récit qui n'intéresse, en apparence, qu'une ancienne peuplade, nous impressionne à un degré que n'explique pas suffisamment sa beauté extérieure : c'est qu'il réveille en nous la pensée d'objets plus grands, plus beaux et plus saints que son objet direct ; c'est que nous sentons de profondes harmonies entre le sens littéral de ce Psaume et des mystères qui nous touchent de près ; c'est que le passage de la Mer Rouge symbolise le passage ou plutôt la série de passages qui compose l'existence préparatoire de l'homme, passage de l'impuissance de la régénération à sa possibilité, de cette possibilité à l'acte, et de cet acte à la récompense ; en un mot, c'est qu'en écoutant et en chantant les strophes de ce cantique inspiré, nous avons devant les yeux de l'esprit non-seulement la délivrance temporelle de l'ancien peuple de Dieu, mais aussi ce que Dieu a fait pour nous, ce qu'il commande, et ce qu'il promet.

J'ajoute que cette richesse de l'*In exitu*, cette puissance qu'il a de réveiller d'un seul mot tant d'idées élevées, n'est pas un fait accidentel, une coïncidence fortuite, mais qu'*à priori*, étant données, d'une part, la vraie notion de la religion surnaturelle, de l'autre, la vraie notion de la poésie, on peut conclure et comprendre que la source des plus sublimes inspirations de la poésie est dans la religion. Car, sans faire ici une théorie du beau dans les arts, nous pouvons dire que la grande cause de la puissance de la poésie, c'est qu'au lieu de reproduire servilement ce qu'elle veut peindre, elle revêt d'images et de couleurs les objets immatériels, et dé-

couvre dans les objets matériels des traces de l'idéal divin, donnant ainsi, en quelque sorte, un corps à ce qui est invisible, et une âme à ce qui tombe sous les sens. Cela posé, qui ne voit quelles sources nouvelles de beautés, quels éléments poétiques d'un ordre supérieur, doivent résulter de l'élévation de l'homme à la vie surnaturelle ? Si le principal ressort de la poésie est dans le contraste et les harmonies entre la vie sensitive et la vie raisonnable, où trouver plus de poésie que dans la religion, qui à ces deux vies en superpose une troisième infiniment plus élevée? Certes, je reconnais et j'admire tout ce que les deux mondes qui se réunissent en l'homme, la matière et l'esprit, ont fourni de beautés aux poètes célèbres de tous les siècles. Je ne suis pas insensible à ces descriptions vivantes qui font lire dans le spectacle de la terre et des astres les attributs démontrables du Tout-Puissant ; j'aime cette langue imagée qui dessine et colore les objets immatériels, et qui fait retentir si profondément dans les âmes les idées de famille, de patrie et d'honneur. Mais tout cela est resserré dans les bornes étroites de l'ordre naturel. Combien doit être plus féconde en contrastes, en harmonies, en images émouvantes, cette vie surnaturelle, incomparablement plus élevée au-dessus de l'esprit que l'esprit ne l'est au-dessus de la matière, puisqu'elle n'est autre qu'une participation de la vie même de Dieu, de sa lumière, de son amour et de sa félicité ? Qui pourrait dire ce que la nature, tout éclipsée qu'elle est par l'immense destinée surnaturelle, gagne à en représenter les mystères ? Les couleurs que fournissent les objets visibles réveillent aujourd'hui dans les âmes non plus seulement les vérités rationnelles, mais celles mêmes de l'ordre divin. Le clavier à deux octaves, qui constitue la poésie natura-

liste, a reçu un prolongement dont il est aussi impossible de mesurer l'étendue, qu'il l'est de n'en pas sentir la beauté.

La poésie païenne avait le pressentiment de cette vérité, elle, qui se sentant à l'étroit dans l'horizon terrestre, aimait à s'élancer dans l'Olympe, et, à une époque de décadence morale, hantait encore l'Hélicon. Il y a plus : des poètes illustres, anciens et modernes, ont transporté jusque sur la scène ce ressort du merveilleux que les législateurs du Parnasse n'avaient jugé indispensable que pour l'épopée. Mais là, comme dans l'*Iliade*, le merveilleux est fictif, et, par conséquent, d'un faible secours ; d'autant plus, que le merveilleux véritable lui-même est confiné dans les limites de la nature, car il ne diffère pas substantiellement des autres effets de la puissance divine. Que tout cela est petit, que tout cela est mesquin auprès de l'ordre surnaturel proprement dit, c'est-à-dire, auprès de l'élévation progressive de la créature raisonnable aux splendeurs momentanément mystérieuses de la vie divine ! De cette source future d'une joie indescriptible, que de poésie découle dès maintenant avec la sainteté !

Lorsque Christophe Colomb, au prix de fatigues et d'efforts inouïs, révéla aux nations de l'Europe l'existence et les richesses du Nouveau-Monde, il ne leur procura pas seulement de vastes colonies, de l'or en abondance, et toutes sortes de produits matériels : il leur ouvrit en même temps une source nouvelle d'inspirations poétiques ; il fraya la voie à ces hardis navigateurs qui, en déroulant coup sur coup les tableaux de la nature tropicale, de sa flore gigantesque, de ses fleuves majestueux, de ses savanes infranchissables, déposèrent dans l'imagination européenne les germes d'une floraison

jusque-là inconnue. Ainsi, et à plus forte raison, la révélation du monde surnaturel, de sa gloire future, de ses grâces présentes, n'a pas seulement eu pour effet d'apporter à l'homme des trésors divins, et d'en obtenir des vertus et des œuvres du même ordre : elle a donné, par surcroît, à l'imagination un essor, à la parole une saveur, à la poésie un accent qui ne seraient pas sortis du fond seul de notre nature, mais qui y pénètrent, y trouvent de l'écho, y provoquent ce frisson salutaire, que le genre humain ne sent jamais courir dans ses veines, sans se rappeler qu'en ce monde sa vie est un passage, et sans aspirer vers le lieu de son repos.

RECHERCHES

SUR LES

GAZ PROVENANT DE LA COMBUSTION DU COKE ET DE LA HOUILLE DANS LES FOYERS DES LOCOMOTIVES ET DES CHAUDIÈRES A VAPEUR,

Par M. DE COMMINES DE MARSILLY.

(Séance du 23 Janvier 1864).

Les gaz provenant de la combustion du coke et de la houille, dans les foyers des chaudières à vapeur, ont été l'objet d'un très-petit nombre de recherches. Cependant la détermination de leur composition a une très-grande importance ; elle seule permet de juger si l'on tire du combustible toute la chaleur qu'il est susceptible de développer, ou bien encore si, pour le brûler, on n'introduit pas un excès d'air dont la présence empêche d'utiliser convenablement la chaleur produite. — J'ai essayé de jeter quelque lumière sur des questions dont la portée économique et pratique est immense, et dans ce but j'ai entrepris une série d'analyses de gaz provenant de la combustion du coke et de la houille dans les foyers des locomotives et dans ceux des chaudières fixes.

Le mode que j'ai employé pour recueillir les gaz est simple et commode. J'ai fait construire des vases en cristal épais d'une capacité d'un quart de litre chacun ; leur forme est celle d'un cylindre dont chacune des bases porte une tubulure munie d'un robinet en fonte. J'installais sur la locomotive un tube qui plongeait dans la boîte à fumée, jusque vers l'axe de la chaudière à une distance de 0m 10 environ de la plaque tubulaire et qui venait aboutir à la plate-forme où se tient le mécanicien. Je mettais, à l'aide de tubes en caoutchouc, le vase récepteur en communication, d'une part avec ce tube, et d'autre part, avec un récipient en cuivre de dix litres de capacité dans lequel le vide avait été fait (1). A un moment donné on ouvrait les deux robinets du vase récepteur et celui du récipient en cuivre. Ce dernier se remplissait en quelques secondes du gaz de la boîte à fumée, le courant qu'il déterminait suffisait pour chasser complètement l'air du récepteur et le remplir de gaz. On fermait aussitôt après les robinets, et on mettait de côté le récepteur pour en prendre un autre ainsi qu'un nouveau récipient dans lequel le vide était fait, et l'on continuait à recueillir des échantillons de gaz.

La même méthode a été employée pour prendre les gaz provenant de la combustion dans les foyers des chaudières fixes.

On voit que la prise de gaz est presque instantanée ; on a donc le gaz qui s'est produit à un moment connu. Quand on fait un appel de gaz avec un récipient plein d'eau, celle-ci ne s'écoule que dans un temps plus ou moins long et le gaz que l'on recueille est un mélange

(1) Le vide était poussé jusqu'à 1 mill. à l'aide d'une machine pneumatique très-puissante.

des divers gaz produits dans cette période de temps ; il me paraît bien plus rationel de prendre les gaz d'une façon en quelque sorte instantanée ; on sait exactement ce qui se passe à un moment donné.

J'ai opéré, par les procédés connus, l'analyse des gaz recueillis. Le vase récepteur était porté sur la cuve à mercure ; en l'y plongeant on transvasait facilement les gaz dans un tube gradué. L'acide carbonique a été déterminé à l'aide de la potasse, l'oxigène avec l'acide pyrogallique additionné de potasse. Je fesais passer ensuite le résidu dans l'endiomètre à mercure où j'introduisais ensuite de l'oxigène et un mélange de gaz hydrogène et oxigène provenant de la décomposition de l'eau par la pile. Après l'explosion du mélange, on dosait l'acide carbonique s'il s'en était produit, et on absorbait l'oxigène. Les données que fournissaient ces diverses opérations permettaient d'établir la composition du gaz sur lequel on opérait.

La nature du combustible joue un grand rôle dans la combustion ; je donne pour chaque expérience la composition du coke ou de la houille employée.

Les expériences sur les locomotives ont été faites avec des machines partant d'Amiens. MM. Guérard et Wuisocq, ingénieurs du matériel de la C^ie^ du Nord, ont bien voulu me prêter leur concours pour recueillir les échantillons de gaz et prendre les notes et renseignements nécessaires : Je suis heureux de pouvoir ici leur renouveler mes remerciements.

PREMIÈRE PARTIE

Gaz provenant de la combustion du coke et de la houille dans les foyers des locomotives.

(Voir les tableaux ci-joint).

Les résultats des expériences que nous venons de rapporter permettent d'établir la manière dont s'opère la combustion dans les foyers des locomotives.

Considérons d'abord la combustion du coke, à laquelle se rapportent les trois premières expériences.

On voit que dans la première expérience il ne se présente pas d'oxide de carbone ; on marche constamment en produisant de l'acide carbonique ; il y a un excès d'air qui va toujours en diminuant ; même après un chargement de 17 pelletées de coke on trouve de l'air en excès. La prise de gaz n° 3 est la seule qui accuse une petite quantité d'oxide de carbone. Les foyers des machines Engerth sont fort grands ; l'air passe facilement à travers les barreaux ; ce qui explique la présence de l'oxigène parmi les gaz de la combustion. Mais plus le temps est écoulé depuis le départ est considérable, plus les barreaux tendent à s'obstruer ; l'air passe alors moins facilement. C'est à cette circonstance que tient sans doute la diminution de la proportion d'oxigène. Il est probable, qu'après deux heures de marche, la grille n'ayant pas été nettoyée, il y a production d'oxide de carbone.

J'ai voulu faire ressortir l'influence du tirage en prenant un échantillon de gaz pendant un stationnement ; l'oxide de carbone apparaît de suite, (14.70 d'acide carbonique contre 6.90 d'oxide de carbone).

Dans la seconde expérience on observe une forte proportion de ce dernier gaz, l'oxigène se trouve dans deux échantillons mêlé en quantité notable avec l'oxide de carbone et l'acide carbonique. Ce fait est digne de remarque ; il prouve que le mélange de l'air et des gaz de la combustion ne se fait pas toujours bien et que l'oxide de carbone pénètre dans les tubes avant d'avoir été converti par l'oxigène en acide carbonique.

Les conditions de la combustion dans l'expérience n° 2 sont mauvaises ; la proportion d'oxide de carbone par rapport à l'acide carbonique est très élevée ; il y a une grande perte de chaleur.

L'expérience n° 3 présente des résultats intéressants à cause de la nature du coke qui est du coke de gaz. Le coke était bien allumé lors de la première prise de gaz ; on ne trouve avec l'acide carbonique que 4.50 de gaz combustibles ; ces gaz consistent principalement en hydrogène carboné et hydrogène qui proviennent de la houille et des briquettes restées au fond du foyer. Plus tard on n'a plus que de l'acide carbonique et de l'oxigène ; ce qui tient à ce que l'air afflue facilement, la charge ayant baissé beaucoup.

8' après un chargement de coke qui avait fait monter la charge jusqu'à la porte, on a trouvé 7.40 d'acide carbonique avec 17.80 de gaz oxide de carbone, 0.90 de gaz hydrogène et 0.90 d'hydrogène carboné. Il restait encore un peu de houille sur la grille ; ce qui explique la présence d'une petite quantité des gaz hydrogène et hydrogène carboné ; mais c'est l'oxide de carbone qui domine ; de suite on voit se produire l'influence de l'épaisseur de la couche de coke.

L'oxide de carbone continue à se montrer en grande quantité pendant le reste de la marche ; on ne trouve pas d'oxigène. Une prise de gaz faite en stationnement donne 26.30 de gaz oxide de carbone et hydrogène avec 5.70 seulement d'acide carbonique, tandis que l'échantillon pris avant l'arrêt, le régulateur ouvert, donnait 11 p. °/₀ d'acide carbonique et 11.10 p. °/₀ d'oxide de carbone. Ce fait montre l'influence du tirage.

Les dimensions des foyers, l'espacement des barreaux, l'activité du tirage et la nature du combustible exercent

la principale influence sur les résultats que nous venons de signaler ; voici les principales données relatives aux trois machines sur lesquelles nous avons expérimenté.

	1re Expérience — Machine n° 428	2e Expérience — Machine n° 150 Crampton.	3e Expérience — Machine n° 247 à marchandises
Foyer { longueur	1.m.282	1.m.370	0.949
Foyer { largeur	1.050	1.040	0.934
Foyer { hauteur	1.657	1.288	1.322
Forme de la grille	horizontale.	horizontale.	Inclinée avec jet de feu horizontal.
Distance de la grille au 1er tube	0.950	0.540	0.770
Section horizontale du foyer	1.m.c.340	1.m q 425	0.m.q.88
Nombre de barreaux	21	18	21
Espacement des barreaux	0 024	0.032	0.018
Total des espaces vides de la grille	0.m.q.6093	0.m.q.7894	0.3044
Rapport de l'espace vide total à la section du foyer	0.45	0.564	0 34
Consommation moyenne de coke : par décimètre carré de surface de grille et par heure	2 k 6	3 k. 6	3 k.
Tubes { nombre	180	177	125
Tubes { longueur	4 m 50	3.m.658	3.80
Tubes { djamètre intéricur	0 046	0.046	0.040
Section totale	0.m.c 2789	0.2989	0.m c.1570
Surface de chauffe { du foyer	8.500	7.000	5.m.q 500
Surface de chauffe { des tubes	117.100	95.350	68.m.q.600
Surface de chauffe { totale	125. 00	102 350	74.m.q.100
Cheminée { diamètre	0.37	0.40	0.36
Cheminée { section	0.m.q.1194	0 m.q.1256	0.m.q.1017

Le rapport de l'espace vide à la surface totale de la grille est plus grand dans le foyer de la machine Crampton que dans celui de la machine mixte ; mais la consommation par décimètre carré de surface de grille et par heure est proportionnellement plus grand encore ; d'où résulte que, quoique le tirage soit plus actif, l'arrivée d'air est insuffisante. Il est probable qu'à cause de la consommation rapide de combustible, le chauffeur maintenait dans le foyer une couche de combustible plus

épaisse ; cependant j'ai observé que l'on chargeait jusqu'à la porte avec une machine comme avec l'autre. J'ajouterai que la température des gaz observée dans la boîte à fumée de la machine Crampton varie de 300 à 400.° tandis que dans la boîte à fumée de la machine n° 130 elle est inférieure à 200.°

D'ou proviennent les différences si grandes que nous avons trouvées dans les produits de la combustion ? la section du foyer est à peu près la même dans la machine Crampton que dans la machine n° 428 ; l'accès de l'air est plus facile, il est plus divisé encore ; l'épaisseur de la couche de coke est à peu près la même et le coke dans les deux cas a à peu près la même qualité ; ce qui fait la grande différence dans les conditions de la combustion, c'est que dans le foyer de la machine Crampton la masse de coke est traversée dans l'unité de temps par un volume d'air supérieur de 40 à 50 p. °/₀ à celui qui traverse la masse de coke dans le foyer de la machine n° 428. Il se présente ici un phénomène analogue à celui qu'on observe dans les hauts fourneaux lorsqu'on augmente la pression du vent : c'est que la zône de production d'acide carbonique se rétrécit. L'acide carbonique formé a donc, toutes choses égales, d'ailleurs, une plus grande épaisseur de coke à traverser, en outre, la température de celui-ci est plus élevée ; d'où résulte une plus grande facilité de production d'oxide de carbone. Enfin, il s'échappe moins d'oxigène à travers la masse de coke sans se combiner avec le carbone, en sorte que dans l'espace libre du foyer l'oxide de carbone ne trouve plus assez d'oxigène pour se convertir entièrement en acide carbonique : Telles sont les causes qui expliquent la présence de l'oxide de carbone dans la 2e expérience, tandis qu'on n'en trouve point de trace dans la 1re.

Une observation qui n'est pas sans intérêt et qui vient jusqu'à un certain point confirmer la justesse de ces explications, c'est que nous trouvons dans deux échantillons (1 et 3, 2e expérience) de l'oxigène mêlé avec l'oxide de carbone. Or la hauteur du foyer de la machine Crampton est de 1m 288, tandis que celle du foyer de la machine n° 438 est de 1m 657; il y a donc moins d'espace libre laissé aux gaz pour se mélanger et se combiner; ils passent dans les tubes avant que la combinaison soit complète, et là leur température tombe bien vite au-dessous du point où la combinaison peut avoir lieu. Ce fait prouve bien qu'une partie de l'oxigène de l'air traverse la masse de coke incandescente sans entrer en combinaison; c'est cet oxigène qui brûle ensuite l'oxide de carbone dans la partie supérieure du foyer.

Dans la 3e expérience, l'oxide de carbone se trouve constamment en forte proportion; il n'y a aucune trace d'oxigène. On remarque, tout d'abord, que le rapport du vide au plein dans la grille à gradins dont était muni le foyer, n'est que de 0.34, tandis qu'il était de 0.65 dans la machine Crampton et de 0.45 dans la machine n° 428. Mais cette cause n'est point la seule; la qualité du coke exerce une grande influence; on doit attribuer en grande partie la forte production d'oxide de carbone :

1° à l'impureté du coke,

2° à sa porosité.

Le coke renfermant 15 à 16 p. °/o de cendres, celles-ci ne tardent pas à encrasser la grille et à boucher les entrées d'air. Cet effet est d'autant plus rapide, que le foyer est plus petit. Les petits foyers exigent l'emploi de cokes très-purs comme les cokes anglais; c'est faute d'avoir tenu compte de cette condition qu'à l'ori-

gine de l'exploitation des chemins de fer français on a éprouvé de grandes difficultés; on avait adopté pour les foyers les dimensions des foyers des machines anglaises; mais le coke étant impur, la combustion s'opérait dans de mauvaises conditions; la marche des trains était souvent entravée; ce n'est que par le lavage de la houille qu'on est arrivé à avoir des cokes purs et faisant un aussi bon service que le coke anglais.

La porosité est un grand défaut dans le coke; c'est une cause de production d'oxide de carbone comme le montre l'expérience n° 3. En effet, l'oxigène de l'air pénètre plus profondément à l'intérieur des morceaux de coke, trouve plus de points avec lesquels il est en contact et se transforme plus rapidement en acide carbonique, lequel à son tour ayant une certaine masse de coke à traverser produit plus rapidement l'oxide de carbone. En outre, il y a une proportion d'oxigène moindre qui traverse la masse de coke sans entrer en combinaison. Il s'échappe donc de la masse du coke, d'une part moins d'acide carbonique et d'autre part plus d'oxide de carbone, et il y a moins d'oxigène pour brûler ce dernier gaz. — L'oxide de carbone ne trouve pas dans le foyer d'oxigène pour reproduire l'acide carbonique, ou s'il en trouve, n'en trouve pas assez, pour le convertir entièrement en acide carbonique.

Les résultats de l'analyse mettent parfaitement en relief la nécessité d'avoir des cokes purs et compacts; ils indiquent aussi la supériorité des grands foyers sur les petits foyers lorsqu'on a des cokes impurs.

Il résulte des expériences 2 et 3 qu'il y aurait avantage dans bien des cas à introduire directement de l'air dans le foyer; mais cet air doit être introduit très-divisé; car on voit par la prise de gaz n°s 1 et 3, 2e ex-

périence, que si le mélange n'est pas bien fait, l'oxide de carbone et l'oxigène de l'air passent dans les tubes sans se combiner. De l'air introduit directement par une multitude de petits trous sur toute la largeur du foyer à la hauteur de la porte, pourrait convertir tout l'oxide de carbone en acide carbonique. C'est surtout quand le coke est sale et léger, que la machine a accompli une partie de son parcours et que la grille est encrassée, qu'il y aurait avantage à opérer l'introduction directe d'air. Cette pratique, avec des mécaniciens habiles et sagaces comme ceux qu'emploient les chemins de fer, procurerait certainement des économies considérables ; elle aurait incontestablement aussi l'avantage de faciliter la marche puisqu'elle faciliterait la production de vapeur. La houille et les briquettes tendent à se substituer au coke et le remplacent déjà complètement pour le service des marchandises. C'est pourquoi j'ai multiplié les expériences avec ce combustible.

Les expériences 4, 5, 6 et 7 ont été faites avec des machines à marchandises du même modèle, et dans des conditions semblables, entre Amiens et Corbie ; mais les charbons sont de nature différente.

Dans l'expérience n° 4 la houille employée est du gros de Denain contenant 29 p. % de matières volatiles, et se comportant bien au feu ; malgré la grande proportion de gaz l'oxigène de l'air est en excès ; il y a une petite proportion d'oxide de carbone, 1 à 3.40, qui échappe à la combustion.

Dans l'expérience suivante, avec de la houille grasse du Centre (Belgique), on ne trouve aucune trace d'oxigène ; la proportion de gaz combustible qui 28'' après le départ était de 2.80, atteint 9' plus tard le chiffre de 13.90 et diminue graduellement ensuite jusqu'à 0. Cela

tient à ce que dans les premiers moments de la marche, le charbon n'est pas encore enflammé, mais sous l'influence d'un tirage énergique, toute la masse de charbon s'échauffe et se décompose, et le dégagement des matières volatiles devient très-abondant ; de plus, en s'agglutinant et se boursouffiant, le charbon obstrue les passages de l'air : celui-ci n'arrive pas en quantité suffisante. Bientôt le dégagement des gaz diminue, la houille se transforme en coke, l'air pénètre avec plus de facilité, la production d'oxide de carbone est moindre. Il est à remarquer que le gaz pris, 1/4 de minute après la mise en marche, renferme 2.80 d'oxide de carbone tandis que celui pris 9' après le départ renferme 13.90 ; l'explication de ce fait est bien simple. Au moment du départ la masse de houille n'était pas complètement en ignition comme elle l'était quelques minutes plus tard ; par suite le dégagement des produits gazeux était beaucoup moins abondant et l'air qui arrivait suffisait pour les convertir presque entièrement en acide carbonique.

La 6e expérience donne des résultats plus avantageux que ceux de la 5e ; la proportion d'oxide de carbone est beaucoup moins forte, 1.30 à 2.50, ce que j'attribue à la nature du charbon qui est moins gras, et qui par suite laisse passer l'air plus facilement. En outre, il se décompose moins rapidement, il donne moins de gaz et le dégagement en est plus régulier.

La 7e expérience a eu lieu avec de la houille des charbonnages réunis de Charleroi ; cette houille est flambante, gazeuse et donne un coke frité et léger, elle se décompose plus rapidement au feu que celle de Mariemont. Aussi trouvons-nous une proportion de gaz des marais notable dans les premiers échantillons pris 12' après le départ et 22' après le chargement ; il y a 13.60

d'acide carbonique avec 15 °/₀ de gaz combustibles. Lorsqu'on ouvre la porte tous les gaz sont brûlés, et il y a une forte proportion d'oxigène, 13.50 d'acide carbonique avec 5.70 d'oxigène et 7.50 d'acide carbonique avec 11.50 d'oxigène. Dans ce dernier échantillon la proportion d'oxigène est beaucoup plus élevée que dans le précédent parce que la porte était ouverte depuis quelque temps et que la masse de combustible ne dégageait plus autant de gaz.

Ces quatre voyages d'Amiens à Corbie, ayant été faits avec des machines semblables, font ressortir l'influence de la nature du charbon.

Dans la 8e expérience on observe un fait semblable à celui constaté dans la 5e; le 1er échantillon de gaz pris 6' après le départ ne renferme que 1.80 de gaz combustibles, tandis que la 2e pris 8' plus tard en renferme 6.00. Cela tient à ce que la masse de houille est entrée toute entière en ignition et se décompose sous l'action de la chaleur, tandis qu'à l'origine une partie seulement était en feu. Deux échantillons de gaz, pris l'un et l'autre après un chargement, montrent clairement quelle influence exerce une charge de houille étendue sur la masse incandescente. La proportion de gaz combustibles qui, 4' avant le chargement, était de 6 p. °/₀, atteint 14.80 10' après celui-ci, une autre prise de gaz faite 2' après un autre chargement accuse 13.50 d'oxide de carbone. Ces résultats montrent aussi que l'oxigène de l'air semble se porter de préférence sur les gaz hydrogène et hydrogène carboné, puisque ceux-ci, quoique se produisant en assez grande abondance, sont presque entièrement brûlés (1).

(1) Un fait semblable a été constaté par MM. Fabre et Silbermann dans leur mémoire sur les pouvoirs calorifiques.

La 9e expérience a été faite avec une machine Buddicom, dont le foyer est plus petit que celui des machines précédentes et avec des houilles flambantes et gazeuses ; aussi trouvons nous une très-grande proportion d'oxide de carbone. Le charbon était un mélange de 3/4 de Denain et de 1/4 de Charleroi. Le charbon de Denain, qui domine, produit beaucoup de matières volatiles; cette circonstance a contribué à augmenter la proportion d'oxide de carbone. Aussi, 13' après le départ et 16' après le chargement, y a-t-il 15 p. °/o de gaz combustibles avec 10.20 d'acide carbonique. En entr'ouvrant la porte, il n'entre pas encore assez d'air, on a 4.50 de gaz combustibles avec 14.30 d'acide carbonique. La porte étant fermée la proportion de gaz combustible augmente de suite, et celle d'acide carbonique diminue ; on a 11.30 de ce dernier gaz avec 5.80 d'oxide de carbone. En ouvrant la porte un peu plus que précédemment, on brûle complètement les gaz, il y a excès d'oxigène. C'est ce que montrent les prises de gaz 5 et 6.

L'échantillon n° 7, pris aussitôt après un chargement et 30" après le départ, donne 15.10 d'acide carbonique avec 1.70 d'oxigène, tandis que le suivant, pris 4' plus tard, donne 14.30 d'acide carbonique et 4 p. °/o d'oxide de carbone ; dans les prises suivantes, quoique la porte soit entr'ouverte, il y a 5.10 et 4.30 d'oxide de carbone. Ces faits concordent parfaitement avec ceux précédemment observés.

J'ai pris un certain nombre d'échantillons de gaz avec la porte ouverte ou entr'ouverte ; quand la porte est ouverte tous les gaz sont brûlés et il y a un grand excès d'air quand elle n'est qu'entr'ouverte, les gaz combustibles ne sont pas toujours entièrement brûlés.

J'ai fait aussi quelques prises de gaz en stationne-

ment; l'analyse montre qu'il apparaît de suite, quand le tirage cesse, une proportion notable de gaz combustibles, et notamment d'oxide de carbone.

Le tableau suivant contient les données principales relatives aux machines sur lesquelles portent les expériences 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

	Machines 509 -510—512	Machine 590	250
	Grilles à gradins.	Grilles à gradins.	Grille inclinée
Foyer { longueur.	1.400	1.440	0.949
Foyer { largeur	1.020	1.350	0.934
Foyer { hauteur	1.670	1.680	1.322
Distance de la grille au 1er tube	0.820	0.750	0.770
Section horizontale du foyer .	1 m q 430	1 m q 944	0 m q 88
Nombre de barreaux plats . .	9	9	21
Espacements id. . .	0 055	0.038	0.018
Total des espaces vides de la grille	0 m q 3702	0 m q 3506	0 m q 3044
Rapport de l'espace vide à la section horizontale du foyer	0.26	0.28	0.34
Consommation par décimètre carré de surface des grilles et par heure.	2 k 8	2 k 6	2 q 1

Il est à remarquer que le rapport de l'espace vide à la section du foyer est faible; c'est la cause principale, sans doute, pour laquelle il y a dans toutes les expériences une forte proportion de gaz non brûlés. Il est facile, avec les grilles à gradins, d'augmenter les accès d'air, il suffit pour cela, soit d'espacer un peu plus les barreaux, soit mieux encore d'employer des barreaux percés eux-mêmes de trous : la pratique a conduit à n'employer que ces derniers dont l'usage est recommandé par l'analyse des gaz. Mais il n'est point toujours possible de multiplier les accès d'air par la grille, car il arrivera un point où l'on perdrait une trop grande quantité d'escarbilles. De plus, les accès d'air sont obstrués au bout d'un

certain temps par le mâchefer et les cendres ; il y a donc tout avantage à avoir un moyen d'introduire directement de l'air très-divisé dans le foyer. (1)

Ce n'est pas tout : il est des moments où la production de vapeur est trop abondante. Le mécanicien n'a guère d'autres ressources alors que d'ouvrir la porte ; ce qui présente des inconvénients bien connus. Il serait préférable d'avoir un échappement direct de la vapeur du cylindre dans l'atmosphère, de manière à ne plus lancer de vapeur dans la cheminée, ou à en lancer beaucoup moins. Il se produirait alors un fait semblable à celui que nous avons observé quand on ferme le régulateur, l'oxide de carbone augmenterait, il se dégagerait aussi des gaz non brûlés. Mais comme on aurait la faculté d'introduire directement de l'air dans le foyer, on pourrait les brûler complètement. D'autre part, la masse de combustible incandescent, n'étant plus traversée par un courant d'air aussi considérable, se décomposerait moins rapidement et dégagerait moins de gaz ; la production de chaleur dans l'unité de temps serait considérablement réduite, et l'on obtiendrait bientôt une réduction dans la vaporisation sans avoir subi aucune déperdition inutile de chaleur. Je suis persuadé que ces moyens fort simples conduiraient les compagnies de chemins de fer à réaliser des économies notables.

Je résume les phénomènes que présente la combustion du coke et de la houille dans les foyers des locomotives.

Lorsqu'une locomotive, dans laquelle on brûle du coke, est placée à la tête du train avant le départ, les

(1) On voit, par cet exemple, combien des analyses de gaz fréquentes seraient utiles, elles indiquent de suite si les accès d'air sont suffisants ou non. Faute de recourir à l'analyse, on est toujours dans l'incertitude sur cet important sujet.

gaz qui se produisent consistent principalement en oxide de carbone ; il y a une faible proportion d'acide carbonique ; on ne trouve aucune trace d'oxigène, la grille est claire, le coke imparfaitement allumé, le tirage très-faible.

Aussitôt après le départ, et dans les instants qui suivent, l'air traverse en excès la masse de combustible ; la combustion est complète. Mais toute la masse de coke ne tarde pas à entrer en ignition ; l'oxigène de l'air afflue toujours également, lorsque le train est arrivé à sa marche normale ; dans son passage à travers la masse de coke, il rencontre un plus grand nombre de particules de carbone incandescentes ; par suite il arrive en quantité moindre dans l'espace libre du foyer, et souvent ne suffit plus à brûler l'oxide de carbone qui s'est formé. La proportion d'oxide de carbone augmente alors avec d'autant plus de rapidité, que la couche de coke est plus épaisse et le coke plus impur : elle augmente avec la durée de la marche, parce que les cendres tendent à obstruer la grille. Vient-on à serrer l'échappement pour augmenter le tirage ? la zône de production d'acide carbonique se concentre plus près de la grille ; l'acide carbonique, ayant une plus grande couche de coke à traverser, se transforme dans une plus grande proportion en oxide de carbone, et, d'autre part, il arrive moins d'oxigène dans l'espace libre du foyer, en sorte que l'oxide de carbone se trouve en plus grande quantité dans les gaz de la combustion. C'est l'un des motifs principaux pour lesquels on brûle plus de combustible quand on serre l'échappement ; c'est aussi pour cela qu'il arrive quelquefois que le mécanicien n'obtient pas l'effet calorifique qu'il recherche ; au lieu de produire de l'acide carbonique, si la couche de charbon est épaisse, il produit davantage d'oxide de carbone.

Dans la combustion de la houille les phénomènes sont plus complexes que ceux qu'on observe dans la combustion du coke ; ils varient suivant la nature de la houille. Lorsqu'avant le départ la machine est placée à la tête du train, la masse de houille est incomplètement allumée ; il se produit un phénomène de distillation lente. L'oxigène de l'air, qui afflue en petite quantité, décompose en partie les gaz et les matières goudronneuses ; il se forme de l'acide carbonique, de l'eau et de l'oxide de carbone. Si les houilles sont demi-maigres, comme celles de Mariemont, de Charleroi et d'Anzin (Nord), il se dégage peu de fumée par la cheminée ; si elles sont grasses et flambantes, comme les houilles de Denain et le flénu de Mons, la fumée est noire, épaisse et renferme beaucoup de produits de la distillation, qui n'ont subi aucune décomposition. Sitôt que le train se met en marche les conditions de la combustion changent complètement ; l'air traverse en abondance la masse de houille, et comme celle-ci n'est pas encore échauffée, que le dégagement des matières volatiles est à peine commencé, l'oxigène se trouve en excès, la combustion peut être complète ; aussi, à moins qu'on n'ait des houilles très-flambantes et se décomposant rapidement comme le flénu, la fumée disparaît-elle complètement dès le premiers instants de la marche. Mais bientôt la masse de houille en brûlant s'échauffe, et la décomposition s'étend à tous les morceaux de houille, tous distillent les matières volatiles qu'ils renferment. Avec toutes les houilles, c'est au moment où elles commencent à se décomposer que se dégage la plus grande quantité de matières volatiles : c'est en ce moment surtout que la nature de la houille exerce une grande influence. Si ce sont des houilles flambantes, comme le flénu, la décomposition est

tellement rapide, l'abondance des gaz et des goudrons tellement grande, que l'air arrive en quantité tout à fait insuffisante, et qu'il sort une fumée abondante; les gaz de la combustion sont de l'acide carbonique en faible proportion, de la vapeur d'eau, de l'oxide de carbone et les matières volatiles non brûlées. Si on a, au contraire, des houilles dures et demi-maigres, comme celles de Mariemont et d'Anzin (Nord), qui donnent peu de goudron et de matières volatiles condensables et dont les gaz consistent principalement en gaz des marais, hydrogène et oxide de carbone, leur décomposition devient bientôt régulière, le dégagement des matières volatiles s'opère lentement, et la combustion continue à s'opérer dans de bonnes conditions. L'air peut ne pas être en quantité suffisante; il se produit de l'oxide de carbone, mais il n'y a pas de fumée.

Enfin, quand on a des houilles grasses et flambantes, qui se classent entre les deux qualités extrêmes que je viens de citer, il se produit des phénomènes intermédiaires; plus la houille se décompose vite sous l'action de la chaleur, moins la combustion est complète quand toute la masse entre en ignition. Au bout d'un certain temps le dégagement des matières volatiles se régularise, puis diminue, et comme le tirage est toujours le même, que l'air pénètre plus facilement à mesure que la charge baisse, il vient un moment où il se trouve en quantité suffisante pour opérer la combustion complète. Lorsqu'on opère un nouveau chargement, la houille étendue sur du charbon incandescent subit une décomposition rapide; l'oxigène se trouve en quantité insuffisante pour brûler les matières volatiles qui se produisent rapidement, la production d'oxide de carbone est considérable, puis elle diminue à mesure que se régularise et diminue

le dégagement des gaz, et on peut finir par n'avoir que de l'acide carbonique et de l'oxigène en excès.

Je ferai remarquer qu'il y a souvent de l'oxigène qui s'échappe dans la cheminée avec les gaz non brûlés ; ce qui tient à la petitesse de la chambre du foyer et à l'emploi de tubes étroits.

Dans bien des cas il y aurait économie à marcher constamment avec une introduction directe d'air dont on ferait varier la quantité suivant les indications que donne la pratique. — A cela, il serait bon de joindre un système qui permît au mécanicien d'envoyer la vapeur du cylindre directement dans l'atmosphère sans passer par la cheminée.

Telles sont les conclusions pratiques des analyses des gaz provenant de la combustion dans les foyers des locomotives.

DEUXIÈME PARTIE.

Gaz provenant de la combustion de la houille dans les foyers des chaudières fixes.

La combustion, dans les foyers des chaudières fixes, s'opère sous l'influence d'un tirage beaucoup moins actif que dans les foyers des locomotives, aussi brûle-t-on généralement, par décimètre carré de grille et par heure, moins de 1 kil. de houille au lieu de 2 à 4 kil.

J'ai réuni dans le tableau suivant les résultats des expériences que j'ai faites :

1re Expérience. — Société anonyme de la filature de lin d'Amiens.

Chaudière de 8m 00 de longueur sur 1m 40 de diamètre avec 3 bouilloires de 8m 00 de longueur sur 0m60 de diamètre. Grille de 2m00 de longueur sur 1m00 de largeur. Rapport du vide au plein $\frac{1}{3}$.

Charbon menu d'Aniche renfermant 7.19 de cendres et rendant en vase clos 86.20.

Numéros des prises de gaz.	Temps écoulé.	Acide carbonique	Oxigène.	Gaz combustibles				Azote.	Observations.
				Gaz des marais.	Oxide de carbone	Hydrogène	Total.		
	0								Chargement de 12 pelletées.
1	3'	11 73	6.21					82 06	
2	7'	10.49	7 73					81.70	
3	13'	9.19	10.34					80.47	
	14'								Chargement.
4	15'	12.35	2.87					84.78	
5	19'	10.69	6.91					82.40	

2e Expérience. — Atelier de teinture de M. Fleury, à Amiens.

Chaudière de 7m 00 de longueur sur 1m 00 de diamètre avec 2 bouilleurs de 8m 00 de longueur sur 0m 50 de diamètre. Grille de 1m 50 de longueur sur 0m 80 de largeur. Rapport du vide au plein, de 1/4 à 1/3. Charbon composé de 1/4 de gailleterie anglaise, renfermant 3 °/o de cendres et rendant 70.80 en vase clos et de 3/4 de tout venant d'Hornu, renfermant 9 °/o de cendres et rendant 70.30 en vase clos.

Numéros des prises de gaz.	Temps écoulé.	Acide carbonique	Oxigène.	Gaz combustibles				Azote.	Observations.
				Gaz des marais	Oxide de carbone	Hydrogène.	Total.		
	0								Chargement.
1	4'	5.42	13.85					80 73	Dépôt de noir de fumée sur les parois du récepteur.
2	7'	4 47	14 53					81.00	
	8'								On fourgonne.
3	10'	7.40	8.98					83.63	
	12'								Chargement.
4	15'	10.10	5.05					84 85	
5	18'	10.81	7.56					81.63	
6	23'	4.52	12.97					82.71	
	26'								Chargement.
7	26'30'	9.35	4.09			1 54	1 54	85.82	
8	31'	10.71	3.57					85.72	
9	35'	5.45	10 30					84.25	
	37'								On fourgonne et on charge.
10	40'	10.10	5.03		0.85			86.02	

3e Expérience. — Chaudière tubulaire à l'atelier

125 tubes de 4mm de diamètre. Elle peut desservir une machi[illegible] lin d'Amiens.
qu'une machine de 20 chevaux. Grille à gradins. Rapport du vid[illegible]
Charbon menu provenant de grosse houille demi-grasse de Marie. 8m 00 de longueur
ide au plein $\frac{1}{3}$.

Numéros des prises de gaz.	Temps écoulé.	Acide carbonique.	Oxigène.	Gaz combustibles.				Azote.	
				Gaz des marais	Oxide de carbone	Hydrogène.	Total.		
	0'								On fourgonne.
1	4'	11.66	7.74					80 60	Registre aux 2/3 f[illegible] gèrement ouver[illegible]
2	10'	15.40	8.29					80.31	
	15'								Chargement.
3	16'	14.45	3.61					81.94	Cendrier fermé.
4	21'	13.75	4.25					82.02	Cendrier fermé. Registre baissé.
	29'								Cendrier onvert. Registre levé.
5	33'	11.93	7.95					80.12	

4e Expérience. — Atelier du Chemin de fer du Nord à

Chaudière de 6m 00 de longueur sur 0.80 de diamètre avec un bouilleur de 6 [illegible]ueur sur 0m 40 de diamètre. Grille à gradins. Rapport du vide au plein, 1/3 charbon 1.

Numéros des prises de gaz.	Temps écoulé.	Acide carbonique	Oxigène.	Gaz combustibles.				Azote	Observations.
				Gaz des marais.	Oxide de carbone	Hydrogène.	Total.		
1	0' 1'	10.46	7.00					82.54	Grille dégagée. Feu clair. Pas de fumée.
2	2'	11.00	6.50					82.50	Chargement.
3	6'	8.86	8.85					82 29	
4	11'	9.32	8.81					81.87	
5	16'	7.48	9.62					82.90	

Il y a un fait très-marqué dans toutes ces expériences, c'est l'absence presque complète de gaz oxide de carbone et de gaz combustibles dans les produits de la combustion, et la présence d'un excès d'oxigène ; j'ai trouvé généralement l inverse dans les foyers des locomotives.

Un autre fait, non moins caractéristique, c'est qu'il y a de la fumée, même avec des charbons d'Aniche, lorsqu'on vient de charger, et que cette fumée persiste un temps plus ou moins long après le chargement, tandis que dans le foyer des locomotives, à moins de brûler des charbons très-flambants comme les flénus, on ne remarque aucune trace de fumée en marche ; la fumée paraît aussitôt que le régulateur est fermé, c'est-à-dire, que le tirage est presque entièrement supprimé. Ces différences caractéristiques tiennent au tirage actif qui existe dans les locomotives. Voici ce qui se passe dans les foyers de celles-ci lorsqu'on vient de charger.

Le charbon se trouvant au milieu du foyer ardent que crée un tirage énergique, dégage les matières volatiles que fait naître l'action brusque et rapide de la chaleur ; il se forme peu de goudron et on a le maximum des gaz hydrogénés ; ces conditions favorisent une combustion complète. D'autre part, les gaz hydrogènes et les matières goudronneuses se trouvant dans une zône très-chaude, au milieu du remou qu'engendre un courant rapide, se décomposent et le noir de fumée qu'elles laissent libre s'unit facilement avec l'oxigène qu'elles rencontrent.

Dans les chaudières fixes, au contraire, le foyer est beaucoup moins ardent, et le charbon frais que l'on charge subit beaucoup moins vite l'action de la chaleur, sa décomposition est plus lente et il donne moins de gaz hydrogénés et plus de matières goudronneuses qu'il n'en produit sous l'action brusque d'une chaleur intense.

Les dernières matières sont d'une combustion difficile. Ce n'est pas tout, la zône dans laquelle elles se trouvent est beaucoup moins chaude qu'elle ne l'est dans les foyers des locomotives ; l'excès d'air contribue à la refroidir : les gaz qu'elles forment en se décomposant sont brûlés par l'oxigène, mais les particules de noir de fumée n'arrivent en contact avec celui-ci qu'à une température inférieure à celle à laquelle peut avoir lieu la combinaison et sont entraînées avec les gaz dans le courant général par la cheminée.

Les matières goudronneuses sont les premières que dégage le charbon, au bout d'un certain temps elles sont entièrement parties et il ne distille plus que des gaz hydrogénés, de l'hydrogène et de l'oxide de carbone avec de la vapeur d'eau et des vapeurs ammoniacales. La flamme devient claire, la fumée disparaît, l'analyse montre une proportion d'oxigène croissante à mesure que l'on s'éloigne du moment du chargement ; c'est ce que le raisonnement indiquait.

Il résulte clairement de la comparaison que nous venons de faire entre les résultats de la combustion dans les foyers des locomotives et ceux obtenus dans les foyers ordinaires :

1° Qu'un tirage actif est la condition essentielle d'une combustion complète ;

2° Qu'il permet d'opérer sans excès d'air sensible ;

3° Qu'il permet enfin d'éviter la fumée.

Les faits ne sont point toujours tels que nous les avons observés dans nos expériences avec les charbons

(1) Lorsqu'on brûle des charbons maigres sur des grilles en couches peu épaisses, on peut obtenir de bons résultats avec un faible tirage. Cela tient à ce que les houilles maigres ne dégagent pas de matières bitumineuses, mais seulement des vapeurs d'eau, légèrement ammoniacales, des gaz hydrogénés de l'hydrogène et de l'oxide de carbone : on n'a à brûler que ces gaz et le carbone fixe.

qu'on employait. Ils sont autres quand on brûle des charbons flambants, faciles à décomposer par la chaleur, tels que le flénu de Mons, les houilles flambantes du Pas-de-Calais et les charbons dits Hartley qui sont d'un d'un usage si répandu en Angleterre.

La décomposition de ces charbons est tellement rapide sous l'action de la chaleur, que quand on les jette sur un foyer incandescent, ils produisent de suite une grande quantité de gaz et de matières goudronneuses. Cette rapide production de matières volatiles a l'inconvénient d'abaisser sensiblement la température du foyer et de déterminer par suite la distillation de ces charbons à basse température ; d'où résulte une augmentation dans la production relative des matières goudronneuses et une diminution dans celle des gaz hydrogénés ; condition mauvaise pour la combustion. L'air n'afflue pas en assez grande quantité dans la chambre du foyer, et il s'échappe par la cheminée un torrent de fumée noire contenant beaucoup de gaz et de carbures hydrogénés non brûlés. Ce n'est qu'au bout d'un certain temps après le chargement, alors que le départ d'une partie des matières volatiles a eu lieu, que l'air arrive en proportion suffisante.

Les considérations qui précèdent trouvent leur justification dans les résultats des expériences que nous avons faites sur une locomobile de la force de 6 chevaux, installée provisoirement dans les ateliers du Chemin du Nord : On brûlait des briquettes qui dégageaient beaucoup de gaz sous la première action de la chaleur ; le tirage était faible.

Dans la 1re expérience, la grille comprenait 10 barreaux, dans la 2me, 15 ; l'air arrivait en excès dans le 1er cas, il était insuffisant dans le 2e.

Le tableau suivant renferme les résultats que nous avons obtenus :

5e Expérience. — Locomobile des ateliers du chemin du Nord.— Briquettes de Charleroi contenant 6 p. °/o de cendres (dix barreaux). — Rapport du vide au plein 45 à 50 p. °/o.

Numéros des prises de gaz.	Temps écoulé depuis l'origine de l'expérience.	Acide carbonique	Oxigène	Gaz combustibles. Oxide de carbone et autres gaz	Azote.	Observations.
	0'					Chargement.
1	15'	10 49	5 55		83 96	
	19'			5 03		Chargement.
2	20'	9 76	5 74		79 47	
3	31'	6 70	5 75		85 57	
	33'			2 58		Chargement.
4	36'	11 53	4 94		80 95	
5	42'	9 65	5 11		85 24	
6	45'	9 81	6 10		84 19	
7	47'	8 28	8 84		82 88	
8	50'	7 57	8 64		83 89	
9	52'	8 54	11 55		79 91	
	54'					Chargement.
10	55'	15 58	5 26	5 26	83 16	

6e Expérience. — Même locomobile, 15 barreaux à la grille. — Rapport du vide au plein, 20 à 25 p. °/o.

	0'					Chargement.
1	1'	12 90	1 67	6 33	79 10	
2	5'	11 75	1 53	HC—0 78 / CO—2 74 } 3 52	83 22	
3	9'	8 96	4 16	2 96	83 92	
4	15'	7 34	3 39	2 52	86 75	
5	18'	5 50	3 76		90 74	
6	21'	8 55	3 90	1 47	87 70	
	25'					Chargement. Moitié d'un chargement complet.
7	25'	2 01		CO—1 30	96 79	
8	28'	0 50		H—3 30	96 20	
9	34'	3 48	3 48		92 04	
	38'					Chargement 3/4.
10	38'	4 14	2 07	H—2 33	91 56	
11	41'	2 21	2 21	2 00	93 58	
12	44'	4 62		1 70	93 68	
13	46'	5 85	4 79		89 36	
	49'					Enlèvement du machefer.— Chargement moitié.
14	50'	7 10		6 47	86 43	
15	53'	3 46		9 48	87 06	

Dans la première expérience l'air arrive en grand excès ; quoiqu'il se produise beaucoup de fumée, on ne trouve pas de gaz non brûlés quelques minutes après le chargement; mais aussitôt après celui-ci ils se montrent en proportion assez considérable. Malgré cela on remarque encore un excès d'air plus que suffisant pour brûler les gaz qui ont échappé à la combustion. Cela montre les inconvénients de la petitesse des chambres des petits foyers, dans lesquelles les gaz ne se développent pas librement et ceux des tubes dans lesquels les gaz s'engagent avant de s'être convenablement mélangés et s'éteignent sans avoir brûlé.

La sixième expérience nous montre les effets du rétrécissement des espaces libres de la grille. Une proportion notable de gaz échappe constamment à la combustion, si ce n'est quand il s'est écoulé un temps assez long depuis le chargement. Toutefois, on trouve toujours de l'oxigène en excès ; ce qui vient confirmer ce que nous avons dit plus haut. Il est remarquable qu'après chaque chargement on trouve très-peu d'acide carbonique et d'oxigène, quoiqu'il y ait peu de gaz combustible : c'est que la briquette distille principalement à l'origine de l'hydrogène, et que ce gaz forme une grande quantité de vapeur d'eau avec l'oxigène de l'air. Quand la grille a été nettoyée, le mâchefer enlevé, l'air arrive plus facilement, et l'on obtient une proportion d'acide carbonique plus grande dans l'échantillon n° 14, pris après le chargement.

On voit que les combustibles qui donnent beaucoup de gaz et qui se décomposent facilement ne conviennent pas pour les locomobiles : il faut des charbons durs à courte flamme : un tirage actif est surtout très utile,

parce que, rendant la flamme plus courte et plus chaude, il détermine la combustion complète des gaz avant qu'ils ne s'engagent dans les tubes ; la pratique qui consiste à activer le tirage en envoyant la vapeur d'échappement de la machine dans la cheminée est parfaitement rationnelle.

M. Wye Williams, ingénieur anglais, justement célèbre, recommande, pour obtenir une combustion complète et pour éviter la fumée, d'introduire directement de l'air très-divisé dans le foyer. En cela la théorie est parfaitement d'accord avec la pratique ; les dispositions qu'il a appliquées paraissent très-bien entendues.

Mais M. Wye Williams ne nous paraît pas tenir suffisamment compte de l'utilité d'un tirage actif comme moyen de prévenir la fumée. Cependant l'influence qu'il exerce sous ce rapport est très-grande ; combiné avec une introduction directe d'air très-divisé qui se mélange bien avec les gaz de la combustion, son effet est infaillible ; en outre, il a le grand avantage de ne point rendre nécessaire un excès d'air. — Nous voyons que dans les locomotives, avec des houilles de Denain, qui servent à la fabrication du gaz et qui sont fumantes, on n'a pas de fumée quoique l'air ne soit pas en excès et qu'il se produise de l'oxide de carbone.

M. Wye Williams dans son excellent travail sur les moyens de prévenir la fumée (*Annales du Génie civil*, 1863), ne nous paraît pas non plus avoir tenu suffisamment compte de la nature et de la qualité de la houille. Tout ce qu'il dit est parfaitement exact quand il s'agit de houilles, telles que les Hartley dont nous venons de parler, mais cesse de l'être quand il s'agit de charbons durs tels que les Cardiff, les charbons d'Aniche, d'Anzin

(Nord) et de Mariemont. Avec ces charbons un fort tirage évite la fumée, pourvu qu'on prenne quelques précautions lors du chargement.

Si l'on introduisait directement de l'air dans un foyer où l'on brûle des houilles demi-maigres et où, quoique le tirage ne soit pas actif, l'air serait en excès, on ne diminuerait pas sensiblement la production de fumée et l'on n'obtiendrait qu'un résultat, celui de refroidir le foyer et de consommer plus de charbon.

A la Société anonyme de lin Maberly, à Amiens, *on* avait appliqué l'appareil d'introduction d'air de M. Wye Williams et l'on était surpris de ne pas avoir les résultats attendus ; loin de là, la consommation avait augmenté. La raison en est bien simple, le tirage n'est pas actif, mais comme les barreaux sont fort espacés, que la grille est grande et la couche de charbon peu épaisse, il arrive néanmoins un excès d'air. Celui qu'on introduisait dans le foyer ne trouvant aucun gaz à brûler, il ne pouvait produire qu'un effet nuisible.

Le seul principe général qui s'applique à la combustion de toute espèce de charbon, depuis les plus flambants jusqu'aux plus maigres, c'est qu'il faut avoir un tirage aussi énergique que possible, c'est une condition essentielle pour avoir une combustion complète sans un excès d'air toujours nuisible, c'est le meilleur moyen d'arriver à éviter la fumée.

Lorsqu'on brûle des charbons durs au feu, qui ne se décomposent pas trop rapidement et ne collent point trop, de manière que les accès d'air restent libres, une introduction directe d'air est généralement inutile. Elle rend, au contraire, les plus grands services lorsqu'on brûle des houilles très-flambantes ou très-grasses, c'est

alors le seul moyen de se débarrasser de la fumée et d'avoir une combustion complète et économique, mais il importe qu'elle soit combinée avec un bon tirage.

Dans la construction des fourneaux des chaudières fixes, on ne saurait trop s'attacher à réaliser les conditions les plus propres à réaliser un tirage actif.

MATIÈRES ET SUJETS

TRAITÉS DANS LES SÉANCES DE L'ACADÉMIE

ET NON INSÉRÉS DANS CE VOLUME.

24 Janv. 1863 DEUX FABLES : *la Fourmi et la Cigale, l'Ane et la Flûte,* imitée de l'espagnol Yriartes, par M. Fuix.

23 Mai 1863. RAPPORT de M. Yvert sur le volume de fables offert par M. Henriot.

23 Mai 1863. DIALOGUE entre *César et Phanor*, par M. Yvert.

11 Juillet 1863. REFLEXIONS SUR LE FEU ET LE CALORIQUE, par M. Mathieu.

14 Août 1863. PROJET DE DESSÈCHEMENT DE LA VALLÉE DE SOMME AU-DESSUS D'AMIENS, par M. Fuix.

28 Nov. 1863. DIALOGUE en vers, *le Siècle et le Progrès*, par M. Yvert.

26 Déc. 1863. DE L'INTRODUCTION DE LA MÉTHODE HISTORIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE, par M. Decharme.

9 Janv. 1864. ÉTUDE BIOGRAPHIQUE SUR LES ARTISTES QUI SE SONT FAIT ENTENDRE A LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE, par M. Deneux.

11 Avril 1864. LE CHATEAU DE COURCELLES, poésie par M. Yvert.

23 Mai 1864. RAPPORT SUR UN NOUVEAU DICTIONNAIRE D'ARCHITECTURE, par M. l'abbé Corblet.

13 Juin 1864. MÉMOIRE SUR L'INSCRIPTION MARITIME, par M. Mancel.

TABLEAU

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

MEMBRES TITULAIRES

DANS L'ORDRE DE RÉCEPTION

MM.

21 Mars 1819. ANSELIN, ✠, Avocat, Conseiller de Préfecture honoraire.
30 Avril 1830. OBRY, Juge honoraire au Tribunal civil.
21 Juillet 1837. GARNIER, Professeur, Conservateur de la Bibliothèque communale.
10 Févr. 1838. TAVERNIER, O. ✠, Directeur de l'Ecole de Médecine.
10 Mars 1838. ROUSSEL (Martial), ancien Directeur de la Maison de correction.
10 Mars 1839. BOR, Pharmacien.
25 Juin 1842. DAUPHIN, ✠, Conseiller à la Cour impériale.
19 Août 1842. MATHIEU, ancien Négociant.
19 Août 1846. BOUTHORS, ✠, Conseiller de Préfecture.
13 Févr. 1847. G. FORCEVILLE, ancien Banquier, Statuaire.
13 Mars 1847. PÉRU-LOREL, ✠, Négociant, Président de la Chambre de Commerce.
22 Juillet 1848. ALEXANDRE, ✠, Médecin des épidémies, Professeur à l'École de Médecine d'Amiens.
24 Janv. 1851. DAUSSY, Avocat.
12 Févr. 1852. YVERT, Homme de lettres, Imprimeur.

TABLEAU DE L'ACADÉMIE

Mines

ailhar-

érial.

…nef du Département.

…ien, Licencié ès-sciences.

…ran), ✻, Manufacturier, Membre du Conseil …al et de la Chambre de Commerce d'Amiens.

…RIOT, propriétaire.

LENOEL, Docteur en Médecine.

…863. HERBET, Docteur en Médecine.

1864. PONCHE, Négociant.

…Mai 1864. POIRÉ, Professeur de Physique et de Chimie au Lycée.

…Déce. 1864. DAUPHIN Fils, Avocat.

11 Févr. 1865. BOHN, Professeur de Philosophie au Lycée impérial.

11 Mars 1865. WATTEAU, Avocat général.

29 Avril 1865. BÉRAUT, Conservateur des Eaux et Forêts.

T. EAU
DÉMIE

T OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

863-1864.

teur.

(Martial), *Chancelier-Trésorier.*

NSELIN, *Secrétaire-Perpétuel.*

DE MARSILLY, *Secrétaire-adjoint.*

GARNIER, *Archiviste-permanent.*

Pour 1864-1865.

—

MM. DAUSSY, *Directeur.*

ALEXANDRE, *Chancelier-Trésorier.*

ANSELIN, *Secrétaire-Perpétuel.*

DE MARSILLY, *Secrétaire-adjoint.*

GARNIER, *Archiviste-permanent.*

MEMBRES HONORAIRES

DE DROIT.

MM.

Le Premier Président de la Cour impériale.

Le Préfet de la Somme.

Mgr l'Évêque d'Amiens.

Le Maire d'Amiens.

Le Procureur-Général près la Cour impériale.

L'Inspecteur de l'Académie universitaire.

MEMBRES HONORAIRES

ELUS.

MM.

Berville, O ❋, Président honoraire à la Cour impériale de Paris.

Damay, ❋, Procureur général à Poitiers.

Duval (Raoul), ❋, Procureur général à Bordeaux.

Duroyer, ❋, Ancien Membre titulaire.

Jourdain (Léonor), Homme de lettres à Amiens, ancien titulaire.

Pollet, Inspecteur d'Académie universitaire, ancien titulaire

Decaïeu, ❋, Président honoraire à la Cour impériale d'Amiens, ancien titulaire.

Belin-Delaunay, Professeur d'Histoire au Lycée impérial de Bordeaux, ancien titulaire.

Laurent, Propriétaire, Vice-Président du Comice agricole, ancien titulaire.

Boucher de Perthes, ❋, Président de la Société d'Émulation d'Abbeville.

Dubois (Amable), Docteur médecin, ancien titulaire.

Dequatrefages de Bréant, ❋, Membre de l'Institut.

Daveluy, ❋ ancien président du Tribunal et de la Chambre de commerce d'Amiens.

Fustel de Coulanges, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Bocquillon de Fontenay, Conseiller honoraire à la Cour Impériale de Paris, rue de Vaugirard, 22.

D'Ault-Dumesnil, à Oisemont.

Delorme, Censeur honoraire à Paris, rue Férou, 6.

Hardouin, Président du Tribunal civil de Béthune.

Chopin-Dallery, Propre., rue de Braque, 6, à Paris.

Dovergne, à Hesdin.

Boistel, Professeur de Seconde au Collége Rollin, rue Neuve Ste-Géneviève, 22, à Paris.

Machart, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Orléans.

Dupont, Colonel du Génie, rue Castellane, 11, à Paris.

Hecquet, Docteur en médecine, à Abbeville.

Marcotte, Bibliothécaire d'Abbeville.

Dusouich, Inspecteur des Mines, à Paris.

Veret, Docteur en médecine, à Doullens.

Lefils (Florentin), Homme de lettres, à Abbeville.

Coët, Pharmacien à Roye.

Ferrand, Préfet de la Savoye, à Annecy.

Vincent, Membre de l'Institut, à Paris.

Soupé, Professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

Serres, Docteur médecin à Uzès (Gard).

Le Comte de Vigneral, à Ry (Orne).

V. de Beauvillé, ancien Magistrat, à Montdidier.

J. Lefebvre, Secrétaire de la Société d'Émulation, à Abbeville.

Huard (Adolphe), Homme de lettres, rue Dauphine, 5, à Paris.

Courbet-Poulart, ✠, Président de la Chambre de Commerce d'Abbeville, Membre du Conseil général.

Duparque, ✠, Docteur en médecine, à Paris.

Buteux, ancien Membre du Conseil général, Maire de Fransart.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

DE L'INFLUENCE DU SPIRITUALISME SUR LES ŒUVRES LITTÉRAIRES. — Discours prononcé à la séance publique du 16 août 1863, par M. Creton, directeur. 1

COMPTE-RENDU des Travaux de l'Académie, par M. Anselin, Secrétaire-perpétuel 15

GERBIER ET LINGUET, par M. Bécot 27

FRAGMENT D'UNE HISTOIRE DE GRESSET, par M. Berville. 53

LE CHÊNE ET LA MARGUERITE, fable, par M. Henriot. 63

FOLIE ET SAGESSE, fable, par M. Henriot . . 65

DU CANGE ET LA NAIADE, dialogue en vers, par M. E. Yvert. 67

ADHÉRENCE DES CORPS SOLIDES, par M. Decharme. 75

ÉTUDE SUR L'ACTION DU SOLEIL, discours de réception de M. le docteur Lenoel. 87

DE L'EMPLOI DES ANESTHÉSIQUES EN CHIRURGIE, discours de réception de M. le docteur Herbet. 101

Pages.

RÉPONSE DE M. HUBERT, directeur de l'Académie, aux discours de réception de MM. LENOEL et HERBET. 115

DISCOURS prononcé par M. CRETON, directeur de l'Académie, sur la tombe de M. le docteur FOLLET 119

RAPPORT de M. ROUSSEL, sur *la Méthode d'écriture accélérée*, de M. Brouaye. 121

NOTICE SUR PHILIPPE DE BEAUMANOIR, par M. BÉCOT 129

RAPPORT de M. YVERT, sur l'ouvrage de M. de Beauvillé, intitulé : *Poésie inédites de Gresset*. . 155

ÉTUDE SUR LES FERMENTS, par M. RIGAULT. 161

COMMUNES ET COMMUNAUX, par M. BOUTHORS. 177

SUR LA LUMIÈRE PROPRE DES PLANÈTES, par M. ANSELIN. 193

CONSIDÉRATIONS par M. J. MANCEL, sur un projet de Code rural. 199

RAPPORT de M. GARNIER, sur l'*Evangile traduit en patois picard par M. Pâris* 215

DISCOURS SUR L'IMITATION LITTÉRAIRE, prononcé à la séance publique du 14 Août 1864, par M. HUBERT, directeur. 227

COMPTE-RENDU des Travaux de l'Académie, par M. ANSELIN, Secrétaire-perpétuel 247

ANALYSE DU LIVRE DE M. LE Dr REYNAUD (LES MÉDECINS AU TEMPS DE MOLIÈRE), par M. le Dr ALEXANDRE 259

RAPPORT SUR LE CONCOURS POUR LE PRIX D'ÉLOQUENCE, par M. TIVIER. 277

Pages.

DE LA POÉSIE ET DE L'ÉLOQUENCE DANS LES ÉTATS PUREMENT DÉMOCRATIQUES, par M. Labbé (J.-B.-E.) 295

LE FLANEUR, poésie, par M. Yvert. 403

LE PSAUME IN EXITU, par M. l'Abbé Berton. 409

RECHERCHES SUR LA COMBUSTION DES GAZ, par M. de Commines de Marsilly. 421

Amiens.— Imprimerie de E. Yvert, rue des Trois-Cailloux, 64.

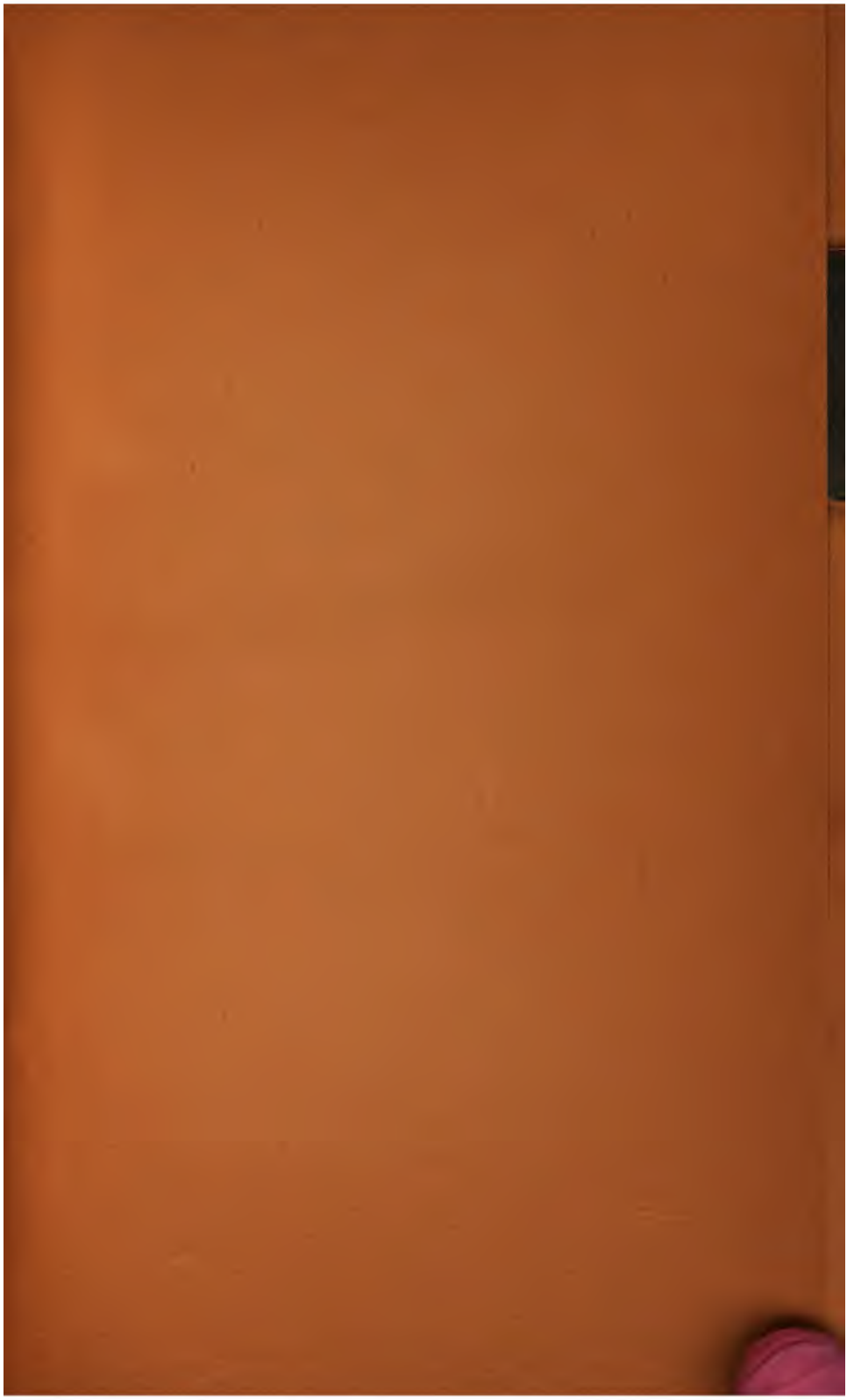

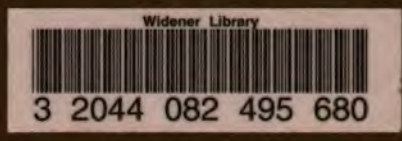
Widener Library
3 2044 082 495 680